LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

LUNDI, MARDI, MERCREDI: de 9H. à 5H.30
JEUDI, VENDREDI: DE 9H. à 9H.
SAMEDI: DE 9H. à 5H.
DUSSAULT
8955, BOUL. ST-LAURENT
MONTRÉAL TÉL.: 384-8760

57 ½ heures par semaine pour bouquiner

Vol. LXIX - No 254 | Passages nuageux. Maximum 15. | Montréal, jeudi 2 novembre 1978 | Commémoration des défunts | 25 CENTS

Québec a voulu éviter le piège de Victoria

par Bernard Descôteaux

OTTAWA — Le premier ministre René Lévesque a refusé formellement, pour éviter de tomber dans le piège d'un "nouveau Victoria", de s'engager dans des discussions sur le rapatriement de la constitution ainsi que sur une nouvelle formule d'amendement à cette constitution. Le Québec s'en tiendra donc au cours des prochains mois aux discussions sur le partage des pouvoirs.

Voilà la conclusion qui pour le Québec se dégage des travaux de la conférence constitutionnelle qui depuis lundi réunissait dans la capitale fédérale les 11 premiers ministres du Canada. Cette conclusion était d'ailleurs évidente dès hier matin alors que les premiers ministres Trudeau et Lévesque croisaient le fer vigoureusement sur cette question de rapatriement de formule d'amendement de la constitution, un débat où la délégation québécoise a fait valoir la position historique du Québec.

Se référant à une déclaration du premier ministre québécois Daniel Johnson en 1968, M. Lévesque a expliqué ainsi sa dissidence sur cette question: "Le Québec ne participera d'aucune façon aux travaux du comité ministériel sur la formule d'amendement et le rapatriement de la Constitution et ne consentirait jamais à une telle formule ou à un tel rapatriement tant que l'ensemble de la question de la répartition des pouvoirs n'aurait pas été réglée et que le Québec n'aurait pas reçu la garantie d'obtenir tous les pouvoirs dont il a besoin pour assurer son développement", lit-on dans le communiqué publié par la délégation québécoise à l'issue de la conférence.

A la table de la conférence, hier matin, M. Lévesque avait déjà donné cette explication, ajoutant que les Québécois n'accepteraient pas qu'il en soit autrement. L'expérience de la formule Fulton-Favreau comme celle de la conférence de Victoria lui enseignaient une telle prudence".

Tout ce débat a eu ses origines dans la journée de mardi. En proposant la création du comité ministériel pour étudier le partage des pouvoirs, M. Trudeau avait

Voir page 6: Québec

AU SOMMAIRE

■ Tourbec pourrait ressusciter comme grossiste —page 3

■ Déception et relance: un éditorial de Michel Roy —page 4

■ L'affaire Dalila Zhegar: les débordements injustes d'un drame —page 5

■ Le code du travail: à la pièce plutôt que globalement —page 7

■ On ne peut vivre en démocratie en dominant les autres, dit Mario Soares —page 12

■ Washington débloque $30 milliards pour défendre le dollar —page 17

Malgré une note finale plutôt froide

Le débat sur la constitution paraît sérieusement relancé

Pipe au bec, le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, ne s'est pas mêlé à la conversation du premier ministre du Canada, M. Trudeau, avec M. René Lévesque. (Photolaser CP)

par Claude Turcotte

OTTAWA — La conférence constitutionnelle, qui s'est terminée sur une note étrange, froide et presque mystérieuse, a donné lieu en définitive à l'éclosion d'un nouvel espoir, mais en même temps elle n'a pas apporté tous les résultats que plusieurs délégations en attendaient et ce pour diverses raisons.

Pour la première fois probablement dans l'histoire de ces grands spectacles constitutionnels il n'y a pas eu de mots de la fin, si ce n'est quelques coups de marteau particulièrement énergiques du président de la conférence, M. Trudeau. Chacun a dû y aller de son petit boniment à la télé ou ailleurs. Seul M. Trudeau a donné une conférence de presse en bonne et due forme.

Comme il devait y avoir une dernière séance publique au cours de l'après-midi, on a tout de suite compris qu'il se passait quelque chose et comme une traînée de poudre la nouvelle s'est répandue à l'effet que le communiqué final serait très bref. Il le fut effectivement. En enlevant les formules de politesses, il ne reste qu'une seule page, bien que le texte qui avait été préparé par la délégation fédérale en comprenait une bonne douzaine.

Ce communiqué tout de même contient les éléments qui pourraient permettre une relance très réelle et très sérieuse du débat constitutionnel. Le comité sur la constitution qui est formé a les moyens pour agir rapidement en se maintenant en contact rapide et presque constant avec chacun des gouvernements, qui s'engagent promptement à examiner toute question en litige au sein de ce comité formé des ministres des Affaires intergouvernementales et des procureurs généraux.

Le comité devra adresser des rapports

Voir page 6: Le débat

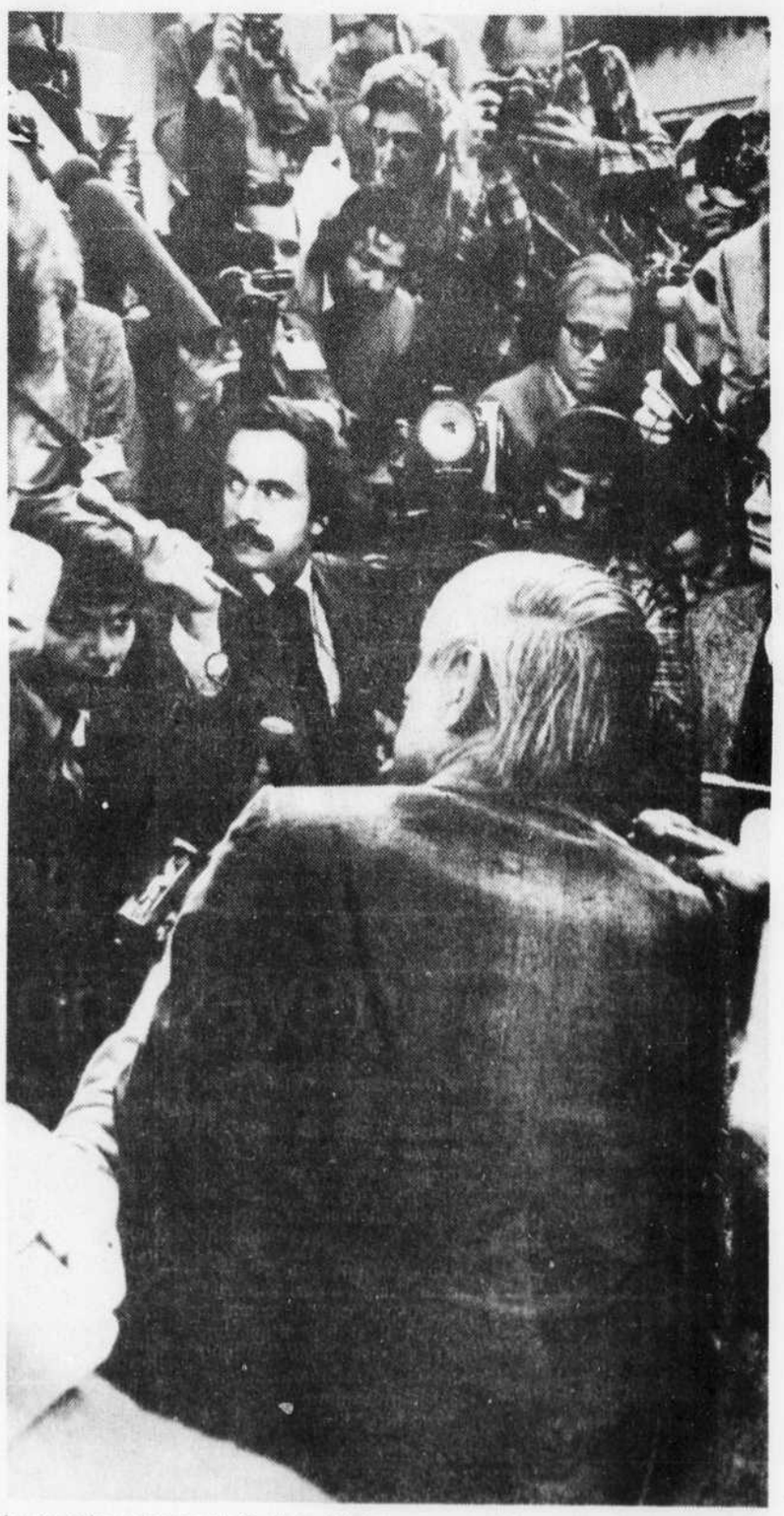

Le premier ministre du Québec, M. Lévesque, a été assailli de questions par une horde de journalistes à la clôture de la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres hier à Ottawa. (Photolaser CP)

Le président de l'OCQ a touché pour ses meubles un remboursement injustifié

par Louis-Gilles Francoeur

Le Vérificateur général du Québec, M. Gérard Larose, confirme dans un rapport déposé hier à l'Assemblée nationale que le président de l'Office de la construction du Québec, M. Réal Mireault, s'est fait rembourser en décembre 1976 sans y être autorisé des dépenses relatives à son déménagement, de Québec à Montréal, en présentant à cette occasion des "pièces justificatives" qui comprenaient "des déboursés de $2,160 relatifs à l'acquisition d'une causeuse, de fauteuils et de tables".

M. Mireault se serait alors prévalu d'une politique de déménagement destinée au personnel cadre de l'OCQ, dont le vérificateur dit qu'elle "ne permet pas, à notre avis, le remboursement de dépenses relatives à l'acquisition de mobilier".

Le rapport du Vérificateur de la province, dont la première tranche publiée hier porte sur les salaires, bénéfices et frais des trois membres de l'OCQ, contient en outre un avis juridique de deux conseillers du ministère de la Justice, qui affirment "de façon catégorique que les frais de déménagement de M. Mireault auraient dû être autorisés par le lieutenant-gouverneur en Conseil", ce qui n'a jamais été fait.

Le rapport de M. Larose, qui confirme les révélations du DEVOIR contenues dans son édition du 6 juin dernier, révèle en outre que les trois membres de l'OCQ ont accumulé pour $10,095 en frais de représentation entre juin 1975 et le 31 décembre 1976, dont une somme de $5,285 qui a été dépensée sans que le vérificateur puisse en établir la raison en l'absence de "documentation". Même si les trois membres ont indiqué aux enquêteurs qu'il s'agissait "par exemple de dépenses imputables à la tenue de réunions de comité", le vérificateur écrit:

"Quoiqu'il puisse être admissible dans certains cas que la raison justifiant les frais de représentation ne soit pas mentionnée, la proportion des frais encourus dans ces conditions au cours de la période était trop élevée, à notre avis."

Le rapport fait état de nombreuses autres irrégularités dans le paiement des salaires et des bénéfices sociaux aux trois membres, qui n'ont jamais été autorisés en vertu des lois régissant la construction. Il cite à ce sujet les conseillers du ministère de la Justice assignés à ce dossier, qui concluent que "La loi n'autorise pas les membres de l'Office, par voie de résolution, à s'attribuer des conditions de travail autres que celles prévues par le lieutenant gouverneur en conseil dans les actes de nomination des membres ainsi que dans les arrêtés en conseil qui les ont modifiées."

Il en était ainsi de la politique de déménagement dont s'est prévalu le président de l'OCQ pour se faire rembourser ses dépenses sur la foi de factures incluant notamment causeuse, fauteuils et tables puisque seul le lieutenant-gouverneur peut déterminer les "conditions de travail" des trois membres.

Se référant à la politique de déménagement des cadres, dont M. Mireault a voulu se prévaloir, les conseillers juridiques du ministère de la Justice prêtés au vérificateur écrivent: "Seul le lieutenant-gouverneur en conseil aurait pu permettre un tel remboursement aux membres de l'OCQ, notamment à M. Mireault. Au surplus, nous ne croyons pas que les membres de l'Office puissent être considérés comme des employés de l'Office."

Le Vérificateur général souligne d'autre part qu'à la demande de l'Office

Voir page 6: Remboursement

Les grèves menacent le marché mondial

La production pétrolière baisse de 66% en Iran

TEHERAN (d'après Reuter et AFP) — La production pétrolière de l'Iran, deuxième exportateur mondial, est réduite au tiers de la normale par les grèves, et le mauvais temps qui règne dans le Golfe a empêché hier les pétroliers de charger le peu de brut disponible.

D'atre part, le personnel technique de la compagnie aérienne nationale Iranair s'est mis en grève et tous les vols intérieurs et internationaux de la compagnie ont été annulés.

A Koweit, on indiquait que tous les vols réguliers à destination de l'Iran seraient annulés à partir d'aujourd'hui. Iranair et Kuwait Airways, qui assurent les liaisons avec Téhéran, Chiraz et Abadan, ont été averties que ces aéroports ne recevraient pas de vols réguliers. La durée de cette mesure n'a pas été précisée.

A Téhéran, un cortège de plus de cent mille manifestants anti-gouvernementaux a défié calmement la loi martiale, cependant que face à l'augmentation de la foule, l'armée se déployait à travers la capitale.

D'autres marches, réunissant des dizaines de milliers de personnes, avaient également lieu hier en province, notamment dans la ville sainte de Qom et à Racht, sur la Caspienne.

Les mouvements de grève politiques et salariales affectent le grand gisement de Gachsaran, la raffinerie d'Abadan — la plus grande du monde — et le siège des opérations pétrolières à Ahvaz.

La production est tombée de son niveau normal de 5,8 millions de barils par jour à 2 millions de barils, dont 500,000 sont nécessaires à la consommation nationale de l'Iran, annonce la National Iranian Oil Company (N.I.O.C.).

De source qualifiée, on estime optimiste le chiffre de 2 millions de barils donné par le porte-parole de la N.I.O.C. et on l'estime plus proche de 1,5 millions de barils.

Le porte-parole de la N.I.O.C. a affirmé que les compagnies pétrolières associées exploitant les gisements en mer ne sont pas touchées par les grèves. Ces sociétés, dont la Lavan Petroleum Company et la Lirno-Italian, produisent 500,000 barils par jour.

La N.I.O.C. affirme que les gisements de Ahvaz, Maroun, et Aghajari produisant du brut léger ne sont pas si gravement affectés par les grèves que le gisement de brut lourd de Gachsaran. Le porte-parole a affirmé que la production et les exportations allaient augmenter graduellement au fur et à mesure que les employés reprenaient le travail.

Selon lui, le travail a partiellement repris hier dans les gisements et à la raffinerie d'Abadan qui fonctionne maintenant à 80 pour cent de sa capacité. Il a affirmé que les grèves ne menaçaient pas la consommation nationale iranienne de pétrole.

De source diplomatique, on estime que la réduction de la production iranienne risque d'avoir de graves conséquences sur

Voir page 6: En Iran

Le Gallup place Clark en avance

Pour la première fois en 22 mois, les conservateurs ont devancé les libéraux en popularité, comme en fait état le sondage Gallup dont les résultats ont été publiés hier.

Ce sondage, réalisé au début du mois d'octobre, montre que les conservateurs ont obtenu 42% de la faveur du public, en comparaison de 37% pour les libéraux, de 17% pour le NPD et de quatre pour cent pour les autres partis.

Un sondage réalisé par Gallup au mois de septembre donnait 41% de la faveur populaire aux libéraux, 38% aux conservateurs, 17% et 4% au NPD et aux autres partis.

La question posée aux répondants de ce sondage était la suivante: "Advenant une élection fédérale aujourd'hui, en faveur de quel parti voteriez-vous?" Le nombre des indécis demeure aux environs de 32%.

Réalisé moins de deux semaines avant les élections partielles du 16 octobre, le sondage donne une forte popularité des libéraux au Québec mais indique que le parti de M. Trudeau a perdu de sa force dans les autres provinces.

Les élections partielles ont permis aux conservateurs de remporter 10 des 15 sièges en jeu, alors que les libéraux ont connu deux victoires au Québec, tandis que le NPD prenait deux sièges et le crédit social un.

En janvier 1977, un sondage Gallup indiquait que les libéraux étaient en perte de vitesse et qu'ils n'avaient que 35% de la faveur populaire, devancés par les conservateurs avec 45%.

Après ce sondage, les libéraux avaient graduellement remonté la pente pour connaître un sommet de popularité en septembre 1977 avec 49% des électeurs en leur faveur, pour dégringoler régulièrement depuis.

En apprenant les résultats de ce sondage, M. Trudeau a fait remarquer qu'il

Voir page 6: Le Gallup

Réputé pour son homard vivant et ses fruits de mer depuis 1892

Des jardins

1175 MACKAY
866-9741
STATIONNEMENT GRATUIT

St LEGER

Le scotch léger, clair et sec, au goût du Québec.

Vélodrome: un autre ingénieur était convaincu du retard

par Françoy Roberge

La firme d'ingénieurs Trudeau-Gascon et Lalancette ne croyait pas, pas plus que Duranceau ou St-Amant et Vézina que le vélodrome pourrait être complété en 18 semaines (il s'agit plus précisément du toit qui devait être construit — selon l'addendum 4 au contrat de Charles Duranceau — dans ce laps de temps, puis décintré). C'est ce qu'a déclaré hier à l'enquête Malouf sur les coûts des Olympiques, l'ingénieur montréalais J.-René Lalancette.

M. Lalancette modifiait sensiblement ainsi la portée de son témoignage de mardi, au cours duquel il affirmait que seul l'arc 24 (jonction des arcs deux et quatre) ne pourrait être prêt pour le décintrage en 18 semaines.

Cette fois, l'ingénieur a précisé que TGL avait suggéré à la Ville de Montréal de donner un échéancier plus aéré pour la construction de la coque-toiture du vélodrome dès réception de son mandat de juin 1973. Chargée de préparer le cahier de charges pour les appels d'offres, TGL trouvait cet échéancier difficile à respecter. Mais, dit M. Lalancette, "la ville — MM. Drapeau et Phaneuf — a insisté pour que cet échéancier soit maintenu. Alors, quand nous avons vu que deux entreprises de construction avaient quand même soumissionné avec cet échéancier, nous avons cessé d'avertir notre client que c'était irréalisable, prenant pour acquis que les entrepreneurs s'engageaient en toute connaissance de cause."

Au surplus, TGL ne participa aucunement à la rédaction de l'addendum no 4 au contrat de Charles Duranceau Ltée. Cet addendum faisait obligation à Duranceau de compléter la calotte du vélodrome avant 18 semaines à condition que les plans soient livrés à temps.

Or, Duranceau croyait également impossible de respecter l'échéancier proposé mais comptait en quelque sorte sur des retards dans les plans pour éviter de rompre les termes de son contrat.

Mais le hic c'est que personne ne s'était formellement engagé à remettre les plans à dates fixes. TGL avait bien une sorte d'échéancier pour la remise des plans des diverses sections, mais cet échéancier n'était nullement fixé par des termes clairs et absolus inclus dans un contrat.

C'est ce qui fait dire à M. Lalancette que TGL n'a jamais pris d'engagement formel de livrer la marchandise à temps. Toutes les lettres et les contrats de TGL étaient assortis de nuances telles que "nous nous sommes toujours refusés à nous engager à remettre des plans à des dates indues, impossibles à rencontrer ou genre chèque en blanc".

TGL était alors "harcelé" par l'ingénieur Claude Phaneuf, de la Ville de Montréal, qui demandait sans cesse de produire des plans de nouvelles sections du gros oeuvre, voussoirs, poutres, etc...

"Tout aurait pu se dérouler normalement et rondement, ajoute M. Lalancette, et nous aurions pu même respecter l'échéancier si dès le départ nous avions travaillé main dans la main avec l'entrepreneur". Mais, ce n'était pas le cas, semble-t-il.

En effet, l'entrepreneur se plaignait de ne pas recevoir de plans, le sous-traitant de l'entrepreneur faisait de même, M. Phaneuf multipliait les mises en demeure informelles à l'entrepreneur, aux ingénieurs-conseil et au bureau de sous-traitants en travaux de soutènement. Ces trois parties, comme on le constate aux audiences publiques, se renvoyaient constamment la balle, et jetaient le blâme du retard sur l'une des autres.

Duranceau construction disait ne pouvoir travailler faute de plans, St-Amant et Vézina pressait TGL de remettre ses plans qui étaient partiellement ou entièrement réalisés par Europe-Etudes à Paris selon les parties de l'ouvrage, et enfin, comme l'a dit hier M. Lalancette, TGL se plaignait du retard de Duranceau à produire son cheminement critique et ses propres plans d'atelier sur le cintrage, l'élasticité des matériaux, leur résistance etc...

En somme les trois principaux partenaires actifs dans la construction du vélodrome n'avaient qu'une chose en commun, ils étaient constamment et indéfectiblement convaincus que le vélodrome ne serait jamais prêt à temps, que le décintrement de la toiture ne se ferait pas de sitôt et que la finition de l'édifice serait repoussée assez considérablement dans le temps.

Ce qui n'empêcha pas tout le monde de travailler à l'instigation de la Ville de Montréal à pleine vapeur durant plusieurs mois, ce qui fait grimper les coûts.

"Mais, affirme M. Lalancette, nous estimons que pour ce qui regarde notre partie du contrat et qui dépendait de nous, la hausse de coûts n'a été que de 16%, ce dont nous sommes fiers."

La GRC "forçait" souvent la réalité

OTTAWA (PC) — L'ancien commissaire William Higgitt a avoué hier que bien souvent la GRC préparait des lettres pour les solliciteurs généraux qui ne s'appuyaient pas nécessairement sur les faits tels qu'ils étaient.

Témoignant devant la commission McDonald qui se penche sur les activités répréhensibles ou illégales de la police fédérale, M. Higgitt qui est aujourd'hui à la retraite, a dit qu'une lettre du mois de décembre 1973 au sujet de l'interception du courrier tombait justement dans cette catégorie.

Il s'agit d'une lettre préparée par la GRC et signée par l'ancien solliciteur général, M. Warren Allmand, où il est expliqué que "ce n'est pas la pratique de la GRC d'intercepter le courrier privé de quiconque". M. Allmand avait donné cette assurance au député conservateur Allan Lawrence qui lui avait soumis la question à la suite d'une plainte d'un citoyen.

M. Higgitt, qui fut le grand patron de la GRC entre 1969 et 1973, a cependant soutenu que M. Allmand et son prédécesseur, M. Jean-Pierre Goyer, étaient au courant des opérations de type Cathédrale, c'est-à-dire de l'interception du courrier.

Il a affirmé que ces déclarations, tant devant la commission d'enquête québécoise de Jean Keable en février dernier que devant la commission McDonald, la semaine dernière, n'étaient pas du tout incompatibles.

Interrogé par le procureur de M. Allmand, M. Raymond Barakett, le témoin a confirmé qu'il ne pouvait pas dire précisément à quel moment il aurait pu discuter des opérations Cathédrale avec le ministre.

Dans le même souffle il a maintenu que la déclaration selon laquelle "ce n'est pas la pratique de la GRC d'intercepter le courrier privé de quiconque", n'était pas fausse.

Il a laissé entendre que la police pouvait suggérer une réponse à une lettre au ministre, tout en lui fournissant d'autres faits...

L'ancien commissaire a aussi donné à entendre que la GRC n'avait pas besoin de fournir les mêmes renseignements lorsque ceux-ci étaient destinés à quelqu'un qui ne faisait pas partie de la police fédérale.

M. Higgitt a alors défendu la déclaration où la GRC disait à M. Allmand, "ce n'est pas la pratique... d'intercepter le courrier" en qualifiant le mot "pratique". Pour lui l'interception du courrier ne se faisait pas couramment, peut-être huit ou neuf fois par année, peut-être à quelque 600 reprises en tout. "Ce n'était pas une pratique", a-t-il répété, tout en avouant que cela se faisait.

Les témoignages entendus devant la commission McDonald jusqu'ici ont démontré que le service des enquêtes criminelles de la GRC a fait des centaines d'interception de courrier depuis 1970.

Lorsque M. Higgitt a comparu devant la commission Keable au mois de février il a d'abord nié que la GRC avait préparé le brouillon de la lettre que M. Allmand avait envoyée à M. Lawrence. Cependant, il a corrigé cette déclaration par la suite, puisque M. Allmand, aujourd'hui ministre de la Consommation et des Corporations, a déposé des documents devant la commission Keable démontrant que c'était le directeur général du service de sécurité, le général Michael Bare, qui avait préparé la missive.

M. Allmand a aussi déclaré devant la commission Keable: "Je suis absolument certain d'avoir posé des questions directes au sujet de l'interception du courrier et de l'avoir fait plus d'une fois (...). A chaque fois, ils (les officiers supérieurs de la GRC) m'ont dit que la GRC n'ouvrait pas le courrier".

L'avocat de M. Allmand, tout comme celui de M. Jean-Pierre Goyer, a eu recours à plusieurs reprises aux transcriptions de la commission Keable du Québec, pour tenter de démontrer quelque contradiction entre les propos tenus par M. Higgitt au mois de février et ces jours derniers.

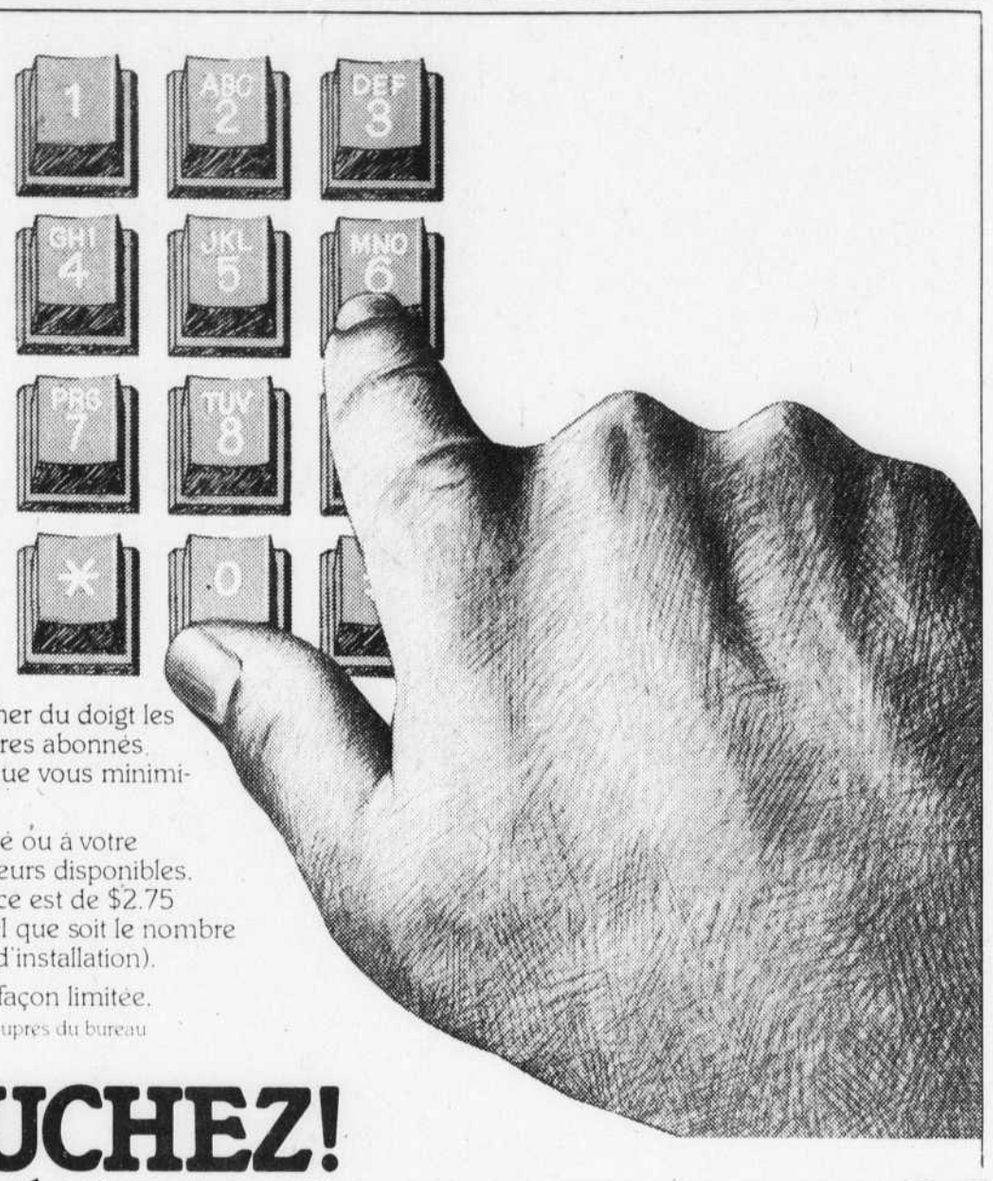

Le service Touch-Tone est au bout de vos doigts. Profitez-en!

Composez rapidement et facilement vos appels en profitant du service à clavier Touch-Tone.

Plus de cadran à tourner: il suffit de toucher du doigt les boutons-poussoirs. Et comme bien d'autres abonnés, vous noterez une précision accrue, puisque vous minimisez les risques d'erreurs.

Renseignez-vous auprès de votre préposé ou à votre Téléboutique sur les appareils et les couleurs disponibles. Le tarif du service Touch-Tone de résidence est de $2.75 par mois, par numéro de téléphone, quel que soit le nombre d'appareils que vous avez (plus les frais d'installation).

Hâtez-vous! ce service est disponible de façon limitée.

Ce service n'est pas offert partout — Renseignez-vous auprès du bureau d'affaires de Bell Canada ou de votre Téléboutique.

TOUCHEZ!
et l'appel est composé.

Bell Canada

Vous vous étiez promis d'en avoir une bien à vous. Un jour.

Elle aurait été la plus belle voiture du quartier. La plus grosse. Vous vous étiez dit qu'en travaillant fort pendant quelques années et avec un peu de chance, vous pourriez vous l'offrir. En tout cas c'était votre rêve.

Aujourd'hui ce rêve est devenu un souvenir parmi tant d'autres. Au même titre que les cheveux en brosse ou "Les Fridolinades" de

Gratien Gélinas. Vous souvenez-vous? Ou encore le film les "Lumières de ma ville". C'était aussi l'époque de la première "blonde" qu'on emmène danser, des chaussures de suède et des vestons rembourrés aux épaules. Vous vous souvenez?

Aujourd'hui bien sûr, vous avez votre propre voiture, ce n'est peut-être pas la plus grosse du quartier, parce que vos priorités ont changé. Vous avez aussi une maison et peut-être même un peu d'argent de côté que vous voulez placer d'une façon rentable, parce que vous avez travaillé fort pour avoir cet argent.

Un Certificat de revenu mensuel garanti du Trust Royal est une bonne façon de faire fructifier votre argent. Vous placez votre argent dans un CRMG pendant 5 ans et nous vous garantissons un intérêt élevé, payable mensuellement. Ce qui vous permet d'échelonner vos gains à longueur d'année, pour plus de commodité et de rentabilité. Nous avons même intégré à ce mode de placements un service spécial pour des gens comme vous, qui sont âgés de soixante ans et plus. Nous l'appelons "Trust Royal 60".

Et en tant que membre du Trust Royal 60 vos Certificats de revenu mensuel garanti vous rapporteront un intérêt supplémentaire de ¼%. L'intérêt rapporté peut vous être posté à chaque mois ou si vous désirez on peut vous le verser directement à votre compte d'épargne Trust Royal 60 qui rapporte aussi un intérêt supplémentaire de ¼%.

Le Trust Royal 60 vous donne droit à d'autres avantages: chèques personnalisés encaissés sans frais, règlement de factures de services publics sans frais, émission de chèques de voyage sans frais, ainsi qu'un service postal de transactions bancaires, toujours sans frais.

Et puisque nous sommes à votre disposition pour nous occuper de vos intérêts, il serait aussi souhaitable de discuter de votre testament. Est-il à jour? Y a-t-il eu des changements dans votre vie qui peuvent l'affecter? Voyagez-vous plus souvent?

Si c'est le cas, vous devriez peut-être le mettre à jour. Venez en discuter avec l'un de nos conseillers

en planification testamentaire. Profitez-en pour lui poser toutes les questions que vous vous posez à vous-même. Renseignez-vous au sujet des avantages dont vous pourriez bénéficier en faisant du Trust Royal votre exécuteur testamentaire.

Passez donc nous voir. Nous échangerons des souvenirs et des idées. Nous discuterons des différents moyens de vous aider à mieux profiter de votre situation financière afin de vous constituer d'autres bons souvenirs. Avec nous.

Trust Royal. On vous offre bien plus que des bons souvenirs.

Montréal* Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières et Saguenay/Lac Saint-Jean.
*17 bureaux pour mieux vous servir dans la région de Montréal.
Pour renseignements, appelez 876-2525.

Payé par la C.S.N.

ON BARRE CADBURY

LE DEVOIR

PAGE 3

Montréal, jeudi 2 novembre 1978

Le sixième membre de la cellule Libération

Bédard confirme

par Jean-Claude Picard

QUEBEC — Les autorités policières possédaient dès octobre 1970 certains renseignements relatifs à l'existence d'un sixième individu qui aurait participé directement à l'enlèvement et à la détention du diplomate britannique, M. James Richard Cross.

Voilà la précision qu'a donnée hier, à l'Assemblée nationale, le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, alors qu'il était interrogé par les députés d'opposition sur les faits relatifs à l'existence, inconnue jusqu'ici du grand public, d'un sixième membre de la cellule Libération.

La veille, en conférence de presse, le ministre avait indiqué ne pas savoir exactement depuis quelle date les autorités policières de la Communauté urbaine de Montréal, qui lui ont communiqué ce renseignement il y a maintenant un an, possédaient cette information.

Or, il a, semble-t-il, consulté ses dossiers depuis, si bien qu'hier, en réponse à une question du député unioniste de Nicolet-Yamaska, M. Serge Fontaine, M. Bédard a catégoriquement affirmé que ces informations policières remontaient au tout début de la crise, d'Octobre 1970.

"Je puis confirmer, a-t-il dit, que certains éléments d'information concernant la présence d'un sixième homme en ce qui a trait à l'enlèvement du diplomate James Cross étaient dans les dossiers policiers depuis octobre 1970. Je parle d'éléments d'information et non de preuves."

M. Bédard s'est de plus montré catégorique sur un autre point relatif à l'éventuelle connaissance de ces mêmes renseignements par les autorités politiques du temps.

"Je n'ai, a-t-il affirmé, aucun élément qui ne permette de croire, à l'heure actuelle, que les autorités du ministère de la Justice en avaient été informées préalablement ou spécifiquement dans le temps."

En 1970, M. Jérôme Choquette occupait le poste de ministre de la Justice et procureur général dans le cabinet de M. Robert Bourassa. LE DEVOIR n'a pas réussi hier à joindre M. Choquette mais ce dernier a confié à un autre journaliste de la tribune parlementaire qu'il ne désirait répondre à aucune question sur ce sujet, ayant maintenant quitté la vraie politique.

Pour ce qui est maintenant de l'enquête policière en cours sur ce mystérieux personnage, que le journaliste Marc Laurendeau a identifié comme étant un enseignant marié et vivant toujours au Québec, le ministre a indiqué hier qu'elle avait été confiée aux policiers de la CUM.

De plus, M. Bédard a ajouté qu'il est plausible que les autorités de la Sûreté du Québec et de la Gendarmerie royale du Canada qui, au moment de la crise d'octobre, travaillaient étroitement avec les policiers de la CUM, aient également été informés dès octobre 1970, de l'existence d'un sixième membre de la cellule Libération.

M. Bédard n'a toutefois pas expliqué comment il se fait que les policiers n'ont nullement inquiété cet individu pas plus qu'ils n'ont vraisemblablement informé les autorités politiques de son existence, ayant attendu plus de sept ans avant de le faire.

A cet égard, certaines informations recueillies hier par LE DEVOIR indiquent que le déclenchement de l'enquête Duchaine sur les évènements d'octobre et le fait que celui-ci ait interrogé directement les felquistes liés à ces événements ait été de nature à délier certaines langues du côté policier.

Par ailleurs, le ministre a de plus été incapable de dire clairement pourquoi ce sixième individu n'a pas encore été arrêté s'il est vrai, comme tout le laisse croire, qu'il a été formellement identifié par deux membres de la cellule Libération que Me Duchaine a rencontrés à Paris, soit les époux Jacques et Louise Cossette-Trudelle.

Sur ce sujet, M. Bédard s'est contenté de dire que des accusations seraient portées s'il advient que l'enquête policière en cours permette d'obtenir des preuves suffisantes.

Ce mutisme du ministre de la Justice a fait dire au député Fontaine que l'attitude du gouvernement accréditait la rumeur voulant que ce sixième membre de la cellule Libération soit un indicateur de police, ce que n'a évidemment pas commenté M. Bédard.

Par ailleurs, M. Bédard a, à la demande du député libéral Fernand Lalonde, rendu public hier le mandat confié à Me Jean-François Duchaine.

Ce mondat origine du 18 avril 1977 et avait d'abord été confié à Me Claude Chamberland, un autre procureur du ministère de la Justice. Ce dernier devait par la suite se désister, à la suite de "raisons personnelles" et c'est Me Duchaine qui hérita de l'affaire le 2 mai suivant.

Selon les documents déposés par M. Bédard, on a demandé à Me Duchaine "d'examiner les dessous de la crise d'octobre 1970" tant par le biais des documents et dossiers existant au ministère et dans les archives policières que par des interrogatoires menés auprès des principaux acteurs de ce drame.

Duhaime et Landry s'engagent à ressusciter l'agence Tourbec

par Marie-Agnès Thellier

SHERBROOKE — Les 48 heures de concertation sur le tourisme québécois se sont clôturés hier à Sherbrooke sur quinze engagements du ministre Landry et Duhaime, en particulier la résurrection de Tourbec comme grossiste. Je voyage uniquement au Québec, la création du Crédit touristique qu'acomplira la Société de développement industriel et le financement des treize associations touristiques régionales.

Les principaux intervenants du secteur privé se sont déclarés heureux de ces deux jours de dialogue positif qui, selon M. Jean-Marie Poitras, "marquaient un progrès certain de la concertation", mais ils sont restés sur leur faim en ce qui concerne les mesures à très court terme, où l'industrie touristique profiterait à la fois de la baisse du dollar canadien et de la relance amorcée à Sherbrooke.

Par exemple, l'association des restaurateurs du Québec n'a pas obtenu la réforme de la taxe sur les repas qu'elle réclament. Le ministre d'Etat au développement économique, M. Bernard Landry, a jugé que la taxe de 4% sur tous les repas ne suffirait pas à barrer le chemin de la restauration rapide à l'américaine. L'Institut de tourisme et d'hôtellerie se verra confier une étude sur l'amélioration d'une restauration rapide typiquement québécoise, comme les brasseries.

La séance plénière du mini-sommet, animée avec brio par Laurent Laplante, avait commenté par un coup d'éclat. Comme on s'y attendait, M. Jolin, président par intérim de Tourbec, a présenté un projet de transformation de Tourbec en un grossiste de voyages à l'intérieur de la province, embryon à ses yeux d'une société de développement du tourisme québécois, contrôlée par des organismes d'usagers, de consommateurs et de travailleurs. Cette proposition était soutenue par une douzaine d'associations présentes.

Quelques minutes après, M. Bernard Landry déclarait que le gouvernement envisageait avec sympathie l'avenir de Tourbec et demandait "candidement" à tous les intervenants s'ils étaient contre la proposition de M. Jolin. Et le président de l'association des restaurateurs, M. Michel Moreau, par ailleurs grossiste en voyages à Québec, recommandait que l'existence de Tourbec ne soit plus mise en doute, reconnaissant que les grossistes en voyages à l'intérieur du Québec mettent au moins cinq ans avant de devenir rentables. Il demandait que le ministère encourage tous les grossistes québécois proposant des forfaits québécois et que Tourbec renonce à vendre des voyages à l'étranger.

Après que le "consensus" se soit établi sur le maintien Tourbec "nouvelle formule" M. Landry y annonçait que, lorsque la faillite de Tourbec serait réglée, le gouvernement s'engageait à ce que Tourbec ressuscite, avec son personnel qualifié, pour concevoir des forfaits québécois, en étroite collaboration avec les associations touristiques régionales.

M. Yves Duhaime

M. Bernard Landry

D'autres pas furent faits pendant la séance plénière, notamment par les banquiers et financiers et par les transporteurs d'autobus, MM. Landry et Duhaime s'engageaient donc à défendre en conseil des ministres, et si besoin en conseil du Trésor et devant l'Assemblée nationale, plusieurs mesures ayant trait au financement, à l'originalité et à la qualité du produit offert par les professionnels québécois.

La SDI devra notamment changer sa loi pour pouvoir prêter à des entreprises non-manufacturières que sont les entreprises à vocation touristique. Elle prêtera selon toutes ses formules habituelles (subventions, rabais d'intérêt, garanties de prêts, capital de risque...) pour toute implantation, expansion, rénovation innovation touristique, surtout de FME après avis favorable du ministère du Tourisme.

Ce crédit touristique était réclamé depuis de très nombreuses années, notamment par les hoteliers, et ne devrait pas empêcher les financiers classiques, sous l'impulsion des Caisses d'entraide qui s'y sont engagées, à prêter plus facilement aux entrepreneurs québécois compétents. A ce sujet, appuyant par là une recommandation de M. André Bisson, vice-président de la BNE, Yves Duhaime a accordé une assistance technique à la gestion des entreprises touristiques, grâce à des équipes volantes de son ministère.

Une nouvelle politique d'accueil régional doit être élaborée dans les prochains mois par le ministère du Tourisme et les treize associations touristiques régionales qu'il a fortement "désignées". Ces associations recevront en tout $840,000 d'ici mars 1979. Le gouvernement compte sur le financement conjoint des forces régionales, comme les chambres de commerce, le secteur privé et les municipalités, pour que les ATR aient les moyens de remplir un rôle ambitieux: celui de concevoir et de coordonner des produits touristiques régionaux, d'être instrument de concertation et de consultation, d'information et de promotion et même dans certains cas de gérer des équipements. Des trous subsistent dans la carte des ATR puisque ni Québec ni Montréal n'en sont dotées actuellement.

Par ailleurs, la Chambre de commerce est déçue que la "conférence du tourisme du Québec" ne soit pas désignée comme l'instrument privilégié de coordination provinciale, puisque Bernard Landry en est resté à une prudente "mise à l'étude" de cette formule.

D'autre engagements "fermes mais non absolus" des deux ministres ont trait à la qualité et à l'originalité des produits du Québec touristique. La signalisation routière sera rationalisée et la réglementation sur les transports en commun assouplie. Les inspections des hôtels et restaurants seront aussi rationalisées tandis que dès cette année les restaurants seront classés, selon une méthode déjà testée.

Les deux ministres se sont engagés à demander au ministre du Travail d'étudier le problème des relations de travail dans l'industrie touristique afin de préparer éventuellement un amendement au code du travail permettant l'accréditation multipatronale, préconisée par la FTQ lorsque 30% du personnel touristique d'un même ville souhaite se syndiquer. Par ailleurs, le diplôme de techniciens en tourisme devrait être reconnu par la fonction publique.

Des recherches seront menées sur la demande des touristes québécois. Plusieurs intervenants ont souligné que seules les régions pouvant créer des produits vraiment originaux qui, avec la neige et les grands espaces, pourraient séduire bien des Européens.

Voilà donc le septième sommet sectoriel terminé. Les consensus bénis par les ministres hier étaient mûrs. La conférence aura ou le mérite de faire éclater au grand jour les compromis possibles, les réticences des uns et des autres, bref les véritables rapports de force dans une industrie souvent muette derriere les tenors de Montréal et de Québec. Rapidement menée, en 48 heures fatiguantes, les débats bientôt publiés pourront alimenter en suggestions de nombreux hôteliers, restaurateurs et organisateurs québécois. Derrière la fumée de consensus souvent pressentis se cache le dynamisme d'un "Québec différé à la vocation touristique ré-affirmé".

À l'appel de la CSN

Manifestation pour le droit au travail

par Paule des Rivières

Au moins 8,000 personnes ont participé hier soir à la manifestation organisée par le Conseil central de Montréal (CSN) pour protester contre les fermetures d'usines, et tout particulièrement contre celle de la compagnie Cadbury Schweppes Powell qui doit fermer le 15 novembre.

En prenant la parole devant les manifestants réunis tout près de la confiserie montréalaise, aux coins des rues Bordeaux et Masson, le président du groupe des 500 employés de Cadbury, M. Hector Aubin, s'est dit ému de la dimension de l'appui et a prédit que la population du Québec accepterait de moins en moins les "gestes sauvages" comme celui posé le 12 juillet dernier". L'entreprise annonçait alors qu'elle déménageait sa production à Whitby, en Ontario.

Pour sa part, le président de la Centrale des syndicats nationaux, M. Norbert Rodrigue, a insisté une fois de plus sur la pressante nécessité, pour le gouvernement, de légiférer pour empêcher que les compagnies continuent à fermer leurs portes et à déménager sans un minimum d'explication et de contrôle.

Les organisateurs de cette manifestation "contre le chômage et les fermetures d'usine et pour le droit au travail" ont pour leur part situé le nombre de participants entre 10,000 et 15,000. Les policiers quant à eux ont parlé de 7,000 ou 8,000. Tous s'accordaient cependant pour dire qu'il s'agissait d'un regroupement d'une ampleur qui n'avait pas été atteinte depuis longtemps. Aucun incident n'est survenu.

Aux côtés du président de la CSN qui a dirigé la marche d'une trentaine de minutes, à partir du parc Laurier jusqu'à l'usine Cadbury, se trouvait le président de la CEQ, M. Robert Gaulin, et sa vice-présidente, Mme Micheline Sicotte. Plusieurs associations étaient représentées, dont le Conseil du travail de Montréal, des associations étudiantes, des syndicats de diverses régions et, bien entendu, des membres de la Ligue communiste marxiste-léniniste du Canada qui ne ratent aucun événement de ce genre.

Les manifestants ont poursuivi cette soirée de solidarité au Centre Paul-Sauvé de Montréal.

AUJOURD'HUI

A 12 h 30 à l'hôtel Bonaventure, ouverture du neuvième colloque de relations industrielles. Thème: "La réforme des lois du travail".

■

A 14 h au 3737 est, rue Sherbrooke, assemblée publique du conseil des commissaires de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

■

A 19 h 30 à l'hôtel Régence Hyatt, ouverture du congrès de la Chambre de commerce de la province de Québec sur le thème "Québec Atout". M. Bernard Landry, ministre d'État au développement économique, prononce l'allocution d'ouverture.

■

A 19 h 30 au Centre Saint-Pierre, rue Panet, rencontre-discussion avec des représentants du Parti civique, du RCM et GAM sur l'habitation, le transport et les loisirs, sous les auspices du Conseil régional de Montréal de la Fédération des femmes du Québec.

■

A 19 h 30 au 8010, rue Saint-Denis, conférence d'introduction à la gnose. Sujet: "Le yoga du rêve".

■

Cliniques de sang de la Croix-Rouge, à **Shawinigan**, au manège militaire, de 13 h 30 à 21 h; à **Montréal**, au Collège Sir George Williams, de 10 h à 18 h; au centre des jeunes sportifs Hochelaga, de 14 h 30 à 17 h et de 18 h 30 à 21 h.

Financièrement, la CUM devrait avoir le statut d'un gouvernement (Drapeau)

M. Jean Drapeau

par Rodolphe Morissette

Le maire sortant de Montréal, M. Jean Drapeau, demande aux électeurs un septième mandat qui lui permette cette fois-ci de réclamer de Québec que la Communauté urbaine de Montréal (CUM) soit désormais reconnue comme un véritable "gouvernement" et que, pour son financement, Québec lui transfère des points d'impôt puisés à même les revenus généraux de la province.

Pour l'essentiel, M. Drapeau reprenait hier les propos qu'il avait tenus devant l'Union des municipalités en septembre dernier et qui lui avaient attiré les foudres du ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif. Pourtant la pensée de M. Drapeau, qui s'adressait en anglais à une assemblée d'une centaine de partisans de Notre-Dame-de-Grâce, présentait quelques nuances hier soir.

Comme en septembre, le maire sortant note que le transport public, le service de police et l'épuration des eaux, pour ne prendre que les services les plus coûteux assumés par la CUM et financés en partie (importante) par un ou les gouvernements supérieurs, dépassent aujourd'hui carrément, dans leur ampleur et dans leurs objets, et les capacités de financement proprement municipales et la compétence propre de celles-ci. Qui plus est: ces services rayonnent même au-delà de l'île de Montréal. "Services paraprovinciaux" (plutôt que "paramunicipaux"), disait M. Drapeau en septembre. Hier, il est allé un peu plus loin: il a demandé la transformation de la "communauté" urbaine en un "gouvernement", doté de revenus autonomes.

"L'heure est venue, dit-il, d'accorder à la CUM des revenus autonomes, permanents, suffisants et propres, qui parviennent d'autres sources que des revenus typiquement municipaux". Il laisse à Québec le soin de préciser les modalités du transfert proposé et il ajoute que lui et les maires de la banlieue de Montréal sont à monter un dossier à ce sujet en vue d'aller défendre leur thèse auprès du cabinet de M. René Lévesque. Il demande aussi que le gouvernement convoque à cet égard une conférence Québec-CUM ou Québec-Montréal pour en débattre. Bref, c'est le principe même des subventions, conditionnelles et inconditionnelles, accordées par Québec à ce jour à Montréal et à la CUM pour compléter les insuffisances de la taxe foncière que M. Drapeau veut voir modifier radicalement.

L'autre nuance par rapport à septembre est stratégique: M. Drapeau, qui laisse entendre qu'il a l'accord des maires de banlieue à ce sujet, considérera, s'il est élu, qu'il a un vaste mandat pour forcer des négociations avec Québec. La bataille pourrait être féroce et elle n'est pas sans astuce, puisqu'elle prend au sérieux, du moins en apparence, la thèse péquiste des gouvernements régionaux.

Pour le reste, M. Drapeau a repris hier les thèmes qu'il avait développés dimanche devant ses partisans des quartiers du centre de Montréal. Il s'agit de l'ensemble des réalisations du Parti civique, "non seulement les plus prestigieuses, mais aussi les autres, plus discrètes, plus quotidiennes, mais dispensées d'une manière prestigieuse".

En conclusion, M. Drapeau a dit que la cote de crédit de Montréal, même "après toutes les difficultés récentes", était "at the top", affirmation qui a suscité de chaleureux applaudissements.

Plus tôt dans la journée, M. Drapeau rencontrait le Club Saint-Laurent Kiwanis, dont il est membre honoraire depuis 20 ans. Planant bien haut au-dessus des enjeux électoraux de Montréal, il a réfléchi tout haut sur "les exigences du destin de Montréal".

Essentiellement, M. Drapeau a cherché à identifier quel devait être le destin de Montréal, étant donné le site particulier de la ville sur le Saint-Laurent, son développement historique, la communauté multi-ethnique qui s'y est installée et toutes les grandes réalisations récentes...

Cultivant le suspense, M. Drapeau a noté également le gigantisme de la CUM, qui regroupe une population de près de 2 millions d'habitants répartie dans 29 municipalités dont les budgets réunis frisent $1.5 milliard. Tous ces citoyens, dit-il sur le ton de l'avertissement, paient 38% de l'ensemble de l'impôt sur le revenu des particuliers qui engraisse les coffres du gouvernement québécois.

"Tout cela ne peut s'être produit en si peu de temps parce qu'un homme, parce que Jean Drapeau a fait ceci ou cela", lance-t-il, en écartant cette hypothèse touchant le destin que Montréal doit bien avoir. L'auditoire a finalement la vraie réponse: tout cela, c'est "pour les générations à venir".

M. Drapeau parlait derrière un grand cierge allumé, probablement une pratique du club. Celui qui a récité le *Benedicite* avant le repas a marié la note électorale a la religiosité en priant le Seigneur de bénir l'auditoire pour la nourriture à prendre et "de donner des pommes à ceux qui n'en ont pas et la victoire au Parti civique". Quant à Me André Laurence, qui a remercié le maire de ses belles paroles, il lui a "souhaité d'éprouver de nouveau le bienfaisant frisson de la victoire le 15 novembre" *(sic)*.

A la sortie, les Kiwaniens se réjouissaient des propos du maire et l'un d'eux confiait que M. Drapeau, "contrairement à ses adversaires à la mairie", sait parler "à des gens de classe". Le soir, cependant, M. Drapeau expliquait à son auditoire anglophone qu'il n'y avait pas de classes à Montréal, "car les Montréalais sont des Montréalais".

MANIF CYCLISTE vélo-métro

J'aime le métro
j'aime mon vélo
ça fait que je
prends mon vélo
pis j'traverse en métro
pour obtenir l'accès au
métro pour les cyclistes

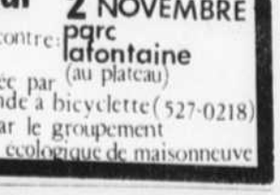

jeudi 2 NOVEMBRE à 19h00
rencontre: parc lafontaine (au plateau)
organisée par le monde à bicyclette (527-0218)
payé par le groupement écologique de maisonneuve

PSYCHOTHÉRAPIE INDIVIDUELLE
sur rendez-vous seulement
CLÉMENT BLAIS
psychologue
Nouveau tél.: 738-3486

- SERVICE DE DESIGN
- SERVICE DE PLANIFICATION
- VENTE ET INSTALLATION
- SERVICE APRÈS VENTE

GUISMATIC ltée
6185 BOUL. TASCHEREAU, BROSSARD, QUÉ. J4Z 1A6. TÉL.: 676-0387

SESSION D'INFORMATION SUR LE LIVRE BLANC SUR LA SÉCURITÉ ET L'HYGIÈNE À L'INTENTION DES ENTREPRISES

Date: lundi, 6 novembre 78
Heure: 14h15 à 17h
Endroit: Hôtel Château Champlain

Le ministre
PIERRE MAROIS
et ses collègues expliqueront le Livre blanc et répondront aux questions des participants.

Pour information et inscription:
Tél.: 288-5161
Frais de participation de $10.00 sur place.

DANS CARTIERVILLE
Le Rhuys
UN RESTAURANT FRANÇAIS OU LE CHEF EST PATRON
"4 GRANDS PRIX D'EXCELLENCE CULINAIRE"

6 TABLES D'HOTE
du lundi au vendredi de 11h a 15h
$3.25 à $5.50

SPÉCIALITÉS: • Homard • Sauce corail • Omelette Duchesse Anne • Noisettes d'agneau à l'estragon.

Ouvert tous les soirs a 17h. Samedi et dimanche inclus. Salle de réception.
5393 ouest, boul. Gouin, Montréal
Face a l'hôpital Sacre-Coeur
Licence complète
Pour reservations:
332-1706 - 382-7796

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Rédacteur en chef: Michel Roy

Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Loignon

Trésorier: Bernard Larocque

Déception et relance

CETTE conférence des premiers ministres sur la constitution s'achève dans un climat de relative déception. Comment tirer cette conclusion des trois jours de discussions alors que le communiqué final témoigne en réalité de progrès notables? C'est que l'intervention inattendue et remarquable faite par M. Trudeau dans la matinée de mardi sur la répartition des pouvoirs faisait naître partout des espoirs nouveaux. On y trouvait les indices concrets d'un déblocage réel. Le sentiment général de l'assemblée avait changé. Une certaine détente gagnait les esprits et les coeurs. Les Québécois eux-mêmes saluaient les efforts déployés par le premier ministre du Canada sur une voie où ils s'efforçaient en vain de l'entraîner depuis si longtemps. Les autres partenaires de la Fédération manifestaient dans leur propos un optimisme imprévu. En fin de journée mardi, il y avait un courant d'euphorie dans la capitale.

Que s'est-il produit hier? Pourquoi les fruits ne sont-ils pas accordés à la promesse des fleurs?

■

Les dépêches d'agences, les comptes rendus de radio et de télévision, les premiers commentaires diffusés sur les ondes indiquaient hier soir que le communiqué final de la conférence devait normalement comporter plus d'une dizaine de pages, qu'il n'en avait plus que trois parce que M. Trudeau avait tenté de subordonner les concessions fédérales en matière de pouvoirs à l'accord des provinces sur le rapatriement de la constitution canadienne. En d'autres mots — et c'est aussi une interprétation répandue dans quelques délégations, dont celle du Québec — Ottawa ferait preuve de souplesse et de générosité, de célérité et de réalisme dans la révision constitutionnelle, à la condition que les provinces consentent en retour au rapatriement du document qui est à Westminster. Toujours d'après les informations qui circulaient en soirée, les premiers ministres des provinces, refusant ce "package" que leur proposait M. Trudeau, ont sabré dans le texte du communiqué final.

Renseignements pris par les envoyés spéciaux et le correspondant du DEVOIR dans la capitale, vérifiés par leurs collègues auprès d'autres sources, cette version est fausse, du moins en grande partie. Il s'est passé autre chose. M. Trudeau a réuni les premiers ministres à l'heure du lunch et s'est mis à énumérer les "consensus" qu'il avait relevés depuis lundi. Il voyait des accords de principe sur un grand nombre de questions, par exemple: la constitutionnalisation de la Cour suprême et les sept points de sa déclaration du mardi touchant le partage des pouvoirs; il en voyait aussi sur les droits fondamentaux. Son projet de communiqué reprenait par conséquent ces présumés consensus un à un et annonçait que le Comité sur la Constitution s'emploierait à les examiner simultanément; c'est-à-dire que les ministres et fonctionnaires tenteraient de réaliser des progrès concurremment aussi bien sur les pouvoirs, les droits, les institutions fédérales que sur le rapatriement et la formule d'amendement.

Entendant cela, les premiers ministres des provinces ont fait savoir à M. Trudeau qu'ils n'étaient pas d'accord, qu'il n'y avait pas consensus sur tous ces points, que l'on s'entendait plutôt pour continuer l'étude dans la perspective qui avait été définie. Le premier ministre, vivement déçu, s'est résigné à publier un communiqué qui ne porte que sur les conclusions très générales.

Mais il est faux de conclure que l'opération envisagée par M. Trudeau aurait échoué en raison de l'insistance de ce dernier à lier le rapatriement de la constitution aux autres questions à l'étude. Il n'a pas voulu les lier formellement. Mais il a insisté et insiste encore pour que les dossiers constitutionnels progressent sur tous les fronts en même temps. Comment les provinces pourraient-elles le lui reprocher puisqu'elles ont précisément réclamé une étude globale de toute la problématique constitutionnelle à Regina cet été?

Toutefois, M. Trudeau a voulu accomplir trop vite une oeuvre trop vaste. Il a interprété le silence des uns, le murmure des autres comme des consensus. Il a cru que l'abstention d'un premier ministre sur une question particulière avait valeur de consentement. Il est vrai que nul n'a protesté lorsqu'il a exposé ses huit projets mardi; mais cela n'entraîne pas nécessairement une approbation tacite. Dans certains cas, les délégués provinciaux ont pu effectivement exprimer un accord de principe. Mais, par prudence ou pour des raisons d'ordre politique, ils ont préféré s'accorder un plus long délai de réflexion.

■

Ainsi s'explique, croyons-nous, la déception de cette fin de conférence. Encouragé par son succès de mardi, le premier ministre a tenté d'arracher un peu tôt des consentements qui restent incertains. Au surplus, sa volonté de ramener la Constitution au Canada pour effacer les derniers reliquats symboliques d'un régime colonial est à ce point obstinée qu'elle en devient obsessive. La fierté qui le motive à cet égard est parfaitement légitime. Mais il ne s'agit vraiment que d'un symbole auquel l'homme de la rue n'attache aucune importance et dont il ne connaît sans doute pas l'existence, comme devait le constater M. Blakeney, premier ministre de la Saskatchewan et l'un des "sages" de cette conférence avec M. Lougheed de l'Alberta.

C'est pourquoi la position défendue par le Québec, sans éclat mais avec fermeté, sera soutenue par la grande majorité des citoyens de cette province qui auront reconnu dans les déclarations de M. Lévesque les principes sur lesquels se sont appuyés ses prédécesseurs dans le même débat. Elle se résume ainsi: le Québec ne consentira jamais à une formule d'amendement et au rapatriement de la constitution aussi longtemps que la question de la répartition des pouvoirs n'aura pas été résolue suivant les besoins du Québec. A cet égard, le premier ministre actuel ne pouvait naturellement pas aller moins loin que MM. Lesage, Johnson, Bertrand et Bourassa. M. Trudeau n'a pas paru s'en étonner du reste.

D'autre part, dans sa déclaration finale, M. Lévesque tient le langage du chef d'un "bon gouvernement" lorsqu'il constate avec satisfaction l'initiative fédérale en matière de pouvoirs, pour aussitôt déplorer avec raison que "nous sommes bien loin du réexamen en profondeur qui s'imposerait", bien loin aussi du "caractère distinct des besoins québécois". Qu'à cela ne tienne, le Québec accepte de participer aux travaux du Comité de la Constitution, à l'exception de cette partie du programme qui portera sur la formule d'amendement et le rapatriement. C'est une stratégie logique et cohérente. Anormalement passive mardi, la délégation du Québec avait retrouvé hier la parole, l'imagination et jusqu'au sens de l'équilibre, M. Lévesque s'étant à juste titre refusé à offrir au peuple un beau duel télévisé.

Mais cette conférence, à laquelle restent liés directement ou indirectement l'avenir du pays et le sort politique de son premier ministre, n'est ni un échec ni une impasse. Malgré la déception, il convient d'y voir une relance de l'appareil constitutionnel, immobile et enlisé depuis 1971. On saura en février si le moteur tient toujours.

Michel ROY

ACTUALITÉ

Le Canadien National, citoyen ordinaire

par Robert Décary

Passant inaperçue dans le sillage de l'affaire Keable, une décision intéressante était rendue, le 31 octobre dernier, dans laquelle la Cour suprême reconnaissait, à toutes fins utiles, que le Canadien National était un citoyen comme les autres.

Une jeune étudiante, France Vincent, âgée de 11 ans, avait été frappée par une locomotive au moment où elle s'engageait, à bicyclette, sur une traverse à niveau. Cette traverse était située dans un quartier très populeux de Montréal et entourée de neuf églises, sept écoles et onze terrains de jeux. La compagnie, bien qu'elle ait su que des enfants jouaient fréquemment sur la voie ferrée, à cet endroit précis, n'avait pris aucune précaution additionnelle.

Toutes les prescriptions de la Loi concernant les chemins de fer et la Commission canadienne des transports avaient été respectées, et le débat ne portait que sur la question de savoir si, nonobstant son observance des lois, la compagnie pouvait être tenue responsable de l'accident.

En première instance, un jury avait conclu que la compagnie était responsable dans une proportion de 95%. La Cour supérieure ramena cette proportion à 55%, et son jugement fut confirmé, d'abord par la Cour d'appel, puis, avec une majorité de 7 à 2, par la Cour suprême.

Les notes de la majorité ont été écrites par le juge Pratte. Ce dernier, après une longue étude des rôles respectifs du jury et des tribunaux, en vient à la conclusion que le verdict du jury, "s'il est sans doute sévère", ne l'est cependant pas "au point d'être déraisonnable", et il précise qu'il n'y "a rien d'irrationnel à dire qu'une compagnie de chemins de fer doit faire preuve de plus de prudence quand une traverse à niveau est dangereuse et qu'au surplus la visibilité est nulle."

Outre les subtilités juridiques, fort bien documentées, qu'il convient d'épargner au lecteur, deux points en particulier retiennent l'attention.

Le premier est l'approche carrément civiliste utilisée par la Cour. Si l'on a pu, parfois, craindre que la Cour suprême ne se laissât influencer, en droit civil québécois, par des concepts de *common law*, force est de reconnaître qu'en l'espèce la partie du jugement qui traite de la responsabilité s'inspire exclusivement des droits québécois et français. Le juge Pratte refuse même catégoriquement de se rallier à une décision rendue par la Cour suprême elle-même dans une affaire régie par la *common law*. Cette approche est d'autant plus remarquable que le Canadien National s'appuyait sur des dispositions de la Loi fédérale concernant les chemins de fer et que la Cour eût pu facilement référer à de nombreuses décisions rendues à cet égard dans les autres provinces. Il est rassurant, sur le plan juridique, de se faire rappeler que toute personne peut encourir, au Québec, une responsabilité qu'elle n'encourrait pas ailleurs, et vice versa. Il faut s'incliner bien bas devant le souci du juge Pratte et de la Cour de protéger la pureté du droit civil québécois.

Le second point est l'assujettissement des compagnies de chemins de fer au régime général de responsabilité civile. Jusqu'à tout récemment, ces compagnies s'en tiraient tant bien que mal en alléguant qu'elles avaient respecté les exigences de la Loi concernant les chemins de fer et les Ordonnances de la Commission canadienne des transports. Les tribunaux hésitaient en effet à imposer une responsabilité trop lourde à une industrie qui, en fin de compte, exerçait le rôle de bâtisseur du pays, et ils exigeaient la preuve de "circonstances spéciales ou exceptionnelles" qui auraient imposé aux compagnies des obligations additionnelles.

En 1976, le juge en chef Laskin, dans l'affaire Faskivski c. Canadien Pacifique Ltée, sonnait en quelque sorte le glas de ce régime spécial, en déclarant: "Je ne puis comprendre pourquoi les compagnies ferroviaires, dans la gestion de leurs opérations de transport, jouissent aujourd'hui d'une règle spéciale qui leur est plus favorable... Ces compagnies ne peuvent prétendre être jugées selon des critères différents de ceux qui s'appliquent aux autres personnes..."

Le juge Pratte ne revient pas sur cette nécessité, qu'on pourrait qualifier de sociale, de remettre en question le statut privilégié des compagnies ferroviaires. Il fait pire, si l'on peut dire et si l'on se met dans la peau de ces compagnies: il n'utilise en aucun moment (sauf erreur) l'expression "circonstances spéciales ou exceptionnelles" — autre indice, peut-être, de sa réticence à référer à ces concepts consacrés par la *common law* — et il se contente de juger le comportement du Canadien National comme si ce dernier était un citoyen ordinaire. Le cas, à ses yeux et aux yeux de la Cour entière — les deux juges dissidents n'utilisent pas davantage l'expression consacrée — paraît donc classé: à l'avenir, les compagnies ferroviaires devront, comme tout brave citoyen, se conduire "comme une personne prudente et raisonnable, consciente à la fois de ses obligations à l'égard de sa clientèle comme à l'égard du public en général, et tenant compte du danger que présentent certaines de ses installations."

Justice, peut-être, est enfin faite. Et du même coup la Cour suprême vient de rappeler à ceux qui en douteront toujours, que le droit et les tribunaux ne sont pas en marge de la société et qu'ils peuvent fort bien, eux aussi, évoluer et s'adapter.

TÉMOIGNAGE

Le nucléaire et l'opinion publique

par Andrée Robard

Diplômée de l'Université McGill en chimie physique, l'auteur enseigne au département de chimie du Cégep Edouard-Montpetit. Responsable d'un cours sur les questions d'énergie et de pollution, elle livre ici, à titre personnel, quelques réflexions touchant la question controversée de l'énergie nucléaire.

■

La projection du film "Nucléaire: danger immédiat" le mardi 17 Octobre au cinéma Outremont a confirmé une fois de plus que le débat autour de l'énergie nucléaire était un débat essentiellement emotif. A plusieurs reprises au cours du film, les personnes qui participaient activement aux manifestations antinucléaires ont confessé qu'elles ne savaient pas très bien de quoi il s'agissait mais qu'elles étaient là parce qu'elles savaient que c'était dangereux. Il est vrai que cela se passait en France en 1976 sur le site de la construction du générateur Super-Phénix à Malville et on pouvait espérer que la situation serait différente ici. Malheureusement, ces espoirs sont vite dissipés lorsqu'on lit le rapport sur "L'attitude des Canadiens face à l'énergie nucléaire" (Canadian attitudes to nuclear power). Cette étude récente montre en effet que 56% de la population canadienne interrogée ignore que l'énergie nucléaire peut servir à la production d'électricité. Nous sommes là au coeur du problème: il y a un manque d'information flagrant concernant l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il est à ce point intéressant de noter que 76% de la population de l'Ontario est en faveur de l'énergie nucléaire contre seulement 57% de la population de la Colombie-Britannique. Or, l'énergie nucléaire fournit presque 20% de l'électricité produite en Ontario alors que la Colombie Britannique n'a aucune centrale nucléaire. On peut donc remarquer que là où l'énergie nucléaire est utilisée, l'opposition à cette forme d'énergie diminue de façon notable.

L'analyse des raisons invoquées dans le rapport pour expliquer une attitude d'opposition à cette forme d'énergie est particulièrement intéressante.

En premier lieu, on trouve le danger des radiations (32% des répondants). Qui a visité une centrale nucléaire sait combien les systèmes de contrôle sont, non seulement nombreux, mais encore indépendants les uns des autres. Toute fuite de composés radioactifs peut être détectée de 2 ou 3 façons différentes et ceci par des systèmes indépendants. Le fait de placer en tête le danger des radiations peut indiquer qu'inconsciemment, l'énergie nucléaire est encore associée à une explosion atomique dont on connaît malheureusement les effets somatiques et génétiques terrifiants.

La deuxième raison invoquée est la gestion des déchets nucléaires (21% des répondants). Le problème est en voie de solution: d'ici 5 ans aux Etats-Unis, 10 ans au Canada, des lieux de stockage définitifs seront choisis. Entre-temps, le faible volume de ces déchets permettra leur entreposage temporaire. Il est à noter que chaque lieu de stockage définitif choisi aura été étudié pendant une période de 10 ans. C'est dire l'importance donnée au choix de ce site et le sérieux avec lequel les études auront été poursuivies.

La troisième raison invoquée est celle de la pollution (17% des répondants) que l'on peut associer à la libération de composés radioactifs dans la nature. Ce qui devrait se traduire par une augmentation de la radioactivité ambiante, donc une augmentation de la dose d'irradiation reçue par la population. En fait, l'humanité est constamment et naturellement soumise à des rayonnements. Ces rayonnements comprennent les rayons cosmiques qui frappent la terre de façon permanente, les rayonnements dus aux composés radioactifs naturellement contenus dans le sol et les rayonnements dus aux composés radioactifs naturellement présents dans le corps (Carbone 14 et Potassium 40). L'ensemble de ces rayonnements représente une dose annuelle moyenne d'environ 100 millirems. L.D. Skarsgard (2) mentionne dans un article récent que l'activité humaine génère une dose moyenne annuelle évaluée à 42 millirems. Sur ces 42 millirems, 0.002 millirems peuvent être attribués au fonctionnement des centrales nucléaires, 1.5 millirems aux retombées radioactives générées par les explosions atomiques qui ont eu lieu entre 1954 et 1962. Le reste, c'est-à-dire la presque totalité, est attribué à l'utilisation en médecine des rayons X et des composés radioactifs pour des fins de diagnostic ou de thérapie. Cette part négligeable des réacteurs nucléaires dans l'accroissement de la radioactivité ambiante pourrait être, il est vrai, attribuée au petit nombre de centrales nucléaires actuellement en fonctionnement. On peut néanmoins estimer à 0.1 millirem par an la dose provenant des réacteurs nucléaires si toute l'énergie était produite à partir de l'énergie nucléaire. Cette contribution serait donc encore négligeable par rapport aux autres.

La quatrième raison invoquée est le risque d'explosion (15% des répondants). Le risque d'explosion a une probabilité tellement faible qu'il est étonnant de voir ce risque mentionné comme une des raisons d'une attitude négative face à l'énergie nucléaire. Dans un réacteur nucléaire, la réaction nucléaire est sous contrôle constant et peut être arrêtée dès que

Voir page 6: Nucléaire

LETTRES AU DEVOIR

■ *Une heureuse évolution*

Dans sa critique de l'un de mes plaidoyers en faveur de l'hygiène naturelle (LE DEVOIR, 10-5-1961), Emile Gauthier, médecin, écrivait: "Il est bien vrai que beaucoup de nos contemporains gagneraient à se plier à la discipline naturiste plutôt que de continuer la vie désordonnée qu'ils mènent. Le naturisme nous rappelle, non sans utilité, certaines vérités essentielles...".

En, janvier 1965, sous les auspices de notre association, un autre médecin montréalais, P.E. Chèvrefils, déclarait lors de sa première causerie publique intitulée "Scandale et danger des vaccinations": "La médecine actuelle prétend veiller sur la santé publique. En réalité, elle joue le rôle d'éteignoir et empêche la diffusion d'une médecine naturiste qui s'occupe de toute la personne humaine, débarrassée des erreurs de Pasteur qui n'a pas compris le sens de la maladie et le rôle du microbe."

En 1970, Serge Mongeau, l'une des vedettes de la profession médicale, écrivait: "Les naturo-hygiénistes sont en réaction contre notre monde et certaines de ses manières de vivre. Cette réaction est saine, car il est vrai que nous mangeons mal et trop, que nous ingérons des médicaments en trop grande quantité et sans raison valable, que notre rythme de vie est nocif, que l'air que nous respirons est pollué... Les naturo-hygiénistes ont une influence croissante. (Comment garder votre santé, Editions du Jour).

En 1974, nous organisions le 4e Congrès International de Médecine Naturelle, sur des thèmes tels que la biosociologie, la démographie, la psychosomatique, la biopolitique, l'ethnologie, l'anthropologie, l'écologie et l'éthologie (science capitale alors ignorée des universitaires en place).

Dans une analyse remarquable (Médecine: crise et défi, janvier 1975), le psychiatre Jean-Yves Roy inscrira ce pluralisme scientifique au centre de sa réflexion: "Des connaissances tout à fait nouvelles, hier encore étrangères à la médecine, comme celle de la sociologie, de la démographie, de la psychosomatique, de la politicologie, de l'ethnologie, de l'anthropologie, de l'éthologie et de l'écologie, proposent certaines visions de la maladie et de la santé dont la médecine doit de plus en plus tenir un compte rigoureux."

A l'occasion du colloque d'Orford, en juin 1976, le sociologue Jean Stafford confirme le bienfait des activités naturistes en ces termes: "Bien avant la publication de la Némésis médicale d'Ivan Illich, la médecine traditionnelle était déjà vivement contestée au Québec. Les naturopathes furent les premiers à mener une campagne systématique contre l'usage abusif des produits pharmaceutiques, l'insertion d'éléments chimiques dans l'alimentation, l'abus chirurgical, et à prôner une médecine préventive, des aliments naturels, etc. 'Pendant que l'industrie empoisonne la nature, la médecine empoisonne le corps', affirment-ils avec insistance. Les naturopathes ont sans doute rendu des services inestimables et beaucoup de leurs méthodes thérapeuthiques mériteraient d'être généralisées."

Yanick Villedieu, collaborateur régulier de Québec Science (Université du Québec), reprendra à sa façon (Demain, la santé, 1977) la plupart de nos principes d'action couvrant une période de plus de vingt ans: "Non pas tant vaincre la maladie que combattre pour la santé", "Nécessité d'un renouveau médical", "Une tâche essentiellement politique: la santé", "La médecine qui rend malade et qui ruine un peuple", "Santé et survie de l'homme de demain", "Un art de vivre sainement", "Contre le monopole médical", etc.

Le vent tourne! Le virage officiel vers la santé intégrale s'amorce. Il est plus que temps.

Jacques BAUGE-PREVOST, N.D.
président
Ordre des naturothérapeutes du Québec

■ *Sur la programmation de Radio-Canada*

M. Al Johnson,
Président de Radio-Canada.

Vos remarques et suggestions afin d'améliorer, les cotes d'écoute des Canadiens des émissions de télévision de Radio-Canada ainsi que le contenu canadien des programmes, sont je crois une autre preuve de l'ingérance du gouvernement dans notre vie privée et démontre aussi votre incompétence, M. le Président.

Si la cote d'écoute n'est pas bonne c'est que le produit n'est pas bon et si ce produit n'est pas bon normalement on en arrête la production et ou on améliore le produit. S'il vous plaît, ne demandez pas une enquête royale pour savoir les raisons car, les coûts seraient trop élevés et Radio-Canada dépense déjà assez pour les résultats obtenus à ce jour. Nous ne sommes pas en Russie et ce n'est pas parce que les autres sont meilleurs que l'on doit les éliminer.

Je voudrais vous dire que je fais partie des 53% de Canadiens Français qui regardent les émissions provenant des Etats-Unis mais dans mon cas, ce n'est pas une heure par semaine mais tout le temps. Ce n'est pas CTV. ou les postes américains qui sont chanceux, c'est moi. Pourquoi? C'est simple après une journée de travail d'une douzaine d'heures, je retourne chez moi pour me détendre.

Les postes américains et CTV me font relaxer avec de bonnes comédies, car il fait bon rire dans ce monde d'incertitude, les programmes de variétés et les films récents, j'ai bien dit récents et ceci à des heures raisonnables.

Je crois sincèrement, Monsieur que les Canadiens Anglais 74% et les Canadiens Français 53% sont plus ou moins de mon opinion car les statistiques ne trompent pas souvent.

Pouvez-vous m'expliquer pourquoi Radio-Canada ne nous a pas montré le tournoi de Soccer de la coupe du monde le plus grand événement sportif au monde. Pourquoi ici à Montréal nous allons voir seulement une vingtaine de parties de Hockey du Canadien pendant qu'à Toronto il y en aura le double sinon plus des Maple Leafs et je suppose qu'à Vancouver ce sera la même chose. N'y-a-t-il pas de contenu canadien dans ces parties? Les Canadiens sont la plus belle preuve que Français et Anglais peuvent ensemble réussir. Voilà un exemple pour promouvoir l'unité Canadienne.

Cher Monsieur le Président avez-vous regardé le spécial de CTV il y a quelques semaines "Separation". Le contenu Canadien était là et je doute que la cote d'écoute ait été mauvaise. C'est simple c'était bon.

Donc, Monsieur le Président, pas d'enquête royale vous n'avez qu'à vous rappeler l'expression "si nous ne pouvons les battre, joignons-les".

Michel OUELLET

Sainte-Julie, le 7 octobre 1978

■ *Un premier pas*

M. le directeur,

Il n'y a rien de "mystique" dans le Sionisme qui doit être "démystifié" au Canada ou ailleurs, comme l'affirme M. Abdelkader Benabdallah (LE DEVOIR du 16 octobre 1978).

Le Sionisme, le mouvement national du peuple juif dans sa patrie ancestrale, s'est cristallisé et est devenu l'Etat souverain et indépendant d'Israël d'aujourd'hui.

Quoique pour des raisons différentes, les Etats arabes finiront par signer la paix avec l'Etat hébreu sublimant ainsi et, en même temps, la haine des Juifs et le refus de leur reconnaître le droit à la terre biblique. C'est la menace soviétique, après la colonisation des grandes puissances, qui impose une politique réaliste aux Etats arabes voisins d'Israël.

Le premier pas vient d'être accompli par l'Egypte, pays le plus populeux et le plus armé de tous les pays arabes. Les objections soulevées par les autres pays arabes concernant l'avenir des réfugiés, le droit des Palestiniens à s'autodéterminer et le retrait des implantations israéliennes seront résolus à la fin de la période d'essai qui est de cinq ans. Car il ne faut pas oublier ce qui est substantiel: la confiance réciproque devra s'établir entre Israéliens et Arabes avant que l'Etat hébreu fasse de nouvelles concessions aux Palestiniens. Tout dépendra exclusivement des populations de Gaza et de la Cisjordanie ainsi que de leurs dirigeants pour que cette confiance soit établie.

La politique étant l'art du possible, les limites du risque que l'Etat d'Israël est disposé d'accepter seront en fonction de la politique de bonne volonté et des pas faits en direction d'une entente, de la part de ses voisins arabes.

Comme le disait M. Valéry Giscard d'Estaing, le président de la République française, il y a quelques jours, au Brésil, "si l'Egypte avait le poids du Brésil, la paix au Moyen-Orient serait une affaire conclue."

La victoire de la raison sur la haine et du bon sens sur l'absurde n'auront plus besoin, espérons-le, dans un proche avenir, des interprètes de la taille de M. Abdelkader Benabdallah et tutti quanti qui prétendent que dans "la lutte pour la démystification du sionisme au Canada, la victoire est encore plus proche; elle est au bout de la langue et au bout de la plume."

J. Antoine GAGNON
professeur à la CECM

Montréal, le 18 octobre 1978

■ *Quand le bâtiment va, tout va...*

MM. Les Membres de L'Assemblée Nationale du Québec, au lieu de vouloir leurrer le public, sur la situation économique actuelle, et de noyer le poisson par des diarrhées verbales.

Soyez donc un peu plus pratique, ou du moins assez adulte de dire la vérité. Cessez de jouer au chat et à la souris, et au démagogue en essayant de sauver la chèvre et le chou.

Vous qui aimez à répéter que "nul n'est sensé ignorer la loi". Le public ne doit donc pas également ignorer la loi qui régit le marché du bâtiment, c'est-à-dire celle qui correspond à la loi de l'offre et de la demande et opérante à des périodes cycliques.

Sachant que la haute finance a tout intérêt à protéger ses arrière-garde, il a vite compris, qu'en élevant leur taux d'escompte vis-à-vis les emprunteurs (promoteurs) elle diminuait ainsi toutes probabilités d'accroissement de l'offre, qui aurait vite fait chuter les valeurs foncières, privant ainsi les municipalités de revenus substantiels conscient de la chute du dollar Canadien qui affecte présentement son pouvoir d'achat étranger de matériaux de construction, et de la hausse des coûts de la main-d'oeuvre, en plus du coulage administratif, conclut, que tout ceci n'aide en rien la promotion du bâtiment. Or voilà les vraies raisons qu'auraient dû évoquer la plupart des membres de l'assemblée, même chez les chefs d'opposition, au lieu d'ergoter sur la classification des compétences, et de chercher à se camoufler sous les coquilles législatives.

Encore une fois bravo et un grand merci à la technologie moderne de l'électronique, qui nous a permis de constater que le ridicule ne tue pas le monde, mais toute initiative qui tend vers la solidarité.

Robert BELIVEAU

Trois-Rivières,
le 7 octobre 1978

■ *La pratique médicale démystifiée*

(Lettre adressée à Marie Laurier, journaliste au DEVOIR).

Bravo pour votre excellent reportage sur la pratique médicale publié dans LE DEVOIR du 27 octobre. C'est enfin la preuve que les médecins peuvent aussi se tromper.

Non qu'il est agréable de les voir se tromper! Mais plutôt que cette analyse nous permette de replacer dans une perspective plus juste les déclarations du grand manitou des médecins, Augustin Roy, qui ne cesse de déclamer que seuls les médecins ont le droit de toucher au corps humain, parce qu'eux seuls possèdent "la vérité" et qu'eux seuls ont prêté le serment d'Hippocrate!

Serge BEAUCHEMIN

Outremont, le 27 octobre 1978

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $60 par année; six mois $33; trois mois $21. À l'étranger: $65 par année; six mois $36; trois mois $24. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361
(lignes groupées)

L'affaire Dalila Zhegar

Les débordements injustes d'un drame familial

par
Dalil Maschino

Ayant donné suite à son intention de se convertir à l'Islam, M. Denis Maschino a pris, conformément aux prescriptions de cette religion, le prénom de Dalil. C'est sous ce nom que, rompant le silence qu'il s'était imposé, il s'explique publiquement devant l'aggravation qu'a prise l'affaire à laquelle a donné lieu l'enlèvement de son épouse, en avril dernier, à Montréal. Dans le souci de faire connaître sans distorsion ni interprétation la mise au point de l'époux de Dalila Maschino-Zhegar, LE DEVOIR en publie aujourd'hui le texte intégral.

La disparition brutale de ma femme, le 25 avril dernier, a engendré un drame familial. Quarante jours plus tard, les organes d'information s'emparent de cet événement douloureux à la suite d'indiscrétions et le présentent d'une façon telle que la confusion s'installe dans l'esprit du public. Les personnes impliquées dans ce drame familial, elles, ont toujours pensé que c'est en famille, dans la discrétion et sans intervention extérieure qu'une solution heureuse pourrait être trouvée. Monsieur Zeghar, le frère de mon épouse, grand résistant et personnage important, a le droit, comme tout individu, de s'occuper seul de sa vie privée. De même il m'appartient de diriger seul ma vie familiale sans intervention extérieure.

Pour leur part, les autorités québécoises et canadiennes ont, après enquête, acquis la conviction que des lois et règlements du pays ont été enfreints. Il peut alors sembler légitime que les citoyens manifestent leur mécontentement à ceux qu'ils ont mandatés pour garantir le respect et l'application des lois. De telles actions ne peuvent toutefois résoudre notre drame familial. Il est donc important de faire la part entre la question publique des infractions à des règlements et la question privée de mes relations avec ma belle-famille.

Sur un plan plus large, il est quelque chose de tout aussi grave que la confusion entre les questions d'intérêt public et le caractère privé de notre drame familial: dans divers pays des médias d'information se sont emparés du sujet pour exacerber des préjugés racistes et calomnier l'Islam, la culture arabe, l'Algérie et une famille honorable.

C'est ainsi qu'avec l'évocation sensationaliste de ma conversion à l'Islam ("Pour revoir sa femme, Maschino prêt à se convertir à l'Islam", titrait La Presse du 19 juin), conversion depuis longtemps pensée et convenue avec mon épouse, on a vu réapparaître le mythe rétrograde selon lequel l'Islam est une religion "étrange, intolérante".

Il n'est guère possible de démontrer le fondement raciste d'un tel mythe en peu de mots. On peut cependant rappeler que Voltaire n'hésitait pas à écrire dans son "Essai sur les Moeurs" que la doctrine et les lois du Prophète Mohammed "attirèrent bientôt à sa religion le respect et la confiance. Le dogme surtout de l'unité d'un Dieu, présenté sans mystère et proportionné à l'intelligence humaine, rangea sous sa loi une foule de nations (...) Le Législateur des musulmans, homme puissant et terrible, établit ses dogmes par son courage et par ses armes. Cependant sa religion devint indulgente et tolérante".

D'autres propos, profondément insultants pour la communauté musulmane à laquelle j'appartiens, ont souvent été repris alors qu'on évoquait notre drame familial. C'est ainsi que l'Islam fut à diverses reprises présenté comme une religion qui encourage le conservatisme, voire le racisme. De tels propos sont dénués de fondement.

Le président Boumédienne, qui étudia au Caire à la célèbre université islamique d'Al Azhar, faisait remarquer en 1972 à un auditoire d'étudiants: Il n'existe pas un seul texte de l'Islam allant à l'encontre de l'évolution ou soutenant le féodalisme et encourageant l'exploitation. L'Islam dit: "Les gens sont égaux comme les dents d'un peigne" et cette expression recèle de grandes significations en elle même. L'Islam dit encore par la voix du Khalife Omar s'adressant aux infidèles: "Depuis quand vous permettez-vous de réduire les gens à l'esclavage alors qu'ils sont venus au monde libres"?

Le chef d'Etat musulman soulignait encore: "C'est l'Islam qui a libéré Bilal de l'esclavage, qui l'a affranchi et qui a fait de cet homme de couleur le muezzin du Prophète et de l'Islam".

Il est impossible de présenter en quelques lignes tous les mensonges et erreurs qui ont été dits ou écrits à l'occasion de ce drame familial. De tels propos sont profondément insultants pour nous, Dalila, moi-même et ma belle-famille qui appartenons tous à la communauté musulmane.

La méconnaissance du monde arabe par le grand public et l'existence de préjugés tenaces dont les fondements se trouvent dans un "impérialisme culturel" encore vivant ont permis la multiplication de jugements de valeur racistes à l'égard de la culture arabe. Par exemple, qualifiant cette affaire de "moyennageuse" (Le Nouvel Observateur du 26 juin), on a souvent écrit que "cette situation peut paraître extravagante à des esprits occidentaux" (L'Aurore, quotidien parisien, le 3 juillet). On oublie que les structures de base et les coutumes familiales importantes sont pratiquement identiques dans tous les pays méditerranéens, que l'on y parle arabe, espagnol, italien, grec, turc ou français.

Mais surtout, pour laisser libre cours à ces débordements racistes, on fait fi de l'apport fondamental de la civilisation arabe à la culture de l'Europe occidentale. Pendant tout le Moyen Age, c'est grâce aux savants et aux érudits arabes qu'ont été conservés et retransmis de nombreux acquis de la civilisation grecque. Les hommes de science arabes ont également apporté une contribution très importante, et les noms de savants comme Tabir Ibn Hayan (chimie), Al Razi (médecine), Al Battani (astronomie), Al Khwarizmi (algèbre), Alhazen (optique et mathématique), Al Zarquali (astronomie et géographie), etc, furent célèbres en Europe jusqu'au début de l'ère coloniale.

L'Algérie a évidemment été la cible d'attaques sournoises à l'occasion de cet événement douloureux. C'est en France que certains médias ont été les plus empressés de lancer leurs piques contre l'Algérie, sans doute pour se donner bonne conscience par rapport au silence qu'ils maintiennent sur les crimes et discriminations dont est quotidiennement victime la communauté algérienne qui y est émigrée.

Divers groupes politiques ont également été prompts à saisir l'occasion pour traiter le gouvernement algérien de "régime oppressif et policier où l'exploitation est féroce et l'arbitraire total" (Rouge, quotidien parisien, le 11 juillet).

De tels qualificatifs correspondent mal à la réalité d'un pays qui consolide son indépendance nationale sur la base du développement "d'industries industrialisantes", d'une réforme agraire et d'une politique de récupération et de contrôle des richesses nationales. Ce modèle de développement lié sur le plan extérieur à une pratique de diversification des partenaires commerciaux et à une ferme politique de non-alignement a donné à l'Algérie un rôle de leadership dans le tiers-monde communiste.

Ces divers groupes et médias ne se sont pas limités à critiquer l'Algérie; ils ont entrepris une campagne de dénigrement systématique du frère de mon épouse, Monsieur Zeghar. Cette indécence révèle que tous les prétextes sont bons pour lancer des attaques personnelles dont les motifs sont sans aucun rapport avec notre drame. Les choses atteignent leur comble et l'imposture est flagrante lorsque, profitant de mon silence ou de mon éloignement géographique on m'attribue des mots que je n'ai jamais dits ni écrits comme ce fut récemment le cas à Paris! Je n'ai jamais mandaté le moindre groupe, la moindre institution ou une quelconque organisation, et pas même mon père, pour résoudre notre drame familial. Je trouve même vexant que l'on veuille continuellement me faire endosser les positions politiques de mon père qu'il est seul à assumer. Cela fait tout de même plusieurs années que je suis majeur et émancipé; j'exprime, lorsque je le désire, et j'assume seul mes propres idées.

Mais il faut croire que les eaux troubles du battage publicitaire conviennent à certains. En effet, dans plusieurs pays, il y a des individus qui préparent leurs "plans" dans l'espoir de "s'infiltrer" en Algérie pour "arracher" des déclarations à Dalila, voire la ramener sous leur bras. Pourquoi cet acharnement à vouloir faire "le bien"? Ces gens là doivent pourtant savoir que les déclarations faites par Dalila à Alger sont, aux yeux des autorités québécoises, sans valeur sur le plan strictement juridique. Ils devraient surtout savoir que ce ne sont pas des déclarations publiques ni des titres "à la une" qui vont aider à un heureux dénouement en famille.

Mais peut-être que le but recherché par ces gens est totalement étranger à notre drame familial. Dans ce cas, le jour où ma belle-famille, ma femme et moi-même serons réunis, tous les détracteurs, tous ceux qui auront tenté de tirer profit de nos difficultés présentes seront contraints de faire amende honorable.

Égales, certes, mais à des hommes libres

par
Andrée Ferretti

Mme Andrée Ferretti, qui fut dans les années soixante vice-présidente du RIN au sein duquel elle incarnait la tendance socialiste, a prononcé dans la soirée du 27 octobre, au cours d'une assemblée organisée par les femmes et pour les femmes des régions Montréal-Centre et Montréal-Ville-Marie pour marquer le 10e anniversaire du Parti québécois, une conférence très remarquée sur le rôle des femmes. en particulier sur le thème du récent document publié par le Conseil du statut de la femme, "Égalité et indépendance". Nous reproduisons le texte de son allocution.

"Egalité *et* Indépendance" paraît. Que voilà un document révolutionnaire s'exclame avec enthousiasme René Lévesque. J'ignore comment vous avez réagi à une telle déclaration. Pour ma part, je vous assure que j'ai été surprise et ravie de constater qu'il y a au moins une révolution qui trouve grâce à ses yeux et que ce soit précisément la nôtre. Un peu méfiante, je me suis toutefois demandé si ce n'était pas parce qu'elle n'est encore que sur papier. Ça fait moins peur au monde, c'est sûr, et sans doute aussi à notre chef bien-aimé. Qui a peur de qui? N'est-ce-pas en train de devenir la question qui vaut le million? Enfin, tant que ce ne sera pas celle du prochain référendum. Cependant, comme nous ne sommes pas ici à un spectacle de Jean-Guy Moreau, je ne pousserai pas plus loin ma petite caricature.

"Egalité *et* Indépendance" a le mérite de démontrer que la question féminine n'est pas une question marginale mais un problème qui relève de l'organisation de la société dans son ensemble. Précisément pour cette raison, je vais tenter ce soir d'examiner comment notre lutte pour la libération des femmes et notre lutte pour l'indépendance politique, économique, sociale et culturelle du Québec sont des luttes convergentes, des luttes qu'il nous faut mener de front.

Il est bien évident que nous devons continuer à lutter contre la discrimination spécifique qui s'exerce contre nous dans tous les aspects de la vie publique et privée. Mais il devient également évident que toutes les réformes amorcées depuis, disons, trente ans, n'ont pas modifié fondamentalement notre statut dans la société. Ne devons-nous pas nous demander si, au contraire, ces réformes, en atténuant les injustices les plus criantes, ne constituent pas une nouvelle manière plus subtile, plus efficace, plus moderne de nous maintenir dans notre situation d'infériorité.

Nous devons nous défaire de l'illusion que nous pouvons attendre les changements que nous souhaitons d'une société comme la nôtre. Nous ne devons plus nous limiter à seulement remettre en cause notre statut dans cette société en réclamant plus d'égalité, plus de pouvoir. Nous devons remettre en cause la société elle-même pour en bâtir une nouvelle où nous aurons aussi pleinement droit à notre différence. Notre émancipation et celle de la majorité des Québécois sont liées et elles dépendent de notre détermination à poser les problèmes dans des termes politiques globaux, tout-à-fait nouveaux et qui correspondent à ce que nous sommes en tant que femmes québécoises.

C'est en effet un euphémisme que de dire que nous ne vivons pas sur la planète Mars, ou en Chine, ou même en Ontario. Nous vivons au Québec, dans une société colonisée et dominée politiquement et économiquement par des intérêts étrangers qui accroissent sans cesse et sans limites leurs profits et leurs pouvoirs au détriment des besoins et des aspirations de l'ensemble des Québécois. Nous contenter de réclamer des droits et des pouvoirs égaux à ceux des hommes dans notre société, c'est laisser croire que la condition des hommes québécois est juste et satisfaisante. Or, pensons concrètement à nos pères, à nos frères, à nos maris, à nos amants, à tous les hommes de notre vie et de notre histoire. Pouvons-nous dire honnêtement que ce sont des hommes libres, qu'ils ne subissent pas comme nous les effets du colonialisme et de l'exploitation capitaliste. Voulons-nous vraiment ressembler à ces pauvres vaincus qui n'ont jamais pu relever la tête jusqu'au bout. Voulons-nous même ressembler à leurs chefs qui, tout au cours de notre histoire et encore aujourd'hui, dès qu'ils exercent le moindre pouvoir, qu'il soit intellectuel ou politique, se détournent de nos grands projets collectifs pour ne plus se consacrer qu'à améliorer notre situation plutôt que de s'appliquer à la transformer.

Non, mesdames, nous ne serons jamais libres, ni indépendantes dans une société qui vit dans un état de dépendance généralisée. Nous devons, c'est certain, mener sans relâche, nos luttes spécifiques, celles dont nous parlait si bien Louise Thibouthot, il y a un instant. Nous devons toutefois les inscrire dans un combat plus radical qui se situe dans la perspective de l'abolition de l'oppression nationale et de l'exploitation capitaliste. Nous femmes, ne savons-nous pas mieux que personne que sans indépendance économique, nous ne pouvons exercer la moindre souveraineté.

Cependant, si nous ne voulons pas au jour des grands bouleversements nous retrouver dans la situation des Algériennes qui ont pourtant été des combattantes exemplaires, selon Jacques Berque, le grand analyste de la révolution algérienne, si nous ne voulons pas nous retrouver dans la situation des Russes ou des Chinoises, c'est-à-dire encore sous la domination des hommes, encore aux prises avec des doubles tâches, encore renvoyées à notre féminité comme à un vice, nous devons prendre l'initiative des débats idéologiques et des luttes concrètes, nous devons développer notre propre critique de la société, développer, par exemple, notre propre critique de l'économie politique et montrer que la division du travail en système capitaliste se fonde sur la division du travail dans la famille et qu'elle implique une division inégale non seulement des tâches mais de la distribution des produits de la totalité du travail et des pouvoirs liés à cette répartition; nous devons penser et définir le plus précisément possible le modèle de société que nous voulons instaurer.

Evidemment — et il n'est pas nécessaire d'être docteur en étapisme pour le comprendre — nous ne pourrons pas tout réaliser d'un seul coup.

Nous devons d'abord apprendre à parler. Car même si les hommes ont l'habitude de nous traiter de grandes bavardes, nous n'avons en fait jamais eu droit à la parole, sinon pour répéter le discours des hommes. Même quand nous nous parlons entre nous, nous nous renvoyons l'une à l'autre l'image qu'ils nous donnent de nous-mêmes. Nous ne devons plus craindre d'intervenir dans notre propre langue, de déranger le discours masculin en tant qu'il constitue, même dans ses formes les plus généreuses, comme en poésie, par exemple, le discours dominant. Et ce pouvoir, il ne le tient pas de sa valeur intrinsèque, supposément parce qu'il serait plus rationnel, plus systématique, plus cohérent, mais bien parce qu'il réduit tout autre discours à ne parler que de choses secondaires. La politique, l'économie, les sciences, ce n'est pas l'affaire des femmes, n'est-ce pas? Si elles veulent s'en mêler, elles n'ont donc qu'à mimer le discours des hommes. Avoir une pensée originale et, surtout, oser l'exprimer et la défendre, est depuis toujours le plus grand crime qu'une femme puisse commettre. Pour la punir, quand on ne la brûle pas sur les bûchers, on la ridiculise. Ou, plus subtilement, on reconnaît l'intelligence et parfois même la pertinence de son discours s'il n'était pas, n'est-ce pas, si entaché d'émotivité, de subjectivité.

Oui, mesdames nous sommes émotives, nous sommes subjectives. Nous ne craignons pas les manifestations de notre affectivité. C'est précisément ce qui fait notre richesse, notre différence et, dans une perspective révolutionnaire, ce qui fera notre force. C'est presque notre intelligence et notre coeur ne sont pas complètement contaminés par la rationalité contemporaine que nous pourrons en remettre plus radicalement en cause ses valeurs et ses réalisations politiques et sociales qui sont plutôt déprimantes si l'on se représente les injustices sociales, les guerres, les tortures qui existent dans le monde. Devant ces piètres résultats de la fameuse rationalité masculine, nous avons le devoir de commencer à mettre en oeuvre notre propre rationalité. Ici, au Québec, en 1978, à la veille d'un référendum capital pour notre avenir collectif,

Voir page 6: Égales

McGill *en bref*

rédigé et publié par le bureau de relations publiques de l'Université McGill

La faculté des études avancées et de la recherche instituait, l'hiver dernier, une commission d'étude sur le vieillissement. Chargée de promouvoir l'étude interdisciplinaire des processus de vieillissement et des besoins des personnes âgées, cette commission organisera cette année une série de conférences sur les aspects du vieillissement humain. Le docteur J.C. Brocklehurst, titulaire de la chaire de gériatrie médicale à l'Université de Manchester (G.-B.) prononcera la première de ces conférences, qui aura pour titre: *Mental States in the Aged: A Medical and Community Concern* (L'état psychique des personnes âgées est un problème d'ordre médical et communautaire). M. David Hobman, directeur de *Age Concern*, organisme-parapluie qui regroupe en Grande-Bretagne une multitude d'agences sociales s'occupant des personnes âgées dans la collectivité, donnera la répartie au docteur Brocklehurst. Cette conférence aura lieu le vendredi 3 novembre à 20h dans l'amphithéâtre Palmer Howard du pavillon McIntyre de médecine, 3655, rue Drummond.

Le département de sports et d'athlétisme de McGill favorise les rencontres sportives non seulement entre les universités mais entre les écoles également. Cet automne, entre le 27 septembre et le 2 novembre, le département a ouvert gratuitement les portes du stade Molson aux équipes de football et de soccer des écoles secondaires de Montréal, comme il l'avait fait les années précédentes.

Une deuxième édition reliée et remaniée de *The McGill University Thesis Directory* vient de paraître. Les ventes du tome II (1960-1973) dépassent légèrement celles du tome I (1881-1959) publié ultérieurement d'ailleurs. En plus d'offrir une liste des thèses acceptées chaque année par l'Université (depuis *On the history of the idea of atonement among the Hebrews* (1881) jusqu'à *L'aspect livresque de l'oeuvre de Gustave Flaubert* (1973), ces *bestsellers* contiennent des index alphabétiques des auteurs cités, des départements et des directeurs de thèse. Le tome III (1974-1979) sera publié en 1980 par les presses universitaires McGill-Queen's.

GRATUIT!

Jeudi 2 novembre à 11h: table ronde sur le théâtre français actuel, présidée par le professeur Michel Vaïs, du département de langue et littérature françaises de McGill, salon des professeurs, pavillon Peterson, 3460, rue McTavish.

Vendredi 3 novembre à 20h30: les *McGill Jazz Workshop Bands* placés sous la direction du professeur Gerald Danovitch, interpréteront des oeuvres de Chick Corea, Woody Herman, Count Basie et autres, salle de concert Pollack, 555 ouest, rue Sherbrooke.

Vendredi 3 novembre à 20h: les Redmen de McGill affronteront l'équipe de basketball de l'université Carleton au gymnase Currie, 475 ouest, ave des Pins.

Lundi 6 novembre à 15h: le professeur Alfred Dubuc, du département d'histoire de l'UQAM, prononcera une conférence intitulée: *The Winnipeg General Strike: Impact on Canadian Law and Institutions*, salle 308 du pavillon Burnside.

Mardi 7 novembre à 16h: M. M.P. Rosenthal, député social-démocrate au Bundestag, donnera une conférence qui aura pour titre *Workers' Participation: The German Third Way*, salle 230 du pavillon Leacock.

AU FOND DE L'INCONNU IL Y A LES CONQUÊTES NÉCESSAIRES

Lettre de **LUCIEN BONNET,** adressée le 10 avril 1978,

au professeur **CARL SAGAN,** astrophysicien

Il arrive parfois qu'un rêve devienne réalité. C'est le cas aujourd'hui. Par l'entremise de M. Emil P. Ericksen, Officier Économique au Consulat Général des États-Unis d'Amérique à Montréal, je communique avec l'homme de Science Américain dont j'admire le plus les travaux et les recherches.

Au professeur Carl Sagan et à son épouse qui, aux approches de l'an 2000, pensent que les temps sont venus de signaler, par des messages tangibles, à d'autres êtres intelligents possibles de l'univers, la présence de notre humanité terrestre, qu'il me soit également permis d'adresser un message, simple, issu de patientes recherches. Ce message, je le formule comme suit:
"À l'échelle cosmique comme à l'échelle terrestre, l'obscurité ou la noirceur fait partie intégrante du processus de la lumière et de la couleur".

Mon but est de vous entretenir de ce sujet particulier et des raisons qui m'ont amené à effectuer ces recherches dans le contexte des problèmes d'un petit pays, tourmenté comme son relief, où je suis né et qui m'a vu grandir, dont le nom "Haiti" signifie "Terre de montagnes". Ce pays connaît depuis assez longtemps certaines difficultés inhérentes à toute collectivité confrontée à un problème d'identité. Au Canada où je vis et me suis bien acclimaté, ce sujet, cependant, motive encore mes recherches, suscite mes démarches, explique l'audace de mes propos. Dans ce contexte particulier de conflits séculaires où s'affrontent l'intérêt et l'origine raciale, il importe d'aller au fond des choses. Parallèlement, il convient de signaler l'Optique, cette branche de la Physique énergétique où fleurissent encore, tenaces, à grand renfort de brevets d'invention et des secrets de fabrication, des tabous scientifiques aberrants sur la couleur, l'obscurité, la lumière. Toute recherche rationnelle de solutions originales, même avant-gardistes, au niveau de la science comme des mentalités, semblerait ici nécessaire et préalable à l'établissement d'une solution d'équilibre.

N'étant pas un savant, mais peut-être le plus obscur parmi les plus obscurs des chercheurs obscurs de tous les temps obscurs, je demande au professeur Sagan de m'accorder un insigne privilège, celui d'accepter que je lui confie, à toutes fins qu'il jugera utiles au succès de cette démarche, mes modestes résultats et la démonstration ou illustration que propose mon schéma. Sur une même pellicule photographique j'ai voulu réunir, à ma façon, des éléments et conditions que je crois indispensables à l'analyse et à la synthèse des couleurs. Voici donc quatre films dits "séparations de couleur" et les épreuves-couleurs à l'appui de cette donnée.

Les phrases que je vais citer sont de vous. Elles sont tirées d'une entrevue que vous accordiez au correspondant d'un magazine français et je cite:
"... après Apollo, les savants ont été découragés. Vous savez pourquoi ils ont été découragés? Parce que le ciel sur la Lune est noir. Ça les a déprimés. Vous croyez qu'il s'agit d'une blague? Pas du tout. Les savants sont plus fragiles qu'il n'y paraît. Or le ciel de Mars est rose. Les voilà qui reprennent espoir".
Catherine Delaprée, "L'homme clef de Viking: Et maintenant il faut tout revoir...", Le Point No 204 — 16 août 1976: 48-49).

Je vois d'ici votre sourire et celui de madame Sagan qui semblent dire: "les roses ne vivent que ce que vivent les roses, l'espace d'un matin".
L'énigme de l'espace n'en est pas à un matin près. Ses ténèbres, avec leur profondeur inouïe, toujours si secrètes et tellement intrigantes, à la limite du désespoir et de la déraison, de la peur et du dégoût, de la haine et de la damnation, par suite de l'ignorance ou de l'indifférence, cachent jalousement d'incroyables ressources bénéfiques à la science, qu'entrevoit seulement la perspicacité ou la sagesse de chercheurs avant-gardistes de la trempe et de la personnalité du professeur Sagan.

N'en déplaise à la "Genèse" biblique qui, de génération en génération, apprend à qui veut l'entendre de cette oreille que **"Dieu sépara la lumière des ténèbres"** (Ge 1,4), ni à **Sir Isaac Newton avec son prisme** qui nous en fait voir de toutes les couleurs, laissant dans l'ombre la plus grande inconnue de tous les temps, l'obscurité elle-même, je tiens à souligner que **"la rose noire de l'espace"**, arbitrairement niée comme valeur positive, toujours perçue négativement, discrète, si peu enviseuse de la lumière qu'elle l'absorbe pour bien la conserver, l'obscurité, dis-je, a pu passer pour la négation même de la lumière, alors qu'elle en est le prolongement.

Depuis que le monde est monde l'harmonie et la complémentarité existent entre la lumière et les ténèbres, dont les effets, équivalents ou adéquats, judicieusement équilibrés à l'échelle cosmique, font penser, comme les sages de toujours, que dans ce tout cohérent constitué par l'univers, **"rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme"**.

La question que l'on se pose le plus souvent est celle-ci: "que serait notre vie sans lumière"? Toutes choses égales d'ailleurs et selon, entre autres, la loi universelle de la conservation de la matière et de l'énergie, "que serait notre vie sans ténèbres"? Dès lors que l'on dise à volonté: **"l'obscurité est une absence de lumière"** ou **"la lumière est une absence d'obscurité"**, ne serait-ce pas là une simple question de sémantique?

Réconcilier la lumière avec les ténèbres est un message simple que tout voyageur éventuel de l'espace, de type humanoïde terrestre ou extra-terrestre, devrait pouvoir saisir sans trop de difficulté. Dans l'intérêt de toute civilisation avancée, obtenir un heureuse conjugaison des formes visibles et invisibles de la matière ou de l'énergie, c'est l'occasion de se dépasser soi-même en déplaçant ses propres limites.

La partie lumineuse de l'univers, si brillante soit-elle, et si représentative qu'elle semble éclipser tout le reste, laissé dans l'ombre par son propre rayonnement, ne saurait à elle seule constituer le tout, qui se livre d'emblée à la perception et à la prospection des chercheurs. Encore faut-il qu'on veuille aller au fond des choses.

Le fond des choses est souvent voilé par les mentalités. Les mentalités sont fonction du cerveau humain. Il est intéressant de noter que ce qui fait le plus notre fierté, ce merveilleux cerveau humain, physiquement, à notre insu, fonctionne depuis toujours dans la plus complète obscurité. La boîte crânienne de l'homme, sans contredit, constitue le plus beau modèle de chambre noire qui ait été réalisé. Sur le plan strictement optique comme sur le plan psychologique, on devine aisément les blocages possibles. Quand on veut faire appel aux capacités supérieures de l'homme, on parle alors volontiers de "matière grise". De la matière grise dans une chambre noire avec ou sans prisme, quelle situation délicate! Serait-ce là toute la subtilité?

Du sol gris de la Lune, dans l'harmonie concertée des formes constructives visibles et invisibles de l'énergie lumineuse maîtrisée, **la rose blanche et la rose noire du cosmos et la possibilité de roses de toutes les couleurs — de quoi faire rougir le ciel de Mars —** posent le véritable défi de l'espace et du vaisseau spatial de l'ère moderne. Inertie, vitesse spectrale, vitesse égale ou supérieure à la vitesse de la lumière et réversibilité du phénomène savamment contrôlée, quelle synthèse nouvelle, mais aussi quelle libération! Comparaison n'est pas raison, mais la face cachée de la Lune, si mystérieuse soit-elle, n'est pas un chemin de non-retour.

À la limite de la lumière, il y a l'obscurité. À la limite de l'obscurité on peut trouver la lumière. **Réconcilier les "fils de la lumière" (1 Th 5.5) — ceux du Zénith, du soleil levant ou du soleil couchant — avec les "fils des ténèbres"** (1 Th 5.6), pourrait peut-être devenir un jour une question de mentalité scientifique.

"il y eut un soir, il y eut un matin..." (Ge 1,5).

Serait-ce là, Professeur, l'un des aspects harmonieux du cycle vital de l'espace?

Je vous remercie de la bonne attention portée à la présente et vous prie d'agréer, cher monsieur Sagan, l'expression de mes sentiments distingués.

Lucien Bonnet
520 De Gaspé no 305
Île des Soeurs,
Québec, Canada
H3E 1G1
Téléphone: 769-8443

...Fait-il toujours plein jour à l'ombre du Soleil noir?

LA MÉTÉO

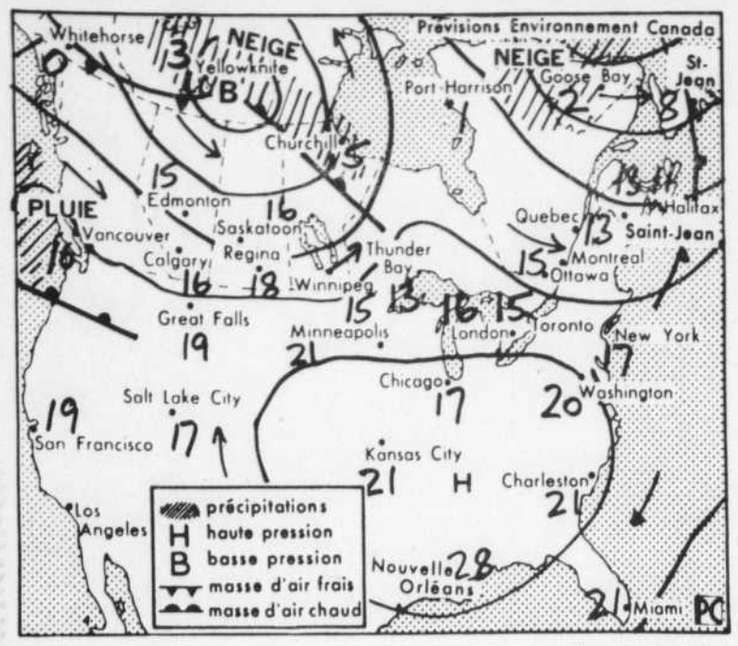

A midi, aujourd'hui

Outaouais, Montréal, Sud des Laurentides, Pontiac-Témiscamingue: ensoleillé avec passages nuageux surtout en matinée. Vents modérés. Maximum 13 à 15. Aperçu pour vendredi: ensoleillé et chaud.

■

Abitibi, Nord de Pontiac-Témiscamingue et Nord des Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Vents modérés. Maximum 7 à 9. Aperçu pour vendredi: ensoleillé et doux.

■

Chibougamau, Nord de la Haute Mauricie: ensoleillé avec passages nuageux. Vents de l'ouest de 30 à 50 kmh. Maximum 7 à 9. Aperçu pour vendredi: ensoleillé et doux.

Cantons de l'Est, Québec, Trois-Rivières, Sud de la Haute Mauricie: dégagement en matinée et généralement ensoleillé par la suite. Vents modérés. Maximum 11 à 13. Aperçu pour vendredi: ensoleillé et doux.

■

Saguenay Lac Saint-Jean, Baie Comeau et Rimouski: nuageux avec éclaircies. Vents de l'ouest de 40 à 60 kmh. Maximum 5 à 8. Aperçu pour vendredi: ensoleillé et doux.

■

Saguenay-Lac Saint-Jean, Gaspésie, Sept-Iles: nuageux avec éclaircies. Vents de l'ouest de 50 à 70 kmh. Maximum 5 à 8. Aperçu pour vendredi: ensoleillé et doux.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Québec

en effet dit espérer que ce comité puisse aussi examiner "la procédure d'amendement de la constitution d'ici notre prochaine conférence". M. Lévesque avait souligné que c'était là s'engager sur un terrain glissant. Mais la discussion s'est arrêtée là. Elle devait reprendre cependant lorsque les premiers ministres se sont retrouvés en soirée à la résidence de M. Trudeau pour un dîner officiel.

A cette occasion, le premier ministre fédéral est revenu à la charge en proposant formellement que le comité ministériel discute de rapatriement et de formule d'amendement à la constitution. Et pour un M. Lévesque devait comprendre que le premier ministre Trudeau liait cette discussion à celle sur le partage des pouvoirs.

La discussion fut vive, raconte-t-on dans la délégation québécoise et on précise que dès lors M. Lévesque aurait indiqué qu'après les mauvaises expériences des premiers ministres Lesage et Bourassa qui eurent à refuser par le passé des formules d'amendement à la constitution, il n'était pas question que lui s'embarque dans une telle galère.

Se retrouvant hier matin à la table de la conférence M. Trudeau affirma que la veille les premiers ministres avaient convenu de se mettre d'accord sur le rapatriement et une formule d'amendement à la constitution. Selon lui, même M. Lévesque aurait dit trouver cela souhaitable. Ce fut l'étincelle qui provoqua l'affrontement entre les deux premiers ministres.

M. Lévesque donnant sa position dit avoir l'impression de voir sortir enfin le chat du sac où il ronronnait depuis la conférence de Victoria. Selon lui, M. Trudeau après avoir espéré tout simplement mardi qu'on parle de formule d'amendement faisait tout d'un coup de cela une sorte d'ultimatum, un ultimatum évidemment inacceptable pour le Québec.

Le Québec avait adhéré au consensus qui s'était dégagé l'été dernier entre les premiers ministres provinciaux parce que l'accent prioritaire était placé sur le partage des pouvoirs. C'est pour cela que la proposition de créer un comité ministériel chargé d'étudier certaines questions liées au partage des pouvoirs avait été acceptée mardi, expliqua-t-il.

Même si cette proposition était remplie de restrictions et lui appariassait un progrès très mince, très fragile et très loin d'un consensus, "on avait l'impression d'une bouffée d'air frais" de dire M. Lévesque.

Il continua d'expliquer que le travail du comité était déjà très difficile, et qu'en inscrivant à son ordre du jour des questions comme le rapatriement et la formule d'amendement, on ne pouvait que compromettre ses chances de succès. Ces chances étaient déjà restreintes puisqu'on avait ajouté aux sept points originaux la question du sénat, celle de la Cour suprême et de la Charte des droits. Pour M. Lévesque cela était déjà bien assez. Il devait noter que quant à lui la discussion aurait dû se limiter au partage des pouvoirs, mais qu'il acceptait de discuter des points touchant aux institutions même si cela lui apparaissait peu digne d'intérêt.

En aucune façon toutefois il ne pouvait être question pour lui d'accepter de discuter d'amendement et de rapatriement. Il donna alors les explications d'ordre historiques que l'on sait.

En conclusion, il demanda si M. Trudeau n'était pas en train de faire du "forcing" qui risquerait de compromettre le peu de succès obtenu. Certains premiers ministres penchèrent à cet égard plutôt du côté de M. Trudeau. Toutefois le premier ministre Blakeney de la Saskatchewan alla un peu dans le sens de M. Lévesque en disant que la situation avait substantiellement changé entre mardi et mercredi, et que même si M. Trudeau ne le dit pas clairement on détecte dans son ton qu'il y a un lien entre rapatriement et partage des pouvoirs. M. Blakeney devait d'ailleurs amener M. Trudeau à assouplir sa position en admettant qu'on pourrait bien encore une ou deux fois recourir aux bons services du parlement britannique pour amender la constitution.

C'est cette nécessité de procéder très rapidement ou non à un rapatriement de la constitution qui devait être au coeur de l'échange entre MM. Lévesque et Trudeau.

Ce dernier releva les accusations d'ultimatum de M. Lévesque et lui disant que c'était lui qui jouait avec les ultimatums. Il pose comme condition préalable à ce que le Canada ait une constitution que le Québec ait obtenu tous les pouvoirs qu'il désire alors qu'il les veut tous, a-t-il dit en somme. Il ajouta ensuite qu'il est assez inhabituel de voir le premier ministre du Québec vouloir demeurer dépendant de Londres, de maintenir ce lien de colonialisme.

Le premier ministre expliqua aussi que si jamais les premiers ministres en venaient à une entente en matière de partage des pouvoirs, il faudrait bien pour en tenir compte amender la constitution. A cet égard il souligne qu'il n'y a que trois solutions. Une première consiste à adopter une loi similaire au projet de loi C-60 qui ferait état de certaines ententes comme sur la limitation de pouvoir de dépenser du fédéral. Ce moyen ne conviendrait pas si on s'entendait pour donner aux provinces le pouvoir de lever des impôts indirects car n'importe qui pourrait contester une telle mesure si elle n'est pas formellement inscrite dans la constitution. On est alors devant l'alternative suivant soit aller demander au parlement britannique d'amender la constitution, soit la rapatrier au Canada et l'amender au Canada, ce qui est évidemment l'option que préfère M. Trudeau.

Celui-ci demandera enfin à M. Lévesque en quoi le fait de donner son accord pour rapatrier la constitution pourrait enlever au Québec son "bargaining power" sur la question du partage des pouvoirs. Car c'est ainsi qu'il interprète le refus du Québec. Il ajoute d'ailleurs que le Québec, une fois la constitution rapatriée conserverait son droit de véto sur les amendements possibles à la constitution.

Le premier ministre du Québec avait soumis que historiquement ce droit de véto avait constitué une sorte de repli défensif pour le Québec jusqu'au moment où il aurait eu l'assurance d'un nouveau statut, d'assez de sécurité pour l'avenir pour alors pouvoir accepter d'amender la constitution. Selon M. Lévesque, les propositions en matière de partage de pouvoirs déposées par M. Trudeau mardi, sont à ce point imprécises à ce moment-ci qu'il apparaît en conséquence prématuré de lier leur sort à un rapatriement de la constitution.

Toute cette discussion devait finalement se terminer en queue de poisson sans que personne ne tire de conclusion formelle alors que le premier ministre Trudeau semblait retraiter un peu. Alors que l'ensemble des autres provinces avaient néanmoins accepté de discuter de rapatriement, on s'attendait au moins à voir cette conclusion apparaître dans le communiqué final par au minimum l'inscription de la dissidence du Québec. Sur ce point le communiqué fut muet.

Pour bien marquer cette dissidence d'ailleurs, la délégation québécoise publia son propre communiqué. Cette dissidence s'exprimera de la façon suivante a par ailleurs expliqué le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, M. Claude Morin.

Celui-ci représentera le Québec au comité ministériel et lors des séances de travail de ce comité il sera de la partie lors des discussions sur le partage des pouvoirs et sur les institutions. Il demeurera par contre un observateur silencieux quand il sera question de rapatriement et d'amendement à la constitution. Malgré le désaccord du Québec on sait bien que des discussions vont s'amorcer sur ce point et on a l'intention d'être présent pour surveiller les intérêts du Québec.

Notons enfin qu'avant de repartir pour Québec, la délégation québécoise hier soulignait non sans un certain sourire que cette fois, ce n'est pas le premier ministre Lévesque qui avait claqué les portes avant la fin de la conférence, faisant allusion à la fin abrupte de cette rencontre.

◆ Le débat

intérimaires aux premiers ministres sur les difficultés qui pourraient survenir dans ses travaux et devra faire rapport aux chefs de gouvernement avant leur prochaine conférence prévue pour les cinq et six février prochains.

"Une conférence, dit le communiqué, pour étudier les propositions précises du comité ainsi que d'autres questions concernant le renouvellement de la constitution et de prendre les décisions qui s'imposent".

Il y a dans cette opération un élément d'urgence qui sans doute n'existait pas antérieurement. C'est cette démarche par le truchement des mécanismes convenus qui permettent de conclure à un nouvel espoir de déblocage réel dans le processus de revision constitutionnelle. Du reste, ce qui a été décidé hier correspond assez bien à ce que les informateurs fédéraux disaient attendre de cette conférence la semaine dernière: "un accord sur certains principes et certaines structures".

Dans sa conférence de presse, M. Trudeau a noté que le comité des ministres se réunira du 23 au 25 novembre pour discuter de la première liste des priorités sur le partage des pouvoirs.

Certains premiers ministres comme M. Davis de l'Ontario ont signalé notamment que si la conférence de cette semaine avait été vraiment frustrante, les premiers ministres à l'unanimité n'auraient pas décidé de se réunir à nouveau en février prochain.

Le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, M. Claude Morin, a mentionné pour sa part qu'il y a un éveil au Canada anglais, lequel devient de plus en plus intéressé "à se bâtir autrement".

M. Morin a rappelé que dans le passé le Québec est rigoureusement seul à demander plus de pouvoirs, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Le ministre enfin a émis l'opinion que M. Trudeau a trop poussé avec la formule d'amendement hier matin et que cela a pu compromettre certains résultats additionnels que plusieurs attendaient de la conférence.

Parmi les déçus, il y a en tout premier lieu le gouvernement fédéral lui-même, qui après le virage harmonieux de mardi espérait pouvoir faire approuver un communiqué final beaucoup plus élaboré que celui dont on dispose maintenant. Le gouvernement voulait en effet que soient mentionnés dans ce texte tous les points sur lesquels il y avait eu un consensus depuis lundi.

Un tel document aurait été considéré en somme comme un premier bloc qui aurait été en quelque sorte un point d'appui pour tenter ensuite d'appliquer le phénomène de la cristallisation ou de la boule de neige.

Mais pour des raisons encore inexpliquées, cette démarche a avorté hier midi lors du dernier déjeuner des premiers ministres. A défaut d'entente, les premiers ministres n'avaient plus rien à dire et ils ont préféré laisser abruptement tomber la séance publique de l'après-midi.

Officiellement, le premier ministre Trudeau dans sa conférence de presse a fait comme si tout avait été mis dans le communiqué, mais de source officieuse on sait que ce ne fut pas le cas.

Le danger de la formule adoptée consiste surtout dans la possibilité que l'effort de relance se termine encore une fois en queue de poisson, c'est-à-dire par une étude dans le genre d'une vis sans fin. Et le communiqué d'hier parle bien d'une conférence de février "pour étudier les propositions précises du comité". Le gouvernement fédéral aurait certainement préféré quelque chose de plus ferme, de manière à ce qu'aucune province ne puisse par la suite se défiler.

Mais les provinces se sont gardé une telle porte de sortie. Il semble que ce soit M. Lougheed de l'Alberta qui ait manifesté l'opposition la plus vive, peut-être parce que sa faim de pouvoirs accrus est plus forte, peut-être parce que conservateur il ne veut pas nuire à M. Joe Clark en donnant une victoire constitutionnelle à M. Trudeau. Probablement que ces facteurs ont joué simultanément.

Publiquement M. Lougheed s'est contenté de dire qu'il avait constaté "très peu de de flexibilité de la part d'un gouvernement hautement centralisateur".

Le Québec aussi a connu sa part de déception au cours de cette dernière journée de la conférence; l'ouverture du côté du partage des pouvoirs mardi, bien que trop petite à son goût, lui ouvrait une perspective intéressante, mais hier matin M. Trudeau avec son insistance sur la formule d'amendement et le rapatriement a réussi assez facilement à provoquer le renfrognement de M. Lévesque.

Le Québec, en participant aux travaux du comité sur le partage des pouvoirs et en boudant ceux sur la formule d'amendement a trouvé une formule de compromis que les gens du gouvernement semblent officieusement comprendre et accepter.

Publiquement il en est tout autrement. On sait que M. Trudeau a insisté hier dans la partie publique du débat pour entraîner M. Lévesque dans son sillon.

En conférence de presse, le premier ministre fédéral a réitéré sa conviction qu'il faut rapatrier la constitution, ce qui ne saurait être fait unilatéralement puisqu'il y a déjà neuf provinces qui sont d'accord avec lui. Quand on lui a demandé ce que devenait le Québec dans tout cela, M. Trudeau a répondu en quelque sorte qu'il s'agissait d'une question séparatiste.

Comme M. Trudeau a montré hier une répugnance certaine à faire un voyage à Londres pour demander des amendements à la constitution, on peut s'attendre à la présentation aux Communes après la parution du rapport Pépin-Robarts d'une version modifiée du bill C-60. On peut croire qu'un tel projet de loi existera assurément lorsque viendra le déclenchement des élections générales.

◆ Remboursement

de la construction, les ministères fédéral et provincial de l'Impôt ont passé en revue au cours de l'été "l'exactitude" des dernières déclarations T4 et TP4 des trois membres.

A la suite de cette ré-évaluation, la plupart des bénéfices décrits dans le dossier publié par LE DEVOIR, le 6 juin, ont fait l'objet d'ajustements. Les feuillets T4 et TP4 du président de l'OCQ incluent dorénavant les $4,965 de frais de déménagement équivalent à 10% de son salaire, M. Mireault, ainsi que ses collègues Jacques Brûlé et Roger Carbonneau, ont dû déclarer aussi l'excédent de la couverture de $25,000 dont ils bénéficient en vertu d'une police d'assurance à la Great West.

L'Office a donc préparé en août des déclarations "amendées" d'impôt pour ses trois membres et M. Larose note qu'il avait lui-même constaté, en 1976, que les excédents des polices d'assurance en cause n'avaient pas été déclarées.

Le Vérificateur général indique de plus qu'il a "parlé" dans le passé aux cadres de l'Office et aux trois membres de ses constatations concernant les surplus de salaires versés aux trois membres, de dépenses d'automobile versées irrégulièrement et des frais de représentation trop élevés de la haute direction.

M. Larose explique en conclusion qu'il n'a pas jugé bon de faire état de ces faits dans ses rapports antérieurs à l'Assemblée nationale parce que ses adjoints ont préféré donner la priorité aux grandes politiques comptables de l'OCQ? dont l'actif avoisine les $600 millions.

"Il nous a paru que les personnes rencontrées avaient l'autorité nécessaire pour apporter les correctifs appropriés", "quitte, dit-il plus loin, à laisser de côté, pour mieux attirer l'attention sur ces remarques de portée plus générale, différents points déjà discutés avec les cadres et dont certains, soulignés précédemment au rapport, ont été portés à l'attention des membres."

M. Larose précise toutefois qu'il n'a pas discuté des frais de déménagement de M. Mireault avec ce dernier ou l'un ou l'autre de ses collègues. Il s'en est ouvert au directeur général adjoint à l'administration, M. Jean-Pierre Pouliot. (Celui-ci a démissionné de ses fonctions au début de l'été.) Le nom de M. Pouliot a fait surface, au début de l'été 1977, alors que le DEVOIR rapportait qu'en décembre 1976, cinq cadres supérieurs de l'OCQ, dont lui-même, s'appropriaient irrégulièrement une somme de $100,000 destinés au fonds de retraite des employés de l'Office.

Le Vérificateur général écrit d'autre part, sans préciser de qui il s'agit, qu'"on" ne croyait pas à l'OCQ qu'un arrêté en conseil était nécessaire pour autoriser le paiement des déboursés relatifs au déménagement de M. Mireault.

Il précise néanmoins qu'aucune résolution des trois membres n'a autorisé un tel paiement et que la première version de la politique de déménagement, adoptée le 8 septembre 1976, ne semble pas être celle dont s'est prévalue M. Mireault. Ce dernier en effet a réclamé le remboursement des honoraires de son agent d'immeuble, ce qui n'était permis que par la deuxième version de la politique de déménagement, adoptée le 28 octobre 1976. Or cette deuxième version exigeait formellement la présence de pièces justificatives, qui ont effectivement été présentées. Cette deuxième version exigeait cependant l'approbation des réclamations par le directeur des Ressources humaines, lequel n'a jamais donné son accord dans cette affaire.

Un conseiller juridique de l'Office a reconnu qu'il aurait été nécessaire de faire approuver ces dépenses par le lieutenant gouverneur

M. Mireault, poursuit le rapport du vérificateur, explique pour sa défense qu'il aurait pu normalement se faire rembourser des dépenses de déménagement bien supérieures aux $1,580.54 qui lui ont été versées en trop. Se réclamant toujours de la politique de déménagements destinée à ses cadres, que le ministère de la Justice juge inappropriée dans les circonstances, M. Mireault a dit aux enquêteurs que les frais de séjour de sa famille durant son déménagement auraient du dépasser le surpaiement décrit par le vérificateur.

Le rapport de M. Larose contient en outre les éléments suivants:

■ M. Mireault, nommé à titre permanent conseiller spécial auprès du conseil exécutif, le 27 juin 1975, "ne pouvait légalement", bénéficier de la protection des assurances-collectives de l'Office à partir de septembre 1975 puisque l'arrêté ministériel à cette fin n'est daté que du 17 mars 1976. D'autant plus, d'ailleurs, que le président était déjà couvert par un autre régime, celui des cadres supérieurs de gouvernement. Selon un conseiller "mandaté par l'Office", M. Mireault aurait été laissé sans la protection accordée par les plans d'assurance collectives, totalement ou partiellement, entre juin 1975 et avril 1978 à la suite "d'erreurs administratives". L'Office serait enclin à réclamer dans ce domaine le remboursement "des primes inutilement versées", créant ainsi une dette aux assureurs en cause. Le vérificateur précise pour sa part qu'il avait mentionné à des cadres de l'OCQ que "M. Mireault bénéficiait de deux régimes d'assurances collectives-vie, salaire et maladie", comme le rapportait LE DEVOIR en juin.

■ Les deux collègues de M. Mireault, MM. Brûlé et Carbonneau, "ne pouvaient légalement prétendre à aucuns avantages sociaux sauf ceux déjà énumérés dans leur acte de nomination", lit-on dans le rapport à propos de leur participation au régime de retraite de l'OCQ entre leur date d'entrée en fonction et l'arrêté en conseil les y autorisant, le 17 mars 1977. Le vérificateur note qu'un tel avantage est normalement consenti à l'entrée en fonction d'une personne dans un poste de cette importance.

■ Les frais de voyage, la location des voitures personnelles des membres et le remboursement de dépenses différentes ont donné lieu à certaines irrégularités administratives dans la mesure où, pour certaines périodes, cela n'était pas couvert par les arrêtés en conseil régissant les conditions de travail des membres. Dans la plupart de ces cas, le vérificateur note qu'il s'agissait toutefois de dépenses normales qu'il conviendrait de régulariser par une politique d'indemnité selon le millage parcouru, comme cela se fait ailleurs au gouvernement.

■ M. Larose souligne enfin que les trois membres de l'OCQ ont bénéficié d'un programme de conditionnement physique, de contributions à des associations professionnelles ($535) et du "coût d'uniformes de sécurité ($529)" sans préciser qui de la direction avait pu profiter, et à quelles fins, de ces vêtements de travail...

◆ Le Gallup

avait bien fait de ne pas déclencher d'élections cet automne. On l'a entendu grommeler que ces résultats montraient d'autre part qu'il s'y connaissait un peu en politique.

Le leader conservateur, M. Joe Clark, n'a pas manifesté trop de joie devant les résultats de ce sondage qui, a-t-il fait remarquer, a été effectué avant les élections partielles.

Or, dit-il, les partielles représentaient un sondage encore plus significatif puisqu'elles ont emmené dix nouveaux députés conservateurs aux Communes.

Les résultats de ce sondage ont été calculés à partir de 1,004 entrevues.

◆ En Iran

les marchés mondiaux car elle se produit à une période cruciale: au moment où les gouvernements et les compagnies pétrolières accroissent leurs stocks en prévision de l'hiver et d'un probable relèvement des prix de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP).

De même source, on croit savoir que quelques grandes compagnies ont déjà du mal à assurer leurs livraisons à de gros clients comme le Japon.

L'armée iranienne a pris position hier sur les installations pétrolières pour prévenir toute tentative de sabotage. Les grévistes, qui demandent la levée de la loi martiale, la libération des prisonniers politiques et le remplacement de 500 techniciens étrangers par des Iraniens, ont été avertis par les autorités qu'ils étaient passibles de peines de prison en vertu de la Loi sur la protection de l'industrie du pétrole.

Certaines informations parvenues des régions pétrolifères indiquent que les responsables de la baisse de production risqueraient deux mois de prison et ceux qui seraient condamnés pour atteinte volontaire à la production seraient passibles de 10 ans.

D'autre part, l'ayatollah Mohamad Kazem Shariat-Madari, principal dirigeant religieux iranien se trouvant dans le pays, a menacé de former une armée pour combattre le gouvernement si celui-ci ne satisfaisait pas les revendications de l'opposition.

Dans une interview à l'agence de presse iranienne Pars, il a déclaré: "Certains particuliers sont armés (...) Ces particuliers ne peuvent lutter contre des chars et des avions (...) Si le gouvernement ne satisfait pas nos revendications, nous pourrions former notre propre armée et lutter contre lui (...) Si nous ne pouvons obtenir ce que nous voulons par des voies raisonnables, nous commencerons à nous battre, mais seulement quand il n'y aura plus de voie pacifique."

De son côté, M. Al Amini, 73 ans, considéré comme le candidat le mieux placé pour diriger un gouvernement de l'opposition, a été reçu mardi par le chah d'Iran, apprend-on de source informée.

Les deux hommes ont analysé la situation politique intérieure en Iran et fait un tour d'horizon des moyens propres à résoudre la crise, ajoute-t-on.

Le souverain iranien, toujours selon la même source, estime que, dans les circonstances présentes, "il faut faire appel à tout le monde" pour résoudre cette crise dont la solution exige "un large consensus national".

Le souverain, dont on ignore s'il a fait ou non des propositions plus précises à M. Amini, recevra à nouveau M. Amini, avec lequel il n'avait pas eu de contacts depuis cinq ans, ainsi que d'autres dirigeants de l'opposition, dont M. Karim Sandjabi, président du Front national.

A Washington, le président Carter a engagé son prestige personnel aux côtés du chah d'Iran.

"Nous espérons que les problèmes (du chah) seront bientôt résolus" a déclaré mardi le président Carter en recevant à la Maison-Blanche le prince héritier Reza, d'Iran.

M. Carter a indiqué que les Etats-Unis accueillaient favorablement la volonté de démocratisation du chah: "Nous savons qu'il a des opposants, mais son gouvernement progressiste a beaucoup de valeur aux yeux du monde entier".

Le président américain a ajouté que l'amitié et l'alliance des Etats-Unis avec l'Iran étaient des fondements de la politique étrangère américaine.

Le département d'Etat a également salué le programme de réformes entrepris par le chah: "Nous restons persuadés que le gouvernement iranien est capable de résoudre les difficultés actuelles", a déclaré M. Hodding Carter, porte-parole du département d'Etat.

◆ Nucléaire

Suite de la page 4

nécessaire. Là aussi, des systèmes de contrôle indépendants sont à même de déceler rapidement tout fonctionnement défectueux.

Ce tour d'horizon des principales objections de la population canadienne à l'énergie nucléaire montre bien qu'elles ne reposent pas sur des données scientifiques mais bien sur toutes sortes de perceptions non scientifiques. A la base, on retrouve un manque d'information dramatique comme le soulignait dans ces pages M. Jean Bouchard d'Orval il y a quelques jours (3). La technologie utilisant l'énergie nucléaire est maintenant une technologie éprouvée. Il est vrai que, comme toutes les technologies, elle possède un certain niveau de risque, niveau que des contrôles stricts et des mesures de sécurité sévères ont scientifiquement rendu acceptable. Il est urgent que cela se sache afin que le débat autour de l'énergie nucléaire ne se fasse plus sur des bases essentiellement émotives.

1) *Canadian attitudes to nuclear power* par J.E.O. Davies, J.K. Dobson, et R.G. Baril. Rapport présenté à la Conférence Internationale sur l'Energie nucléaire et le traitement du combustible qui a eu lieu à Salzbourg (Autriche) du 2 au 13 mai 1977.

2) *The biological effects of radiation* par L.D. Skarsgard B.C. Professional Engineer, March 1975.

3) LE DEVOIR du 20 octobre 1978

◆ Égales

Suite de la page 5

cela veut dire que nous n'hésiterons pas à nous battre farouchement, tant sur le plan théorique que sur le terrain, pour l'Indépendance politique, économique, sociale et culturelle du Québec. Nous devons, aujourd'hui, commencer à construire, tel que nous le voulons, le Québec de demain. Nous serons présentes au prochain congrès du Parti québécois et nous réaffirmerons notre volonté à voir notre peuple accéder à la souveraineté pleine et entière, nous réaffirmerons notre volonté de devenir égales à des hommes libres; nous serons présentes aux prochaines délibérations des Centrales syndicales et nous leur dirons, en tant que travailleuses, même si nous ne sommes pas toutes syndiquées, et pour cause (ce n'est pas facile et sans doute pas très payant de syndiquer des ménagères, des serveuses de restaurant, des "opératrices" de machines à coudre, etc.), que nous voulons qu'elles cessent de tergiverser et qu'elles prennent elles aussi à leur compte la responsabilité de notre libération nationale au lieu de se dérober derrière un économisme aussi mystificateur qu'inefficace; nous ferons entendre notre voix en tout lieu et en tout temps pour dire partout et toujours, *et à notre manière*, ce que nous sommes et ce que nous voulons.

Néanmoins, même si nous lions notre émancipation au vaste mouvement de libération nationale que nous soutenons ardemment depuis deux décennies, cela ne veut pas dire que nous devons faire la moindre concession au nom de cette cause. Au contraire, nous devons accentuer nos luttes spécifiques, augmenter la quantité de nos revendications et en développer la qualité d'expression. Chaque combat, chaque victoire doit être pour nous l'occasion de nous mieux équiper pour instaurer une nouvelle forme d'organisation sociale qui nous ressemble. Chaque progrès particulier constitue un progrès général, en ce qu'il nous fait prendre conscience que nous pouvons réussir, nous rendant ainsi moins utopique notre rêve d'un Québec libre dans lequel les hommes et les femmes enfin libres s'aimeront dans l'égalité et le respect mutuel.

AU FIL DES MOTS

Dialectes et jazz

par Louis-Paul Béguin

Je vous donne quelques réflexions qui font suite à ma série sur le jazz.

J'ai déjà dit que Francoeur (Aut' Chose) était le seul "vrai" interprète du rock québécois. Sa langue est dialectale, violente, étouffée presque entre le français et l'anglais. Il faut rapprocher cette langue martyrisée du rock de Francoeur à celle également martyrisée du Black English du rock américain. Le Black English est un dialecte qui a son rythme propre, ses expressions propres. C'est un mélange d'anglais et de ce qui reste des langages africains chez les Noirs des Etats-Unis. D'après les linguistes, ceux qui l'ont traité avec sérieux bien sûr, le Black English descend directement des dialectes des tribus d'Afrique. Sur une structure africaine, on substitue des mots anglais. Même chose chez Lucien Francoeur. Sur une structure... "franglaise" il remplace les mots français par des mots anglais. Parfois, des strophes entières sont en anglais. Francoeur est un poète qui souffre, qui subit l'assimilation linguistique. Le Black English aussi, comme le dit un professeur de l'université de Détroit, et je traduis la définition qui est bien claire: Le Black English est une forme africaine de l'anglais marquée de l'influence de l'héritage culturel et linguistique provenant d'Afrique, et des conditions de servitude, d'oppression de la vie en Amérique (Etats-Unis, précisons-le). A titre culturel, le Black English à sa place dans la culturelle américaine, de même que la poésie de Francoeur témoigne de certaines conditions sociales et culturelles. Ces deux dialectes d'Amérique du Nord, à leur façon, sont le reflet d'une réalité sociale. Voilà ce qui arrive quand la rencontre de deux façons de s'exprimer vient perturber des peuples ou des groupes défavorisés...

Dialecte musical devenu international, le jazz a évolué. Dans son lexique, de nombreuses expressions se sont imposées, puis sont passées dans l'anglais courant et le français *Hip* vient du wolof et veut dire *au courant*, d'où *hippy*. Musicien "hip": informé, moderne. Nous avons: *cool, funky, jazz, cola banjo*. Mots africains passés en anglais, puis en français. Le jazz est un moyen de communication de l'âme noire et en même temps de mots africains. Le jazz est immédiat, laisse une large part à l'improvisation. Un étudiant fit un jour un enregistrement d'un grand musicien (saxophoniste), transcrivit la musique sur partition et l'offrit à l'artiste. "Voilà ce que vous avez joué hier, dit-il. — Garde-le, man, répondit le musicien. Non seulement je ne sais pas "lire" la musique, mais même si je le pouvais, je ne voudrais pas jouer ce morceau-là exactement comme je l'ai fait hier". (Ce n'était pas Dexter Gordon qui a joué dernièrement à Montréal).

Le Black English, essentiellement parole spontanée, immédiate s'adapte très bien au rythme du jazz, tout comme le fait le langage de Lucien Francoeur. Un français pur, ou un anglais pur, ne peut coller à la musique noire. Les Africains d'Amérique ont modifié l'anglais selon leurs besoins, leur tradition, et c'est cet anglais "africanisé" qui est idéal pour la musique de jazz.

J'ajoute que si le rock québécois et le joual vont de pair c'est que le dialecte joual est fortement marqué par l'anglais, dans sa cadence, son vocabulaire. De plus, il s'agit d'une langue populaire argotique. Le rock blanc reste tout de même une imitation d'une musique authentique noire, le jazz. Quelques musiciens noirs ont réussi à faire du rock qui soit proche du vrai jazz.

SUCO

Le Code du travail: à la pièce plutôt que globalement

par
Jean-Claude Picard

QUEBEC — Le gouvernement du Québec devra peut-être remettre à plus tard l'ambitieux projet qu'il caressait de tenir une vaste commission d'enquête sur l'ensemble des relations de travail et de procéder par la suite à une révision complète du Code du travail.

En effet, un rapport sur cette question commandé par le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, M. Pierre-Marc Johnson, et déposé hier à l'Assemblée nationale, indique que pareille commission d'enquête serait inutile dans les circonstances actuelles et affirme que le gouvernement serait mieux avisé de procéder à la pièce s'il veut selancer dans une réforme du Code du travail.

Ce rapport, qui est l'oeuvre de M. André Thibodeau, professeur à l'école des Hautes Etudes commerciales, fait suite à l'intention exprimée dans le premier message inaugural du gouvernement péquiste d'examiner en profondeur l'ensemble des relations de travail au Québec et de procéder ensuite à une revision complète des mécanismes inscrits au Code du travail.

Or selon M. Thibodeau, à qui on avait demandé d'examiner plus concrètement auprès des parties en présence, tant patronales que syndicales, l'opportunité de créer semblable commission, il appert que pareille démarche lui apparaît tout à fait inutile et inappropriée dans les circonstances actuelles.

"Sur tous les sujets qui seraient soulevés devant ladite commission, les parties ont des positions très divergentes lesquelles servent leurs intérêts propres et, comme tous ces sujets sont d'ordre politique, je conçois mal qu'une commission d'étude puisse, publiquement, faire des recommandations susceptibles de rencontrer l'assentiment du patronat et des syndicats", écrit-il dans son rapport

"Aussi, de poursuivre M. Thibodeau, j'en suis venu à la conclusion qu'une telle commission d'étude ne renseignerait pas tellement le ministre du Travail. Les sujets qu'elle serait appelée à étudier sont tellement contreversés qu'une politisation des problèmes serait à craindre."

De plus l'auteur du rapport ne cache nullement qu'un des principaux problèmes rencontrés tient au fait que les parties ont une vision très différente de cette question.

Ainsi, d'expliquer M. Thibodeau, les centrales syndicales ne veulent rien entendre d'une commission d'enquête; elles prétendent, dit-il, que le gouvernement connait très bien les réformes à effectuer et craignent que l'institution d'une commission d'étude ne serve qu'à retarder l'adoption de toute réforme.

Il en va tout autrement du côté patronal où on dit souhaiter une vaste étude, non seulement sur Code du travail lui-même mais sur l'ensemble des rapports collectifs dans le monde du travail.

M. Thibodeau souligne en outre que les parties ressentent une sorte "d'essoufflement" à la suite des nouvelles législations adoptées par le gouvernement — et notamment la loi 45 — et affirme qu'il serait plus sage d'attendre de voir les résultats que produiront ces nouvelles mesures avant d'aller plus loin.

On sait que, pour l'essentiel, cette loi 45 interdit à l'employeur l'utilisation de non-grévistes lors de conflits de travail et facilite les procédures d'accréditation syndicale.

L'auteur de l'étude mentionne également que les changements apportés dans le mode de négociation du secteur public et parapublic de même que les nouvelles dispositions législatives dans la construction apportent elles aussi quelque élément d'incertitude et que ce sont là des raisons supplémentaires qui justifient de ne pas créer une commission d'enquête.

En retour cependant, M. Thibodeau suggère au gouvernement de procéder à la pièce et de confier à des comités d'étude ad hoc le mandat d'examiner toute réforme particulière qu'il souhaiterait apporter au Code du travail.

Selon l'auteur, ces comités seraient formés de spécialistes et ne contiendraient aucun représentant des groupes d'intérêts concernés Leur rapport serait examiné par le conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre pour ensuite faire éventuellement l'objet de législations.

Le ministre n'a pas commenté hier le contenu de ce document mais on sait qu'il avait déjà indiqué il y a une dizaine de jours que ce rapport, qu'il avait alors en main, inciterait peut-être le gouvernement à metrre de côté pour l'instant son projet de tenir une commission d'enquête dans le secteur des relations de travail.

Le communiqué de la conférence des premiers ministres

Texte du communiqué final émis à la clôture de la conférence des premiers ministres sur la constitution qui s'est tenue à Ottawa du 30 octobre au 1er novembre 1978.

■

1. Introduction

Les premiers ministres de la Fédération, soit le Premier ministre du Canada et les premiers ministres des dix provinces, secondés de leurs ministres, se sont réunis à Ottawa pour discuter diverses questions d'ordre constitutionnel, notamment d'une Charte canadienne des droits et libertés, de la répartition des pouvoirs entre le Parlement fédéral et les législatures provinciales, des institutions de la Fédération canadienne et du processus de révision constitutionnelle, y compris la question du rapatriement de la constitution et d'une formule pour sa modification, sauf dans ce dernier cas, quant au Québec.

De nombreux observateurs, dont les chefs des partis de l'opposition au Parlement, des sénateurs, des députés fédéraux et des membres des Assemblées législatives provinciales, des membres du Groupe de travail sur l'unité canadienne, de même que des dirigeants d'organismes représentant les autochotones, à savoir la Fraternité des Indiens du Canada, l'Inuit Tapirisat du Canada, le Conseil national des autochtones du Canada, des représentants d'associations provinciales et enfin, des représentants de la Fédération canadienne des municipalités et de quelques associations provinciales des municipalités ont assisté à la Conférence à titre d'invités.

2. Le renouvellement de la constitution

Les premiers ministres se sont mis d'accord sur ce qui suit:

— l'importance et l'urgence de la réforme constitutionnelle;

— la responsabilité qui incombe au Gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux de trouver des solutions aux problèmes d'ordre constitutionnel;

— la nécessité pour tous les gouvernements d'adopter une attitude de souplesse et de manifester une volonté de compromis; et

— la nécessite pour tous les gouvernements de consacrer temps et énergie à l'entreprise de renouvellement.

3. Le processus de renouvellement

Les premiers ministres sont convenus:

a) d'établir un Comité sur la Constitution composé de ministres fédéraux et provinciaux désignés à cette fin, y compris les ministres des Affaires intergouvernementales, les ministres de la Justice et les Procureurs généraux, selon les besoins. Le Comité sera secondé de fonctionnaires, et d'autres ministres pourront s'y joindre au besoin lorsque ses délibérations porteront sur des pouvoirs précis;

b) de prendre des mesures pour que leurs cabinets respectifs examinent promptement toute question en litige au sein du Comité sur la Constitution, de manière à accélérer le processus décisionnel;

c) de demander au Comité sur la Constitution de leur adresser des rapports intérimaires sur les difficultés qui pourraient survenir au cours de ses délibérations et qui pourraient l'empêcher de formuler des propositions précises avant leur prochaine Conférence sur la Constitution;

d) de prier le Comité de faire rapport aux premiers ministres avant leur prochaine conférence sur la Constitution;

e) de tenir, le 5 et 6 février 1979, une conférence pour étudier les propositions précises du Comité, ainsi que d'autres questions concernant le renouvellement de la Constitution et de prendre les décisions qui s'imposent.

Communiqué du Québec

Texte du communiqué émis par la délégation du Québec à l'issue de la conférence des premiers ministres sur la constitution.

■

1° Nous sommes venus ici, à la demande du gouvernement fédéral pour:

— défendre les droits actuels des Québécois,

— présenter les demandes traditionnelles pour un accroissement des pouvoirs québécois, et

— voir dans quelle mesure des progrès pourraient être accomplis dans ce sens.

2° Nous avons voulu souligner le caractère distinct de la société québécoise et les problèmes particuliers que cela pose en matière de relations constitutionnelles. Nous avons constaté que, dans le passé, on s'était toujours refusé à envisager clairement cette réalité même si toute solution durable de la question constitutionnelle suppose la reconnaissance de la dualité Québec-Canada.

3° Au cours de cette conférence, nous avons constaté que l'approche du référendum québécois a incité le gouvernement fédéral à entrouvrir, pour la première fois, le dossier de la répartition des pouvoirs, même si cette amorce est timide, ne touche qu'un petit nombre de questions et reste bien loin du réexamen en profondeur qui s'imposerait.

4° Nous avons constaté également que le caractère distinct des besoins québécois n'a pas été reconnu comme tel et qu'il ne semble pas inspirer les propositions qui sont esquissées.

5° Par contre, nous avons été favorablement impressionnés par le respect qu'ont manifesté toutes les délégations quant au prochain référendum québécois.

6° Pour ce qui est des travaux du Comité qui a été formé, nous croyons que la priorité absolue devrait être donnée à la clarification des sept points touchant directement la répartition des pouvoirs et qu'on devait reporter à plus tard les questions relatives aux institutions fédérales et à la charte des droits (mais nous n'avons pas d'objection majeure à aborder ces questions concurremment avec les autres, si c'est là le désir de la majorité).

7° Cependant, le Québec ne participera d'aucune façon aux travaux du Comité sur la formule d'amendement et le rapatriement de la constitution et ne consentirait jamais, dans le régime actuel, à une telle formule ou à un tel rapatriement tant que *l'ensemble* de la question de la répartition des pouvoirs n'aurait pas été réglée et que le Québec n'aurait pas reçu la garantie d'obtenir tous les pouvoirs dont il a besoin pour assurer son développement.

Canada-Japon

HALIFAX (PC) — Le Canada ne s'est pas encore adapté aux conditions du commerce international, a déclaré M. N. Gregor Guthrie, vice-président du Canada-Japan Trade Council, à l'occasion d'un séminaire sur le commerce nipo-canadien qui se tient à Halifax.

M. Guthrie a dissipé un certain nombre de mythes sur les pratiques commerciales du Japon. "Nous ne cherchons pas vraiment à vendre quelque chose, dit-il. Ce sont les acheteurs qui viennent à nous."

"Le Canada, a encore dit l'orateur, ne peut plus continuer de rester passif et d'ttendre que l'on vienne à nous pour traiter affaires. Tel a été le cas, il est vrai, au cours des récentes années."

Le Canada n'a pas su tirer avantage du marché japonais qui, de tous les pays industrialisés, est le plus tributaire des importations.

Le Japon, a précisé l'orateur, importe 100 pour cent de ses besoins en bois, en coton, en uranium et en bauxite; 99 p.c. de ses besoins en blé et en pétrole, sans compter qu'il est le plus gros importateur au monde de produits alimentaires.

M. Guthrie a rappelé qu'en 1976, le Canada enregistrait un excédent de $1 milliard dans sa balance commerciale avec le Japon.

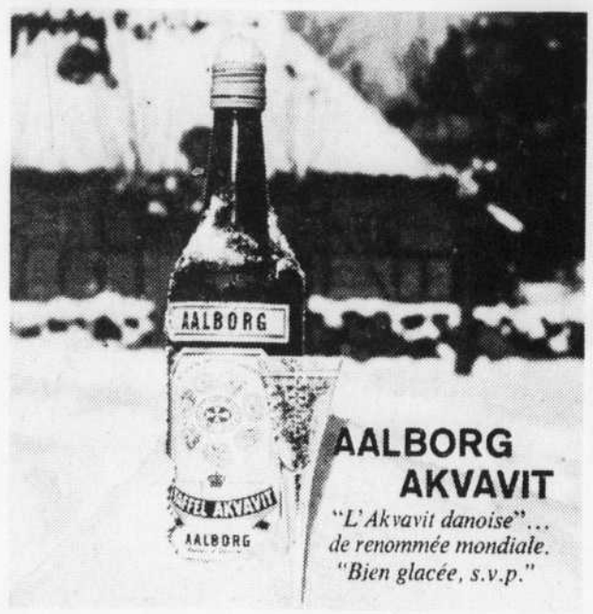

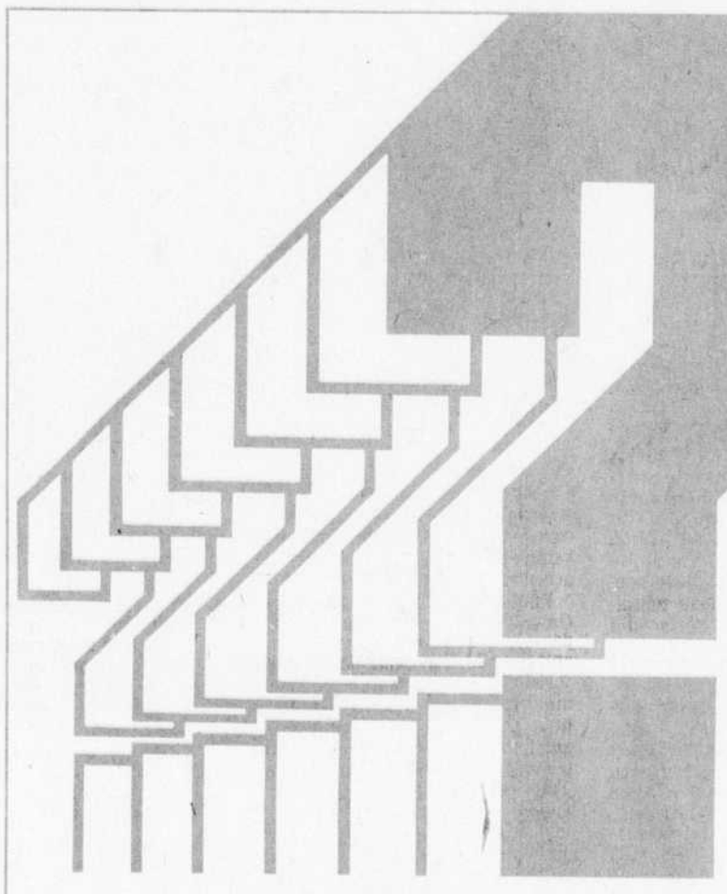

LISEZ...

LANGAGE TRADITIONNEL DES ASSURANCES

"La présente police couvre le bâtiment décrit dans les déclarations y compris les annexes contiguës, occupé principalement pour fins d'habitation."

ET COMPRENEZ!

NOUVEAU LANGAGE SIMPLIFIÉ

"Votre maison décrite au sommaire de la protection est couverte, ainsi que tout autre bâtiment se trouvant sur les lieux et tout chemin et entrée privés pouvant y mener."

l'Assurance Royale Canada

L'ASSURANCE ROYALE SIMPLIFIE LE LANGAGE DES ASSURANCES DES HABITATIONS

Le défi était de taille et commandait même une certaine hardiesse puisqu'il impliquait l'abandon du langage juridique et technique utilisé depuis toujours dans la rédaction des polices d'assurances.

L'Assurance Royale est donc fière, et à juste titre, d'offrir en primeur au public la première police d'assurance rédigée en langage simplifié et facile à comprendre. Grâce à cette innovation majeure, la Royale marque le pas une fois de plus dans le domaine des assurances des habitations où la réputation de ses services en a fait un leader reconnu.

C'EST FACILE DE PARLER ASSURANCE AVEC LE COURTIER DE L'ASSURANCE ROYALE

Le second texte que vous avez lu illustre bien le nouveau type de langage utilisé dans la rédaction des polices Bouclier du propriétaire et du locataire.

Ce nouveau langage simplifié vous permettra donc de discuter en toute connaissance de cause des détails de votre police avec votre courtier de la Royale. On a même prévu des exemples appropriés pour mieux expliquer la portée des différentes clauses de votre protection. Et en cas de réclamation, votre police constitue un guide de référence pratique et facile à comprendre.

Le français simplifié des polices Bouclier de la Royale. La preuve écrite que vous êtes protégé bel et bien comme vous le voulez.

Vous êtes assuré de tout comprendre.
l'Assurance Royale
Canada

NE MANQUEZ JAMAIS VOS APPELS

Location à long terme pour approximativement $1. PAR JOUR

Nous vous offrons également une gamme d'accessoires.

INCLUANT:
Système de rejet d'interurbains
Téléphones sans fil;
Téléphones mobiles;
Claviers automatiques.

COMMUNITRON
VENTE
SERVICE ET LOCATION
620 rue Cathcart Montréal 861-7069

CARON LIBRAIRE
ACHAT ET VENTE DE LIVRES USAGES PRIX HONNÊTES
la librairie à fréquenter
251 Ste-Catherine E.

Les cosmonautes de Soyouz-31 pulvérisent le record mondial de durée dans l'espace

PARIS (AFP) — Avec 140 jours dans l'espace, les deux cosmonautes soviétiques Vladimir V. Kovalenok (36 ans ½) et Alexandre S. Ivantchenkov (38 ans), dont le retour sur Terre demain, jeudi, a été annoncé par Radio-Moscou, vont pulvériser, — et de loin, — le record de durée des vols habités dans le cosmos.

Ils dépasseront de 44 jours, à quelques heures près, le record qui était détenu, depuis le 16 mars dernier, par leurs deux compatriotes Youri V. Romanenko (34 ans) et Gueorgui G. Gretchko (47 ans), qui étaient restés 96 jours et 10 heures dans l'espace.

Le plus long vol américain remonte à novembre 73 — février 74, lorsque les trois astronautes Gerard Carr, Edward Gibson et William Pogue revinrent sûr Terre, le 8 février 1974, après être restés 84 jours 1 heure et 16 minutes dans l'espace.

Vladimir V. Kovalenok, commandant de bord, et Alexandre S. Ivantchenkov, ingénieur de bord, avaient été lancés de la base de Baykonour, le 15 juin, peu avant minuit (16 juin en URSS), à bord du vaisseau "Soyouz-29". Ils reviennent aujourd'hui à bord du vaisseau "Soyouz-31", laissé accroché à la station orbitale "Saliout-6" par un équipage qui leur rendit visite fin juin, et qui revint sur Terre à bord du "Soyouz 29".

Le vol qui est sur le point de se terminer, sous réserve d'une bonne réadaptation à la gravité terrestre des deux héros de l'espace montre que l'homme peut vivre et travailler longtemps dans l'espace, même si, comme l'a dit l'un des vétérans cosmonautes soviétiques, Gueorgui Gretchko, "la vie dans le cosmos est difficile, mais le travail y est possible".

Kovalenok et Ivantchenkov ont été très occupés pendant leur long séjour à bord de la station orbitale. Ils ont reçu la visite de deux "équipages internationaux", l'un comprenant le premier cosmonaute polonais, et l'autre le premier cosmonaute de l'Allemagne de l'est. Ils ont fait les "débardeurs" en déchargeant plus de 4 tonnes de marchandises diverses, apportées successivement par trois vaisseaux de transport de fret, les "Progress" 2, 3 et 4.

Kovalenok et Ivantchenkov ont fait des manoeuvres de "grand pilotage" dans l'espace, en décrochant "Soyouz 31" du collier d'amarrage arrière de la station, pour aller l'accrocher à l'avant en laissant ainsi libre la voie pour le transfert des marchandises des "Progress". Ils ont également effectué une sortie de 2 h 05 minutes dans l'espace, pour inspecter l'extérieur de la station et ramener des cassettes avec des matériels biologiques.

Kovalenok et Ivantchenkov, ainsi que les quatre cosmonautes qui sont venus les voir, ont surtout effectué de très nombreuses expériences scientifiques et technologiques à bord de la station "Saliout-6".

L'observation de l'univers et de la Terre, en particulier avec le premier télescope à ondes submillimétriques installé dans l'espace, a permis de recueillir des données précieuses sur les sources discrètes de rayonnement dans l'espace, les planètes, la couche d'ozone et la pollution de l'atmosphère terrestre. En utilisant deux fours électriques, plus d'une quarantaine d'expériences de fonte d'alliage pour les semi-conducteurs, et de croissance de cristaux ont été menées à bien, auxquelles il faut ajouter des expériences de biologie.

"Saliout-6" est devenu un laboratoire permanent dans l'espace. Il sert aussi d'atelier de fabrication en état de non pesanteur.

9 heures dans la soute d'un 747

LONDRES (AP) — Un étudiant de Détroit, Tom Colles, a passé neuf heures, mardi, dans la soute glacée d'un Boeing 747 qui reliait Détroit à Londres. L'étudiant de 21 ans, pâle et défait, a été conduit mercredi par des agents de sécurité de l'aéroport Heathrow à bord d'un autre avion de ligne en partance pour les Etats-Unis où il a pris place cette fois parmi les passagers de la classe économique.

Il s'était introduit dans l'appareil britannique faisant escale à Détroit en escaladant une simple barrière de l'aéroport. Il a été retrouvé dans la soute à bagages à son arrivée à Londres, dans un état de santé inquiétant, ayant souffert du froid et des effets de la dépressurisation. Après avoir été soigné, il a terminé son bref séjour à Londres au poste de police de l'aéroport.

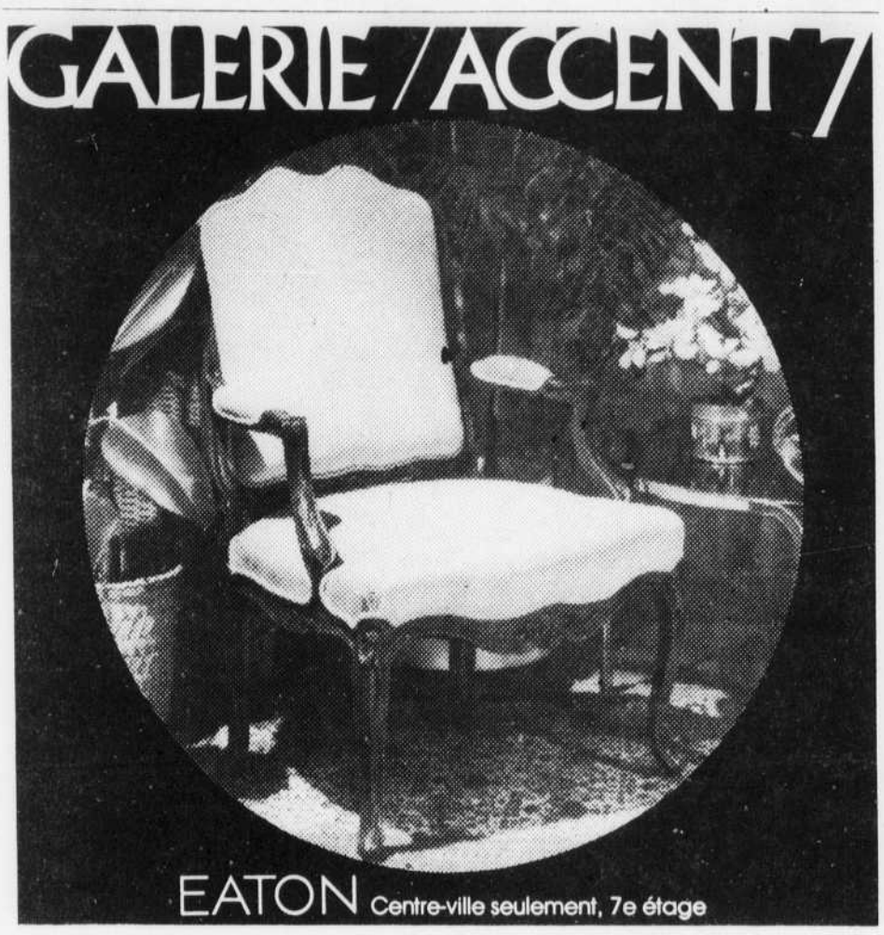

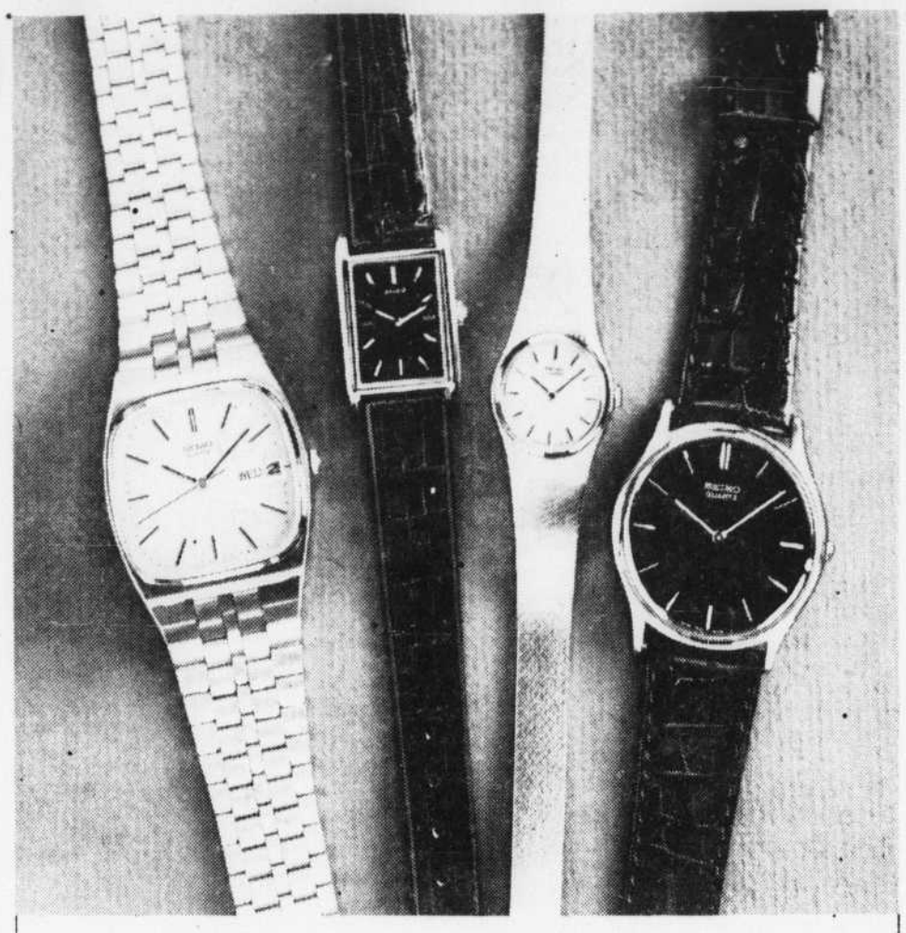

Les montres à QUARTZ SEIKO sont tout à fait hors classe

Voici quatre chefs-d'oeuvre d'excellence. Quatre exemple de la supériorité des montres à quartz Seiko pour la conception, la fabrication et la précision inégalée. Des modèles minces et élégants avec glace en cristal résistant aux égratignures.

Rappelez-vous que seul Seiko, pionnier de l'horlogerie à cristal de quartz, fabrique tous les éléments de ses montres à quartz (sauf la pile).

À gauche, pour homme, un modèle avec calendrier, cadran de ton champagne, bracelet et boîtier de ton or, **$335.00**

Le modèle rectangulaire, pour dame, a un cadran de ton chocolat et un boîtier de ton or sur courroie, **$235.00**

La petite montre ronde pour dame a un cadran jaune or, un boîtier de ton or, un bracelet intégré et unee chaînette de sûreté, **$325.00**

À droite, pourhomme, une montre ronde classique avec cadran marron et boîtier de ton or sur courroie, **$260.00**

BIRKS JOAILLIERS

COURVOISIER

QUAND ON A LES MOYENS

Les titres de noblesse du vin

Les vins d'Italie qui portent le sceau rouge de l'Institut National d'Exportation (INE) que vous trouvez dans les magasins de la Société des Alcools du Québec sont tous des vins de qualité mis en bouteille en Italie. Il y a certes des vins plus prestigieux que d'autres, des régions de production mieux connues que d'autres mais tous les vins portant le sceau rouge INE sont francs, naturels et d'un prix raisonnable.

Noblesse d'Italie

Le gouvernement d'Italie surveille et assume la qualité des vins portant le sceau rouge INE et c'est la meilleure garantie que vous puissez avoir.
La noblesse des vins mis en bouteille en Italie date de plusieurs siècles. Déjà François Ier, roi de France, fin connaisseur, importateur de la Renaissance Italienne en vieille France avait dans ses bagages des sculptures, des peintures certes, mais aussi des échantillons des meilleurs vins italiens.
Dès lors, la renommée des vins d'Italie devait s'étendre au-dèla des frontières et grandir de siècle en siècle.

Aujourd'hui, ici au Québec, les vins d'Italie portant le sceau INE sont connus comme étant de bons vins, à un bon prix, **ce sont les vins qui vous en donnent le plus pour votre argent.**

VINO ITALIANO

La Distillerie Meagher Limitée
548 D - $3.65 - 750 ml

Chianti Ruffino

Vin de qualité, vin polyvalent, ce Chianti est doté d'une clarté brillante, une couleur vive de rubis, un bouquet très prononcé, presque fruité, et un goût sec et net, qui, avec le temps, devient doux et moelleux.
Il fait bon mariage avec les plats riches, les viandes rouges et les fromages. Le Chianti Ruffino est également très apprécié dans les soirées et réceptions.

Italvine
545 A - $4.15 - 720 ml

Sangiovese Delle Marche

Les Marches sont célèbres pour leurs raisins et leurs fruits depuis l'antiquité, et leurs vins sont tous fiers et hauts en couleur. Le Sangiovese Delle Marche représente bien sa région avec sa couleur rubis et son goût qui flatte le palais. Excellent vin de table, il se boit chambré.

Italvine
545 - $4.10 - 720 ml

Verdicchio dei Castelli di Jesi

Blanc et sec, le Verdicchio dei Castelli di Jesi nous vient des Marches; sa bouteille en forme d'amphore nous rappelle son passé historique. Sa couleur d'or pâle et son parfum de terroire en font un vin original. Il accompagne bien tous les plats relevés qui ne nécessitent pas le vin rouge. C'est le spécialiste des poissons et fruits de mer.

Distilleries Schenley du Canada Limitée
547 - $3.45 - 720 ml

Orvieto Classico - Antinori

Cultivé et élevé en Ombrie, au Nord de la ville éternelle, l'Orvieto est un vin blanc sec, de couleur d'or pâle.
Vieilli dans des caves en pierre, il y prend ce parfum indéfinissable qui en fait un excellent compagnon des plats de poisson, des crustacés et hors-d'oeuvre.

DE BONS VINS DE TRADITION MIS EN BOUTEILLE EN ITALIE

LES TRIBUNAUX

■ *Chalifoux se serait fait proposer un autre enlèvement*

Quelque temps après l'enlèvement de Charles Marion, René Chalifoux se serait vu proposer par Claude Valance d'aller chercher "un gars" en échange d'une somme de $225,000.

Cette proposition, d'expliquer Chalifoux, qui témoigne au procès de Jeanne et Claude Valence, aurait été faite après que Valence lui eut exhibé la photo d'un individu apparaissant dans une revue.

Chalifoux, qui est opérateur de machinerie lourde, a fait cette révélation alors qu'il était contre-interrogé par un des procureurs du couple Valence. On ne lui a cependant pas demandé de préciser qui aurait pu être l'otage en question. De toute façon, il n'entendit plus jamais parler de ce projet par la suite.

Plus tôt, reprenant en partie son affirmation faite la veille selon laquelle il n'aurait jamais participé à l'enlèvement de Marion, s'il avait su qu'on l'impliquerait dans un crime du genre quand Valence lui a demandé ses services, il a révélé qu'il avait vraiment compris qu'on lui avait menti depuis les tout débuts quand il a aperçu ses compagnons attacher Marion à un arbre, avant de le conduire dans la cache de Gould. Il dit avoir pensé à appeler la police mais qu'il a craint pour sa vie, croyant maintenant être entré dans une grosse organisation où il était à l'échelon le plus bas.

Valence lui aurait déclaré plus tard que "l'affaire Marion", c'était comme "l'affaire à Saint-Donat", où, selon le témoin, un gérant de banque avait été enlevé.

Soutenant d'autre part qu'il n'avait jamais posé de question tout au long de l'opération, Chalifoux a déclaré que s'il avait participé à celle-ci, c'est qu'il ne refuse jamais d'ouvrage.

Une autre partie de son témoignage a consisté à apporter des corrections sur des déclarations qu'il avait faites à la police et lors de son enquête préliminaire. Ainsi, il avait déclaré à ces occasions être allé deux fois au chalet de Marion, alors que la vérité est bien trois fois, comme il l'a déclaré mardi dans son témoignage. Ce n'est qu'il y a quinze jours qu'il s'est rappelé de ce fait. De plus, s'il avait avoué avoir téléphoné au reporter Normand Maltais quand il fut question d'obtenir une rançon contre la libération de Marion, Chalifoux a ajouté hier qu'il avait également jeté à la poste certains communiqués; ce qu'il avait omis de dire dans des déclarations antérieures.

Revenant à l'enlèvement de Marion, le témoin a dit que c'était "Pierre" (Michel de Varennes, comme il l'avait identifié la veille) qui avait investi seul le chalet. Lui-même n'était entré qu'après que l'otage et Mlle Aline Yergeau furent tous deux couchés sur le plancher. Chalifoux dit avoir pris peur à ce moment en constatant qu'il n'était plus question de "paquet", comme on le lui avait toujours laissé entendre, mais bien d'un enlèvement.

Par ailleurs, Chaiifoux a révélé être allé à la chasse deux fois dans la région de Gould, après la libération de Marion le 27 octobre de l'an dernier. Accompagné du frère de Mme Valence, Claude Gaudreault, ils ont emprunté les mêmes chemins qu'il avait suivis après l'enlèvement de Marion et qui mènent au terrain de la Domtar, sur lequel était la cache de Gould. Mais Chalifoux a insisté pour dire qu'il n'était jamais allé voir cette cache.

Il devrait conclure cette partie de son contre-interrogatoire en affirmant que Jeanne Valence était une bonne femme et qu'il avait la conviction qu'elle n'était pas mêlée à l'enlèvement de Charles Marion.

Des tactiques de vente peu scrupuleuses

par Alain Duhamel

Les vendeurs de publicité sympathique utilisaient des "tactiques de vente" peu scrupuleuses et n'hésitaient pas à s'attribuer des titres et des fonctions fictifs et équivoques.

Aux audiences publiques de la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO), le procureur, Me Fernand Côté, a fait défiler dans la boîte des témoins une série de vendeurs et percepteurs associés autrefois avec la maison Belmont.

De ses témoignages, il ressort que les vendeurs avaient recours fréquemment à des noms d'emprunt et se prétendaient les directeurs d'associations charitables.

Par exemple, dans un extrait d'une conversation téléphonique enregistrée par la police et retransmise hier, on a pu entendre: "... C'est Paul Gagnon, directeur des petits sourds et muets de 6 à 12 ans..." ou encore: "Pierre Gagnon du bureau des inspecteurs en hygiène publique du Québec".

En aucune circonstance, les vendeurs ne sont-ils présentés comme les représentants d'une maison de promotion faisant affaire avec une association légitime quelconque. Selon les témoignages, une telle présentation aurait compromis la vente dès le premier contact avec le client.

Afin de vaincre les hésitations d'un souscripteur, on pouvait lui indiquer qu'une partie des revenus iraient à une association locale fictive ou non reliée à la campagne de sollicitation lui faire valoir que sa souscription comptait pour deux ans ou encore lui rappeler son acte généreux, fictif évidemment, d'autrefois.

Un souscripteur trouvait-il le montant demandé trop élevé que le vendeur lui proposait un règlement à l'amiable: "Bien, si c'est trop pour un petit sourd, vous pouvez prendre juste une oreille; l'autre oreille, on fera supporter ça par un autre bon garçon comme vous..."

"C'était une manière de joke", a dit un témoin, M. Lorenzo Guillemette, "C'était comique. On a rit."

"Mais je le faisais rarement les petites oreilles", a dit un autre témoin, Thérèse Gagné. Les vendeurs s'échangeaient leurs trucs mais s'en tenaient généralement au même boniment tiré des renseignements qu'ils possédaient sur la campagne de sollicitation ou de l'expérience des vendeurs aguerris. "Celui qui vend le plus, on prend son truc", a dit François Pitre, qui a fait une brève carrière infructueuse dans le métier.

Selon les témoignages entendus hier, les supérieurs de ces vendeurs connaissaient les tactiques de vente et rarement seraient-ils intervenus pour les proscrire formellement.

Les employeurs payaient les vendeurs à la commission, 25%, par chèque ou en argent comptant. Sur les formules TP-4 destinés au fisc, seuls les montants des chèques seraient apparus. Cette forme de rémunération avait permis à un témoin de recruter des vendeurs en faisant miroiter des revenus considérables. "Je disais cela pour flasher", a dit le témoin.

Durant les témoignages, le juge Denys Dionne n'a pas raté une occasion de tirer des flèches en direction des inspecteurs des ministères du revenu du Canada et du Québec. "Nous faisons le travail de l'impôt," a-t-il lancé en soulignant l'absence d'un représentant de ces ministères.

Les effets de pareilles campagnes de sollicitation ont compromis la réputation d'associations légitimes ainsi que l'a démontré le témoignage de M. Florian Bernard, militant depuis plus de 30 ans dans le mouvement scout. "C'est un dommage moral très grand, la crédibilité du mouvement a été mis en cause", a-t-il dit, en précisant que son association n'avait jamais reçu un bénéfice quelconque de la vente d'annonces dans sa revue.

M. Bernard a indiqué qu'il est intervenu plusieurs fois auprès de la maison Belmont pour lui faire part des plaintes sur les tactiques de vente ou sur l'incompatibilité des annonceurs avec les objectifs du mouvement. C'est ainsi qu'un club de nudistes a pu "rendre hommage" aux scouts dans la revue du mouvement.

M. Pierre Dufresne, président de l'Association des inspecteurs en hygiène publique du Québec, a pour sa part indiqué que le contrat avec la maison Belmont avait rapporté environ $15,000 en 15 mois bien que les virements bancaires aient atteint des sommes beaucoup plus élevées.

Contre le droit de grève

TORONTO (PC) — Pendant qu'à Ottawa, un porte-parole conservateur faisait une mise au point sur les propos tenus en fin de semaine par M. Joe Clark, les milieux syndicaux torontois réagissaient vivement aux nouvelles selon lesquelles ce dernier aurait prôné l'abolition du droit de grève dans la fonction publique.

Des chefs syndicaux ont en effet soutenu qu'une telle façon de procéder pourrait entraîner d'autres grèves et possiblement un débrayage général à travers le pays.

Ils ont également accusé le leader conservateur de chercher à recueillir des votes sur le dos des fonctionnaires.

Selon des dépêches diffusées en fin de semaine de Montréal, M. Clark aurait affirmé être favorable à l'abolition du droit de grève dans la fonction publique.

Lundi, un porte-parole du parti conservateur devait cependant affirmer dans la capitale fédérale qu'en guise de solution de rechange, M. Clark a suggéré l'institution d'une commission chargée de trancher les disputes dans la fonction publique.

Lundi, un porte-parole du parti conservateur devait cependant affirmer dans la capitale fédérale que M. Clark n'avait pas carrément recommandé une telle abolition.

"Il ne dit pas qu'il faut abolir le droit de grève dans le secteur public et c'est tout. Il ne dit pas qu'il agirait de façon aussi draconienne; il étudie tout simplement d'autres possibilités."

Le porte-parole a continué: "Il s'agit tout simplement d'une question d'interprétation. M. Clark affirme tout simplement que le système ne fonctionne pas. Nous ne pouvons nous permettre des grèves dans les services essentiels tous les six mois".

■ *L'Aéro-club accusé de négligence*

Ayant omis qu'on puisse faire le démarrage manuel d'un petit avion défectueux, l'Aéro-Club de Montréal et un de ses dirigeants ont été accusés hier de négligence criminelle, devant le juge John d'Arcy Asselin.

L'incident serait survenu, il y a quelques années, à l'aéroport de Saint-Hubert, où se trouve le port d'attache de l'Aéro-Club.

A cause d'un défaut de carburateur ou autre, Mahane Allan Giddequi, du 353 Mount Pleasant, à Sherbrooke, avait tenté de faire démarrer l'appareil en imprimant une pulsion manuelle à l'hélice. Celle-ci se mit soudainement à tourner et causa des graves lésions corporelles à l'étudiant. On voudrait donc tenir l'Aéro-Club responsable de cet accident à cause de sa négligence.

L'enquête préliminaire des accusés a été fixée au 17 courant et, advenant qu'ils soient cités à leur procès, ils ont choisi d'être jugés par un juge et un jury.

■ *Air Canada réclame un nouveau délai*

Par ses procureurs, la Société Air Canada a commencé hier à déposer ses arguments pour obtenir un nouveau délai qui lui permettrait de se conformer à une injonction, émise il y a deux ans, et selon laquelle une terminologie française d'un certain matériel de vol doit être à la disposition de son personnel, qu'il s'agisse de celui navigant ou d'autres.

C'est le juge en chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure, qui avait émis cette injonction réclamée par le député fédéral Serge Joyal qui, pour sa part, avait décidé d'appuyer le personnel francophone d'Air Canada dans sa bataille linguistique.

L'injonction accordée le 7 septembre 1976 donnait deux ans à la société d'aviation canadienne pour s'y conformer, tout en laissant entrevoir qu'une requête pour une extension de délai était toujours possible, advenant que ce soit nécessaire.

Mais le 7 septembre, après plusieurs mois de travail de traducteurs et adaptateurs, la terminologie française n'était toujours pas complétée. Entretemps, depuis l'émission de l'injonction, le dossier avait été soumis à la Cour d'appel mais dans un jugement que rendait celle-ci, le 13 octobre, la Cour supérieure conservait sa juridiction dans cette cause.

Hier, c'est devant le juge Alphonse Barbeau que les procureurs des deux parties ont commencé à débattre le bien-fondé d'une extension de délai.

L'un des avocats d'Air Canada a affirmé qu'au moyen de différents témoignages, il tentera de démontrer l'ampleur du travail de traduction que la société doit affronter pour répondre à l'injonction du juge Deschênes. Selon lui, une vingtaine de traducteurs sont au travail mais, avant qu'ils complètent celui-ci, il importe de préparer un lexique des termes techniques et autres afin qu'il y ait une certaine uniformité dans les différents manuels qui seront à la disposition du personnel d'Air Canada. Il s'agirait d'une question de sécurité avant tout.

A l'appui de sa prétention pour obtenir une prolongation de délai, le même procureur a rappelé que la traduction de nombreux manuels techniques destinés aux membres du personnel dans différents secteurs de l'entreprise devra ensuite recevoir l'approbation du ministère des Transports qui, lui, devra s'assurer de l'exactitude et de la concordance des textes. Il a ajouté qu'il sera nécessaire de prévoir en outre une période d'adaptation à la nouvelle version des manuels de la part de ceux qui auront à s'y référer.

On croit qu'il faudra au moins quelques jours de témoignages pour faire la preuve visant à obtenir la prolongation de délai. Viendra ensuite l'argumentation des procureurs de M. Joyal.

— **Bernard MORRIER**

AQTE

Moi un pollueur?

JAMAIS!

LE SOLEIL D'AFRIQUE AU COEUR DE MONTRÉAL.

BOUTIQUE MERVEILLES AFRICAINES INC.

La seule place dans Montréal et sa banlieue qui vous invite à découvrir l'Afrique et ses merveilles légendaires.

— ARTISANAT
— VÊTEMENTS AFRICAINS
— BIJOUX
— MENUS ARTICLES
— CADEAUX
— LIVRES ET REVUES
— COSMÉTIQUES AFRO-AMÉRICAINS
— DISQUES AFRICAINS, AFRO-CUBAINS, ANTILLAIS, ARABES.
— TRESSES AFRICAINES SUR DEMANDE.

1432, rue MacKay Tél.: 931-6856

(entre Maisonneuve et Ste-Catherine Métro: Guy)

Le samedi, quoi de mieux qu'un appel outre-mer pour vous détendre?

Surtout que les communications avec la France, l'Italie, la Grande-Bretagne, Israël et l'Irlande sont maintenant à tarifs réduits ce jour là.

Désormais, vous n'avez plus à attendre la fin du week-end pour téléphoner outre-mer à prix avantageux. En effet, à partir de 17 heures le vendredi jusqu'à 5 heures le lundi matin, Téléglobe Canada et Bell Canada vous offrent une réduction identique à celle du dimanche sur tous vos appels à destination de ces pays. (Pour Israël, ce rabais s'applique entre 18 heures le vendredi et 6 heures le lundi.)

Le samedi comme le dimanche, vous pouvez maintenant appeler outre-mer en profitant de la même réduction de 25%.

UNIVERSALIS: la clé du savoir.

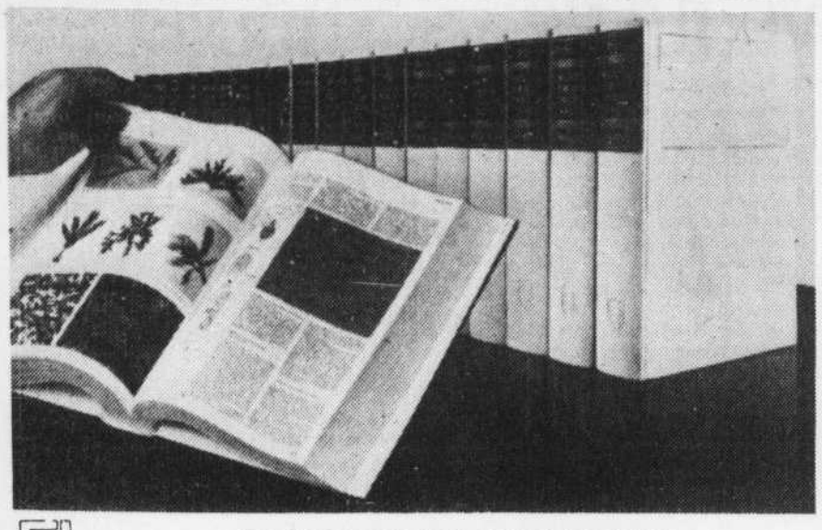

ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS
EST ENFIN COMPLÈTE ET DISPONIBLE AU CANADA

20 volumes, 23,000 pages, 30 millions de mots. Voici Universalis. Le fruit de 7 ans de travail acharné. Plus de 3,000 savants et collaborateurs du monde entier, dont plusieurs dizaines de Québécois et Canadiens. Universalis, le premier ouvrage de référence pour la francophonie toute entière.
Oeuvre profondément originale, Universalis coordonne, simplifie et guide la consultation. Ses milliers d'articles, rédigés par les plus grands spécialistes de notre temps, sont l'équivalent d'un abonnement à dix mille revues.

Une oeuvre conçue aussi pour les étudiants.

Universalis est un ouvrage indispensable aux étudiants, sans cesse à la recherche de la vérité, et dont les travaux scolaires obligent à fouiller une très grande variété de sujets.
Universalis vise à former des têtes bien faites plutôt que des têtes bien pleines. C'est une véritable fête pour l'intelligence. Profitez-en.

"Si vous cherchez la clé du savoir humain, sachez qu'elle existe...Encyclopaedia Universalis."
La Presse

"L'Encyclopaedia Universalis, c'est une sorte de fil d'Ariane qui permet de s'orienter dans le labyrinthe du savoir actuel."
Le Figaro Littéraire

"Universalis constitue sans contredit le meilleur ouvrage du genre disponible en langue française."
Le Devoir

Pour informations supplémentaires, téléphonez au service culturel et éducatif d'UNIVERSALIS (514) 747-9957

Le pape lance un appel aux vocations

VATICAN (Reuter) — Le pape Jean-Paul II a marqué mercredi le 32ème anniversaire de son ordination en lançant, en six langues, un appel aux vocations sacerdotales.

Préoccupé par la baisse régulière du nombre de prêtres dans le monde, le saint Père a déclaré: "Je demande au Christ d'appeler de nombreux jeunes gens et de leur dire viens et suis mois. Et je demande aux jeunes gens de ne pas y résister, de ne pas dire non".

Plus de 100,000 personnes rassemblées sur la place Saint-Pierre pour la Toussaint ont écouté Jean-Paul II parler, du balcon de ses appartements privés, en italien, puis en français, en anglais, en allemand, en espagnol et en polonais.

"Je remercie le Seigneur de ces trente-deux ans de sacerdoce accomplis exactement le jour de la Toussaint".

"Je demande à tous de prier pour les vocations sacerdotales et d'oeuvrer en leur faveur", a-t-il dit.

Déjà, en février dernier, le pape Paul VI avait parlé du nombre croissant de prêtres quittant le sacerdoce. "Les statistiques nous oppressent. Cette augmentation nous bouleverse et nous ressentons une peine immense", avait-il déclaré.

La diminution du nombre des prêtres est due à la fois à la baisse des inscriptions aux séminaires et à l'augmentation en nombre de prêtres défroqués. Dans le monde entier, il y avait 409,000 prêtres en 1974 et seulement 401,000 en 1976.

En Italie, selon les dernières statistiques, le nombre des prêtres a diminué de 43,538 en 1961 à 40,886 l'an dernier alors que, dans le même temps, la population passait de 50 à 55 millions.

Le nombre des séminaristes a diminué de 3,673 en 1961 à 1,647 cette année.

Les observateurs rappellent que c'est précisément la richesse des vocations sacerdotales en Pologne qui a été un élément important dans l'élection du cardinal Karol Wojtyla. La Pologne compte ainsi 5,150 séminaristes, soit plus du cinquième de toute l'Europe.

Jean-Paul II a réservé le reste de son allocution de l'Angelus à la Toussaint et au jour des morts qui rappellent à l'homme qu'"il est condamné à mort par les lois de la nature, qu'il vit dans la perspective de l'anéantissement de son corps, comme dans celle de la vie future et de l'appel à la gloire".

La muraille de Chine s'allonge

PEKIN (Reuter) — Un nouveau prolongement de la grande muraille de Chine, s'étendant par intervalles sur plus de 125 km, a été découvert par les archéologues chinois dans la province de Kirin, dans le nord est du pays, annonce l'agence Chine-Nouvelle.

Edifié il y a environ 2,000 ans, il a été mis à jour au cours d'études archéologiques menées entre 1975 et 1977.

La muraille est haute de deux à trois mètres et épaisse de quatre à six mètres à sa base. Les vestiges d'un certains nombres d'anciennes villes, forteresses, tours, hameaux et tombeaux de la période Yen ont également été découverts. Les fouilles ont mis à jour quantité de reliques du passé; poteries, armes, vaisselle de fer et pièces de monnaie.

APPEL D'OFFRES

RÉNOVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL, PROPRIÉTAIRE
1430, RUE SAINT-DENIS
MONTRÉAL, QUÉBEC

ARCHITECTES: JODOIN, LAMARRE, PRATTE & DIMITRI
DIMAKOPOULOS
1430, RUE SAINT-DENIS
MONTRÉAL, QUÉBEC

L'Université du Québec à Montréal propriétaire, demande des soumissions pour la rénovation des monuments historiques incorporés au Nouveau Campus. Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux, les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et ayant au moins cinq ans d'expérience dans ce genre de travail.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau du propriétaire, contre un dépôt de ($100.00) cent dollars qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente jours (30) qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission établi au montant de ($60,000.00) soixante mille dollars valide pour une période de soixante jours (60) de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50%) du montant du contrat.

Les soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues au 1430, rue Saint-Denis, Montréal, jusqu'à quinze heures, heure en vigueur localement, le 21 du mois de novembre 1978 pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions de l'arrêté en conseil 2380 en date du 7 décembre 1961.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelqu'autre des soumissions reçues.

Bernard Langlois
Directeur Général

Université du Québec à Montréal

HAÏTI

Pour nos vacances, on a choisi Haïti, un nouveau soleil d'Air Canada.

On y va ensemble?

Depuis le 29 octobre, Montréal/Port-au-Prince sans escale

Air Canada a inauguré, le 29 octobre dernier, un nouveau service vers Haïti. Air Canada est d'ailleurs la seule ligne aérienne à offrir ce service sans escale, à l'aller comme au retour, entre Montréal et Port-au-Prince.

Chaque dimanche, un boeing 727 d'Air Canada quitte Mirabel à 12h et se pose à Port-au-Prince à 16h 35. Aucun arrêt, aucune attente de correspondances. Les retours de Port-au-Prince se font également les dimanches.

Haïti, un nouveau soleil

Vous aimerez ce pays baigné de soleil, de brise et d'eau bleue. Pour en apprécier les charmes, votre agent de voyage peut vous proposer une série de circuits de vacances complets et variés en Haïti; ils vous feront connaître les multiples facettes culturelles et touristiques de ce pays et l'hospitalité de ses habitants.

Pour expédier des marchandises et des colis, vous pouvez vous adresser au service Cargo d'Air Canada.

On y va ensemble

Profitez-en pour utiliser la carte enRoute pour régler certains frais du voyage. Pour tout renseignement concernant les tarifs aériens et l'ensemble des circuits de vacances, communiquez avec votre agent de voyage ou Air Canada.

AIR CANADA

a) $850 b) $250 c) $525 d) $495 e) $650

Si les souhaits étaient des diamants...

Si les souhaits étaient des diamants, vous ne pourriez souhaiter un choix plus ravissant que celui-ci. En plus, l'artisanat expert et minutieux de Mappins est l'assurance que la bague diamantée que vous choisissez aujourd'hui sera chérie pendant toute une vie. Une fois encore, cette saison, nous sommes fiers d'exposer une collection de splendides bagues diamantées, 10 et 14 carats, pour hommes et femmes. Une collection qui vous donne seulement une idée des autres merveilles que nous avons en magasin pour vous.

Si vous désirez voir réaliser le souhait d'un être cher, venez chez Mappins. Nous aimerions partager nos meilleurs souhaits avec vous.

Mappins
LE BIJOUTIER PAR EXCELLENCE
1,000, rue Ste-Catherine, ouest
866-7431

VOYAGES

TRAVELAIDE LTÉE

4454 St-Denis	845-8225	Place Longueuil	679-3777	Centre Domaine	254-9969
911 Beaubien est	273-7755	Plaza St-Hubert	273-7755	Place Portobello	672-5353
Centre Laval	688-5310	Peel - Ste-Catherine	861-7277	Galeries Normandie	331-9971
1010 Ste-Catherine o.	861-7272			Et autres villes	

AFFAIRES SOCIALES

■ *Réseau d'entraide*

Un réseau d'échange de services entre les personnes âgées, handicapées, parents uniques, immigrants, retraités dans les secteurs de Pointe Saint-Charles, Verdun, Ville Emard, Côte Saint-Paul, Lachine et Ville Saint-Pierre a célébré hier soir son premier anniversaire de fondation.

Depuis un an déjà cette formule d'entraide connait un réel succès et prouve hors de tout doute qu'il est possible de retrouver un esprit de communauté humaine même dans l'anonymat d'une grande ville. Le principe de ce réseau repose sur l'échange ou le troc. En effet, chaque participant est vu sous deux angles, celui de donneur et celui de receveur, ou si l'on veut du service qui en attire un autre.

Une centaine de participants se rencontrent une fois par mois dans les locaux du Centre de services sociaux du Montréal métropolitain, succursale de Ville Lasalle, et établissent la liste des services qu'ils peuvent se rendre entre eux. Cela peut aller des visites d'amitié au soutien moral, comme à une assistance matérielle ou de dépannage manifestée par des travaux de couture, de coiffure, d'artisanat, de réparations diverses, etc.

■ *Conseils des médecins et dentistes*

L'Association des conseils des médecins et dentistes du Québec ou si l'on veut les délégués des 8,000 médecins oeuvrant dans les hôpitaux et les CLSC, se réuniront à Québec le samedi 4 novembre. Ils discuteront de la situation dans les établissements du réseau des affaires sociales, en regard surtout des modifications annoncées à la loi et aux règlements sur les services de santé et services sociaux. Les médecins ont invité à cette rencontre M. Denis Lazure et ses collaborateurs du MAS afin d'élaborer sur la réorganisation des structures du ministère et souligner l'importance de l'expertise que les conseils des médecins et dentistes peuvent apporter, notamment en matière de maintien des services de santé en cas de conflit de travail dans le secteur hospitalier. Les délégués ne manqueront pas de faire valoir que depuis plusieurs années les médecins ont été presque systématiquement oublié dans la structure administrative des services de santé et ce, à tous les niveaux...

Selon le président de cet organisme, le Dr Jacques Lambert, la rencontre de samedi devrait déboucher sur de nouvelles modalités de fonctionnement dans les hôpitaux, particulièrement pour l'année 1979.

■ *L'alcool, cause d'absentéisme au travail*

La campagne d'information de Sobriété du Canada se poursuit présentement jusqu'au 12 novembre. L'accent est mis cette année sur l'absentéisme au travail que l'organisme identifie comme étant "le problème le plus coûteux et le plus onéreux" pour les entreprises. Les coûts des pertes en milieu de travail causées par l'alcool se chiffrent par un milliard de dollars au Canada, au Québec, $250 millions. Selon le président national de Sobriété du Canada, M. Benoit Leclerc, au moins 280,000 alcooliques canadiens sont les responsables de ces pertes, dont 73,500 au Québec. Dans son message d'appui à la campagne d'information, M. Pierre-Marc Johnson, ministre du Travail du Québec, souligne l'importance de la sobriété, "en cette année où le gouvernement du Québec entend affirmer de façon claire les droits de tous les travailleurs quant à leur santé et à leur sécurité au travail". "L'alcool en milieu de travail est une source constante de danger pour les autres et son usage n'a d'autre effet que de perturber le climat et de nuire à tous", constate M. Johnson en faisant appel à l'attitude positive de chaque citoyen pour faire échec au fléau de l'alcoolisme.

■ *Sécurité du revenu: les tendances*

Les bénéficiaires du programme d'aide sociale ont tendance à être de plus en plus jeunes, divorcés ou célibataires et chômeurs. Telles sont les principales caractéristiques qui se dégagent d'une analyse sommaire des "Statistiques des affaires sociales" au chapitre de la sécurité du revenu. Ainsi, le nombre de bénéficiaires âgés de moins de 25 ans a augmenté de 13% de décembre 1976 à décembre 1977, tandis que le nombre de bénéficiaires divorcés et célibataires augmentait respectivement de 33% et 9,3%. En fait, presque la moitié des bénéficiaires (47%) sont des célibataires, 26% sont divorcés ou séparés et 44% sont des chômeurs. En décembre 1977, 241,005 ménages recevaient des prestations d'aide sociale pour un total de 453,820 bénéficiaires. En ce qui regarde le programme d'allocations familiales, 1,885,747 enfants en bénéficiaient en décembre 1977, soit une baisse de 2,7% par rapport à décembre 1976. Pour sa part, la Régie des rentes du Québec a versé des rentes mensuelles à 259,584 bénéficiaires en décembre 1977, une augmentation de 18,3% sur l'année précédente.

■ *Pour aider les lépreux*

L'Institut Pereo lance un appel au public pour venir en aide à ceux qui souffrent de la lèpre en Afrique. Cet organisme est la seule oeuvre fondée et patronnée par le cardinal Paul-Emile Léger pour combattre cette maladie. Grâce à la générosité des donateurs en 1977, 17 pays d'Afrique ont reçu une aide qui a rendu possible en partie et parfois en entier des projets qui ont pour but de combattre la lèpre. Par exemple, des milliers de chaussures orthopédiques ont été confectionnées pour répondre aux besoins des malades dont les pieds ont été gravement déformés parce qu'ils n'ont pas été soignés à temps. Une partie des dons sert aussi à encourager la recherche scientifique effectuée dans de nombreux pays par d'éminents spécialistes dont ceux de l'Institut Armand Frappier à Montréal. Le directeur général de Fame Pereo, l'abbé Robert Riendeau, invite les bienfaiteurs à faire parvenir leur don au 2065 ouest, rue Sherbrooke, Montréal. Pour renseignements: 931-3867.

— Marie LAURIER

Le CCRT impose une première convention à Mutuel

par
Louis-Gilles Francoeur

Le Conseil canadien des relations de travail (CCRT) a imposé hier une première convention collective et un protocole de retour au travail aux parties en conflit depuis plus d'un an et demi dans trois stations de radio du réseau Mutuel, à Montréal, Trois-Rivières et Sherbrooke.

Cette première convention imposée en vertu des nouvelles dispositions du code fédéral du Travail a pris effet à compter d'hier et le retour au travail devra s'effectuer à compter d'aujourd'hui et se terminer au plus tard le 10 novembre.

Le président du CCRT, M. Marc Lapointe, n'a pas voulu, conformément à la tradition, rendre public le contenu de ce contrat de travail. Les parties sont toutefois libres de le faire lorsqu'elles le désireront. Ni la CSN, ni la direction de CJMS et de Radio-Mutuel n'ont voulu rendre le document disponible à la presse hier, préférant l'étudier plus à fond avant de le commenter.

Les deux parties ont d'autre part refusé de commenter la longue décision du CCRT, qui a imposé hier sa première convention collective tout en accusant les protagonistes d'avoir manifesté une "mauvaise foi" sans précédant en rapport avec ce conflit sur-politisé.

Le président du CCRT a toutefois divulgué le contenu du protocole de retour au travail des grévistes. Ces derniers n'obtiendront aucune ancienneté pour la durée de ce long conflit même s'ils l'ont expressément demandé. Par contre, le CCRT a institué un système par lequel les employés embauchés après le déclenchement de la grève devront être mis à pied avant les grévistes si l'employeur décide de comprimer éventuellement son personnel.

Outre ce coussin qui assure une sécurité d'emploi concrète aux grévistes pour la durée de ce contrat d'un an, le protocole imposé interdit les représailles à toutes les parties en présence. Ce protocole sera en outre susceptible de grief, s'il est rompu, et cinq arbitres sont nommés pour trancher les futurs litiges.

Un syndiqué a déclaré de son côté que l'échelle de salaire désormais en vigueur à CJMS accordait $343 par semaine après quantre ans d'ancienneté aux journalistes de la station montréalaise.

La déclaration du président du CCRT — en tout, 107 pages — accuse la CSN et la direction de Radio-Mutuel de "mauvaise foi". Le CCRT a relevé des deux côtés des attitudes intransigeantes contraires à une saine négociation et accuse chacun d'avoir négocié en grande partie sur la place publique de façon fort démagogique.

Le CCRT explique d'autre part qu'il n'entend pas, par cette première canadienne, ouvrir la porte aux abus, en poussant les parties en conflit à des attitudes plus intransigeantes sous prétexte qu'un jour le conseil canadien viendra régler le problème d'autorité. C'est dans cette optique que M. Lapointe a décidé de s'inspirer de la jurisprudence créée dans ce domaine en Colombie-Britannique, où existe un mécanisme semblable, pour imposer un règlement qui "ne plaira à aucune des deux parties". Le CCRT veut visiblement et ouvertement décourager l'utilisation des conventions "imposées" dans la mesure où l'économie du code doit continuer de reposer à son avis sur des négociations de bonne foi et non, comme c'est le cas dans le code québécois, sur un mécanisme d'arbitrage obligatoire.

Considérant néanmoins la nécessité de mettre fin à ce conflit pourri, le CCRT précise:

"Nous avons retenu certaines clauses où il y avait entente; nous avons inséré des clauses absolument nouvelles et nous avons particulièrement traité la reconnaissance syndicale, la sécurité syndicale, les griefs, l'arbitrage, et l'ancienneté. Nous avons ignoré d'autres clauses entièrement: les parties dans les causes sous instances et nos "futurs clients" devront se souvenir de ce fait".

Le CCRT, qui compare son intervention dans ce conflit à une "greffe" dans un corps étranger, a invité les parties en cause à ne pas provoquer délibérément de "rejet" de cette convention volontairement insatisfaisante pour chacun. Il leur a demandé de changer radicalement d'attitude et les a conviés à négocier, si elles le peuvent, les points en suspens afin d'améliorer ce premier contrat de travail et d'assurer l'établissement d'un véritable climat de travail au lieu de faire de Radio-Mutuel un "Beyrouth des relations ouvrières".

Jean Basile quitte l'Aurore

M. Jean Basile, directeur littéraire des Editions de l'Aurore à Montréal a remis jeudi dernier sa démission au directeur général, M. Guy Saint-Jean, en expliquant que les conditions générales de gestion de cette maison ne lui apparaissaient plus aptes à faire épanouir le milieu littéraire québécoise. Journaliste et auteur bien connu, Jean Basile a dirigé les destinées littéraires de l'Aurore pendant deux ans. Il a annoncé sa démission aux médias sans autre commentaire.

PEUGEOT

ÉCOULEMENT DES MODÈLES 78

ESSENCE OU DIESEL

CHOIX DE COULEURS

ROGER AUTOMOBILES LTÉE

4269 Ste-Catherine ouest 932-2925

LE PLUS IMPORTANT CONCESSIONNAIRE PEUGEOT AU CANADA

NOUVEAU TAUX 9.25% chaque année pendant 7 ans

les Obligations d'Epargne du Canada

9.25% chaque année pendant 7 ans

une chance en or

Une chance en or de faire un bon placement

Les nouvelles Obligations d'Epargne du Canada gardent les mêmes caractéristiques qui en ont fait, depuis 32 ans, l'investissement favori de millions de Canadiens. Elles sont garanties par toutes les richesses du Canada et sont encaissables en tout temps. Elles rapportent 9.25% chaque année pendant 7 ans. Vraiment, c'est une chance en or de faire un bon placement.

L'obligation à intérêt régulier

Si vous désirez recevoir votre intérêt annuellement, vous apprécierez l'obligation à intérêt régulier. Elle paie intérêt le 1er novembre de chaque année par chèque ou,si vous préférez, par dépôt direct dans votre compte.

Dans ce dernier cas, votre intérêt sera automatiquement déposé dans votre compte de chèques ou d'épargne. Il suffit d'en faire la demande à l'achat de vos obligations.

Les obligations à intérêt régulier sont offertes au comptant en coupures de $300, $500, $1 000, $5 000 et $10 000.

L'obligation à intérêt composé

Si vous désirez faire fructifier votre investissement, vous préférerez l'obligation à intérêt composé,qui permet de capitaliser l'intérêt. Dès le treizième mois, votre intérêt sera automatiquement réinvesti à un taux annuel garanti de 9.25%.

Voici comment une obligation à intérêt composé de $100 croîtra:

1er nov.	Valeur	1er nov.	Valeur
1979	$109.25	1983	$155.63
1980	$119.36	1984	$170.03
1981	$130.40	1985	$185.76
1982	$142.46		

Vous pouvez vous procurer vos obligations à intérêt composé au comptant ou selon le Mode d'épargne mensuelle. Elles sont offertes en coupures de $100, $300, $500, $1 000, $5 000 et $10 000.

Profitez-en...

Les Obligations d'Epargne du Canada sont maintenant en vente chez tous les agents-vendeurs autorisés: banques, courtiers, sociétés de fiducie et caisses populaires.

Cette année, vous pouvez en acheter jusqu'à $30 000. Cependant, les détenteurs de l'émission spéciale de remplacement 1968 (SR) et de l'émission 1969/70 (S24) peuvent réinvestir tout le produit de leurs obligations échéant cette année en sus de ce montant.

Sûres, flexibles, rentables, encaissables en tout temps, tout compte fait les Obligations d'Epargne du Canada, sont plus que jamais une chance en or de faire un bon placement.

ANTIQUITES FRANCAISES

une bonne adresse est toujours difficile a trouver!

venez nous voir, vous ferez des affaires.

➧ Fauteuils: Henri II, Louix XV, Louis XVI, Voltaires, armoires, buffets, commodes, vitrines,secrétaires, tables de fermes, chaises, bureaux et meubles en pin.

vente: jeudi, vendredi de 10 h à 21 h et samedi de 10 h à 19 h

S.I.A.F. Importation d'antiquités françaises
354 rue de l'inspecteur, suite 1109A — Montréal.
NB: Direction Notre Dame, entre Peel et University.

tel: 866-0572

Mario Soares

On ne peut pas vivre en démocratie si on domine d'autres peuples

M. Mario Soares (Photo Jacques Grenier)

par Clément Trudel

"Je suis un démocrate. Je ne suis pas le persécuté qui, une fois arrivé au pouvoir, se transforme en persécuteur... On ne peut pas vivre en démocratie si on domine d'autres peuples".

Cette profession de foi de Mario Soares, secrétaire général du Parti socialiste du Portugal (qui rallie environ un tiers des votants), lui a valu hier des applaudissements de la majorité des 500 personnes regroupées dans un amphithéâtre de la faculté des Sciences sociales, à l'Université de Montréal.

Ses propos les plus éloquents, M. Soares les a réservés, en effet, à sa haine du fascisme et du colonialisme, à rappeler entre autres ses liens fraternels avec les leaders de mouvement de libération en Afrique ex-portugaise: Mozambique et Angola, Guinée-Bissau.

Soares se sait contesté à gauche et à droite: un intervenant regrettait presque l'époque coloniale, nostalgique de tous les Spinola première manière qui ont manié la trique tant qu'ils purent tenir; ou, ce Portugais de gauche reprochant au PS ses compromissions avec le Fonds monétaire international, ses mesures répressives contre des antifascistes et son oubli des "fascistes des Acores", sa politique qui a permis la rentrée en force de multinationales...

Présent au podium, le recteur de l'Université, M. Paul Lacoste, aurait voulu que l'on permette à l'ex-premier ministre portugais d'exposer ses vues, sans prononcer de "réquisitoires". L'invité du CEDE (Centre d'études et de documentation européen.

L'invité du CEDE (Centre d'études et de documentation européennes) accepte l'expression de toutes les opinions mais se montre un peu condescendant envers ceux qui, au contraire des Portugais rompus à la clandestinité, ne sauraient témoigner par leurs actes.

A quoi tient le socialisme auquel adhère Mario Soares? En commun avec les socialistes qui gagnent aujourd'hui Vancouver où s'ouvre le 14ème congrès de l'Internationale socialiste, l'homme politique portugais se rallie à deux refus: celui du capitalisme (finie l'exploitation de l'homme par l'homme) et celui du socialisme "bureaucratique". Sa ligne de pensée socialiste, il la résume ainsi: nécessité d'une planification démocratique; appropriation collective des biens de production et d'échange, laissant subsister un secteur public d'Etat, des coopératives et un secteur privé; orientation vers de grandes réformes sociales (santé, logement, éducation, emploi, qualité de vie etc.) Toutes choses qui pourraient lui fournir des affinités avec le programme du NPD (Nouveau Parti Démocratique) du Canada.

M. Soares a d'abord décrit ce qu'il entendait par "eurocommunisme", néologisme que certains partis communistes propagent, l'italien surtout, mais que le PC dirigé par M. Cunhal au Portugal n'entérine pas. Il en vint ensuite à une perspective d'eurosocialisme", d'une marche vers le socialisme qui ne se ferait que dans une Europe unifiée. Le Portugal ne fait pas partie, pour l'instant, de la Communauté économique européenne mais les PS européens présents à Vancouver, dit-il, tâcheront d'établir une stratégie combinée face au Parlement européen.

M. Soares a admis que les gouvernements dont il avait fait partie avaient, par une politique d'austérité, adopté des mesures "préjudiciables" aux travailleurs, dont le pouvoir d'achat fut entravé. Cette orientation fut en partie la résultante de la perte de colonies, où le Portugal puisait à vil prix ses matières premières, au rapatriement hâtif des ex-colons et des soldats démobilisés. Décoloniser avec courage, Soares ne s'en sent pas coupable, mais il accuse aussi le contrecoup de cette disparition de colonies où le régime fasciste "vieux de 48 ans" avait pratiqué une "politique criminelle".

Puisque M. Soares avait mentionné la "révolte" avortée de la gauche en 1975 (novembre), on lui demanda s'il croyait vraiment que le PC de son pays était un parti démocratique qui avait, avec le PS, "tenté de faire réussir le socialisme". Soares répond d'abord par sa crainte d'un retour à la persécution de partis, chose du passé au Portugal. Le PC jouit pleinement de ses droits légaux... il joue le jeu démocratique mais, fin 1975, répète l'invité, "nous avons connu un début de système pas trop démocratique" qui avait fait craindre à un mouvement à-la-cubaine, avait-il dit auparavant pour justifier la résistance du PS à ce tournant nouveau.

Le Portugal est revenu à la démocratie "dans des conditions singulières", admet Mario Soares qui ne craint pas l'appellation "réformiste" pour son parti et dit souhaiter l'avènement d'un "nouvel ordre économique mondial". Sans cela, il n'y a pas de marche vers la paix puisque, précise-t-il, la lutte des classes se pose aujourd'hui au niveau international, entre sous-développés et pays riches.

Les étudiants de Maisonneuve tiennent un scrutin secret

Les étudiants du Cégep de Maisonneuve décideront aujourd'hui, par voie de scrutin secret, s'ils pursuivent ou non leurs protestations contre le règlement adopté le 7 juin par le conseil d'administration de ce collège.

Cette décision de tenir un vote secret devant déterminer l'attitude future vis-à-vis de ce règlement, a été prise mardi au cours d'une assemblée générale à laquelle assistaient environ 1,600 des 4,600 étudiants de ce collège de la rue Sherbrooke à Montréal.

La journée d'hier en fut une d'information, conformément aux voeux de l'assemblée générale, au cours de laquelle les tenants des deux positions (pour ou contre la poursuite des protestations) ont distribué des feuillets et répondu aux questions des étudiants.

Le règlement étudiant a été dénoncé par un certain nombre d'étudiants qui ont manifesté leurs sentiments en occupant à quelques reprises les bureaux de l'administration du collège.

Alors que le directeur général du collège, M. Benoit Lauzière, estime que le règlement ne fait qu'afficher et codifier sous forme règlementaire les règles et pratiques connues depuis longtemps et pour la plupart écrites dans le guide des étudiants, l'association des étudiants du cégep y voit une limitation de ses droits et activités, et dénonce notamment le caractère vague de plusieurs des articles.

Joint hier au téléphone, le directeur des services pédagogiques de Maisonneuve, M. Pierre Leduc, a déclaré que le vote d'aujourd'hui était entièrement organisé par les étudiants et que la direction se contentait de fournir la liste des étudiants.

10 1/4% INTÉRÊTS COMPOSÉS ANNUELLEMENT
période de 5 ans
dépôt minimum $500

Vos intérêts sont capitalisés automatiquement avec nos certificats de dépôt à intérêt composé.

Les certificats de dépôt à intérêt composé du Trust Général du Canada permettent à vos intérêts de gagner de l'intérêt. Par exemple, UN DÉPÔT DE $1000 VAUDRA $1629 DANS 5 ANS.

Nous offrons aussi d'autres certificats pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans. Pour rencontrer un conseiller ou obtenir plus de renseignements, téléphonez-nous et demandez le poste 2000 (nous acceptons les frais d'appel).

Montréal: 909 ouest, boul. Dorchester, 866-9641
Outremont: 1, Vincent d'Indy, 739-3265

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec
Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada

Payé par la (C.S.N.)

ON BARRE CADBURY

UNE NOMINATION...
C'EST UNE BONNE NOUVELLE
...dans LE DEVOIR
c'est une excellente idée !

contactez
BENOÎT MARCOTTE
844-3361

École des Hautes Études Commerciales
Affiliée à l'Université de Montréal

HEC

PROCHAINES ACTIVITÉS DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DES GESTIONNAIRES

POUR CADRES SUPÉRIEURS ET INTERMÉDIAIRES

Implications légales des fonctions finance et crédit
les 16, 17 et 18 novembre 1978.
À l'intention de tous les propriétaires et administrateurs de P.M.E., tous les contrôleurs, secrétaires-trésoriers, chefs de crédit ou directeurs du service de finance.
Sujets traités: création, fonction et disparition de l'entreprise; analyse de problèmes classiques (refus de payer); relations avec les fournisseurs et les clients; financement corporatif; aspects de certaines lois.

La gestion par projet
les 22, 23 et 24 novembre 1978.
À l'intention de toute personne intéressée à la gestion de projets d'une certaine envergure; ingénieurs, architectes et gestionnaires de projets dans différents secteurs d'activité.
Sujets traités: gestion de projets (processus administratif); aspects spécifiques de la gestion par projet (structures matricielles, aspects humains de la gestion par projet); études de projets spécifiques (Hydro-Québec, COJO...).

L'administrateur et la planification fiscale
les 22, 23 et 24 novembre 1978.
À l'intention de tous les propriétaires, directeurs généraux de P.M.E., ainsi qu'à leurs principaux collaborateurs, tous les administrateurs qui ont à tenir compte de la dimension fiscale lorsqu'ils prennent des décisions d'ordre financier.
Sujets traités: incidences fiscales sur les principales sources de revenus de l'administrateur; planification fiscale (les différents moyens de différer l'impôt); planification fiscale (les transferts de biens et de revenus).

La rémunération: tendances actuelles et futures
les 23 et 24 novembre 1978.
À l'intention de tous les cadres, professionnels qui oeuvrent dans le domaine de la gestion de la rémunération ainsi qu'à tous les cadres de la gestion du personnel.
Sujets traités: la rémunération et les sciences du comportement (motivation du personnel...); les nouveaux développements en gestion de la rémunération; les forces et les faiblesses de divers programmes d'incitation; l'évaluation du rendement et les augmentations de salaire.

D'autres séminaires auront également lieu tels "LA NÉGOCIATION D'UNE CONVENTION COLLECTIVE" les 29, 30 novembre et 1er décembre, "LE MARKETING ET LA LOI" les 1er et 2 décembre et "INTRODUCTION AU FINANCEMENT ET À L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER" les 13, 14 et 15 décembre. Des services de consultation en formation et en perfectionnement sont offerts à toute entreprise, secteur ou association désireux d'y faire appel.

La date limite d'inscription est fixée dix (10) jours avant la tenue de chacune de ces activités.

Renseignements: (514) 343-4497
École des Hautes Études Commerciales
Centre de formation et de perfectionnement en administration
5255 avenue Decelles
Montréal H3T 1V6

LE DEVOIR

CAHIER 2

Montréal, jeudi 2 novembre 1978

M. Cyrus Vance

Vance et Begin pourraient aplanir les derniers obstacles aujourd'hui, dit Dayan

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — M. Moshe Dayan, ministre israélien des Affaires étrangères, a déclaré hier que le traité de paix avec l'Egypte était presque prêt et que la ptupart des questions encore à régler pourraient l'être au cours de la rencontre, aujourd'hui à New York, entre M. Menachem Begin et le secrétaire d'Etat, M. Cyrus Vance.

Mais des divergences sur la politique israélienne, qui a annoncé vouloir renforcer ses colonies en territoire occupé, et la décision américaine de reporter une mission d'aide militaire en Israël ont continué d'assombrir les négociations, qui entrent aujourd'hui dans leur quatrième semaine.

De source israélienne, on indique que M. Begin, arrivé hier à New York pourrait demander aux Etats-Unis de s'engager plus fermement à défendre Israël, en échange de l'acceptation d'un traité.

De source informée, on déclare que l'administration Carter aurait finalement décidé d'envoyer, si des progrès sont faits, une mission chargée d'étudier les besoins de défense, en Israël.

M. Dayan, qui s'est entretenu hier pendant une heure et demie avec M. Vance, a déclaré que des progrès avaient été faits. Le ministre des Affaires étrangères a tenu ces propos avant de partir avec le général Ezer Weizman, ministre de la Défense, et le reste de la délégation, pour New York.

M. Dayan a indiqué qu'il retournerait à Washington cet après-midi pour reprendre les négociations avec la délégation égyptienne.

"Je pense qu'à ce momen-là nous serons en mesure de dire où nous en sommes — quand et comment il sera possible de parvenir à un accord de paix avec les Egyptiens", a-t-il dit.

M. Dayan a ajouté que les progrès dépendaient également des instructions adressées par Le Caire à la délégation égyptienne et des résultats des entretiens égypto-américains qui devaient avoir lieu hier.

Il n'y a aucune raison de tenir une nouvelle réunion tripartite avec les délégations égyptienne et américaine, a ajouté M. Dayan.

M. Dayan, M. Hodding Carter, porte-parole du département d'Etat, et M. Jody Powell, porte-parole de la Maison-Blanche, ont tous trois nié que l'absence de rencontre prévue entre M. Menachem Begin et le président Jimmy Carter au programme du président du conseil israélien, soit due à un refus américain. M. Begin n'a pas demandé à voir le président, ont déclaré les porte-parole américains.

MM. Ezer Weizman et Moshe Dayan, soumettront aujourd'hui un document d'une extrême importance concernant la question du lien à établir entre le traité israélo-égyptien de paix et la Cisjordanie, Gaza et la question palestinienne, indique "Al Ahram" ce matin.

Ce document, ajoute-t-il, sera lié d'une façon ou d'une autre au traité. Le traité ne comprend pas les "détails" que l'Egypte aurait désiré y voir figurer mais, en revanche, le nouveau document mentionnera ce "lien" en détail.

Selon le journal égyptien, un accord est intervenu sur la majorité des clauses du traité israélo-égyptien de paix, mais quelques points ne sont toujours pas résolus.

"Al Ahram" indique d'autre part que les délégations militaires sont parvenues à un accord sur leur méthode de travail et ont abordé les points qui ne présentent pas de graves problèmes. Selon "Al Ahram", le traité sera déposé après sa signature au siège des Nations unies. Il comprend une invitation aux autres parties à se joindre au processus de paix, ajoute-t-il.

De son côté, le premier ministre israélien, M. Menahem Begin, a quitté Israël hier pour se rendre aux Etats-Unis et au Canada.

"La remise du "Family of Man Award" qui m'a été décerné en même temps qu'au président Sadate par le Conseil américain des Eglises, est le but essentiel de ma visite à New York", a déclaré M. Begin à la presse, à l'aéroport Ben Gourion, à Lod.

"Néanmoins, a-t-il ajouté, je rencontrerai jeudi matin à New York le secrétaire d'Etat M. Cyrus Vance, en compagnie des chefs de la délégation israélienne, le ministre des Affaires etrangeres, M. Moshe Dayan et le ministre de la Défense M. Ezer Weizman. Nous discuterons de problèmes liés aux négociations pour le traité de paix israélo-égyptien et aussi de problèmes bilatéraux".

M. Begin se rendra ensuite à Los Angeles, où il participera à une conférence de l'Appel juif unifié. De là il partira pour le Canada, où il sera à Ottawa, Toronto et Montréal, l'hôte du premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau.

M. Moshe Dayan

Le sommet de Bagdad paraît compromis en dernière heure

BAGDAD (d'après AFP et Reuter) — L'incertitude la plus totale régnait hier soir à Bagdad, où l'on ignorait si le sommet des rois et chefs d'Etat arabes pourrait s'ouvrir aujourd'hui comme prévu.

Tenus presque totalement à l'écart des discussions des ministres arabes des Affaires étrangères, les quelques centaines de journalistes qui se trouvent confinés à Bagdad au centre de presse attendaient toujours tard hier soir l'issue du dialogue des chefs de diplomatie arabes.

M. Yasser Abed Rabbo, chef du département de l'information de l'OLP, a été la seule personnalité arabe qui participe aux discussions à faire une apparition au centre de presse. Sollicité par des dizaines d'envoyés spéciaux à court de nouvelles, le responsable palestinien a coupé court à l'optimisme qui pouvait prévaloir après les deux premières journées de la conférence préparatoire.

M. Abed Rabbo a souligné une nouvelle fois que des divergences profondes opposaient une partie des délégations à d'autres.

Les observateurs dans la capitale irakienne n'ont donc pas été surpris outre mesure de voir la "séance dite finale" se prolonger indéfiniment hier, tandis qu'on apprenait de bonne source que le compromis intervenu sur la base du document koweitien avait été finalement abandonné devant les réticences de certaines délégations.

A l'origine de ces nouvelles difficultés, il semble qu'il y ait aussi bien le refus de certains pays de la "fermeté" comme la Libye d'accepter le compromis proposé par le Koweit jugé beaucoup trop "complaisant" à l'égard du régime égyptien que la volonté du sultanat d'Oman d'appuyer "envers et contre tout" le chef de l'Etat égyptien.

On a en effet appris de bonne source que si le Soudan avait mis "de l'eau dans son vin", une violente polémique avait opposé en fin d'après-midi Oman à l'OLP.

Cependant, dans l'entourage de plusieurs délégations, on ne cachait pas son pessimisme et l'on craignait ouvertement que, même si ce "petit problème" pouvait être réglé, d'autres beaucoup plus importants pourraient ressurgir aussitôt.

En définitive, il semble qu'aucun progrès sensible n'ait été accompli depuis le début et que, contrairement au souhait irakien, il est des pays dits "modérés" et d'autres "durs" qui ne sont pas disposés à se contenter d'un "minimum acceptable" pour tous.

Hier en début de soirée, l'incertitude se doublait de certaines rumeurs pessimistes selon lesquelles, par exemple, les chefs d'Etat du Golfe pourraient ne pas se rendre à Bagdad si, aujourd'hui à zéro heure, un rapprochement n'était pas intervenu.

Smith rassure Muzorewa

OSLO (Reuter) — Le premier ministre rhodésien, M. Ian Smith a réaffirmé hier que la majorité noire accéderait au pouvoir le 31 décembre comme convenu, a déclaré l'évêque Muzorewa hier, lors d'une conférence de presse à Oslo.

Un des trois chefs noirs du gouvernement transitoire rhodésien, l'évêque a déclaré qu'il avait reçu un message de M. Smith dans lequel celui-ci lui rappelait son adhésion aux termes de l'accord du 3 mars.

M. Smith avait déclaré lors d'une interview télévisée que les élections prévues pour la fin de l'année pourraient être reportées "pour des raisons techniques". Dans son message d'hier, M. Smith a déclaré qu'il s'agissait là d'une opinion personnelle qui n'affectait aucunement la position du conseil exécutif rhodésien.

Dans le secteur public

Un accord salarial est conclu en Israël

TEL AVIV (AFP) — Un accord de base, signé hier soir entre le ministre israélien des Finances, M. Simha Erlich, et le secrétaire général de la centrale syndicale "Histadrout", M. Yeroukham Mechel, donne à penser que la menace de grèves du secteur public qui pesait sur Israël s'estompera.

Le ministre a en effet accepté de verser aux salariés de la fonction publique et des institutions d'Etat des augmentations de salaires de base allant jusqu'à 22 pour cent. Trois jours auparavant, il n'avait admis que le principe d'une augmentation de 15 pour cent.

Il s'agit là, estiment les observateurs, d'une victoire, considérable pour les syndicats, dont le coût pour le Trésor public se chiffre en centaines de millions de livres par an.

Les représentants de certains comités d'action ont toutefois annoncé qu'ils ne s'estimaient pas satisfaits et appeleraient à poursuivre la lutte.

Vendez en confiance.

La plupart des gens qui possèdent une maison songent de temps à autre à la vendre.

Quelles que soient les raisons qui puissent motiver cette vente...changements dans la famille...évolution de situation financière...ou simple caprice... nous vous recommandons d'inscrire votre propriété chez nous.

Un détail important: les services immobiliers du Trust Royal ont pignon sur rue dans 33 bureaux du Grand Montréal. Chaque bureau met à la disposition des acheteurs en perspective tous les renseignements utiles concernant votre maison. Sans compter, bien entendu, le service individualisé, pierre angulaire de notre entreprise.

Le Trust Royal vous offre un éventail complet de services immobiliers qui n'ont plus à faire leurs preuves. Voilà pourquoi, lorsque vous songez à vendre votre maison, il y va de votre intérêt de penser à nous.

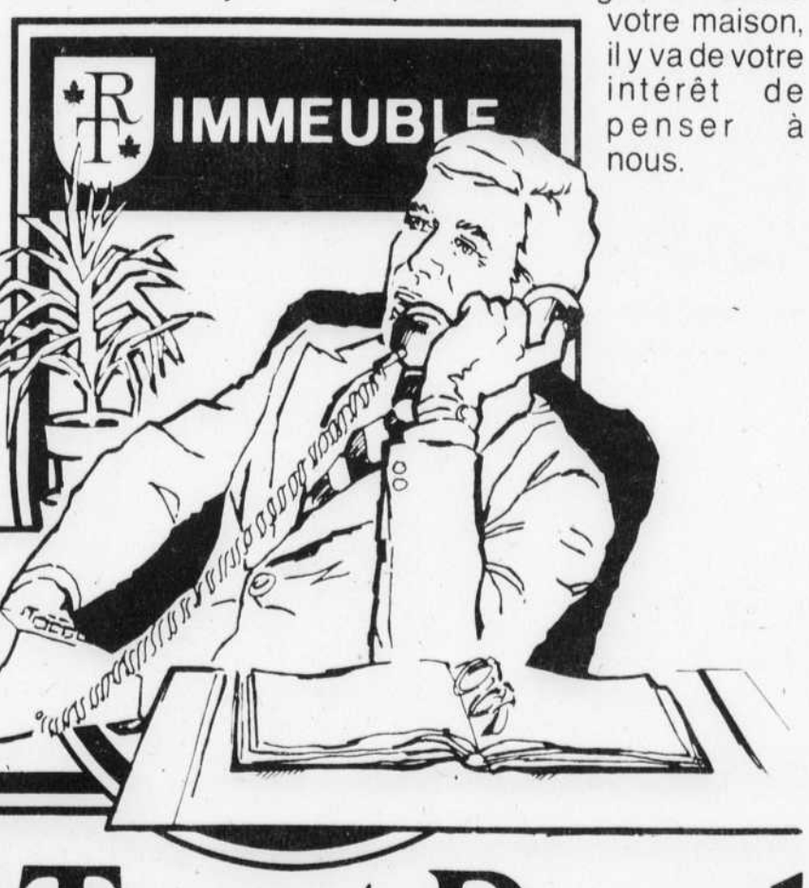

IMMEUBLE Trust Royal L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE

Trust Royal SERVICES IMMOBILIERS

PARIS à compter de $339

On y va ensemble?

Noliprix,* des tarifs fort avantageux

Paris à compter de $339
Londres à compter de $299

Aller-retour de Mirabel en classe économique: service 747 avec boutique hors taxe, cinéma et musique; dates de départ et de retour garanties. *Réservation au moins 30 jours à l'avance; durée de séjour: de 14 à 60 jours pour Paris et de 7 à 60 jours pour Londres; sujet à l'approbation du gouvernement; jour du départ exclu; nombre de sièges limité; taxe de transport aérien n'excédant pas $8 en sus.

L'Eurobalade, en hors saison

C'est le moment idéal pour découvrir Paris et Londres, et pour saisir la pleine mesure des gens et de leur pays. En plein cœur de Paris, le bureau touristique Eurobalade peut répondre à toutes vos demandes. N'oubliez pas que tous nos circuits de vacances peuvent être combinés aux tarifs Noliprix pour constituer des forfaits complets.

Circuit-spectacles à Paris à compter de $179*

Sept nuits à Paris, hôtel et petit déjeuner inclus; billets pour spectacles, dont celui des Folies Bergères; visite guidée du Paris historique; excursion sur la Seine. Un circuit-spectacles à Londres et un circuit Paris-Londres sont également disponibles.
*Prix en vigueur jusqu'au 31 mars 1979; par personne, deux personnes par chambre; tarif aérien en sus.
IT8AC1SHF2

France bonus pour $124*

Ce prix comprend la location d'une Renault-5 pendant 7 jours sans limite de kilométrage, assurances comprises; la première nuit dans un hôtel de Paris et une carte donnant droit à une réduction de 10% dans les 120 hôtels Mapotel de France.
*Prix par personne, deux personnes par chambre; tarif aérien en sus.
IT8ACIECIRH2

On y va ensemble

Profitez-en pour utiliser votre carte enRoute pour régler certains frais du voyage. Pour obtenir tous les renseignements concernant les conditions se rattachant aux tarifs aériens et l'ensemble de nos circuits de vacances disponibles, complets ou partiels, communiquez avec votre agent de voyage ou Air Canada.

Détenteur d'un permis du Québec

AIR CANADA

VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE

4454 St-Denis	845-8225	Place Longueuil	679-3777	Centre Domaine	254-9969
911 Beaubien est	273-7755	Plaza St-Hubert	273-7755	Place Portobello	672-5353
Centre Laval	688-5310	Peel - Ste-Catherine	861-7277	Galeries Normandie	331-9971
1010 Ste-Catherine o.	861-7272			Et autres villes	

Broderie sur clôture

Rue Roy, coin Drolet. Une cour d'école grise et froide. À travers la trame métallique de la clôture s'insère de longs serpentins aux couleurs acidulées. Une touche vivante dans un lieu qui en a grandement besoin. Cela forme un dessin linéaire représentant un dragon issu d'un bestiaire fantastique. Cette nouvelle forme d'art urbain est née de l'imagination fertile de Pascale Galipeau et d'Isabelle Leduc.

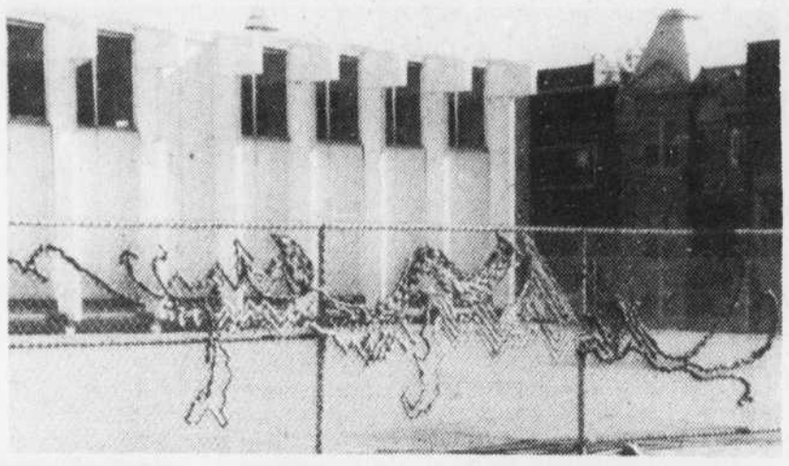

Corridart refait surface

par Angèle Dagenais

Cinq artistes poursuivent toujours activement la Ville de Montréal qui a endommagé sérieusement ou détruit leurs oeuvres lors des événements reliés à Corridart, au cours des Jeux olympiques de 1976 à Montréal. Il s'agit de Bill Vazan, Jean-Pierre Séguin, Françoise Sullivan, Kevin McKennz et Kina Reusch qui ont intenté des poursuites se chiffrant à $113,000 en dommages et intérêts, atteinte à la réputation, profits perdus, etc. à la Ville de Montréal.

Las de se faire ignorer par l'administration municipale qu'ils taxent de "mauvaise foi" dans ce dossier, les cinq artistes lésés, perdant espoir de régler leur cas hors cours à l'amiable, ont inscrit leur cause au Palais de justice et espèrent être entendus par la magistrature d'ici la fin de l'année.

Rappelant les grandes lignes de ce dossier au cours d'une conférence de presse tenue hier dans l'atelier de deux d'entre eux, ces artistes fort connus au Québec, ont expliqué que malgré les subventions accordées par le Cojo pour la réalisation de leur oeuvre, ils en demeuraient, selon leur contrat, seuls propriétaires, et pouvaient après la tenue des Jeux olympiques vendre leurs oeuvres, les léguer à un musée ou en disposer selon leur bon gré.

En démentelant Corridart le 13 juillet 1976, la Ville de Montréal a saccagé un grand nombre d'oeuvres, en a détruit d'autres en les livrant tout simplement aux ordures, remisant les autres à la fourrière municipale, pendant 40 jours sans que les artistes sachent où elles avaient été entreposées.

Contrairement à ce qui a été dit dans les journaux de l'époque, 25 artistes seulement avaient signé des contrats avec Cojo, et non pas 150, même si un nombre aussi important d'artistes ont collaboré à Corridart et ses prolongements sous d'autres formes. Sur les 25, cinq ont poursuivi la Ville représentés par Me David Appell, et quelques autres, après avoir connu mauvaise fortune avec un jeune avocat inexpérimenté, sont représentés par Me Jean-Claude Masse.

Après avoir déposé une mise en demeure le 21 juillet 1976 et leur poursuite en novembre 1976, Vazan, Séguin, Sullivan, McKenna et Reusch, représentés par Me Appell, ont subi un interrogatoire préalable de la Ville de Montréal en mars 1977 et, un an plus tard, recevaient la visite d'un expert en art de la Ville, M. Leo Rosshandler, qui devait faire une évaluation de l'oeuvre des cinq artistes. M. Rosshandler a soumis son rapport à la Ville de Montréal peu de temps après et les cinq artistes sont sans nouvelles de l'administration municipale depuis ce temps.

Aucune de leurs lettres, pas plus que celles venant de leur avocat n'a reçu d'accusé de réception et encore moins de réponse depuis 18 mois. Las de se heurter à tel "mur de silence" de la part de l'avocat de la partie adverse, Me Gramont, et "indignés du manque de respect" que leur témoigne la Ville dans cette affaire, les cinq artistes lésés ont décidé de sensibiliser l'opinion publique et l'administration municipale par la voie des médias puisque les voies normales sont absolument sans issue.

ÉCHOS

A l'hôpital Notre-Dame dans le hall du Pavillon Lachapelle, l'association des dames auxiliaires, avec la collaboration de la Galerie Margo-Fisher-Richer, vous invite à son exposition annuelle d'oeuvres d'artistes canadiens. Le vernissage aura lieu le 6 novembre de 18 à 20 h. L'exposition sera tenue les 7, 8, 9 novembre, de 10 à 21 heures et se terminera le 10 novembre.

DÈS DEMAIN — Elysée 1 — 35 MILTON / 842-6053
UN FILM DE MICHAEL CACOYANNIS — POUR TOUS
IRENE PAPAS — TATIANA PAPAMOSKOU
IPHIGENIE
"Iphigénie domine l'intelligence et le coeur... et soulève le cri d'inquiétude d'un homme épris de liberté et de justice... Michael Cacoyannis signe sa meilleure oeuvre..." PIERRE PERET
"Iphigénie, n'est pas un sacrifice rituel, mais un véritable crime politique où rentrent en jeu l'ambition, la vengeance, le pouvoir, la corruption." JOUR DE FRANCE
"Irène Papas exprime avec force une interprétation de grande qualité: mère torturée qui défend la chair de sa chair." TELERAMA
ROBERT ET ROBERT : SEM : 7h15, 9h30 ; SAM : 5h15, 7h30, 10h00 ; DIM : 1h00, 3h10, 5h20, 7h20, 9h30. — Elysée 2
"ROBERT ET ROBERT appartient sans conteste aux meilleurs moments dans l'oeuvre de CLAUDE LELOUCH.." (LUC PERRAULT/LA PRESSE)
"Courez voir ROBERT ET ROBERT", UN DES MEILLEURS LELOUCH, magistralement interprété par des acteurs de premier ordre... JOUR DE FRANCE
CHARLES DENNER — JACQUES VILLERET — JEAN-CLAUDE BRIALY — 9e SEM — POUR TOUS
SOLITUDE RENCONTRE DISCRÉTION MARIAGE
un film de CLAUDE LELOUCH
ROBERT et ROBERT
FRANCIS PERRIN GERMAINE MONTERO REGINE MACHA MERIL FRANCIS LAI JEAN-CLAUDE NACHON
"L'Oeuvre de BUNUEL est à la fois magistrale et exaltante..." A.LEROUX Le Devoir — 14 ANS
Cet Obscur Objet du Désir
Un film de LUIS BUNUEL
aussi
Simone Signoret
la vie devant soi
DÉSIR : SEM : 9h30, SAM : 5h35, 9h30 ; DIM : 1h40, 5h35, 9h30 ; VIE : SEM : 7h30 ; SAM : 7h30 ; DIM : 3h35, 7h30
Cinéma 7e art — 722-0302 — 3100 rue BÉLANGER

JAMAIS JE NE T'AI PROMIS UN JARDIN DE ROSES — 14 ANS
Carrefour 866-8057 Crémazie 388-4210 Odéon Laval 2 687-5207 Brossard 2 465-5906
Carrefour: 5.30-7.30-9.30. Cré.-Laval-Brossard: 7.15-9.15.
Rio à Sorel, Joliette à Joliette, Marseilles à Répentigny, Montenach à Beloeil
JACK NICHOLSON et les gars sont de retour! — 14 ANS
MEILLEUR FILM DE L'ANNEE 1975
UN FILM DE MILOS FORMAN
JACK NICHOLSON
VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU
DÈS DEMAIN ! à: 12.00-2.20-4.45-7.05-9.30
CHAMPLAIN 2
STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685
(Dernier jour: "Le tournant de la vie")
CONCERTS & ARTISTES CANADIENS INC. présente
SUBLIMIMAGE
THÉATRE NATIONAL DE MIME DU QUEBEC
ELIE OREN LUCIE MARTEL
Mise en scène: William WEISS
Ce soir 20h.30 jusqu'au 4 novembre
Billets $6.50
Étudiants $3.50
En vente au Centaur
Tél.: 288-1229
453, rue St-François-Xavier
Vieux-Montréal
Métro Place d'Armes
Commandes téléphoniques
CARTES CHARGEX ET MASTER CHARGE
Téléphonez-nous à
935-0678
CENTAUR
"Une merveilleuse histoire dont le voyage visuel incite constamment à la découverte."
JILL CLAYBURGH — ALAN BATES — la femme libre — 14 ANS
DÈS DEMAIN ! DÈS 7:40 P.M.
(Dernier jour: "Nous irons tous au paradis")
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
2e film: Goldie Hawn — George Segal "La duchesse et le truand"
CONCERTS ET ARTISTES CANADIENS INC. présente
Murray Perahia
"Un pianiste-né, un musicien sérieux, habité, sous les doigts duquel rien n'est indifférent." Claude Gingras, La Presse
Sonate No. 4 en mi bémol majeur — BEETHOVEN
Les quatre impromptus — CHOPIN
Sonate en la majeur Op. posthume — SCHUBERT
LUNDI 20 NOVEMBRE 20h30
Billets $12, $10, $8, $6, $5. En vente à la Place des Arts et Montréal Trust P.V.M.
COMMANDES TÉLÉPHONIQUES CARTES CHARGEX ET MASTERCHARGE téléphonez-nous à 935-0678.
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS,
ANDRÉ GAGNON
du 25 oct. au 12 nov.
CE SOIR 8H30
direction artistique Claude Girard
Une organisation Luc Phaneuf
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112
L'important est de ne jamais désespérer — 18 ANS
Version Originale sous-titre français à la Place Victoria seulement!
Midnight Express
Un film de ALAN PARKER
Square Décarie 1 341-3190
Place Victoria 878-1451
Place du Canada 861-4595
"P. VICTORIA": 5.00 - 7.15 - 9.30
"P. DU CANADA & DÉCARIE": 7.15 - 9.30.
Que faisiez-vous en 1963?
Frédérique avait 15 ans, Anne 13... — POUR TOUS
Diabolo Menthe
Un film de DIANE KURYS
2e SEM. — Le PARISIEN 4 — 486 STE-CATHERINE O. 866-3856 — LAVAL 2 — CENTRE LAVAL 688-7776
UNE MISE EN SCÈNE ÉLÉGANTE. LE MONDE
SAVOUREUSEMENT APHRODISIAQUE. LE FIGARO
UNE BELLE BRODERIE. L'HUMANITE
UNE OEUVRE SPLENDIDE. LE PROGRES
son seul péché était d'être femme
18 ANS Adultes
DÈS DEMAIN !
un film de WALERIAN BOROWCZYK
INTERIEUR d'un COUVENT
d'après l'oeuvre de STENDHAL "Promenades dans Rome" — Musique inspirée des thèmes baroques de BACH — Karim
LIGIA BRANICE · MARINA PIERROT · HOWARD ROSS
Le PARISIEN 1 — 486 STE CATHERINE O 866 3856 — LAVAL 5 — CENTRE LAVAL 688 7776
RIVOLI 2 — ST-DENIS ET BELANGER 277 3125 — GREENFIELD PARK 1 — GREENFIELD PARK PL 671 6129
Une nouvelle manière plus libre, plus heureuse de vivre la sexualité... Telerama — 18 ANS Adultes
Fernand aime Louis, Fernand aime Alexa
Alexa aime Fernand, Alexa aime Louis
Louis aime Alexa, Louis aime Fernand
GILLES BERIAULT présente
pourquoi pas!
UNE SÉLECTION PRIMA FILM
Un film écrit et réalisé par COLINE SERREAU
Cinema du COMPLEXE desjardins 1 — BASILAIRE 1 — 288 3141
Dès DEMAIN !
Une comédie drôlement sympathique — 3e sem. — POUR TOUS
ROGER COGGIO — ELISABETH HUPPERT
la Belle Emmerdeuse
Cinema du COMPLEXE desjardins 2 — BASILAIRE 1 — 288 3141
1:00 - 3:05 - 5:15 - 7:25 - 9:30
"Du grand et du beau cinéma." "Le plus beau film de Fred Zinneman."
JULIA — 3e sem. — POUR TOUS
JANE FONDA VANESSA REDGRAVE JASON ROBARDS HAL HOLBROOK
12:30 - 2:40 - 4:55 - 7:05 - 9:15
Cinema du COMPLEXE desjardins 3 — BASILAIRE 1 — 288 3141
9e sem. — POUR TOUS
JEAN LOUIS TRINTIGNANT CLAUDE BRASSEUR MICHEL SERRAULT CATHERINE DENEUVE
L'argent des autres
12:15 - 2:10 - 4:05 - 6:00 - 7:55 - 9:50
Cinema du COMPLEXE desjardins 4 — BASILAIRE 1 — 288 3141
3e sem. — 4 Gagnant de 4 PRIX DE L'ACADÉMIE
"ANNIE HALL"
WOODY ALLEN DIANE KEATON
12:40 - 2:25 - 4:10 - 5:50 - 7:35 - 9:20 — POUR TOUS
st-denis 3 — 1590 RUE ST-DENIS 845 3222

Une grande fresque de Messiaen

par Gilles Potvin

Si jamais l'un des concerts de la série de l'Orchestre symphonique de Montréal baptisée "Grand concerts" a eu droit à cette appellation, c'est bien le quatrième de la saison, donné mardi et repris le lendemain, à la salle Wilfrid-Pelletier. Pour la première fois depuis décembre 1946 alors qu'Igor Stravinsky montait à son pupitre, l'OSM accueillait un compositeur de renommée universelle en la personne cette fois d'Olivier Messiaen. Ce dernier n'a pas dirigé l'orchestre mais a assisté à la création montréalaise et canadienne de son oeuvre *Et exspecto resurrectionem mortuorum* qu'a dirigée Charles Dutoit.

Comme l'avait fait Serge Garant à la tête de l'Ensemble de la Société de musique contemporaine du Québec pour le concert de lundi, Charles Dutoit avait, de toute évidence, consacré de nombreuses heures à répéter la grande fresque en cinq parties de Messiaen, écrite pour un orchestre de bois, cuivres et percussion. Les résultats ont été magnifiques. Dans les trois premières de ces cinq "méditations", le compositeur fait un emploi relativement restreint de l'immense effectif qu'il a choisi, les cuivres et bois énonçant de grandes phrases d'inspiration grégorienne, auxquelles s'ajoute une ornementation aux bois aigus et une ponctuation à la percussion.

Dans les deux derniers volets, alors qu'il est question de "résurrection" et de "concert joyeux des étoiles", puis de "foule immense", le compositeur met en branle tout son effectif pour produire des effets tantôt terrifiants, tantôt glorieux. L'on songe alors à certains passages du *Requiem* de Berlioz.

Charles Dutoit a dirigé l'oeuvre avec la volonté évidente d'en saisir et d'en exprimer le contenu spirituel intérieur ainsi que d'en projeter l'expression picturale si l'on peut dire.

Comme ils l'avaient fait lundi, les instrumentistes montréalais ont été entièrement à la hauteur de la tâche et ont surmonté avec compétence et enthousiasme les embûches nombreuses de cette colossale partition, dont l'exécution marquera certainement une date dans l'histoire de l'OSM. Le public, pour sa part, a accueilli l'oeuvre avec une évidente satisfaction, acclamant le compositeur français lorsqu'il est monté sur scène. Certains abonnés, peu nombreux, pour qui la moindre dissonnance est un grave péché et toute oeuvre nouvelle un supplice à subir, ont cependant quitté la salle en cours d'exécution.

Dutoit avait judicieusement placé l'oeuvre de Messiaen au centre du programme, la faisant précéder de la *Symphonie no 73*, en ré majeur, de Haydn, nommé "La Chasse" en raison de son mouvement final. Après l'entracte, Itzak Perlman est venu jouer le *Concerto en ré majeur* de Brahms. Ce violoniste est un favori des habitués de l'OSM et son exécution a été généralement remarquable sinon tout à fait irréprochable sur le plan technique. Il dispense par ailleurs une sonorité généreuse et fait montre d'un phrasé exemplaire. La participation orchestrale a été, elle aussi, d'une haute tenue. L'aimable symphonie de Haydn, avec son brillant finale, a été jouée avec subtilité par les cordes, les bois et cuivres s'en donnant à coeur joie dans le mouvement final.

Mardi midi, un public nombreux, comprenant une majorité d'étudiants, assistait au théâtre Maisonneuve à l'interview publique de Messiaen conduite par Charles Dutoit et Serge Garant et animée par Maryvonne Kendergi. Avec la plus grande simplicité et une modestie de tous les instants, Olivier Messiaen a parlé de ses procédés de composition, s'attardant sur les chants d'oiseaux, les couleurs sonores et les sources d'inspiration, répondant aussi à des questions de la salle.

Olivier Messiaen

Cette troisième visite d'Olivier Messiaen, à la suite de celles de 1962 et de 1970, sera, espérons-le, suivie d'une quatrième, même si le compositeur, comme il l'a précisé, travaille avec ardeur au parachèvement d'un opéra, commande de l'Opéra de Paris, dont la création est prévue pour le début des années 80.

Tournée d'auteurs et de comédiens français

par Adrien Gruslin

Sept dramaturges, autant de comédiens et quatre metteurs en scène français, accompagnés de responsables de l'Association Technique d'Action Culturelle (ATAC) sont actuellement en visite au Québec. Ils passent la présente semaine entière à la salle Fred-Barry de la Nouvelle Compagnie Théâtrale.

La tournée de nos cousins d'outre-mer s'inscrit dans le cadre de la Coopération Franco-Québécoise et elle a été rendue possible grâce à l'aide du ministère des Affaires intergouvernementales du Québec et du ministère des Affaires étrangères de France. On se rappelle qu'à l'automne 1975, un groupe d'auteurs et d'acteurs d'ici sous la houlette du Centre d'essai des auteurs dramatiques (CEAD) avaient effectué une tournée française et s'étaient produits au Petit théâtre de l'est parisien. Il s'agissait d'un véritable voyage de promotion qui se proposait de faire connaître notre dramaturgie en France. La visite des créateurs de théâtre français est le pendant de la tournée d'il y a trois ans.

Aussi bien en 1975 qu'actuellement, l'échange passe par des lectures-spectacles et des rencontres multiples. Dans les deux cas, le public se voit offrir du théâtre de création. La plupart des textes présentés cette semaine à Fred-Barry n'ont jamais été portés à la scène. Le dépliant d'information est d'ailleurs coiffé sans équivoque de "L'Autre Théâtre français".

Des sept auteurs, deux ont été joués sur une scène montréalaise. En effet, il y a deux et trois ans, Denise Bonal et Jean-Claude Grumberg voyaient une de leurs pièces montées au Rideau-Vert. Les lectures-spectacles permettront donc au public québécois de prendre contact avec de nouvelles pièces et de nouveaux créateurs.

Depuis mardi, le spectateur a déjà pu assister à *Par-dessus bord* de Michel Vinaver et *Saint-Nicolas mon bon patron* d'Anne Perry-Bouquet. Se suivent dans l'ordre: *La passion selon Pier Paolo Pasolini* de René Kalisky (aujourd'hui); *Les Vacances* de Jean-Claude Grumberg (vendredi); *La tonnelle orange* de Jean-Jacques Varoujean (samedi); *Viols* de Daniel Lemahieu (dimanche).

Par la suite, la tournée se transportera à Hull, au Cégep de l'endroit, mardi prochain, pour y lire *Honorée par un petit monument* de Denise Bonal; à Sherbrooke le 8 novembre, au Centre culturel de l'université pour reprendre les textes de Jean-Claude Grumberg et Daniel Lemahieu; à Québec les 9 et 10, au Conservatoire d'art dramatique. Les pièces retenues seront *Le Jour de la dominante* de René Escudié (le 9) et celle de Denise Bonal (le 10).

Les lectures-spectacles sont dirigées par quatre metteurs en scène: Pierre-Etienne Heymann, Jacques Lasalle, Eva Lewinson et Jean-Pierre Miquel. Sept comédiens interprètent les différents rôles.

Outre les présentations, plusieurs échanges ont été prévus par les responsables de l'ATAC et du CEAD. Ils auront lieu aussi bien à la salle Fred-Barry pour le grand public que dans des endroits spécialisés, tels universités et écoles de théâtre. Ces rencontres portent sur le rôle de l'auteur de théâtre et sur les relations entre les praticiens de théâtre et l'auteur. Elles devraient permettre un échange des plus nourris.

LA BOÎTE À ÉCHOS

Zachary Richard, le cowboy de la Louisiane sera en spectacle le vendredi 3 novembre à 20 h à la salle André Mathieu du Collège Montmorency à Laval. Pour de plus amples informations: 667-5100, poste 246.

■

Pierre David, président des Productions Mutuelles. Limitée, annonçait cette semaine que sa compagnie vient d'obtenir les droits de distribution du nouveau film de Frederico Fellini, intitulé *la Cité des femmes*, et ce pour l'ensemble du Canada. Le tournage de *La Cité des femmes* débutera le 2 janvier 1979 et la sortie du film est prévue pour l'automne 1979.

■

L'exposition de Gilbert Duclos se tient à la bibliothèque Nationale, 1700 rue Saint-Denis, du 7 au 11 novembre inclusivement. Les 30 photographies noir et blanc présentées sont l'aboutissement de cinq années de travail photographique. Le thème du personnage a toujours fascine de façon inconsciente le photographe comme peut en témoigner l'exposition. Heures d'ouverture, de 15 h à 22 h sur semaine et le samedi de midi à 18 h.

■

Beverley Smith, l'ex-adjointe du Premier Ministre René Lévesque vient d'être nommée agent d'information au bureau d'information du campus Sir George Williams. Mlle Smith écrira désormais pour le Thursday Report ainsi que le Concordia University Magazine tout en assumant la liaison avec les médias de l'extérieur.

■

C'est un véritable festin que réserve le Café Campus aux amateurs de jazz rock alors que se produira en concert les lundis et mardis 6 et 7 novembre le batteur Lenny White et sa formation de cinq musiciens. L'un des batteurs contemporains les mieux cotés, Lenny White fit ses débuts en 1968. Cette année-là, Miles Davis enregistre *Bitches Brew*, le plus célèbre album de musique de fusion de tous les temps. Parmi les musiciens invités à la session: Billy Cobbham, Herbie Hancock, Chick Corea, Wayne Shorter John McLaughlin. Pour les supporter à la rythmique, un jeune musicien inconnu âgé de 19 ans: Lenny White. Le jeune homme allait éventuellement faire partie de l'un des groupes les plus célèbres des années 70: *Return to Forever*. Il s'est aussi illustré en accompagnant Herbie Hancock et Santana.

Théâtre et torture en Uruguay

par Bernard Andrès

Journées d'un peuple — Heures vécues, par le Théâtre du Silence (Uruguay). Organisé par le Comité de solidarité avec le peuple Uruguayen. Interprété et mis en scène par Alberto Rowinsky. Au Cegep du Vieux-Montréal, le 28 octobre. À Toronto du 7 au 19 novembre.

■

Le spectacle d'Alberto Rowinsky n'a eu lieu qu'un soir à Montréal. Samedi dernier, quelque trois cents immigrants sud-américains, réfugiés politiques, sympathisants québécois et amateurs de mime, sont venus applaudir un professionnel en tournée nord-américaine. Centré sur la situation dramatique de l'Uruguay, son spectacle est une dénonciation globale des dictatures fascistes en Amérique latine. C'est une évocation puissante et brutale des tortures physiques et morales infligées à des populations entières, sous l'oeil distrait des gouvernants et touristes occidentaux. Cette tournée de Rowinsky au Canada et aux U.S.A. ne pouvait mieux tomber, à la veille de nos grands départs vers le "Sud".

Journées d'un peuple. Heures vécues est bâti comme une bombe. C'est un spectacle éclaté sur deux séries visuelles: sur scène, la pantomime de la torture, et sur l'écran, des images d'émeutes, de combats de rue, etc... La bande sonore, plutôt discrète, accuse cet éclatement en faisant alterner des solos de violoncelle, des percussions et de la musique concrète. Les temps forts restent marqués par le silence et des jeux d'intensité lumineuse évoquant la respiration du prisonnier. Cet environnement sonore et lumineux confère un rythme proprement organique au spectacle. Roberto Rowinsky, torse nu, aveuglé par une cagoule, évolue sur un tapis de quelques pieds carrés. A tâtons dans le noir, il tente vainement d'esquiver les coups de ses tortionnaires. On oublie vite qu'il est seul en scène. Inutile de souligner la puissance évocatrice de ces contorsions savamment distribuées sur tout le corps par le comédien. Tantôt un bras, tantôt une jambe, le torse bandé dans un soubresaut, les mains liées dans le dos, l'air hagard, la victime essuie des coups que l'on ressent jusques dans les tripes. Ce faisant (là réside l'originalité du spectacle), le mime offre une démonstration magistrale des ressources de l'expression corporelle.

C'est cette alliance parfaite de la technique et de la signification, du formel et de l'humain, qui caractérise la mime de Rowinsky. Aucune prouesse technique ne trouve sa fin en soi. On reconnaît par exemple la séquence rendue classique par Marceau, du mime enfermé entre quatre murs; mais ici le quatrième est constitué des barreaux d'une geôle. A la fin de la scène l'énigme est révélée, mais au plaisir de la découverte, se mêle chez le spectateur, l'angoisse du prisonnier attendant la torture... Le jeu de devinettes auquel se ramène souvent le mime d'illusion, se trouve ici intégré à une réalité humaine et politique qui le transcende. Ainsi des séquences intitulées "Le temps de l'amour" et "Le temps de la responsabilité". Chacune d'elles, merveille d'exactitude et de puissance évocatrice, participe d'un tout (les souvenirs du prisonnier pendant la torture). Elles apparaissent comme autant de plages d'espoir dans le cauchemard du condamné. De souvenir en souvenir, la victime échappe à la douleur, jusqu'à l'épreuve ultime où, les bras écartés, se croyant devenu oiseau, il reçoit la décharge électrique mortelle. Un cri inhumain (le seul du spectacle) déchire le silence, en guise de clôture.

A trente-deux ans, Rowinsky possède une solide expérience de praticien et de pédagogue. Il l'a acquise dans les Universités et les établissements d'enseignement, aussi bien que dans des festivals et de nombreuses tournées à travers l'Amérique latine. Le caractère engagé de ses interventions est imposé par le contexte et les conditions de production artistiques et économiques de son pays. Sa conférence au IIIe Congrès et festival latino-américain de mime, en Argentine, portait précisément sur l'"Art comme instrument de communication sociale". Dans ses pièces pour adultes *(Journées d'un peuple, Le labyrinthe quotidien)*, comme pour enfants *(Voyage au monde de la fantaisie)*, Alberto Rowinsky garde présentes ces préoccupations quotidiennes et politiques. Loin d'hypothéquer ses spectacles, cette dimension en garantit la cohérence. Rowinsky n'a joué qu'un soir à Montréal. Il sera à Toronto jusqu'au 19 novembre (Unlimited Space, 95 Danforth). Après? peut-être à Montréal si on lui en donne l'occasion avant son départ aux U.S.A.

Concours des jeunes

C'est jusqu'au 17 novembre prochain, se tient le Concours international des jeunes organisé au Québec par les Caisses populaires Desjardins. Le thème en est: "Vivre la musique".

C'est la première fois que des jeunes des écoles élémentaires et secondaires du Québec ont l'occasion de participer à ce concours. Organisé depuis déjà neuf ans en Europe, le Concours international des jeunes est un projet conjoint des caisses d'épargne et de crédit d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche, de Belgique, de Hollande, d'Italie, de Finlande, de France, de Suède et de Suisse. Depuis l'an dernier, des étudiants du Japon y participent aussi.

Les prix qui seront décernés aux gagnants comprennent des disques, des radios transistors, des voyages organisés avec Air Canada dans l'Ouest canadien et au monde merveilleux de Disney en Floride. Les plus jeunes gagnants bénéficieront de séjours aux Fermes Louisbourg de Saint-Jovite. De plus, deux participants québécois seront du voyage "L'Europe en musique" organisé pour les deux meilleurs jeunes artistes de chaque pays participant.

■

Des auditions sont maintenant en progrès à travers le Canada dans le but de sélectionner l'édition 1979 de l'Orchestre national des Jeunes. Le tout se terminera le 8 décembre. L'Orchestre National des Jeunes a été une source majeure d'entraînement depuis 1960 et on retrouve de plus en plus de ses Alumni au sein des orchestres symphoniques canadiens. Cette année, plus de 600 instrumentistes de 14 à 24 ans se feront la lutte pour avoir la chance de devenir membre de l'ONJ 1979. L'été prochain, plus de 100 candidats élus prendront part à une session d'entraînement intensive, consistant en répétitions d'orchestres, musique de chambre, cours privés, conférences et études sous la direction d'un corps professoral international distingué. Pour de plus amples informations: (416) 922-5031.

■

Le pianiste de jazz McCoy Tyner donnera un concert le 27 novembre à la Place des Arts. Le concert est une production du Soleil Levant.

CENTRE D'ESSAI CONVENTUM
1237 SANGUINET, MÉTRO BERRI, RÉSERVATIONS 284-9352

ATELIERS JONGLERIE ET CLOWN
les 3, 4, 5 novembre (ven. sam. dim.)
pour tous $15 pour 3 jours.
animateur: reynald bouchard

ATELIERS THÉÂTRE POUR ENFANTS
de 7 à 12 ans début le 11 novembre
durée: 6 samedis $5. par session
animatrice: danielle fontenay

PAULINE HARVEY
soirées de poésie
les lundis 6, 13, 20, 27 novembre
20:30 hres

MARCABRU
musique
8 et 15 nov. 20 h. 30

L'E.M.I.M.
l'ensemble de musique improvisée de montréal
les dimanches 5, 12, 19 novembre

TROTBÔ LE MAGNIFIQUE et EN ALLANT VERS..
musique
ce soir 20 h. 30

NÉBU
musique
les 9, 10, 11 novembre
20:30 hres

POUET-POUET BAND
musique
les 16, 17, 18 novembre
20:30 hres

"L'AUTRE" théâtre français

Lectures - Spectacles

8 PIÈCES - 7 AUTEURS
LECTURES
DÉBATS
RENCONTRES

présenté par le Bureau d'Auteurs de l'A.T.A.C.
Association Technique pour l'Action Culturelle
et le C.E.A.D.
Centre d'Essai des Auteurs Dramatiques

le jeudi 2 novembre à 20h30: **LA PASSION SELON PIER PAOLO PASOLINI** de René Kalisky
lecture dirigée par Eva Lewinson

le vendredi 3 novembre à 20h30: **LES VACANCES** de Jean-Claude Grumberg
lecture dirigée par Jean-Pierre Miquel

le samedi 4 novembre à 14h: **DÉBAT** "Les praticiens de théâtre et l'auteur"
Animation: Lorraine Hébert

à 20h30: **LA TONNELLE ORANGE** de Jean-Jacques Varoujean
lecture dirigée par Eva Lewinson

le dimanche 5 novembre à 20h30: **VIOLS** de Daniel Lemahieu
lecture dirigée par Pierre-Étienne Heymann

MONTRÉAL - Salle Fred-Barry
4353 rue Ste-Catherine est (514) 253-8974
ces lectures spectacles sont gratuites

SUR LE GAZON, SOUS LES ÉTOILES, EN VILLE.

Venez voir pour voir le spectacle rock qui attira 56,000 Québécois au Parc Jarry en septembre dernier. Deux heures de musique sans interruption, avec **Jocelyn Bérubé, Geneviève Paris, Jim et Bertrand, Raoul Duguay, Zachary Richard, Harmonium, Octobre et Garolou.** A voir et à entendre.

À la télévision de Radio-Québec
samedi soir à 20 h

MONTRÉAL 17 ou le câble

RADIO-QUÉBEC

TORONTO

Forte remontée

Forte hausse des cours hier à la Bourse de Toronto à l'issue d'un marché dynamique dans lequel 3.88 millions d'actions ont changé de mains. L'indice composé, qui mesure 300 valeurs, fait un bond de 20.7 et atteint 1,236.54 à la clôture.

L'indice des hydrocarbures grimpe de 50.28 à 1,519.85, les mines de 39.95 à 1,119.7, les industries de 14.26 à 1,027 et les finances de 5.4 à 1,149.25.

Signalons un gain de près de 39 points dans le compartiment de l'immobilier et une à-pic de 90 points dans celui des aurifères.

Au total, les gains l'emportent sur les pertes par 286 à 176 et 199 titres restent stables. Au marché des options, 1,383 contrats ont été négociés.

Au nombre des titres industriels traités Pacific Petroleums monte de 3 1-2 à $40 1-4, Dome Petroleum de 3 1-4 à 72 1-2, General Motors de 2 à 71, Alcan Aluminium de 1 7-8 à 39 7-8 et Northern Telecom de 1 1-2 à 36 1-2.

Asbestos Corp. tombe de 1 à $44, Alberta Gas Trunk de 3-8 à 14 3-4, Consumers Gas de 1-8 à 17 1-2, la Banque de Commerce de 1-4 à 29 et Calgary Power de 1-8 à 38.

Dans le secteur minier, Placer Development progresse de 3-8 à $26 1-4, Northgate Exploration de 5-8 à 6 1-4 et Brunswick Mining de 55 cents à 5.50. Parmi les mines d'or, Dome abandonne 4 à $83, Campbell Red Lake 3 1-8 à 36, Giant Yellowknife 2 1-2 à 11 1-2, Camflo 1 à 13 3-4, Dickenson 5-8 à 5 1-2 et Pamour Porcupine 5-8 à 6 5-8.

Enfin dans le secteur pétrolier, avance de 2 1-8 à $24 3-8, Bonanza Petroleum de de 1 7-8 à 29 1-8 et Chieftain Development de 1 3-4 à 21 1-2. Merrill baisse de 1 1-4 à $17 et Siebens de 1-8 à 37 1-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	4570	250	240	245	
Abacus	2300	475	460	460	−15
Aby Gln w	1550	315	305	305	−10
Abitibi	10790	$16¾	16⅜	16⅜	+ ¼
Abitbi 10	578	$56	55½	55½	− ¼
Acklnd 2p	300	$14	14	14	− ⅛
Action Trd	3300	105	102	105	− 2
Advocate	200	288	288	288	
Afton Min	3400	$13	12¾	13	+ ¼
Agnico E	26203	$5⅝	5¼	5⅜	− ½
Agra Ind A	4875	$6⅜	6⅜	6⅜	
Akaitcho	9700	82	67	70	−18
Albany	1000	48	48	48	
Alt Energy	12230	$16	15⅞	16	
Alta Gas A	26160	$15⅛	14¾	14¾	− ⅜
Alta G E p	540	$26½	25½	25½	−1½
Alta G 9.76	1820	$27½	27¼	27½	+ ¼
Alta G 7.60	150	$25⅞	25⅞	25⅞	
Alcan	37220	$40¼	38½	39⅞	+1⅞
Algo Cent	750	$19	18¾	18¾	
Algoma St	6200	$25¾	24⅞	25⅜	+ ½
AStel p	900	$28¼	28	28	+ ½
All-Can B	1000	490	490	490	
Allarco Dv	z35	$32¼	32¼	32¼	
Almin 4½ p	z10	$38⅜	38⅜	38⅜	
Alum 3rd p	3900	$28⅝	28⅜	28⅜	− ⅛
Am Bonza	24271	$29⅜	27¼	29⅛	+1⅞
Am Larder	10500	37	35	35	
Am Eagle	3400	210	208	210	
Am Leduc	9500	25	24	25	
Andres W A	1100	$11¼	11	11¼	+ 1
Ang CT 4½ p	200	$27¾	27¾	27¾	− ¾
Ang U Dev	7500	355	350	350	+ 5
Aquitaine	1602	$19	18½	19	+ ½
Argosy	6600	17	16	16	− 1
Argus B pr	120	$33½	33½	33½	− ¾
Asamera	46120	$16	14½	16	+1⅛
Asbestos	5506	$45	44	44	− 1
Asoc Porc	12600	126	115	120	−10
Atco A	5350	$15⅞	14½	15¼	+ ⅝
Atl C Cop	2000	45	43½	45	+ 3
Atlas Yk	3500	15	15	15	
Ato Hard A	1000	$20½	20½	20½	
BC Sugar A	550	$28⅞	28⅜	28⅞	+ ⅞
BC Sugar P	150	$14	14	14	
BP Can	4280	$17⅜	17½	17½	
Banister C	7700	$9¾	9	9¾	+ 1
Bank BC	715	$38¼	37⅞	38¼	+ ¼
Bank Mtl	21092	$24	23⅜	24	+ ¼
Bank N S	14621	$22	21¾	22	+ ⅛
Bankeno	1300	212	210	212	
B Cdn Nat	5503	$16¾	16¾	16¾	− ¼
Bathrst p	100	$13	13	13	− ¼
Baton B	400	$13	12⅝	12⅝	− ⅜
Becker B p	z50	$6	6	6	
Bell Canad	13169	$61¼	61	61⅛	+ ⅛
Bell A pr	z5	$60¼	60¼	60¼	
Bell C pr	400	$30¾	30¾	30¾	
Bell D pr	500	$61	61	61	
Bell 2.28	1480	$31⅛	31⅛	31⅛	+ ⅛
Bell 1.80	650	$23¾	23⅜	23⅜	− ⅛
Bell 1.96	7360	$27	26¾	27	+ ⅛
Beth Cop A	200	$15¾	15¾	15¾	+ ⅛
Bl Hawk	7000	14	14	14	− ½
Black P A	1175	$13⅜	13⅜	13⅜	
Bovis Cor	3221	68	66	68	− 1
Bow Valy	21335	$17	15¾	17	+1¼
Bow-m pr	225	$42	42	42	
Bralor Res	2250	$7½	7½	7½	
Bramalea	1000	$12⅜	12⅛	12⅜	+ ¼
Brameda	5896	150	145	145	
Brascan A	24881	$16¾	16⅛	16⅜	+ ⅝
Brenda M	3575	$13¾	13⅜	13⅜	
Bright A	900	$13½	13½	13½	− ¼
Brinco	2035	$6½	6¼	6½	+ ½
BCFP	3100	$18⅛	17⅞	17⅞	− ⅜
BC Pack B	400	$75	75	75	− 2
BC Phone	5100	$17	16⅝	17	+ ⅜
BCPh 4¾ p	100	$55	55	55	
BCPh 1956	z10	$58⅞	58⅞	58⅞	
BCPh 5.15	z10	$64½	64½	64½	
BCPh 5¾ p	z10	$70¾	70¾	70¾	
BCP 7.04 p	200	$23¾	23¾	23¾	+ ¼
BCP 10.16 p	z95	$29⅛	28¼	28¼	
BCP 2.32 p	200	$33	33	33	
Broul Reef	4000	34	34	34	
Brunsk	466550	$5¾	485	5½	+55
Budd Auto	1300	$9	8¾	9	+ ⅛
Budd A w	100	175	175	175	
Burns Fds	1634	$17½	17⅜	17½	
CAE A	2400	$17¾	17¾	17¾	+ ¼
Cad Frv	200	$9	9	9	+ ¼
Cad Frv A	745	$10⅛	10	10⅛	+ ⅛
Cal Pow A	10910	$38⅜	37¾	38	− ⅛
Cal P 7½ p	300	$105	105	105	
Cal P 10 p	180	$112¼	107½	107½	−4¾
Cal P 9.80	145	$111⅛	111⅛	111⅛	−1⅜
Cal P 9.75	50	$108½	108	108½	−1½
Cal P 2.36	950	$29⅞	29⅜	29⅜	− ¼
Cal P 8¾	90	$108	108	108	− ¼
Calmor IB	1000	101	101	101	
Calvrt Dle	100	275	275	275	−10
Calvert	7000	48	47	48	+ 2
Cam Mine	11300	30	30	30	− 1
Camflo	23575	$14½	13½	13¾	− 1
C Chib A	4100	$5⅞	5⅝	5⅞	+ ⅛
Camp RL	1535	$39	36	36	−3½
Can Cem A	1744	$12¾	12⅝	12⅝	+ ⅛
CCe Cp	z5	$16½	16½	16½	
CDC pr B	530	$105⅛	104¾	105	
Can Malt A	525	$31	30½	31	+ ½
C Nor West	25400	$8½	7⅞	8⅜	+ ¼
C Pakrs C	150	$23¼	23¼	23¼	− ¼
Can Perm	3500	$18⅝	18⅜	18⅜	+ ⅛
CS Pete	14800	$5⅜	495	5¼	+ ¼
Can Trust A	3465	$25	24¾	24¾	
C Trust 7¼	2490	$21⅜	20¾	21	+ ¼
C Trust 7¾	z75	$22½	22½	22½	
C Tung	300	$21¾	21¾	21¾	
Cdn Arrow	1000	20	20	20	
CCabtesy A	2100	$16½	16¼	16¼	− ⅜
Cdn Cel	300	$8	7¾	7⅞	+ ⅛
CC Man A	3400	$27	27	27	− ¾
C Curtis	2000	72	72	72	− 1
C Formost	200	$5½	5½	5½	− ⅛
CGE	230	$28½	28½	28½	+ ⅜
CG Invest	180	$21⅛	21⅛	21⅛	
C Hidrogas	100	400	400	400	+ 5
C Homestd	5950	$8⅜	8	8⅜	+ ⅜
C Hydro pr	300	$13½	13½	13½	
Cl Bk Com	31269	$29	28¾	29	− ¼
CIL	280	$22	22	22	
C Manoir A	300	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ⅛
C Marconi	200	$7	6⅞	7	+ ⅛
C Merrill	1100	$17	16¼	17	−1¼
CNat R	32600	350	315	325	−25
C Occental	100	$19	19	19	− ⅛
CP Inve	27915	$22	21⅝	22	+ ½
CP Ltd	56585	$22⅞	22½	22⅞	+ ½
CPL A p	500	$10¾	10¾	10¾	+ ⅛
C Reserve	250	$10	10	10	+ ¼
Cdn Sup O	4177	$6½	61	61	+ ¼
Cdn Tire	z33	$23⅞	23⅞	23⅞	
Cdn Tire A	1940	$26	25¾	26	+ ¼
C Ulities	1523	$17⅛	16⅜	17⅛	+ ⅜
CU 10¼	650	$28½	28	28	− ½
C Util 9.24	300	$27½	27½	27½	− ¼
C Vickers	1415	$48	48	48	− ½
CWN G 4 pr	100	$10	10	10	− ¼
CWN 5½ p	400	$14	14	14	+ ¼
Canray	4800	165	165	165	
Canron A	400	$27	27	27	
Cara	375	$21¼	21	21	
Carl OK	11250	425	420	425	+ 5
Carma A	1875	$15⅜	15¾	15⅜	+ ⅛
Carrier JD	1000	290	290	290	+24
Cassiar	4545	$9¼	8⅞	9¼	+ ¼
Cassidy L	500	$5⅜	5¼	5¼	− ⅛
Celanese	1875	380	370	380	+ 5
Ctl Est A	375	$12¼	12¼	12¼	− ½
Cent Pat	1000	120	120	120	
Chncir	3450	210	206	210	+ 5
Chib Kay	8000	8	8	8	
Chieftan D	13123	$21⅜	20	21½	+1¾
Chimo	2200	117	117	117	− 3
Chrysler	694	$12¼	12⅛	12¼	+ ⅜
CHUM B	500	$12	12	12	
Coch Will	12500	62	54	54	−11
Coch Will r	60200	4½	3½	3½	−1½
Coch-Dun	120	$10	10	10	+1¼
Cockfield	500	425	425	425	
Comb Met	9000	31	30	30	+ 1
Cominco	9886	$33¾	32½	33¾	+1⅜
Cominco A	100	$28¾	28¾	28¾	+ ⅜
Com Cap	1900	$7¼	7⅛	7⅛	− ⅛
C Holiday I	3604	$7¼	7	7¼	+ ¼
Conuco Ltd	1400	420	420	420	+10
Con Bath A	3424	$35½	35⅜	35½	+ ¼
Con Bath p	1100	$19⅛	19⅛	19⅛	
C Bath 68 w	1950	$15¼	15⅛	15¼	
Con Bldg	900	400	395	395	− 5
Con Fardy	2400	274	270	270	+ 5
C Durham	72700	129	121	126	+ 5
C Marben	600	51	51	51	
C Morisn	3000	155	146	151	
Cons Prof	5032	27	24	25	− 3
Con Textle	1000	340	335	340	
Con Distrb	14730	$15⅞	15½	15¾	
Cons Gas	11863	$17¾	17½	17½	− ⅛
Control F	1000	475	465	465	−10
Conwest	1400	490	490	490	+10
Cooper C	100	$8¾	8¾	8¾	+ ¾
Cop Fields	1300	360	350	360	+10
Corby vt	100	$25½	25½	25½	− ½
Coseka R	15900	$5¼	5	5⅛	+ ⅛
Costain Ltd	500	$11⅜	11½	11½	+ ⅛
Costain w	100	$8	8	8	− ⅛
Craigmt	6250	$6	5⅞	6	+ ¼
Crain R L	1900	$11½	11¼	11½	+ ¼
Crestbrk	2120	$9½	9½	9½	
Crwn Life	z40	$58	58	58	
C Zelrb A	200	$22	22	22	+ ¼
Crush Intl	700	$12⅜	12½	12½	
Cuvier M	3000	45	43	45	+ 1
Cyprus	4800	$9¾	9⅜	9¾	+ ⅜
Czar Res	12300	$7	6⅞	7	+ ¼
DRG Ltd A	500	$6	6	6	− ⅛
Dalmy C	200	$6½	6½	6½	− ⅛
Daon Dev	5000	$12½	12¼	12¼	+ ⅛
Daon A	1700	$7¼	7⅛	7¼	+ ¼
D Eldona	9000	101	98	100	+ 3
Denison	6731	$72⅜	71½	72	+ ½
Dicknsn	14000	$6	5½	5½	− ½
Digtech	1000	225	225	225	+10
Discovry	z300	85	85	85	
Dist Tr A	700	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅛
Doman I	2300	$8½	7⅞	8¼	+ ⅜
Dome Mine	4030	$85	83	83	− 4
Dome Pete	31746	$74	71¼	72½	+3¼
D Bridge	1300	$28	27	27	− 1
Dofasco A	6900	$30⅜	29¾	30⅜	+ 1
Dofasco p	205	$67¾	67¾	67¾	
Dom Store	1730	$16⅞	16⅜	16⅞	+ ⅜
D Textie A	4025	$11½	11⅜	11⅜	− ¼
Domtar	3266	$22¾	22⅜	22¾	+ ⅜
Dr Mc C A	900	$17⅜	17½	17½	− ½
Dunraie	500	29	29	29	− 3
Du Pont	470	$15½	15½	15½	+ ¼
Dylex Ltd	200	$12¾	12¾	12¾	
Dylex L A	1250	$11¼	11¼	11¼	
Dynamar	6400	129	127	127	− 2
E-L Fin	1710	$12	11	12	+ ¾
E-L Fin w	10700	60	45	60	+15
East Mal	1400	315	300	300	−15
East Sul A	6693	215	210	210	− 5
Estn Prov	200	460	460	460	−15
Econ Inv p	300	$30½	30½	30½	− 1
Ego Res	29500	$7½	6⅞	7¼	+ ¼
Electro K	1200	50	50	50	
Electro A	475	435	435	435	
Elks Stors	3600	$11¾	11⅜	11¾	+ ⅜
Emco	300	$7⅜	7⅜	7⅜	
Extndcar	900	$13¼	13	13	− ¼
Extd wt	4200	$6	6	6	− ¼
Falcon C	8250	$6⅞	6⅝	6¾	
Fibrg Nik A	10173	$34⅞	33¼	34⅞	+1⅜
Fed Ind A	320	$5⅜	5¼	5⅜	+ ⅛
Fed Pion	100	$34	34	34	+ 1
Fidelity Tr	1300	455	450	455	+ 5
Fidelty Tr p	300	$19¾	19¾	19¾	+ ¼
Finning T	100	$22½	22½	22½	+ ¼
Fireco SA	1000	300	300	300	+30
F Cty Tr A	200	$12	12	12	
F Cty Tr C	350	$8¼	8¼	8¼	
F Mar	31950	51	45	51	+ 6
Foodex p	1900	$8	8	8	+ ⅛
Ford Cnda	247	$77	77	77	− ½
F Sea A pr	600	$9¼	9	9¼	
Francana	1700	$8⅞	8¾	8¾	+ ¼
Fraser A	305	$40¼	40¼	40¼	+ ½
Fruehauf	400	$9¾	9¾	9¾	
G&H Steel	500	260	260	260	
G M Res	800	360	360	360	
GSW Cl A	z20	$6	6	6	
GSW Cl B	z40	$5¾	5¾	5¾	
Gaz Metr	200	$5½	5½	5½	
G Distrb A	100	$7⅝	7⅜	7⅜	
G Distrb w	2000	210	210	210	− 5
GMC	781	$71	69¾	71	+ 2
Genstar L	4550	$33½	32¼	33⅜	+ ⅜
Gerin Ist p	100	$9	9	9	
Giant Yk	1420	$12¾	11½	11½	−2½
Gibraltar	2600	$6	5⅜	6	+ ¼
Glendale	3050	80	75	75	− 5
Goldund M	77800	60	52	58	− 6
Goodyear p	z10	$33½	33½	33½	
Graft G	300	$33	33	33	
Granduc	4900	89	85	85	− 4
Gt Oil Sds	1230	$9⅛	9	9⅛	+ ⅛
G L Paper	1105	$34½	34⅜	34½	+ ¼
G L Pap w	900	$6½	6¼	6½	+ ¼
Gt West S	3900	300	285	300	+15
Greyhnd C	100	250	250	250	
Greyhnd	1470	$20⅜	20½	20⅜	
Guar Tr p	700	$20½	20½	20½	+ ½
Gulf Can	3335	$31	30¾	31	
Gulfstrem	11575	55	54	55	+ 1
H Group A	500	425	425	425	
Hard Crp A	9000	305	305	305	
Harlequin	11045	$14⅜	14	14	− ⅛
Harris J A	120	$6	6	6	
H Wood	2000	113	113	113	− 2
Hatleigh A	1620	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
Hatleigh B	3080	$6½	6½	6½	+ ¼
Hawker A	6950	$8	8	8	
Hayes D A	551	$9⅜	9⅜	9⅜	− ⅜
Highmont	2000	121	120	120	+ 4
Holinger A	2930	$40½	40¼	40¼	− ¼
Home A	10400	$41	40½	41	+ ½
Home B	100	$37¾	37¾	37¾	+ ¼
Horne Pit	1000	$14½	14½	14½	+ ½
Hud Bay A	4029	$22¾	22¼	22¾	+ ¼
H Bay Co	12576	$21	20½	21	+ ⅜
HB Oil Gas	2630	$41	40⅜	40⅝	+ ⅜
Husky Oil	3250	$35½	35	35	+ ¾
Husky E w	200	$18	18	18	+ ¼
Hydra Ex	z100	38	38	38	
Hy's Ltd	z100	300	300	300	
IAC	9070	$19	18⅜	18⅞	+ ¼
ITL Ind	100	330	330	330	
IU Intl	10215	$13¼	12¾	13¼	+ ⅜
Imasco A	13485	$35¾	35½	35¾	+ ⅜
Imasco 5 p	1000	$35½	35½	35½	− ¼
Imp Oil A	24856	$22	21¼	21⅞	+ ¾
Imp Oil B	200	$21½	21½	21½	
INCO A	41895	$20⅜	19⅞	20⅛	+ 1
INCO B	500	$20⅜	20⅜	20⅜	
Inco 7.85	500	$24⅞	24¾	24¾	
Indal	1135	$14	13⅝	14	
Indusmin	200	$14½	14½	14½	− ¼
Inland G p	100	$13	13	13	+ ⅛
Inind G 10p	200	$29	29	29	
Inter-City	4100	$7¾	7⅝	7¾	+ ⅛
Inter C A p	100	$17	17	17	
Inter C B w	1000	$5	5	5	+20
Intrmetco	1400	$10¾	10¾	10¾	
IBM	107	$309	308	309	− 4
Int Mogul	3500	$5	480	5	
Int Pipe A	17072	$17⅞	17¼	17⅜	+ ⅛
Ipsco	1625	$18	17¾	17¾	− ½
Inv Grp A	100	$10	10	10	
Iron Bay T	1800	$6½	6½	6½	+ ⅛
Irwin T A	3200	420	405	415	− 5
Island Tel	598	$15½	15½	15½	+ ¼
ISO	100	176	176	176	− 4
Ivaco A	5900	$10⅜	10½	10½	
Ivaco 8.85	100	$51⅛	51⅛	51⅛	+ ⅛
Jannock A	1420	$18	17½	18	
Jannock 8	680	$14¾	14⅝	14¾	− ⅛
Jannock w	4200	$10¼	9½	9½	− 1
Jorex Ltd	5000	34	34	34	− 1
Kaiser Re	11940	$15⅞	15⅜	15⅜	− ⅛
Kam Kotia	23200	315	300	310	−15
Kaps Tran	19100	142	135	142	+ 7
Kelsey H	800	$23	22	23	+ 1
Kerr A A	1515	$11⅜	11¼	11⅜	+ ½
K Anacon	9375	21	21	21	+ 1
Labatt A	13275	$20½	20	20⅜	+ ⅛
Lacana	3440	$5⅜	5⅜	5¼	
Lacana w	2000	425	405	425	− 5
Laidlaw A	3500	$14¾	14¾	14¾	− ¼
Ldl 9¾	500	$10⅞	10⅞	10⅞	
LOnt Cem	4072	$5½	5	5	
L Shore	4275	320	290	300	−30
Lasitr Km	2000	66	63	63	
Laurasia	7200	23	21	21	− 4
Lau Fin	600	$8	7¾	8	+ ⅛
Lau Fn 140	z40	$18½	18½	18½	
Leigh Inst	7550	$8	7½	8	+ ⅜
Liberian	264	$8¼	8¼	8¼	+ ¾
L L Lac	3507	280	250	275	−15
Livingsto	100	$34¾	34¾	34¾	+ ¼
Lob Co A	1607	480	475	475	− 5
Lob Co B	725	440	430	430	− 5
Lob Ltd Ap	100	$18¼	18¼	18¼	− ⅛
Lob Ltd Bp	310	$18½	18⅜	18⅜	− ⅜
Lochiel	6400	265	245	260	+10
Lost River	1000	53	53	53	+ 7
Lytton M	2000	22	22	22	− 3
MICC	25600	$10	10	10	
MICC A	z70	$26½	25⅞	26½	
MICC 8⅝	1825	$25	25	25	
MPG Inv	500	$7	7	7	
Maclarn A	710	$53¾	53¾	53¾	
Maclarn B	300	$53	53	53	− 2
Mclan H A	1000	$16⅛	16⅛	16⅛	− ¼
MB Ltd	19680	$23⅜	23¼	23⅜	+ ⅜
Magna Int	300	$38¼	38¼	38¼	+ ¼
Magna A	1626	$43½	43	43½	+1½
Magnetcs	30950	169	160	165	+ 9
Mahr p	100	$7⅜	7⅜	7⅜	− ⅛
Maislin I	2200	400	335	400	+85
Majstc Wil	200	252	252	252	− 7
Malartic	z200	85	85	85	
M Lf Gard	z40	$27¾	27¼	27¼	
Maritime	310	$23¾	23¾	23¾	
Martim A p	z25	$10	10	10	
Mar T 860	200	$11	11	11	− ¼
Mar T 765	800	$10⅝	10⅜	10⅝	
Markel F	z50	$5¼	5¼	5¼	
Mass Fer	15220	$11⅝	11⅜	11½	+ ⅛
Mas F A	1975	$18¾	18½	18⅝	+ ⅛
Mas F B	2850	$18¾	18⅛	18½	+ ¼
Matgmi A	968	$12½	12	12½	+ ½
Mc Intyre	z45	$24¾	24⅜	24¾	
McLaghln	6100	$8¾	7¾	8½	+ ¾
McLghl 9 p	800	$20½	20½	20½	+ ½
McLghl w	100	390	390	390	+40
Melcor	850	$11¼	11	11¼	+ ¼
Mentor	2600	270	265	265	−15
Mercantil	2720	$13	12⅞	12⅞	− ¼
Merland E	17950	$7¾	7½	7¾	+ ¼
Met Str 67p	z25	$15¾	15¾	15¾	
Met Trust	100	$38½	38½	38½	− 2
Moffat A	z50	$9¼	9¼	9¼	
Molson A	10231	$22	22½	23	+ ¾
Molson B	2100	$21	20⅞	21	+ ¾
Monarc W	200	105	105	105	
Monenco A	z15	$12½	12½	12½	
Moneta P	18000	30	30	30	
Mtl Trust	300	$20	20	20	+ ¼
Moore	10255	$35¾	34⅞	35⅛	+ ⅜
Mt Wright	5000	19	18	19	+ 1
Multi Acc	11300	$5	490	5	+10
Murphy	2050	$10¼	9⅞	10	
N B Cook	1800	161	161	161	+ 1
NBU Mine	9100	115	100	111	+13
NaChrs I	15500	63	63	63	+ 1
Nat Drug p	z25	$10½	10½	10½	
N Hees Ent	300	305	305	305	
Nat Pete	1500	70	66	66	
Nat Sea A	138	$49¾	49¾	49¾	− ¼
Nat Trust	100	$19½	19½	19½	+ ¼
Nelnco	10075	249	237	249	+ 9
Neomar	200	145	145	145	+ 5
NB Tel	3199	$22	21⅜	21¾	− ¼
NB Tel A p	100	$19½	19½	19½	
NB Tel 1.85	570	$21	20¾	21	+ ¼
N Goldvue	9000	12½	12	12½	− 1
N Kelore	5000	15	15	15	
N Provid D	9000	40½	40½	40½	− ½
N Que Ragl	1200	141	140	140	− 1
N Senator	12500	11	9	9½	− ½
N York Oil	1500	233	225	233	+ 8
Nfld Tel	300	$10	10	10	− ⅛
Nfld Te 975	200	$22¼	22¼	22¼	+ ¼
Nfld Te 885	1000	$21¾	21¾	21¾	
Noma A	150	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅜
Noranda A	13849	$35⅜	34¼	35⅛	+1⅛
Norcen	28300	$15⅞	15½	15¾	+ ¼
Norcn 150	800	$25⅜	24¾	25¼	+ ¼
Nordair A	2150	$10⅛	9¾	10⅛	+ ½
Norlex	z100	4½	4½	4½	
Normick P	600	490	490	490	
NC Oils	2200	$9⅜	9⅛	9⅜	+ ⅜
Nor Ct 785p	395	$25¾	25¾	25¾	
Nor Tel	3600	$36½	35½	36½	+1½
N Tecm B w	1875	$15½	14	15½	+1⅞
Northgat	22222	$6¼	5⅝	6¼	+ ⅜
Northld	17500	14½	13½	14	− ½
NS Savngs	125	$13¾	13¾	13¾	− ¼
Nowsco W	4250	$18¼	18	18¼	+ ½
Nu-Wst A	4317	$19½	19¼	19½	+ ¼
Nu-Wst p	1050	$19½	19	19	− ¼
Nu-Wst B	100	$19	19	19	+ ⅛
Nudlama	6750	30	28	30	− 5

En plus de hausser le taux d'escompte de 1%

Washington débloque $30 milliards pour défendre le dollar

Washington (AFP) — Le président Carter a annoncé hier un programme de sauvetage du dollar, comprenant de nouvelles mesures d'austérité intérieure et des emprunts à l'étranger et auprès du FMI pour soutenir la devise américaine sur les marchés des changes.

Les mesures annoncées par la Maison-Blanche, la Trésorerie et la Réserve fédérale sont les suivantes:

■ Relèvement de un pour cent du taux d'escompte américain, porté de 8.5 à 9.5%. Ce taux était déjà à un niveau record.

■ Augmentation de $7.6 à $15 milliards des accords d'emprunts entre la Réserve fédérale et les Banques centrales d'Allemagne occidentale, du Japon et de Suisse.

■ Emission de titres de la Trésorerie libellés en devises étrangères jusqu'à concurrence de $10 milliards.

■ Emrut de $3 milliards en yens et en marks allemands sur le Fonds monétaire international, dont $2 milliards immédiatement et $1 milliard dans le proche avenir.

■ Vente de $2 milliards de droits de tirage spéciaux pour obtenir des devises.

■ Augmentation des ventes d'or américaines, qui atteindront entre un et un million et demi d'onces par mois à partir de décembre, au lieu de 300,000 onces jusqu'à maintenant et 750,000 onces en novembre.

■ Augmentation de 2% du coefficient de réserve sur les dépôts à terme dans les banques commerciales, ce qui retirera environ $3 milliards de la circulation.

Ces mesures de sauvetage du dollar constituent le programme le plus vaste de défense de la devise américaine jamais annoncé par une administration aux Etats-Unis.

Pour la première fois en outre, le gouvernement américain a implicitement reconnu que le dollar était sous évalué. "Les récents mouvements du taux de change du dollar ont dépassé toute baisse liée aux facteurs fondamentaux", ont affirmé le secrétaire américain au Trésor, M. Michaël Blumenthal, et le président du Conseil de la réserve fédérale, M. William Miller, en présentant les mesures décidées.

Le secrétaire au Trésor a de son côté souligné que les Etats-Unis, l'Allemagne occidentale, la Suisse et le Japon "interviendront de manière énergique et coordonnée" pour corriger la baisse exagérée de la devise américaine. Il a souligné que les Etats-Unis disposent, grâce aux mesures annoncées, de $30 milliards pour soutenir le dollar.

Celui-ci s'était effondré depuis le milieu de la semaine dernière, après l'annonce du programme anti-inflationniste de l'administration, jugé insuffisant. Il s'était toutefois légèrement redressé mardi, principalement sous l'effet de facteurs techniques.

Ce sont à la fois des pressions de l'étranger et des considérations extérieures qui ont amené le président Jimmy Carter à agir, estime-t-on dans les milieux informés. L'irritation des Européens devant l'effondrement de la devise américaine devenait de plus en plus vive et menaçait, entre autres, les négociations commerciales du Tokyo Round.

Surtout, l'effondrement augmentait grandement le risque d'une augmentation marquée du pétrole en janvier. Le prix du pétrole étant libellé en dollars, la chute de ce dernier affaiblissait le position des modérés au sein de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole), comme l'Arabie Saoudite, et renforçait celle des durs.

Sur le plan intérieur, la faiblesse du dollar était une des causes de la dégringolade de Wall Street où la valeur des actions avait diminué de $100 milliards en 15 jours, baisse sans précédent. L'inquiétude risquait de se transformer en panique, ce qui avait failli être le cas lundi matin.

Il est significatif que le marché boursier ait réagi à l'annonce du programme de la Maison-Blanche par une hausse similaire à celle enregistrée au lendemain du coup de force monétaire du président Richard Nixon, le 15 août 1971. Pourtant, le plan de défense comporte une forte hausse du taux de l'escompte, mesure que redoutent généralement les milieux boursiers.

Certes, il faudra attendre encore plusieurs jours avant d'évaluer exactement le succès de l'offensive américaine pour redresser le dollar. L'inflation et la lenteur du rétablissement de la balance commerciale continuent à être des motifs d'inquiétude.

Mais, soulignent les observateurs, les Etats-Unis se sont engagés cette fois à intervenir sur les marchés des changes, "dans les montants nécessaires", pour redresser la situation, et non plus seulement pour corriger les désordres comme ils le faisaient, à petite dose, jusqu'à présent. Et ils pourront disposer de $30 milliards pour le faire, ce qui est énorme.

Après avoir répondu au coup par coup depuis la mi-août à la chute de sa devise, Washington semble cette fois décidé à faire tonner l'artillerie. Qui plus est, si l'on en juge la réaction initiale des marchés, la Maison-Blanche a, pour une fois, réussi son effet de surprise. Personne en effet n'attendait des mesures de cette ampleur, alors que de source proche du Trésor, on démentait encore au début de la semaine que des négociations soient en cours pour un emprunt sur le FMI (Fonds monétaire international).

LA SOCIÉTÉ DES COMPTABLES EN MANAGEMENT DU CANADA

Roger Lefrançois, C.G.A., R.I.A.

M. Roger Lefrançois a récemment été élu président de la Société des comptables en management du Canada, qui compte 30,000 membres.

M. Lefrançois prend ses fonctions à un moment où la profession de comptable en management acquiert une très grande importance à l'échelle mondiale. En effet, la comptabilité de management est essentielle non seulement au succès des entreprises, mais encore à la bonne marche des services gouvernementaux. Afin que la Société réponde toujours mieux à la demande de ces domaines spécialisés, M. Lefrançois s'emploiera à développer ses trois principaux secteurs d'activité: la recherche, la formation des R.I.A. et les services aux diplômés R.I.A.

M. Lefrançois est présentement le vice-président aux Affaires administratives et financières de l'Université du Québec. Le réseau de campus de l'Université accueille présentement plus de 35,000 étudiants.

Le bureau de direction de la Société comprend également les personnes suivantes qui assisteront M. Lefrançois dans sa tâche de président: Donald R. Yeomans (président sortant), Ottawa; Ronald J. Garlick, Toronto; Ronald A. McKinlay, Toronto; R. Gordon Palmer, Calgary; R. Glynn Spelliscy, Vancouver; John Ross, Hamilton.

Panique sur le marché de l'or

Redressement spectaculaire du dollar US

PARIS (AFP) — Autant le dollar avait accéléré sa chute après la publication le 24 octobre du nouveau programme anti-inflation américain, autant il s'est spectaculairement redressé hier à l'annonce surprise d'un programme de sauvetage de la devise américaine.

Le président Jimmy Carter a présenté lui-même devant les journalistes, convoqués à la hâte à la Maison Blanche avant l'ouverture de la Bourse de New-York, "l'action vigoureuse" prise pour enrayer "le déclin excessif du dollar".

Sur les marchés boursiers et monétaires, le vent de panique qui avait soufflé particulièrement lundi quand le dollar était au plus bas, a fait suite à une véritable atmosphère d'euphorie. Les cours se sont envolés à Wall Street, où en moins de deux heures l'indice des industrielles a gagné plus de 25 points. Sur les marchés des changes européens, après quelques minutes de grande confusion — les cotations devant même parfois être momentanément suspendues —, le dollar a enregistré un redressement spectaculaire.

Par contre, un véritable mouvement de panique s'est déclenché sur le marché de l'or à Londres. Le cours du lingot a baissé d'une dizaine de dollars en l'espace de quelques minutes et en raison de la grande confusion régnant sur le marché, les courtiers ont décidé de suspendre les transactions, pour laisser la situation se calmer.

Alors que depuis l'annonce du programme anti-inflation américain, le dollar avait perdu en moins d'une semaine plus de 2% par rapport au yen et au franc suisse, et 5% par rapport au mark et au franc français, en quelques heures hier, il a repris 6.6% à Francfort à 1.845 DM, 7.1% à Zurich à 1.59 franc suisse et 5.5% contre la livre sterling à Londres. A Paris, le marché est fermé en raison des fêtes de la Toussaint. A New York, le mouvement est de même ampleur, tandis qu'à Londres l'or dégringolait à environ 228 dollars l'once contre 242.125 dollars en moyenne la veille.

Déjà de toutes parts, les réactions officielles affluent pour applaudir l'initiative du président Carter et manifester l'entière collaboration des gouvernements européens et japonais au plan américain. Le premier ministre français, M. Raymond Barre, exprime sa "vive satisfaction" tandis que M. Helmut Schmidt chancelier de RFA, qualifié les mesures prises "de signe particulièrement favorable pour la poursuite des travaux en vue de la constitution du nouveau système européen".

Le dollar a finalement clôturé en reprise sur la veille, de 6% par rapport au mark, 5.3% par rapport au franc français, 5.8% par rapport au franc suisse, 3.3% par rapport au yen et 2.6% par rapport à la livre sterling.

Il n'a pas maintenu entièrement ses meilleurs niveaux, mais les cambistes se hasardent néanmoins à prédire que le redressement se porusuivra aujourd'hui, ne serait-ce que par ce que les banques centrales y veilleront.

Le dollar a clôturé à 1.855 marks contre 1.7545 (après être remonté jusqu'à 1.87). 4.25 francs français contre 4.025 (après 4.28).

ADMINISTRATEURS B.C.N.

Banque Canadienne Nationale

Paul-Gaston Tremblay, c.a.

Philip F. Vineberg, o.c., c.r.

Monsieur Germain Perreault, président du Conseil, président et chef de la direction de la Banque Canadienne Nationale, est heureux d'annoncer l'élection de MM. Paul-Gaston Tremblay et Philip F. Vineberg au Conseil d'administration de la Banque.

M. Tremblay est membre associé de la firme des comptables agréés Gagnon, Bergeron, Tremblay, Pelletier, Gauthier & Associés de Chicoutimi et est également président de la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi. Il a été vice-recteur de l'Université du Québec dans cette même ville et président de la Chambre de Commerce de la province de Québec.

M. Vineberg est membre associé de la firme Phillips & Vineberg et est également membre du Conseil d'administration de la Corporation Cadillac Fairview Ltée, la Compagnie Seagram Ltée, Reitman's (Canada) Ltée et de plusieurs autres importantes sociétés canadiennes.

Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la Société des alcools du Québec

ON BARRE CADBURY

CECI EST UN AVERTISSEMENT !

NE SIGNEZ PAS VOTRE CONTRAT DE LOCATION À LONG TERME AVANT DE NOUS AVOIR CONSULTÉS ! NOS CONSEILLERS PROFESSIONNELS VOUS AIDERONT À FAIRE LE MEILLEUR CHOIX.

APPELEZ NOUS VOUS NE LE REGRETTEREZ PAS !

PHILIPPE D. FRÉCHETTE
CONSEILLER EN LOCATION

Lanthier & Lalonde location ltée

5300 E. SHERBROOKE 253-2111

À LOUER

3 PLANCHERS

Chaque plancher: dimension de 26 pi. x 55 pi. dans bâtiment commercial entièrement aménagé

151 ST-PAUL, OUEST

Informations:
Jean Roberge
845-5261

Locaux autrefois occupés: en 1872 par Fairbanks & Co. en 1970 par Galeries Place Royale en 1978 par Projex Film

— Une adresse pour la conclusion d'une affaire

Le restaurant français

AU VIEUX CARREFOUR

GEORGES CACHAT POÊLE D'OR DE FRANCE
CHEF DE CUISINE

440 St-François Xavier, Vieux Montréal, Tél.: 845-7727

ENTREPRISE FINANCIÈRE QUÉBÉCOISE À CARACTÈRE COOPÉRATIF

LES COOPÉRANTS
compagnie mutuelle d'assurance-vie
1259 rue Berri
Montréal H2L 4C7. Tél.: 288-1502

Nous recherchons des courtiers en assurance-vie (H ou F)
Nos commissions et bonis vous intéresseront
Nos techniques de vente vous convaincront.

VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC M. ROBERT HERMAN POUR FIXER UN RENDEZ-VOUS

Offre aux détenteurs d'actions ordinaires de

La Compagnie Price Limitée

par

Compagnie de Papier Abitibi Ltée

Au comptant à $23 l'action (devises canadiennes)

Abitibi a offert d'acheter toutes les actions ordinaires de Price qui sont en circulation (sauf les actions déjà possédées par Abitibi et ses filiales) moyennant paiement au comptant à raison de $23 l'action (devises canadiennes).

Nous recommandons que les actionnaires de Price acceptent l'offre.

Nous avons formé un Syndicat de sollicitation constitué de maisons de courtage canadiennes dans le but de proposer l'acceptation de l'offre. Des exemplaires de l'offre, de la circulaire d'information et des avis de transmission sont disponibles auprès de la compagnie Montréal Trust, de votre courtier ou des soussignés.

Une commission sera versée aux membres du Syndicat de sollicitation en rapport aux actions acquises par leur entremise. Pour s'informer des honoraires payables aux soussignés relativement à l'offre, on se référera à la page 9 de la circulaire d'information qui fait partie de l'offre.

Les actions pourront être déposées au siège principal de la compagnie Montréal Trust à Toronto, Montréal, Québec, Vancouver, Calgary, Régina, Winnipeg et Halifax avant l'expiration de l'offre qui est fixée à 16h30 (heure locale) le 24 novembre 1978, sauf prolongation.

Wood Gundy Limitée

Tenez votre prochaine réunion à Toronto...sans y aller!

Ce nouveau système de communication audio-visuel utilise des studios de télévision/salles de conférence.

Vous vous trouvez face à face avec vos clients ou associés et vous pouvez tenir une réunion avec eux, même si des centaines de milles séparent les deux groupes. Vos diapositives, tableaux et autres documents sont transmis instantanément. Le SERVICE CONFÉRENCE VIDÉO de Bell Canada coûte moins de $200 l'heure (Montréal-Toronto). À lui seul, le déplacement de plusieurs personnes pourrait coûter davantage. Utilisez ce service pratique et efficace et participez à vos réunions d'affaires sans quitter la ville.

Pour plus d'information, appelez Andre Sabourin au 514-870-2266
Nous acceptons les frais d'appels interurbains

Bell Canada

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en page 19

FÉDÉRATION DE MONTRÉAL DES CAISSES DESJARDINS

requiert les services d'un

INGÉNIEUR INDUSTRIEL

(Service d'Organisation et Méthodes)

La fonction:
Sous l'autorité du directeur général adjoint en informatique et systèmes de gestion, est responsable de la direction du service d'organisation et méthodes. Étudie, analyse, évalue et critique l'organisation du travail et l'opérationnalisation des caisses affiliées en vue de normaliser, améliorer et rendre le tout plus efficace et fonctionnel. Conseille le personnel des caisses dans les domaines de la gestion, de l'exploitation et de l'organisation; présente les éléments de solution aux problèmes relevés et s'assure de la pertinence des correctifs. Supervise les programmes touchant l'application et l'étude des méthodes et procédés. Gère le personnel placé sous son autorité et applique les politiques administratives courantes.

Les exigences:
- Diplôme de 1er cycle universitaire en génie industriel
- 5 à 8 ans d'expérience pertinente, en milieu bancaire, de préférence
- Habileté à diriger du personnel
- Habileté à communiquer verbalement et par écrit
- Aptitude aux relations humaines

Le salaire:
À déterminer selon les qualifications et l'expérience, à l'intérieur d'une échelle variant de $21,000 à $24,500. Avantages sociaux intéressants.

Toute personne intéressée est priée de se procurer le formulaire "offre de service" et de le retourner au plus tard le 10 novembre 1978, à la

Direction des Ressources Humaines

1405, Boul. Henri-Bourassa, est
Montréal, Québec H2C 1H1

Tél.: 514-382-7160

Université de Montréal

Département de sciences économiques
Poste de professeur invité

Le Département de sciences économiques est à la recherche d'un candidat pour un poste de professeur invité pour une période de cinq mois.

Domaine
Enseignement aux 2e et 3e cycles en théorie économique.

Exigences
Doctorat en sciences économiques et publications dans des revues scientifiques.

Traitement
Selon les normes de la convention collective en vigueur.

Date d'ouverture du poste
1er janvier 1979.

Date de clôture des candidatures
10 novembre 1978.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae au:

Directeur
Département de sciences économiques
Faculté des arts et des sciences
Université de Montréal
C.P. 6128, Succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

LA SOCIÉTÉ COOPER CANADA LTÉE

Siège social Toronto, recherche un

DIRECTEUR DE VENTE BILINGUE

Pour la région Est

Nous vous offrons la possibilité de vous joindre à une importante compagnie qui fabrique des articles de sport et de cuir.

Fonctions:
Administrer les affaires de la région et diriger 5 représentants qui vendent nos articles de sport aux commerces de détail au Québec, les Provinces Maritimes et Terre-Neuve.

Qualifications:
Bonne expérience dans la vente au détail et la vente aux grands magasins.
Une personne dynamique, capable de diriger et de stimuler ses employés.
Rémunération excellente, avantages sociaux, voiture et frais de déplacement compris.

Adresser curriculum vitae au:
DOSSIER 3098
Le Devoir
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

VAL-ESTRIE

Centre de Réadaptation pour mésadaptés socio-affectifs en milieu semi-ouvert et ouvert requiert les services

D'ÉDUCATEURS

pour foyers de groupe

Exigences:
- Diplôme en psycho-éducation ou D.E.C. en éducation spécialisée
- Avec expérience dans le domaine de la réadaptation.

Date d'emploi: après entente
Traitement: selon les normes du Ministère des Affaires sociales.

Toute personne intéressée devra faire parvenir son curriculum vitae au:
Directeur des Services Professionnels
Val-Estrie, Centre Psycho-Éducatif
C.P. 180
Waterville, P.Q. J0B 3H0

Alliance mutuelle-vie

DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ OU DE CÉGEP

Vous êtes peut-être encore à la recherche d'un champ d'action où vos talents et vos connaissances trouveront à s'épanouir.
Je crois qu'une rencontre nous serait mutuellement profitable.

Informez-vous auprès de

André Piuze, M.Sc. Comm.,
du lundi au vendredi,
entre 9 h et 16 h à:
284-3772

TECHNICIEN EN ÉLECTRONIQUE

Une importante station de radio de la région de Montréal est à la recherche d'un candidat au poste de directeur du service technique.

Exigences:
- être en mesure d'offrir une grande disponibilité;
- être diplômé d'un institut de technologie ou Cégep avec option électronique;
- avoir une expérience sur les émetteurs AM et FM et les circuits audio d'une station radiophonique.

Cependant, seuls les candidats ayant une expérience pratique des émetteurs AM et FM seront considérés.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae à:

Casier postal 234
Succursale Bourassa
Montréal, H2C 3G1

HONEYWELL INFORMATIQUE, À QUÉBEC EST À LA RECHERCHE D'UN:

ANALYSTE EN INFORMATIQUE

Le (la) candidat(e) est responsable des activités inhérentes au processus d'implantation et d'entretien de systèmes sur des ordinateurs dotés de la plus haute technologie. De plus, il collabore étroitement à l'effort de mise en marché dans la région de Québec.

Une formation collégiale ou universitaire en informatique est désirable, tout comme une expérience pratique dans le traitement des données sur ordinateurs.

Une connaissance suffisante de l'anglais est un atout.

Honeywell offre un excellent programme de formation, un salaire initial et des bénéfices marginaux intéressants.

Si vous désirez faire partie d'une équipe d'avant-garde chez un des grands fabricants d'ordinateurs, téléphonez ou faites parvenir votre résumé à:

ANDRÉ CARPENTIER/FERNAND GIROUX,
Honeywell Informatique,
250 ouest, Grande-Allée,
Québec, Québec G1R 2H5
Tél.: (418) 647-2102

Honeywell

Relations de travail

jusqu'à $35,000.

Notre client, une importante organisation située à Montréal, requiert les services d'un cadre chevronné pour assumer l'ensemble des relations de travail avec un grand nombre d'employés.

Travaillant de concert avec la direction des opérations, le chef des relations de travail sera principalement responsable d'élaborer des stratégies visant à améliorer la qualité des relations industrielles. Il agira en tant que porte-parole à la table des négociations et assurera une administration judicieuse et équitable des conventions collectives. Le titulaire jouera également un rôle important comme conseiller auprès des différentes directions en matière de relations de travail.

Les personnes recherchées possèdent une expérience en relations de travail et ont déjà mené plusieurs rondes de négociations. Elles font preuve d'un grand professionnalisme au travail et possèdent une habileté supérieure pour résoudre des conflits de travail. Elles peuvent agir de façon autonome et sauront se faire remarquer par leur dynamisme, leur souplesse et leur compétence professionnelle. Ce concours est également offert aux hommes et aux femmes. Veuillez téléphoner confidentiellement à Jean-Claude Lauzon ou Guy Djandji.

Rourke, Bourbonnais & Associés

Montreal: 1808 ouest, rue Sherbrooke H3H 1E5 (514) 937-9525
Toronto: 20, av. Prince Arthur M5R 1B1 (416) 925-3451

Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

FÉDÉRATION DE MONTRÉAL DES CAISSES DESJARDINS

sollicite des candidatures aux postes suivants :

ANALYSTE EN INFORMATIQUE

(Service d'Automatisation)

La fonction :
Sous l'autorité du directeur, conçoit, développe, planifie et implante des systèmes informatisés de gestion; en dégage les objectifs et en détermine les exigences et les coûts. Rencontre les membres du personnel pour discuter et évaluer leurs besoins en informatique; formule des solutions et justifie ses recommandations. Planifie la mise en marche des systèmes et en contrôle le déroulement. Documente les systèmes en développement afin d'en faciliter l'exploitation, la compréhension et la revision. Participe à l'élaboration des objectifs du service et à la planification des activités.

Les exigences :
- Diplôme de 1er cycle universitaire en Informatique ou toute autre option pertinente
- Expérience de 3 à 5 ans dans un emploi similaire, dans le domaine bancaire, de préférence
- Habileté à communiquer
- Aptitude à la rédaction de rapports

N.B. Une plus grande expérience pourrait pallier à l'absence de la scolarité requise

Le salaire:
À déterminer selon les qualifications et l'expérience, à l'intérieur d'une échelle variant de $19,500 à $23,000. Avantages sociaux intéressants.

ANALYSTE - PROGRAMMEUR

(Service d'Organisation et Méthodes)

La fonction :
Sous l'autorité du directeur, procède à l'analyse détaillée des systèmes à informatiser. Recommande et utilise des techniques électroniques incluant le tracé des formules, la description des équipements requis, les diagrammes logiques pour l'ordinateur, la programmation et les essais pouvant simplifier le travail de programmation. Conçoit et évalue les solutions informatiques des systèmes et prépare des rapports appuyant ses recommandations.

Les exigences :
- D.E.C. en Informatique
- Expérience de 2 à 3 ans en programmation (préférablement dans le domaine bancaire)
- Expérience de la programmation de systèmes interactifs
- Habileté à la rédaction de rapports.

N.B. Une plus grande expérience pourrait pallier à l'absence de la scolarité requise.

Le salaire :
A déterminer selon les qualifications et l'expérience, à l'intérieur d'une échelle variant de $14,500 à $17,500. Avantages sociaux intéressants.

Toute personne intéressée est priée de se procurer le formulaire "offre de service" et de la retourner au plus tard le 10 novembre 1978, à la

Direction des Ressources Humaines

1405, Boul. Henri-Bourassa, est
Montréal, Québec H2C 1H1

Tél.: 514-382-7160

DIRECTEUR DU PERSONNEL

$40,000 et plus

Une importante compagnie québécoise de transformation, chef de file dans son domaine, est à la recherche d'un gestionnaire hautement qualifié dans le domaine du personnel.

Ceci représente une chance unique pour une telle personne de mettre sur pied et d'assurer la direction d'un service de personnel, y compris les relations ouvrières, lesquelles restent à définir. La compagnie possède plus d'une usine au Québec et les unités de négociation seront probablement nombreuses.

Le poste relève directement du président et s'adresse particulièrement à des professionnels de la gestion des ressources humaines possédant plusieurs années d'expérience et quelques réalisations importantes dans ce domaine. De plus, il est essentiel que ces personnes aient acquis une connaissance pratique très poussée des relations ouvrières, de préférence dans un contexte industriel.

Le niveau de la rémunération reflète l'importance du poste, lequel est ouvert aux hommes et aux femmes.

Veuillez communiquer en toute confiance avec Gilles J.P. Groulx, ou faire parvenir votre curriculum vitae en mentionnant le dossier no. 5334.

Bélanger Chabot Hickling Johnston inc.
Conseillers en administration

Suite 1280,
Place du Canada,
Montréal, Québec
H3B 2N2
Téléphone
(514) 871-8931

MONTREAL
TORONTO
OTTAWA
EDMONTON
QUEBEC

BCHJ

Direction des ventes

environ $30,000, plus auto.

Ce défi est lancé aux personnes qui dirigent un important service de vente et qui désirent se joindre à l'un des chefs de file de la mise en marché de biens de consommation au Canada. Notre client s'est taillé une excellente réputation grâce à son style de gestion dynamique et à la haute qualité de ses produits.

Vous dirigez une jeune équipe de spécialistes formés à la vente et à l'administration. Votre objectif sera de coordonner l'effort collectif en vue d'atteindre, voire de dépasser, les objectifs de vente et de rentabilité. La clientèle desservie est des plus exigeantes et vous vous assurerez que les programmes de vente sont bien adaptés au marché québécois.

Bilingue, vous apportez à ce poste une solide expérience de direction commerciale dans le domaine des biens de consommation. Vous désirez faire carrière au sein d'une organisation hautement professionnelle, utilisant des techniques avancées de commercialisation. Réaliste et orienté vers l'action, vous êtes en mesure de coordonner et motiver une équipe de vente en vue d'atteindre des résultats enviables. Cette offre s'adresse également aux hommes et aux femmes. Veuillez communiquer confidentiellement avec Guy Djandji, sous le numéro de référence 1203.

Rourke, Bourbonnais & Associés

Montreal: 1808 ouest, rue Sherbrooke H3H 1E5 (514) 937-9525
Toronto: 20, av. Prince Arthur M5R 1B1 (416) 925-3451

Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

Le cabinet bolivien démissionne

LA PAZ (Reuter) — Le gouvernement bolivien a présenté hier sa démission au président Juan Pereda Asbun, pour préparer une importante refonte des instances dirigeantes du pays.

On s'attend que le nouveau gouvernement de 13 membres sera composé de 11 militaires et de deux civils seulement, dit-on à La Paz de sources proches du cabinet démissionnaire.

Lorsque le général Pereda prit le pouvoir à l'issue du coup d'Etat du 21 juillet, il nomma un gouvernement à majorité civile, mais attribuant les portefeuilles de l'Intérieur et de la Défense à des officiers de l'armée.

Le commandant en chef des forces boliviennes, le général Angel Salmon, a demandé mardi au président de former un cabinet à majorité militaire pour préparer le centenaire de la guerre entre le Chili et la Bolivie.

M. Gaston Moreira, ministre de la planification urbaine et du Logement, a été le premier à démissionner mardi soir. Deux autres démissions dans la matinée ont incité les autres ministres à renoncer collectivement à leur portefeuille, dit-on dans la capitale.

La démission du cabinet survient peu après l'annonce par le gouvernement qu'un coup d'Etat de gauche qui devait se produire dimanche dernier avait été déjoué.

Le colonel Faustino Rico Toro, ministre de l'Intérieur, a fait savoir que cinq dirigeants de l'Unité démocratique du peuple, principale formation d'opposition du pays, avaient été arrêtés et que 12 officiers étaient interrogés sur leur éventuelle participation au complot.

Les partis d'opposition sont cependant unanimes à affirmer que les allégations de complot formulées par le gouvernement n'étaient qu'une tentative pour dissimuler les conflits internes dans le cabinet et pour retarder la transmission du pouvoir aux civils.

Le président Pereda a promsi de tenir des élections législatives pour la mise en place d'un gouvernement civil en 1980, mais l'opposition demande une consultation plus rapprochée.

Le général Pereda s'était emparé du pouvoir après qu'un tribunal électoral eut annulé sa victoire aux élections du 9 juillet, élections entachées d'accusations de fraude en faveur de la coalition soutenue par les militaires.

L'Italie échappe à une autre crise

ROME (AFP) — La crise gouvernementale italienne, envisagée au cours des derniers jours, a été évitée tôt hier matin à Rome par l'approbation par le Parlement d'un "ordre du jour" sur la politique économique que le gouvernement s'est engagé à lui soumettre d'ici la fin de l'année.

Ce texte, qui a recueilli 332 voix sur 424 votants, a été présenté par quatre des cinq partis (les républicains se sont abstenus) qui soutiennent le gouvernement de M. Giulio Andreotti, y compris les communistes. Ces derniers n'ont pas obtenu dans l'immédiat l'augmentation de salaires qu'ils réclamaient pour les travailleurs du secteur public.

Le débat parlementaire qui a précédé le vote avait été décidé par M. Andreotti, qui désirait soumettre aux partis politiques le différend l'opposant aux syndicats à la suite précisément de son refus d'augmenter le personnel des hôpitaux malgré une grève de trois semaines.

Mardi, au cours de son intervention devant le Parlement, le chef du gouvernement italien a souligné qu'une augmentation des salaires était incompatible avec la "politique de sacrifices" que son gouvernement préconisait pour que l'Italie puisse juguler l'inflation et rester au même niveau économique que ses partenaires du Marché commun.

Les communistes, qui s'étaient élevés contre "la position intransigeante du gouvernement", laissant entrevoir une crise politique, ont toutefois obtenu que les contrats de travail du secteur public soient désormais négociés d'une façon globale et non plus par categories. Ils ont aussi réclamé la nomination d'un ministre chargé de coordonner les prochaines négociations gouvernement-syndicats.

Le plan économique que M. Andreotti s'est engagé à présenter avant huit semaines devant le Parlement est celui de son ministre du Trésor, M. Filippo Pandolfi. D'une durée de trois ans (1978-1981), il prévoit une réduction draconienne des dépenses publiques afin de diminuer l'inflation et de relancer les investissements dans le Sud du pays.

Tous les partis ont ouvertement critiqué ce plan qui, selon eux, est plein de "bonnes intentions" mais n'indique pas les modalités choisies par le gouvernement pour le mettre en pratique. Cette critique, également émise par les syndicats, est à l'origine de l'abstention, mardi soir, des républicains. Ces derniers ont voulu aussi, en refusant de voter, manifester leur désapprobation à l'ouverture de négociations syndicats-gouvernement inscrite dans l'"ordre du jour" sur requête du Parti communiste.

L'Argentine et le Chili ne réussissent pas à s'entendre sur le canal de Beagle

SANTIAGO (d'après Reuter et AFP) — Les négociateurs chiliens et argentins ont entamé hier la dernière journée de négociations sur le problème frontalier du canal de Beagle.

L'Argentine avait refusé la décision d'un tribunal international accordant au Chili trois îlots situés à l'extrémité atlantique du canal. Par la suite, le Chili a fait valoir ses droits à l'est de l'île et dans les eaux de l'Atlantique que l'Argentine revendique comme étant son domaine.

Un accord était intervenu entre le président argentin Videla et le général Pinochet, président du Chili, pour régler pacifiquement leur différend.

Les négociateurs se sont fixés aujourd'hui, 2 novembre, comme date limite pour parvenir à un accord. Le Chili a déclaré qu'il était prêt à porter l'affaire devant la cour internationale de justice de La Haye si les pourparlers n'aboutissaient pas.

En huit mois, les deux pays n'ont pu trouver le moindre terrain d'entente, chacun annonçant son intention de défendre sa souveraineté.

Pour cela, l'Argentine a mobilisé les effectifs de ses trois armes, tandis que le Chili se livre à des préparatifs plus discrets. Cependant, l'appareillage de neuf navires de guerre chiliens vers le sud (un croiseur, cinq contre-torpilleurs, un pétrolier, un sous-marin et une frégate), a créé un certain émoi dans la population.

D'autre part, plus d'un demi-million de travailleurs chiliens ont voté mardi pour renouveler leurs représentants syndicaux, dans des élections organisées par la junte militaire, apprend-on de source officielle à Santiago.

Le ministère chilien du Travail a indiqué que les élections s'étaient déroulées dans 2,480 syndicats et que ceux-ci seront représentés par les trois personnes qui auront obtenu le plus de voix dans chacun d'eux.

Les membres des organisations syndicales dissoutes par le gouvernement il y a deux semaines sous l'accusation de tendances marxistes, et qui affirment représenter 300,000 ouvriers et paysans dans le pays, ont organisé une grève de la faim pour protester contre ces élections. Des incidents ont éclaté entre syndicalistes et la police à la fin de la grève, mardi.

Moscou suspend les vols du TU-144

MOSCOU (Reuter) — Les vols de l'appareil supersonique Tupolev-144 ont été suspendus sur les lignes intérieures soviétiques et leur remise en service renvoyée à une date indéfinie, a annoncé mardi l'Aeroflot.

Le Tupolev-144, rival du Concorde, avait été mis en service le 1er novembre 1977. Il devait par la suite retirer un des appareils, dit-on confidentiellement dans les milieux de l'aéronautique soviétique, s'étant écrasé lors d'un vol d'entraînement au début de l'été.

Deux membres d'équipage ont été tués et trois autres grièvement blessés lors de l'accident qui s'est produit à 60 km à l'est de Moscou, il n'y avait aucun passager à bord.

Le TU-144 avait été affecté à la liaison Moscou-Alma-Ata (Asie centrale).

On affirme de source occidentale que le dernier vol commercial connu de l'appareil a eu lieu en juin.

L'appareil, dont la vitesse de pointe peut atteindre 2,300 km/h, avait reçu les honneurs de la presse soviétique lors de sa mise en service. On n'en entendait plus parler depuis plusieurs mois, bien qu'il continuait à figurer dans les brochures publicitaires de l'Aeroflot.

G.-B.: un discours du trône très neutre

LONDRES (AFP) — Le gouvernement travailliste a délibérément évité toute mention de sujets controversés, notamment en matière européenne, dans le discours du trône prononcé hier par la reine Elizabeth.

De fait, le discours, rédigé, comme le veut la tradition, par le premier ministre, M. James Callaghan, a été, de l'avis général, très terne. Le recours à la pompe de la monarchie — carrosse, chevaux, uniformes rutilants, pourpre et hermine — n'a pas suffi à cacher le caractère aussi neutre que possible d'un programme destiné visiblement à éviter au gouvernement des difficultés inutiles pendant la session parlementaire.

Les observateurs ont particulièrement noté l'absence de toute référence à l'attitude du gouvernement à l'égard du nouveau système monétaire européen. Une telle référence était pourtant attendue. Mais, à Whitehall, on fait remarquer que le gouvernement n'a pas encore défini sa position sur ce point et qu'il ne peut donc l'annoncer.

Il est toutefois de notoriété publique que la gauche du Labour est particulièrement hostile au projet qui, par ailleurs, ne provoque qu'un enthousiasme relatif chez les pro-européens travaillistes ou conservateurs.

Tout cela explique qu'en matière européenne, le gouvernement se soit contenté de l'engagement de principe d'oeuvrer "pleinement et de façon constructive" pour le développement et l'élargissement de la Communauté, et de faire part de son intention de rechercher une amélioration de la politique agricole commune et de la politique communautaire de la pêche.

En réalité, de l'avis des observateurs, le gouvernement cherche avant tout à assurer sa survie. Pour cela, il a multiplié dans le discours du trône ce qui peut séduire les petits partis minoritaires, dont l'appoint de voix lui est indispensable: engagement fermes sur les dates des référendums sur les pouvoirs régionaux en Ecosse et au pays de Galles, assorti d'un accroissement des crédits de soutien à l'économie des deux régions.

L'objectif a probablement été atteint: à l'issue du discours, les observateurs s'accordaient à prédire que le gouvernement avait toutes chances d'aller sans encombre jusqu'au printemps au moins.

URSS: un membre du "syndicat" est arrêté

MOSCOU (AFP) — Le locataire de l'appartement où s'était tenue une conférence de presse organisée par les fondateurs d'un nouveau "syndicat libre" soviétique a été arrêté hier et conduit à la prison de Lefortovo, a annoncé l'un des membres de ce "syndicat".

M. Mark Morozov, 48 ans, a été arrêté après que la police eut perquisitionné son appartement et saisi des documents de l'"Association interprofessionnelle libre des travailleurs", dont la création avait été annoncée samedi dernier à des correspondants occidentaux, indique-t-on de même source.

M. Morozov, qui ne figure pas parmi les "fondateurs" du nouveau mouvement, s'apprêtait à demander un visa d'émigration pour Israël, ajoute-t-on de même source.

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en page 18

Avocat(e) demandé(e)

Une étude d'avocats est à la recherche d'un avocat ou d'une avocate dont le rôle sera de contrôler la valeur juridique de traductions.
Il s'agit d'un emploi à temps plein.
Le candidat doit avoir une excellente maîtrise des langues française et anglaise.
Traitement à discuter selon l'expérience et les qualifications.

Les candidats peuvent soumettre leur demande et leur curriculum vitae à l'adresse suivante:

Mme D. Goyer
1, Place Ville Marie
suite 700
Montréal, Qué. H3B 1Z7

INGÉNIEUR MÉCANIQUE

Salaire ouvert

Société internationale dans le domaine de l'automotive recherche les services d'un candidat âgé de 27 à 30 ans, bilingue, dynamique, ayant quelques années d'expérience pertinente.
Le postulant est appelé à voyager à travers le Canada et les États-Unis.
Programme de formation d'une durée de 12 mois, avec stage à l'étranger. Excellente opportunité de carrière.

Téléphoner à Charles Gareau au:
284-0032
CHARLES GAREAU & ASSOCIÉS
Une division de Managest Inc.

ADMINISTRATEUR D'IMMEUBLES

SERVICE DU SECRÉTARIAT

Fonction:
Sous la direction du surintendant de la division Administration des immeubles, assiste ce dernier dans les transactions immobilières, les expropriations, la location, les évaluations, etc...

Exigences:
— Degré éducationnel équivalent à une formation universitaire en administration avec concentration en évaluation foncière.
— Être membre en règle de la Corporation des évaluateurs agréés du Québec.

Rémunération:
— Salaire selon la compétence et l'expérience.
— Avantages sociaux substantiels.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae au:

Service du Personnel
121 ouest, rue St-Antoine
Montréal
H2Z 1H3

RECRUTEUR EN PERSONNEL

$18,000 - $22,000.

Une société internationale recherche les services d'une personne âgée de 28-35 ans, parfaite bilingue, bachelier en commerce, ayant oeuvré dans le domaine depuis quelques années pour occuper le poste de recruteur pour leurs opérations canadiennes.
Le postulant voyage environ 25% du temps.

Téléphoner à Charles Gareau au:
284-0032
CHARLES GAREAU & ASSOCIÉS
Une division de Managest Inc.

CENTRE D'ACCUEIL PIERRE-JOSEPH TRIEST
8050 est, rue Notre-Dame, Montréal
Tél.: 353-1220 poste 42.
recherche

RESPONSABLE DES ARCHIVES MÉDICALES
(POSTE CADRE)

Personne qui assure tout le fonctionnement d'un service des archives médicales tels le maintien des dossiers à jour, le contact avec les services concernés.
Exigences:
— Doit posséder un DEC en archives médicales ou l'équivalent;
— Doit avoir 4 à 5 années d'expérience pertinente.
Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 24 novembre au Service du Personnel.

DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

Nom de la corporation: Corporation Centre d'Accueil Laurentien
Nom de l'établissement: Centre d'Accueil Laurentien
Endroit: 2475, Avenue St-Viateur
Beauport, P.Q.
G1E 6E8

Poste:
Directeur des Services Professionnels d'un Centre pour mésadaptés socio-affectifs de 80 lits.
Responsabilités:
Sous l'autorité du Directeur Général, le Directeur des Services Professionnels voit à planifier, coordonner et contrôler les activités professionnelles et scientifiques de l'établissement dans le but d'assurer la qualité des actes professionnels et des plans de traitement.
Qualifications:
Maîtrise en "sciences humaines" (Psycho-éducation, psychologie) ou l'équivalent.
Expérience pertinente minimum de 3 ans comme professionnel dans un établissement de mésadaptés socio-affectifs et une expérience minimum de 1 an de gestion.
Une expérience professionnelle exceptionnelle pourra pallier pour un manque partiel de la scolarité exigée.
Rémunération:
Selon la politique de la rémunération des cadres du Ministère des Affaires Sociales.
Veuillez faire parvenir votre demande d'emploi, accompagnée de votre curriculum vitae avant le 1er décemnre 1978:

Concours Directeur des Services Prrofessionnels
Service du Personnel
Centre d'Accueil Laurentien
2475, avenue St-Viateur
Beauport, P.Q.
G1E 6E8

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les oraliens
9.30 Passe-partout
10.00 Animagerie
10.15 Minute Moumoute'
10.30 Magazine express Artisanat
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Le comportement animal "Un oiseau pas comme les autres"
12.00 Démétan, la petite grenouille
12.30 Les coqueluches
13.30 Téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui
14.30 Cinéma "Panique à bord" (drame — Américain 1960)
16.00 Bobino
16.30 Sol et Gobelet
17.00 L'heure de pointe
18.00 Ce soir
18.50 Nouvelles du sport
19.00 Lettre de Nouvelle-France
19.30 Du tac au tac
20.00 Le travail à la chaine
20.30 Les grands films "Le sauvage" (comédie sentimentale — Français 1975)
22.30 Téléjournal
23.10 Nouvelles du sport
23.20 Jason King
24.20 Cinéma "La vierge et le gitan" (drame psychologique — G.B. 1970)
2.00 Téléjournal

10 CFTM

7.50 Horaire CFTM-TV
7.55 Les sports au 10
8.00 Les p'tits bonshommes
8.15 Fanfan Dédé
8.45 Les p'tits bonshommes
9.00 A la bonn'heure
10.30 Bonjour madame
11.15 Saturnin, le petit canard
11.30 Les p'tits bonshommes
11.45 Les satellipopettes
12.00 Les p'tits bonshommes
12.20 Midi-nouvelles
12.30 A vous de jouer
13.00 Personnalité
13.30 Cinéma "Un enfant comme les autres" (documentaire — Canadien 1972)
15.30 Services à la communauté
16.00 Le monde de Monsieur Tranquille
16.30 Les tannants
17.30 Parle, parle, jase, jase
18.30 Le dix vous informe
19.00 Dominique
19.30 Monsieur Pointu S.V.P.
20.00 Cinéma "Francis Garey powers pilote de l'avion espion U-2" (drame — Américain 1976)
22.00 Regards sur le monde "L'église des bingos"
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Les sports au 10
23.10 La couleur du temps
23.20 Le ranch "L"
24.20 Festival Paul Newman "Hombre" (western — Americain 1967)
2.00 Dernière édition

6 CBMT

9.02 CBC 6 Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec school telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 CBC 6 Good afternoon
12.01 Coronation street
12.30 Search for tomorrow
13.00 CBC News
13.04 The Bob McLean show
14.00 The edge of night
14.30 T.B.A.
15.00 Take 30
15.30 Celebrity cooks
16.00 Charlie Chaplin
16.30 For kids only — What's new
17.00 Goodies
17.30 All in the family
18.00 The City at Six
19.00 The Mary Tyler Moore Show
19.30 Reach for the top
20.00 Burney Miller
20.30 King of Kensington
21.00 Canadian express
22.00 Return of the saint
23.00 The national
23.27 The city tonight
23.45 Canada after dark
24.45 The professionals

12 CFCF

6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercices
7.00 Canada A.M.
9.00 Rompe- Room
9.30 What's cooking
10.00 Ed Allen
10.30 Definition
11.00 The community
11.30 Rocket Robinhood
12.00 Flintstones
12.30 Gilligan's Island
13.00 The Mad dash
13.30 McGovan and Co.
14.00 The Alan Hamel show
15.00 Another world
16.00 Family Feud
16.30 Pink Panther
17.00 The price is right
18.00 Pulse
19.00 Stars on ice
19.30 The Patsy Gallant show
20.00 Project U.F.O.
21.00 CTV special "Cinderella at the palace" (musical)
23.00 CTV National news
23.21 Pulse
24.00 Cinéma "Don't look now" (drame — G.B. 1973)

CINÉMA

ATWATER I, Place Alexis Nihon (935-4246): "Piranha" 13 h 15, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.
ATWATER II, Place Alexis Nihon (935-3313): "Boys from Brazil" 19 h 20, 21 h 30.
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2474): "Who is killing the great chiefs of Europe" 19 h 00, 21 h 00.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932): "Feelings" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30 et "Dirty pool" 13 h 40, 16 h 30, 19 h 20, 22 h 10.
BERRI, 1280 St-Denis (288-2115): "Le convoi" 14 h 30, 18 h 05, 21 h 45 et "Le bison blanc" 12 h 45, 16 h 20, 20 h 00.
BONAVENTURE I, Place Bonaventure (861-2725): "National lampoon" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 10.
BONAVENTURE II, "Big Fix" 13 h 10, 15 h 00, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
BROSSARD I, Mail Champlain 6600 boul Taschereau (465-5906): "Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses" 19 h 15, 21 h 15.
BROSSARD II, "La femme libre" 21 h 25, "La duchesse et le truand" 19 h 30.
BROSSARD III, "Le convoi" 18 h 00, 21 h 40 et "Le bison blanc" 19 h 55.
CHAMPLAIN I, 1815 est Ste-Catherine (524-1685): "Une femme libre" 13 h 40, 17 h 35, 21 h 40 et "La duchesse et le truand" 15 h 45, 19 h 45.
CHAMPLAIN II, "Le tournant de la vie" 12 h 30, 14 h 35, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 20.
CARREFOUR, 318 Ste-Catherine E. (866-8057): "Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
CINEMA 7e ART, 3180 Bélanger (722-0302): "La vie devant soi" 19 h 30 — "Cet obscur objet du desir" 21 h 30.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE, 1700 St-Denis (844-8734): "Eudoxie" (de H. Brandt — Suisse 1977) et "Quand nous étions petits enfants" (Henry Brandt — Suisse 1961) 20 h 00.
CINEMA DE QUARTIER, Centre d'Essai Le Conventum 1237 Sanguinet. Relâche.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395): "Death on the Nile" 18 h 35, 21 h 05.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141): "L'argent des autres" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10.
COMPLEXE DESJARDINS II, "La belle emmerdeuse" 13 h 00, 15 h 05, 17 h 15, 19 h 25, 21 h 30.
COMPLEXE DESJARDINS III, "L'amour violé" 12 h 35, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 10, 21 h 25, 21 h 30.
COMPLEXE DESJARDINS IV, "Julia" 12 h 45, 14 h 50, 17 h 00, 19 h 15, 21 h 20.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve ouest (879-4349): "Le bonheur" (Agnes Varda — 1965) 19 h 00 "The Girls" (mai Zetterling — 1968) 21 h 00.
COTE-DES-NEIGES I, 6800 Côte-des-Neiges (735-5528): "Boys from Brazil" 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h 15, 21 h 30.
COTE-DES-NEIGES II, "Big Fix" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
CREMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210): "Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses" 19 h 20, 21 h 20.
DAUPHIN I, 2396 Beaubien est, (721-6060): "Nous irons tous au paradis" 19 h 20, 21 h 30.
DAUPHIN II, "La chambre verte" 19 h 30, 21 h 30.
ELYSEE I, 34 Milton (842-6043): "Robert et Robert" 19 h 15, 21 h 30.
ELYSEE II, "Les nouveaux monstres" 19 h 15, 21 h 30.
JEAN-TALON, 4225 est Jean-Talon (725-7000): "Le dernier amant romantique" 18 h 33, 22 h 00 et "L'intrepide" 20 h 30.
KENT, 6100 Sherbrooke O. (489-9707): "Revenge of the Pink Panther" 18 h 10, 19 h 45, 21 h 30.
LAVAL I, 3195 boul. St-Martin (687-4207): "Le convoi" 18 h 00, 21 h 25 et "Le bison blanc" 19 h 45.
LAVAL II, "Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses" 19 h 15, 21 h 15.
LOEWS I, 965 ouest Ste-Catherine (861-7437): "Goin south" 12 h 30, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 00, 21 h 10.
LOEWS II, "In praise of older women" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
LOEWS III, "Grease" 12 h 20, 14 h 30, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00.
LOEWS IV, "Blood brothers" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 00.
LOEWS V, "Hound of baskerville" 12 h 20, 14 h 10, 16 h 00, 17 h 50, 19 h 40, 21 h 30.
LONGUEUIL, 1 Place Longueuil, (677-7933): "Sept hommes a l'aube" 19 h 45 et "L'inevitable catastrophe" 21 h 20.
MAJESTIC, 3166 est Henri-Bourassa (381-6116): "Un cadavre au dessert" 19 h 30, "La rencontre du troisieme type" 21 h 15.
MERCIER, 4260 Est Ste-Catherine (255-6224): "Sept hommes a l'aube" 18 h 10, 21 h 50, "L'inevitable catastrophe" 20 h 00.
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579): "Up in Smoke" 19 h 20, 21 h 10.
OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145): "Animagie européenne" 19 h 15 "Convoy" 21 h 30.
PALACE, 866-6991: "Un in smoke" 13 h 15, 14 h 55, 16 h 35, 18 h 15, 19 h 55, 21 h 35.
PARALLELE, 3682 St-Laurent, (834-4725): "The Brig" (Jonas Mekas — Americain 1964) 19 h 00.
PARISIEN I, 480 Ste-Catherine (866-3856): "Morts suspects" 14 h 10, 17 h 55, 21 h 45, "Generation Proteus" 12 h 25, 16 h 10, 20 h 00.
PARISIEN II, "Une amie d'enfance" 12 h 30, 14 h 20, 16 h 10, 18 h 00, 19 h 55, 21 h 45.
PARISIEN III, "Je suis timide, mais je me soigne" 13 h 25, 15 h 25, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.
PARISIEN IV, "Diabolo menthe" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
PARISIEN V, "Ils sont fous ces sorciers" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 10.
PLACE DU CANADA, Place du Canada, 861-4595: "Midnight express" 19 h 15, 21 h 30.
PLACE VICTORIA, 878-1451: "Midnight express" (S. T. français) 17 h 00, 19 h 15, 21 h 30.
PLACE VILLE-MARIE I, Place Ville-Marie (866-2644): "Interiors" 13 h 15, 15 h 10, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 00.
PLACE VILLE-MARIE II, "Girl Friends" 13 h 00, 14 h 35, 16 h 15, 17 h 50, 19 h 30, 21 h 10.
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent 845-5215: "Expose Me Lovely" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30, "The Healers" 13 h 30, 16 h 20, 19 h 10, 21 h 50.
SAINT-DENIS II, 1594 St-Denis: "Le dernier amant romantique" 13 h 55, 17 h 45, 21 h 30 et "Les 21 heures de Munich" 12 h 10, 15 h 55, 19 h 45.
SAINT-DENIS III, 1590 St-Denis "Annie Hall" 12 h 40, 14 h 25, 16 h 10, 17 h 50, 19 h 35, 21 h 20.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322): "Who is Killing the Great Chefs of Europe" 19 h 00, 21 h 00.
VAN HORNE, 5150 Côte-des-Neiges, (731-8243): "Revenge of Pink Panther" 19 h 05, 21 h 00.
VERDUN, 3841 Wellington (468-2902): "Le convoi" 18 h 00, 21 h 40, "Le dernier baiser 18 h 20, 21 h 45, "Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses" 20 h 05.
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577): "Sept hommes a l'aube" 20 h 00, "L'inevitable catastrophe" 18 h 00, 21 h 50.
WESTMOUNT SQUARE, 1 Westmount Square 931-2477: "A Wedding" 12 h 30, 14 h 35, 16 h 45, 18 h 55, 21 h 05.
YORK, 1437 Ste-Catherine ouest, 937-5978: "Days of heaven" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

SUR SCÈNE

CENTAUR, 453 St-François-Xavier (280-1229): "Paper Wheat" création collective du mardi au samedi: 20 h 00, dim.: 19 h 00, matinée mercredi 13 h 00, sam.: 16 h 00 et Théâtre national de même du Québec, 20 h 30.
CENTRE D'ESSAI LE CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352): Musique nouvelle avec Trotbo le magnifique. 20 h 30.
LA CHACONNE, 338 Ontario Est, "Solange" de Jean Barbeau, du mercredi au dimanche: 21 h 00.
LA GRANDE PASSE, 411 Ontario E. (844-6284): "Les Faubracs" 22 h 00 et minuit.
LA POUDRIERE, Ile Ste-Hélène (526-0821): "Des pommes pour Eve" de Anton Tchékov. Tous les soirs: 20 h 30. Relâche: dim. et lundi.
PATRIOTE DE MONTREAL, 1474 Ste-Catherine Est, 523-1131: Luc Durand. Semaine et dimanche: 21 h 00, samedi: 20 h et 23 h.
PATRIOTE EN HAUT, "Pourquoi Dracula et pis pas moi" de J.C. Sapre. Tous les soirs: 20 h 00. Relâche: lundi et mardi.
SALLE DE CONCERT POLLACK, 550 Sherbrooke O. (392-8224): Relâche.
SALLE WILFRID PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest Ste-Catherine (842-2112): Ginette Reno, 20 h 30.
SOLEIL LEVANT, 286 Ste-Catherine O. (861-0657): Stephen Barry band, 21 h 30 et 23 h 30.
THEATRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau (523-1211): Relâche.
THEATRE DENISE PELLETIER, Salle Fred Barry, 4353 Ste-Catherine E. (253-8974): Relâche.
THEATRE DENISE PELLETIER, (Salle Denise Pelletier): "Marie Tudor" de Victor Hugo — 14 h 30.
THEATRE EXPERIMENTAL DE MONTREAL, 320 Notre-Dame (879-1306): Relâche.
THEATRE DE LA GRANDE REPLIQUE, 325 Maisonneuve E. (282-6895): "Georges-Etienne Cartier, ou la prise par surprise" de J.G. Sabourin — 20 h 30.
THEATRE DE LA MANUFACTURE, Cinema parallèle, 3682 St-Laurent "Macbeth" de Shakespeare traduit par Michel Garneau — Tous les soirs: 21 h 00 relâche: lundi.
THEATRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 Ste-Catherine ouest (842-2112): Récital William Parker, baryton — 14 h 30 et André Gagnon, pianiste — 20 h 30.
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE, 845 Ste-Catherine O. (861-0563): "Les rustres" de Carlo Goldoni. Tous les soirs: 20 h 00. Samedi: 17 h 00 et 21 h 00 dim.: 19 h 00. Relâche: lundi.
THEATRE PORT-ROYAL, Place des Arts, 175 Ste-Catherine O. (842-2112): "P'pa" de Hugh Leonard — 20 h 30.
THEATRE DE QUAT'SOUS, 100 Avenue des Pins (846-7277): "Zizi and Co" avec la troupe Mime Omnibus — Tous les soirs: 20 h 30 — relâche: lundi.
THEATRE DU RIDEAU-VERT, 355 rue Gilford (845-0267): "Le bourgeois gentleman" d'Antonine Maillet. Tous les soirs: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Relâche: lundi.
THEATRE ST-DENIS, 1594 St-Denis, 849-4211: Claude Dubois — 20 h 30.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1201

- Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun
- Minimum: 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

286-1201

- Chaque parution coûte $6.40 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en page 21

BUREAUX À LOUER

La Corporation Première, Québec

MÉTRO LONGUEUIL

COMPLEXE BIENVILLE

1,000, rue de Sérigny

Un élégant complexe au centre des affaires appelé à devenir le noyau économique de la Rive-sud.

Phase I —
1,000 à 2,000 pi. ca.
Occupation immédiate.

Phase II —
Occupation: été 1979
18,000 à 36,000 pi. ca.

Contactez:
Pierre Mailloux
Vincent Di Venosa
842-2192
Courtiers protégés

La Corporation Première, Québec

MÉTRO VICTORIA

MAISON DU COMMERCE

1080, Beaver Hall Hill

Avantages recherchés par les hommes d'affaires: salle de conférence, club privé, salle à dîner, librairie.

Occupation immédiate.
De 1,551 à 29,000 pi. ca.

Contactez:
Pierre Mailloux
Vincent Di Venosa
842-2192
Courtiers protégés

La Corporation Première, Québec

2075 University

MÉTRO McGILL

Au coeur du centre-ville.

Espaces pour bureaux de qualité.
Relié au métro McGill par un couloir souterrain.
Occupation immédiate.
de 1,530 à 16,000 pi. ca.

Contactez:
Pierre Mailloux
Vincent Di Venosa
842-2192
Courtiers protégés

La Corporation Première, Québec

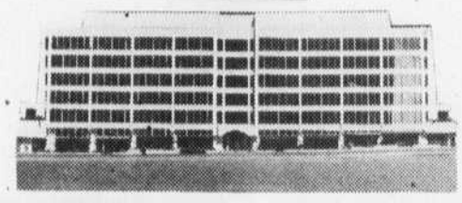

westmount premier

MÉTRO ATWATER

4150 ouest, Ste-Catherine

L'un des édifices les plus prestigieux de par son architecture et sa qualité de construction.

Confort et distinction qui ne manqueront pas d'impressionner.
Finitions de très haute qualité.
Ample stationnement.
Occupation immédiate.
De 1,200 à 77,000 pi. ca. contigus.

Contactez:
Pierre Mailloux
Vincent Di Venosa
842-2192
Courtiers protégés

La Corporation Première, Québec

5757 CAVENDISH

(face au Mail Cavendish)

Édifice facilement adaptable à vos besoins.
Chauffé et climatisé à l'électricité.
Stationnement intérieur et extérieur.
Situé dans un décor de banlieue.
Occupation immédiate.
De 896 à 10,000 pi. ca.

Contactez:
Pierre Mailloux
Vincent Di Venosa
842-2192
Courtiers protégés

La Corporation Première, Québec

625 President Kennedy

MÉTRO McGILL

Architecture de distinction.

Conçu pour l'efficacité.
Relié au métro McGill par un couloir souterrain.
Occupation immédiate.
De 572 à 16,000 pi. ca.

Contactez:
Pierre Mailloux
Vincent Di Venosa
842-2192
Courtiers protégés

La Corporation Première, Québec

2045 stanley

MÉTRO PEEL

Nouvelle adresse au centre-ville pour ceux qui exigent un emplacement de choix.
Sa construction moderne en fait un édifice accueillant. Vue dégagée au 14e étage.
Occupation immédiate.
7,228 pieds carrés, plancher complet.

Contactez:
Pierre Mailloux
Vincent Di Venosa
842-2192
Courtiers protégés

APPARTEMENTS À LOUER

OUTREMONT

5½ moderne, chauffage électrique, occupation immédiate, $285 par mois.
276-7011
3-11-78

McGREGOR, 1530 Le Maricourt, beau site, près centre-ville, appartements spacieux dans immeuble luxueux, tout équipé, air climatisé, piscine chauffée avec jardin-terrasse, sauna, alcôve 2½3½ avec électricité. Immédiatement 932-0933 845-3151 I.N.O.

EDOUARD-MONPETIT, 305, 1½, poêle, frigidaire, tapis, chauffé, $190. Occupation immédiate. 341-1713, 735-2559 27-11-78

EDOUARD-MONTPETIT, 3305, 1½ et 2½, $160 concierge, occupation immédiate. 739-9976 — 735-2559 27-11-78

OUTREMONT, 5, Vincent d'Indy, 2½ et 4½, ascenseur, concierge, occupation immédiate ou plus tard. 737-8055, 735-2559 27-11-78

OUTREMONT, 25, Vincent d'Indy, 3 et 41/2, piscine, concierge, ascenseur, occupation immédiate. 731-9268, 735-2559 27-11-78

Bachelor neuf, 2½, chauffé, électricité, tapis, poêle, réfrigérateur, libre. 663-1507 après 6 hres. 4-11-78

APPARTEMENTS À LOUER

CHERRIER, près métro Sherbrooke, grand 3½ meublé, très propre, $205. par mois. 482-0296. 6-10-78

CÔTE ST-LUC chemin, près Victoria, 4965, grand 2½ chauffé, redécoré, tranquille, balcon, libre immédiatement ou plus tard. $185. 272-6563 - 488-6013 6-11-78

CAVENDISH ET CÔTE ST-LUC, très grand 4½, $310. par mois négociable,

APPARTEMENTS À LOUER

incluant 2 chambres à coucher, 2 salles de bains, lave-vaisselle, air climatisé, garage chauffé intérieur. Occupation décembre 78. 488-3974. 29-11-78

Côte des Neiges - Queen Mary. Meublé. Très propre et joli. 2½, $235.00. Bail annuel. 457-5513 8-11-78

SHERBROOKE-HAMPTON, 5 grandes pièces très propres, 1er novembre, concierge. 481-4810. 6-11-78

CHEMIN DE LA REINE-MARIE, 3355, tout près de l'Université de Montréal, grand 1½, très propre, poêle, réfrigérateur, chauffé, $240. libre immédiatement. 738-0352 ou 472-1511. 6-11-78

N.D.G. 7½ haut de duplex, refait à neuf. Ni ménage, ni peinture à faire. 3583, Décarie. $400. non chauffé. 489-4526, soir - fin de semaine. 1-12-78

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS

Horizontalement

1—Précoce. — Vin.
2—On y dispense l'enseignement supérieur.
3—Ouvrière qui applique aux cigares la dernière enveloppe. — Emotion.
4—Pronom personnel. — Famille de mammifères rongeurs.
5—D'Arabie. — Chacune des pièces de bois qui soutiennent un navire en construction. — Pronom indéfini.
6—Venu au monde. — Unité d'aire pour les surfaces agraires. — Parcouru des yeux. — Consonnes jumelles.
7—Insigne distinctif des meilleurs tireurs.
8—Pièce vocale religieuse en marge de l'ordinaire de la Messe. — Se trompa.
9—Démonstratif. — Conifère. — Sorte d'oignon.
10—Femelle de l'âne. — Tissu végétal.
11—Prend un certain repas. — Souverain. — Nom usuel du thymus du veau.
12—Agacerez. — Sert à lier.

Verticalement

1—Qui hurle. — Genévrier du Midi.
2—Se dit d'un animal dépourvu de queue. — En Espagne, jeune noble compagnon des enfants royaux.
3—Os. — Première période de l'ère tertiaire.
4—Ivette. — Conférer le baptême.
5—Manque d'énergie.
6—Anneau de cordage. — Complète.
7—Un nombre. — Métal précieux.
8—A demi. — Potage d'origine espagnole. — La plus vile populace.
9—Ferai un éternuement.
10—Moitié. — Classer, sélectionner.
11—Mal de dents.
12—Femelle du chien. — Orient.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	G	R	A	P	P	I	L	L	O	N	■	C
2	A	U	T	O	P	S	I	E	■	O	S	A
3	G	E	R	E	■	O	R	B	I	T	A	L
4	E	L	I	T	E	■	A	E	R	I	U	M
5	■	L	U	E	U	R	■	L	A	C	T	E
6	S	E	M	■	P	I	S	■	N	E	E	■
7	U	S	■	S	A	M	E	D	I	■	S	C
8	C	■	A	T	T	E	N	U	E	R	■	O
9	R	A	D	I	O	■	T	E	N	E	U	R
10	I	■	A	P	I	■	I	L	■	G	R	E
11	E	N	G	E	R	B	E	■	A	N	E	E
12	R	U	E	■	E	U	R	O	P	E	E	N

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est, Beaubien. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater 935-6716 et 10,192 St-Michel, 387-2841 J.N.O.

ANTIQUITÉS À VENDRE

ON DEMANDE ANCIENS MEUBLES, toutes sortes, bronzes, tableaux, porcelaine, argenterie, bijoux, tapis oriental. 374-1224. 21-11-78

MEUBLES canadiens en pin: armoires, coffres, buffet deux-corps, commodes, lave-mains, buffet bas, tables, chaises, huche, encoignures, divers. 659-2651. 20-11-78

ASSURANCES

RAYMOND LAFRAMBOISE
Courtier d'assurances agréé
— Assurance - propriétaire, occupant
— Assurance - locataire
— Assurance-automobile
Jeunes conducteurs, consultez-nous
30 ans d'expérience
334-6976
3-11-78

AUTOS À VENDRE

BMW, 3.0S, 1973, automatique, intérieur cuir, réfection partielle, moteur et boîte, sans rouille, impeccable, $5,900. 486-2433, 283-7234. 6-11-78

PONTIAC LAURENTIEN, 1970, entière revisée, pas de rouille, 2 pneus/hiver. M. Berthiaume 288-8524 - 523-6734. 6-11-78

Voiture exceptionnelle Mercédès 280C 1975, $12,000. 271-3329 le matin ou le soir. 4-11-78

BUREAUX À LOUER

Espace de 570 pi. ca. divisé en 3 bureaux déjà aménagés, situé au 700 ouest Crémazie près des principales voies rapides et peut être votre domicile, téléphonez à 270-3121. 3-11-78

Upper Lachine 5576

Espaces de bureaux à louer, 1,800 p.c., 2ième étage, $5.00/p.c., ou $750.00/mois, ou $9,000./année.
Pour informations, s'adresser à M. L'Africain:
486-1143
19-11-78

CHAMBRES À LOUER

2 chambres à louer, $125. et $150. par mois, meublées si désiré. Salle de bain mitoyenne privée, semi sous-sol, accès à tous les services de la maison, ambiance paisible et chaleureuse. Idéal pour étudiants. 2 pas du métro Laurier, 826 est, boul. St-Joseph. 522-7655. 6-11-78

CHALETS À LOUER

Val Morin, bord du lac, maison canadienne, 9 pièces, à louer. Idéal pour ski de fond. 352-5504 4-11-78

ST-JOVITE MONT-TREMBLANT

Résidence secondaire privée. Site exceptionnel. Région sports d'hiver incomparable. Ski alpin et de randonnée à la porte. Chalet suisse meublé et équipé luxueusement. 4 chambres à coucher, 2 salles de bain complètes, appareils électro-ménagers, literie, cheminée, chauffage, déneigement, etc. 15 novembre au 15 avril. Pas de groupes. Références exigées.
Tél.: 935-2848
sam. et dim. 1-819-425-5189.
J.N.O.

CHALETS À LOUER

CHALET 4 saisons à louer, Bromont, entièrement meublé avec toutes commodités. Près de ski, golf, équitation. Petit lac dans le domaine. 1-514-263-6080. JNO

Bromont, à louer pour saison de ski, foyer naturel, 4-½ pièces chauffées, bain, douche, près pentes ski et autoroute. Information: 273-0198. 4-11-78

Chalet pouvant accueillir 8 personnes, endroit idéal pour les sports d'hiver, à St-Côme au nord de Joliette, $1,100. pour 5½ mois. 1-754-2911. 4-11-78

STE-AGATHE, vacances-repos. Luxueux Bavarois, meublés Thibault. Cheminée pierre, toit cathédrale. Semaine, fin semaine/ski. Dépliants sur demande. Tél.: 256-6825 - 819-326-5836. J.N.O.

A la recherche de 2 couples bien, pour partager chalet dans Laurentides, 50 milles de Montréal. $500. le couple tout compris, bois de foyer, électricité, chauffage, déneigement. Mtl 332-2045 - f.d.s. (819) 327-2280. 4-11-78

Val-David, luxueux chalet neuf, comprenant 3 chambres, 2 salons, foyer, bar, cuisinière auto-nettoyante, lave-vaisselle, chauffage et déneigement. $3,000. seulement. 527-5903, 525-0962. 4-11-78

Lac Memphrémagog, sous-location, grand, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, énorme foyer, cuisine moderne équipée, vue magnifique, peut accommoder 2 familles, terrain privé, vallonneux pour randonnées de ski de fond. À proximité des pentes de ski et de l'autoroute. Prix raisonnable. 342-1349, (Magog) 819-843-2230. 4-11-78

Rawdon, chalet suisse, 3 chambres à coucher, chauffage électrique, près remonte-pente. Jour: 282-7110. Soir: 488-1876. 4-11-78

ST-HIPPOLYTE, lac Bleu, 57ième avenue, 2 chalets, foyer, déneigement, bois de chauffage. Tél: 655-2385. 4-11-78

STE-MARGUERITE, pour amoureux de la nature, de la sauvagerie, proximité ski de fond et alpin. Maison fonctionnelle, exceptionnellement propre, foyer, chauffage central, cuisine avec lave-vaisselle, salle à manger. Immense salle de séjour, 2 chambres fermées, 1er novembre au 15 avril. $2,750.00, 2 couples ou 5 personnes. Idéal pour écrire, méditer, se refaire. 271-6529 ou 1-228-3771, 1-228-3614 6-11-78

STE-ANNE-DES-LACS, chalet à louer, 3 chambres à coucher, foyer, près des pentes de ski. Du 1er décembre 1978 au 1er mai 1979. $1,700.00. Téléphone: 343-7166 ou 1-224-4333 6-11-78

Hôtel Woodacres, à 5 milles d'Owl'Head. Chambre avec douche privée, droit de cuisiner. À partir de $600 pour la saison de ski. Comprend le chauffage et le service. 6-11-78

VAL DAVID, Chalet suisse, 1er novembre, saison. Soir: 737-9322 - fin de semaine: 819-322-3483. 4-11-78

CHALETS À VENDRE

ST-JOVITE, hiver/été, 3 étages, 4 chambres, 1½ salle de bain, foyer, face au lac. $54,000. 1-613-828-7702. 6-11-78

PRÈS AUTOROUTE DES CANTONS DE L'EST, domaine de 14 acres boisés, avec 2 lacs artificiels ensemencés, 5 chalets, facile d'accès. Un placement garanti pour $45,000. Pierre Plante, agent. 819-843-7956. Les Immeubles Orford, Memphrémagog Inc. 3-11-78

COMMERCES À VENDRE

OCCASION d'affaire, fabrique accessoires de foyer, hottes en cuivre, lanternes, lampadaires, à vendre. Tél.: 1-514-773-7324 6-11-78

Magasin lingerie pour dames, vente: $2,500. par semaine. (Prix d'aubaine). Immeubles Console, courtier. 631-8178. 3-11-78

COMMERCES À VENDRE

SUPERBE GALERIE-BOUTIQUE. Situation excellente sur plateau Mont-Royal, aménagement intérieur de grande qualité, marchandise exceptionnelle, grandes possibilités. Cause: départ. 521-7001, 844-5095. 3-11-78

Magnifique domaine de 250 acres avec salle de danse-restaurant, au pied du Mont Mégantic, installation pour remonte-pente, vue extraordinaire. Idéal pour investisseurs. Pierre Plante, agent 819-843-7956. Les Immeubles Orford-Memphrémagog Inc. 3-11-78

DÉMÉNAGEMENTS

DISPONIBLE en tout temps, pour petits et gros, déménagements. Spécialité: poêle, réfrigérateur, laveuse, sécheuse. 725-1372. 4-11-78

A bas prix, appeler Pierre Déménagement, en tout temps, estimation gratuite. 761-3431. J.N.O.

DIVERS

Nous offrons la livraison gratuite, à domicile ou au bureau, de votre café préféré. Moka, Java, Colombien... Pour un service économique, il suffit d'appeler: CAFÉ MAISON à 522-3986 ou 524-4866 J.N.O.

TRADUCTION tous genres, de l'anglais et de l'allemand au français, de l'anglais et du français à l'allemand, du français et de l'allemand à l'anglais. Travail soigné. Anne David, 514-387-8578. 3-11-78

ÉBÉNISTERIE

JEAN-PIERRE RIVEST, ébéniste et polisseur - restauration de meubles antiques et d'époque. DÉCAPAGE, REFINITION de tout genre, travail soigné et personnalisé; 10 ans d'expérience. 656-9608. 3-11-78

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

Menuiserie générale, plâtre, stucco, peinture intérieure-extérieure, estimation gratuite. Tél.: 521-4041, 270-6361. J.N.O.

Peinture intérieure - extérieure, estimation gratuite. 256-8909 8-11-78

MONSIEUR BAIGNOIRE

refait la porcelaine des baignoires **sur place.**
ÉPARGNEZ! RÉNOVEZ!
336-1133
Jacques Laurendeau
Estimation sans obligation
Choix de couleurs.
3-11-78

ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX

A bas prix, bureaux, chaises, plusieurs armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte, 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

ESPACES À LOUER

A BAS PRIX, entreposage chauffé pour auto, bateau, camion, moto, roulotte meubles aussi pour déménagement. Inf.: 761-3431. 14-11-78

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

Magasin très propre, 20 x 60, plus sous-sol en ciment 7'½ de hauteur. $275. par mois. Libre le 15 novembre. 1965 Ontario Est. 631-8178. 3-11-78

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

CENTRE-VILLE. Bureau pour professionnels ou firmes de comptables agréés. Secrétariat, réception et service téléphonique, photocopie, etc. Appelez Mme Lyall à 866-5362. 1-12-78

FERMES À VENDRE

MONT ORFORD, vue panoramique près ski de fond et alpin 1 à 5 acres, de .05 à .12 le pi. ca. FACE AU MONT ORFORD 5 arpents, $8,500. 514-297-3163, 297-2181. 1-12-78

FERMES À VENDRE

Ferme très propre, avec 62 arpents; 2 arpents façade sur la rivière Yamaska, 1 h. ¼ de Montréal, très bon prix. Appelez après 5 h. Anita Jacob, Les Immeubles Alfa, 514-789-2464. 3-11-78

BORD LAC MEMPHRÉMAGOG, domaine rural de plus de 150 acres, avec cottage d'antan, bâtiments de ferme: grange, silo-bois, remises, poulailler, potager, arbres fruitiers, plantations matures, boisé extra gros à plusieurs essences. Vue panoramique, lac et montagne. Prix $180,000. Michel Laperle, courtier. 819-843-7956. Les Immeubles Orford Memphrémagog Inc. 6-11-78

FRELIGHSBURG DUNHAM
RÉGION DU MONT PINACLE
FERMES ET FERMETTES

1- Fermette avec grande maison de pierre: une splendeur! Écurie et pommiers.
2- Ferme vallonnée, sans roulant 200 acres, en pleine productivité, exceptionnellement bien bâtie, maison et granges. 67 carcans de vaches.
3- Fermette, $2,500,00
4- Vergers en pleine production. Variétés commerciales.
5- Prairies et grand boisé 97 acres. Bois francs et conifères. Face au Pinacle, tout près.
6- Ferme 135 acres. Grande maison. À deux pas des limites de Cowansville.

Paul Gingras, agronome,
1396, rue du Sud,
Cowansville-de-Missisquoi,
Québec
J2K 2Y8
3-11-78

GARDERIE

Cherche gardienne pour aider mère d'un enfant de 2 ans ½ et ne travaillant pas à l'extérieur. Références requises, quartier Snowdon 486-3830 après 6h. 3-11-78

Garderais bébé chez-moi, du lundi au vendredi de 8h.30 à 5h.30. $16. par jour. 277-5002. 4-11-78

LIVRES

500 livres universitaires de littérature (tous les siècles), linguistique et philosophie. M. Berthiaume 288-8524 - 523-6734. 6-11-78

LOGEMENTS À LOUER

VILLE St-Laurent, 4½-5½ à louer toutes taxes payées, chauffé, piscine, autobus devant la porte. 2345 Ward. Tél.: 747-6079. J.N.O.

PLACE DEGUIRE
ST-LAURENT

NOUVEL EDIFICE
offre de loyer gratuit
1½, 3½, 4½ à partir de $210.00
incluant taxe d'eau et électricité!

- climatisation
- tapis mur à mur
- cuisinière et réfrigérateur
- système anti-vol
- piscine et sauna
- terrasse paysagée sur le toit

visites de 11h à 21h fin de semaine de 11h à 18h

365, boulevard Deguire angle Jules Poitras, près de la gare du CN à Côte Vertu

336-5226

LOGEMENTS À LOUER

De Lorimier & Beaubien, grand 7 pièces, logement de propriétaire, bien situé, chauffage central, toutes commodités, $300.00. 331-4164 6-11-78

WESTMOUNT, 15, Winchester, 7½, poêle, réfrigérateur fournis, peinture fraîche, ensoleillé, toutes commodités. $325 par mois. 484-1655 - 484-0239. 6-11-78

OUTREMONT, 774 Stuart, 8 pièces chauffées, rez-de-chaussée, garage, $500. libre 1er janvier. 271-7724. 6-11-78

WILDERTON, près Willowdale et Université de Montréal, haut de duplex 8½ pièces, 2 salles de bains, libre 1er décembre. $500. 737-0231 ou 733-5630 6-11-78

****ST-LAMBERT ****

3½, 4½, avec: sauna, tennis, piscine, tapis, garage, foyer, propriété luxueuse, Neuve.
465-4530
20-11-78

MAISONS À LOUER

Île d'Orléans, maison centenaire dans village, 8 pièces, salle jeux, près du fleuve. $500. libre 1er Décembre. (418) 828-2642. 6-10-78

MONT ST-HILAIRE: Jolie maison, 3 chambres, salon, salle à manger, foyer, grand terrain, excellent quartier. Libre maintenant. Jour: 467-5874, soir: 774-1976. 4-11-78

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

45 milles de Montréal, grand 5½ neuf, foyer, tapis mur à mur, très confortable, ski de fond et alpin. Saison $1,450. 279-5782 après 5 hres. 1-12-78

OFFRES D'EMPLOIS

ÉBÉNISTE avec expérience requis par Franz Patella Inc., 1600, rue Parthenais. 523-3114 6-11-78

OFFRES D'EMPLOIS

ARGENT SUR-LE-CHAMP

Vendeurs(euses) expérimentés(es) et agressifs(ives) présentement à la quête d'un emploi dans les magasins, bureaux, appartements, industries, usines, institutions, restaurants, motels, hôtels, églises, écoles, banques, hôpitaux etc... sont demandés (es) pour la vente de produits d'éclairage exclusifs et économiseurs d'énergie.
Pas de limite d'âge. Auto nécessaire. Temps partiel ou temps plein. Nous payons les commissions les plus élevées chaque mardi en vertu du caractère répétitif de demande pour nos produits.
Programme éprouvé et intéressant de récompenses diverses. Nous sommes établis depuis 33 ans. Région de Montréal; excellents territoires exclusifs devant être attribués cette semaine.
Si vous êtes intéressé, appelez (frais visés)
1-416-628-6302 ou écrire:
C.P. 580, Dundas, Ontario L9H 3H3
3-11-78

OFFRES D'EMPLOIS

STUDIO DE CINÉMA

Recherche:
— **Commis de bureau, dactylo, bilingue, expérience un atout.**

Pour rendez-vous, composez le:
527-8671
6-11-78

STUDIO DE CINÉMA

recherche
Assistant-comptable minimum 10 ans d'expérience - bilingue
Préférence sera donnée à un diplômé ou à un licencié.
Pour rendez-vous, composez le:
527-8671
6-11-78

SECRÉTAIRE-COMPTABLE

Doit être bilingue et posséder bonne expérience en secrétariat, comptabilité et dactylo.
Avoir initiative et capacité de prendre directive d'un petit bureau au centre-ville.
S.V.P. faire parvenir votre curriculum vitae à:
Dossier C-213,
Agence Valrain,
C.P. 117,
Brossard, J4Z 3J1
3-11-78

COMPTABLE
CONTRÔLE DES COÛTS
$14,000

Une compagnie internationale en pleine expansion, requiert les services d'un jeune comptable bilingue, débrouillard et suivant des cours du soir. Le candidat aidera à maintenir le système du contrôle des coûts. Excellentes chances d'avancement et avantages sociaux inclus.
M.A.C. MANAGEMENT
932-8407
3-11-78

RENOUVELLEMENT D'ASSURANCE
$800 par mois

Un courtier spécialisé dans le domaine de l'assurance-accident et maladie, est à la recherche d'un commis au renouvellement pour son bureau-chef de la P.V.M. Un peu de dactylo et l'utilisation d'un système d'édition de textes.
Atmosphère agréable et nombreux avantages sociaux. Vous êtes intéressés? **Appelez Alice à: 879-9011 pour plus de détails.**
3-11-78

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolument confidentiel $1,200.00 à $600,000. 1ère 10¾% 2ième. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106, jour-soir. J.N.O. J.N.O.

Abaissement 10¾% 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, tél.: 729-4333 J.N.O.

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

À TEMPS PARTIEL
INTERVIEWERS DEMANDÉS
HOMMES OU FEMMES

Compagnie de recherche
- Travail de porte-à-porte
- Soir ou samedi
- Bon salaire
- Dépenses payées

Téléphonez à:
279-5682
7-11-78

Les journaux de New York reparaîtraient dimanche

NEW YORK (Reuter) — Les quotidiens new-yorkais "Daily News" et "New York Times" devraient retrouver dimanche leur place dans les kiosques, un projet d'accord ayant été conclu mercredi entre la direction des journaux et les représentants des syndicats d'ouvriers d'imprimerie en grève depuis le 9 août.

A l'issue d'une séance de négociation de vingt et une heures, M. Theodore Kheel, chef de la délégation syndicale, s'est montré satisfait de l'accord qui garantit aux ouvriers des imprimeries de presse la sécurité de l'emploi et a déclaré: "A mon avis la grève est finie à condition que l'accord soit ratifié par la base."

M. Kheel n'a cependant pas précisé quand l'accord serait présenté aux 1,500 grévistes.

La reprise de la fabrication des quotidiens new-yorkais devrait provoquer la disparition des journaux créés pour les remplacer.

Seul M. Rupert Mordoch propriétaire australien du troisième grand journal de la ville, le "New York Post" également touché par la grève, avait cependant repris sa place sur les présentoirs après cinquante-sept jours de sommeil semble se faire tirer l'oreille pour renoncer à ses projets de création d'un nouveau tabloid, le "Daily Sun", destiné à concurrencer le "Daily News".

Olympic suspend ses vols au Canada

ATHENES (AFP) — Les vols de la compagnie aérienne grecque Olympic Airways entre la Grèce et le Canada sont suspendus à partir de ce 1er novembre, annonce la direction de la compagnie à Athènes.

Cette décision, précise la compagnie, a été prise par souci d'économies, le déficit sur cette ligne devant atteindre en 1979 280 millions de drachmes ($9 millions US).

DES QUATRE COINS DU MONDE

■ *Un mariage sous-marin*

MANILLE (AFP) — Le premier mariage sous-marin aux Philippines a eu lieu mercredi au large de l'île Levely au sud-est de Manille) où un ancien militaire américain et sa fiancée philippine ont été échangé le "oui" sacramentel par cinq mètres de fond. Dempsey Pagan Jr. et Jennifer Regala Santos, tous deux plongeurs sous-marins âgés de 23 ans, ont été déclarés unis par les liens du mariage par le maire de la ville, en présence d'une soixantaine de leurs amis adeptes du même sport et transformés en hommes-grenouilles pour la circonstance. Questions d'usage et réponses étaient communiquées sur des écriteaux protégés de plastique. Le marié portait un costume de plongée de couleur noire et tout son équipement. Sa future, une diplômée en commerce international de l'Université de Washington, portait une combinaison de caoutchouc blanc, un masque, un réservoir d'air et, en guise de traîne, un aileron.

■ *Les Français mangent trop*

PARIS (AFP) — Vingt Français sur 100 ont un embonpoint excessif du à une alimentation trop abondante et déséquilibrée, marquée notamment par une "hyper consommation" de graisses d'origine animale et de sucres "à absorption rapide", a déclaré mardi le professeur Vigne de la fondation Foch. Au cours d'une conférence de presse organisée par l'Union nationale pour l'avenir de la médecine (UNAM), le professeur Vigne a indiqué que cette sur-consommation de graisses est responsable de plus de la moitié des décès en France. 250,000 décès sont liés chaque année à la surcharge graisseuse des vaisseaux sanguins, l'athérosclérose. Parmi ces décès, 75,000 sont dus aux accidents vasculaires cérébraux qui peuvent aussi entraîner des paralysies. Les Français mangent et boivent également trop de sucre "à absorption rapide", tels les sucres du café, de la confiture et des boissons sucrées (Coca-Cola, jus de fruits), au détriment des sucres "à absorption lente" contenus dans les céréales. Ceci explique en partie la progression constante du diabète dans la population française. Enfin, beaucoup de Français réalisent mal la forte teneur en calories du vin (700 calories), ce qui peut facilement les amener, avec le sucre et les graisses, à dépasser le chiffre des 2,500 calories par jour nécessaires à une activité sédentaire.

■ *75,721 Juifs déportés de France*

PARIS (AFP) — Plus de 75,700 Juifs ont été déportés de France, au cours de la Deuxième Guerre mondiale, indique une étude réalisée par M. Serge Klarsfeld, l'un des grands spécialistes des questions relatives à la déportation. Selon ce rapport, "Le mémorial de la déportation des Juifs de France", 75,721 Juifs ont été déportés et seule une poignée d'entre eux sont revenus. Connue seulement des spécialistes, cette étude a été publiée il y a quelques mois, soit peu avant la déclaration à un hebdomadaire français de l'ancien commissaire aux affaires juives du régime de Vichy, M. Louis Darquier de Pellepoix, niant l'existence des chambres à gaz dans les camps de concentration. M. Klarsfeld souligne que sur ces 75,721 Juifs, la majorité était d'origine étrangère, constituée par les dizaines de milliers de Juifs qui, fuyant la montée du Nazisme, étaient venus se réfugier en France avant la guerre.

Les Unions de famille réclament des allocations

Les délégués des Unions de famille du Québec qualifient de "désordonné" le projet d'ordonnance des congés de maternité, reprochant au gouvernement de ne pas avoir défini au préalable une politique d'ensemble sur le sujet.

Dans un communiqué remis à la presse à l'issue d'un dernier conseil d'administration tenu à Jonquière, la Fédération des unions de familles déplore que le sujet de la maternité n'a pas suffisamment été objet de préoccupation pour l'État pour permettre à la commission du salaire minimum et au ministère du Travail d'en arriver à des éléments de solution.

Selon la Fédération, "la reconnaissance de la maternité doit se traduire par des mesures familiales" et l'Ordonnance à ce stade-ci apparaît comme "une réponse fragmentaire et sélective".

Pour en arriver à une reconnaissante signification de la maternité, la Fédération revendique des allocations familiales pré-natales, une allocation spéciale défrayant certains coûts particuliers à la venue du premier enfant, des allocations familiales plus substantielles, un service accru d'auxiliaires familiales, la cohabitation mère-enfant après l'accouchement et la multiplication des services de garde de type centre de jour et de halte-garderie.

Les militaires ramassent les ordures à Paris

PARIS (Reuter) — "L'Opération aspirateur" destinée à vider les rues de Paris des rats attirés par les ordures ménagères non ramassées par les éboueurs en grève depuis une semaine, a commencé mardi, trois mille appelés du contingent, appelés par le maire de la ville, M. Jacques Chirac, se mettant au travail dans différents secteurs de la capitale.

Les éboueurs, pour la plupart des travailleurs immigrés d'Afrique noire, revendiquent des salaires accrus et l'établissement d'un plan de déroulement de carrière plus rapide dans le cadre du budget municipal.

Un porte-parole de la mairie a déclaré que le conseil municipal avait acquiescé aux demandes d'un certain nombre de conducteurs de bennes mais qu'il ne pouvait satisfaire toutes les revendications sans pénaliser d'autres secteurs de la fonction publique municipale.

L'on estime qu'environ 300 tonnes d'ordures ménagères se sont accumulées quotidiennement depuis le début de la grève.

CERTIFICATS

10* 1/2 % 5 ans
1/4 % 3-4 ans

PLACEMENT ET INTÉRÊTS GARANTIS
AUCUNS FRAIS

*Taux sujets à changement sans préavis. Les certificats émis n'en sont jamais affectés.

D'autres options à des taux forts sont offerts. Renseignez-vous auprès des Fiduciaires ou à l'un des 108 comptoirs de la Banque d'Epargne.

UN ATOUT DANS VOTRE VIE
Fiduciaires
LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE

1253, avenue McGill College, Montréal, Tel.: 878-3351
401, boulevard Labelle, Place Rosemere, Tel.: 621-0715
6633 est, rue Sherbrooke, Montréal, Tel.: 253-1720

Avis publics

Voir autres Avis légaux, en page 22

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

BEGIN Léon. — A Montréal, le 31 octobre 1978 à l'âge de 72 ans, est décédé, M. Léon Bégin époux de Cécile Côté. Il laisse son fils, Denis (Joanne Cadieux), ainsi que ses frères et soeurs, Laurienne, Guy, Charles, Gérard, Eva, André, Claire et Louis. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 novembre. Le convoi funèbre partira des salons J.R. Deslauriers et Urgel Bourgie No 5650 Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges où le service sera célébré à 2:00 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERTHIAUME J.A. — A Montréal, le 30 octobre 1978 à l'âge de 60 ans, est décédé, M. J.A. Berthiaume, ingénieur, époux de Rita Fortin. Outre son épouse, il laisse ses enfants: Jocelyne, Claude (époux de Marie Lise Lachance), Maryse, Odette, Patrick ainsi que ses frères et soeurs. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 novembre. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Magnus Poirier Inc. No 10526 rue St-Laurent, pour se rendre à l'église St-André-Apôtre où le service sera célébré à 10:00 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 heures.

NÉCROLOGIE

JARRY (Fernand)

A Laval-sur-le-Lac, le 30 octobre 1978, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Fernand Jarry, industriel, fondateur et président de Jarry Hydraulique et de Jarry Automobile Inc., époux de Pierrette Bélanger. Il laisse aussi dans le deuil ses enfants: André époux de Andrée Gervais, Francine, Robert, avocat, époux de Micheline Sasseville, avocate, Marc époux de Monique St-Clément, Luc époux de Louise Brotherton, ainsi que plusieurs petits-enfants. Il était le frère de Mme Simone Roy et de Mme Aline Vinet.

Les funérailles auront lieu, vendredi, le 3 novembre. Le convoi funèbre partira des salons J.M.D. Cyr Enrg., 3845 ouest, boul. St-Martin (coin Curé Labelle) à 9:30 hres pour se rendre à l'église St-Jean Gualbert de Laval-sur-le-Lac où le service sera célébré à 11:00 hres et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

Des dons à la Société du Cancer seraient appréciés.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
• Chaque parution coûte $6.40 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations
• Minimum: 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
• Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun

Voir autres annonces classées, en page 20

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

Maison de campagne, 5½ pièces + veranda fermée avec serre, mini grange, garage double, 36,500 pi. ca. extérieur "clap board" de bois, chauffage central à l'huile, terrain paysagé, $25,000. 138, 4e Rang St-Simon 670-7138 4-11-78

ST-CHARLES SUR RICHELIEU, authentique maison de ferme, nombreux bâtiments, dont étable récente 35 x 100 pi. silo, hangars, atelier, etc. terrain de 142,000 pi. ca. 584-3696 6-11-78

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

Abri fiscal, classe 32, 10% de dépréciation. Plusieurs magnifique blocs de 8 logements neufs, avec subvention non-remboursable. Construction exceptionnelle. 2 balcons en béton et 2 portes patio, dans chaque logement. Faut voir. Jacques Meunier 351-4710. A. Desrosiers. Le maître courtier. 4-11-78

Le temps presse, pour un dégrèvement fiscal, sur propriété à revenus, 16 logements, tous loués, vendue à moins de 5.5 des revenus. **A. Lalande, 670-9011.**
TRUST GÉNÉRAL
courtier
3-11-78

PROPRIÉTÉS INDUSTRIELLES À VENDRE

TERREBONNE
PLACE COMMERCIALE
— 52,820 pi. cu. bâtisse de 15' de haut, pour entrepôt.
— Grande porte de garage pour 4 camions,
— 2 bureaux aménagés,
— terrain 16,100 p.c. entouré clôture Frost,
— et 2 bungalows de 6 pièces en brique très moderne, très bonne place d'affaires.
RAOUL CHARTRAND,
Courtier
471-8722 - 471-1536
13-11-78

SOCIÉTÉ-LOISIRS

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Marthe Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5. Tél.: 878-2801 ou 524-3852. Sherbrooke 565-7598. J.N.O.

FACE À FACE
Un service de rencontre respectable et efficace pour se faire de nouveaux amis. Pour les gens libres et sérieux.
Sur rendez-vous 1117 ouest, rue Ste-Catherine, suite 420, Montréal, Québec.
Appelez **288-5253**
Autres succursales:
Toronto, Hamilton et New York.
Dépliant disponible.
3-11-78

ÊTRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit.
Tél.: **282-0058**
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal J.N.O.

TABLEAUX - PEINTURES

Cherche artistes peintres, pour exposition-vente, vous pouvez exposer gratuitement. Produit de la vente remis intégralement à l'artiste. Téléphone: 484-7066 ou 324-7822. 3-11-78

TERRAINS À VENDRE

LAURENTIDES, ville Esterel, 2 magnifiques terrains boisés, sur le bord du lac Dupuis, en face de l'hôtel Esterel, secteur privilégié. Inf.: R. Charbonneau, 353-8770 - 474-0832 MONTRÉAL TRUST COURTIERS 6-11-78

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

A. E. LePAGE
COURTIER EN IMMEUBLE

Le nom qu'un ami recommande!

AMATEURS DE SKI
Chalet avec accès à 3 centres de ski. 3 chambres à coucher chauffé à l'huile, meublé. 1¼ acre, prix abordable de $18,000. **Madalene Darrah, sans frais, 1-800-363-1235, soirs: 538-2805.**

BOLTON PASS
Bungalow hiver-été. Garage détaché, terrain paysagé et boisé. Plage privée. Natation, pêche, ski, etc. **Andrée Plamondon, 243-6901, 263-5969.**

KNOWLTON
Maison située dans un secteur résidentiel. 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, cuisine rénovée et grand salon avec foyer. Terrain avec beau jardin. Prix demandé $50,000. **Sue Andrews, sans frais: 1-800-363-1233, Soir: 243-5956**

LÀ-HAUT SUR LA MONTAGNE
Bungalow en brique situé à Terrace Brome avec une vue magnifique sur piste de ski. 2 chambres à coucher, sous-sol prêt à être fini, piscine avec équipement, abri d'auto. **Sue Andrews, sans frais, 1-800-363-1233, Soir: 243-5956.**

SUTTON
Vous cherchez du charme et du caractère? Vous adorerez cette jolie vieille maison avec 4 chambres à coucher, salle à manger, vivoir avec foyer. Boiseries et planchers de chêne. Plusieurs caractéristiques attrayantes. $35,000. **Winifred Chaplin, F.R.I. sans frais: 1-800-363-1235, soir: 243-5956.**
3-11-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A. E. LePAGE
COURTIER EN IMMEUBLE

ST-LAMBERT
Parc Dulwich - Très gros bungalow en pierre. 11 pièces. Grande salle familiale avec wet bar. Garage double. Grand terrain. Maison impeccable! $115,000.00. Exclusif. Information: **Richard Hinch, 672-0321 ou 672-4170.**
3-11-78

Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS

ESTÉREL, Bord de l'eau, vue panoramique, plage, quai, maison 4 chambres, bien éclairée, faut vraiment voir. Demande $125,000. Bon choix d'autres propriétés dans même secteur. **C. Larose, 435-3443, 1-227-3654 (rés.).**

STe-ADÈLE, bungalow, 3 chambres, 2 s/bains, bien décoré, près pentes de ski, un vrai bijou. Conditions faciles, prix demandé $65,000. MLH. **C. LAROSE, 435-3443, 1-228-3605 (rés.).**

STE-ADÈLE, cottage 7 pièces, grand terrain, magnifique vue sur pentes de ski et golf. Faut voir pour apprécier. Demande $75,000. **C. Larose, 435-3443, 1-228-3605 (rés.).**
3-11-78

COURTIER

ST-LAURENT, quartier Chameran, luxueux duplex, pierres et briques, bas: 8 pièces, 3 toilettes, foyer, plafonds de cèdre; haut: 6½. Loyer: $350.00 par mois. Jour: 336-7614, soir: 332-2257. 13-11-78

COMMERCE, 12 St-Jacques ouest, tabagie dans édifice à bureaux, 5 jours par semaine 7:00 A.M. à 6:00 P.M., volume $120,000. peut-être augmenté à $150,000. Jacques Normandin 866-9641(b) ou 768-2404(r), Trust General, Courtier 3-11-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

le Permanent — A vendre
A L'ENSEIGNE DU QUÉBEC

OUTREMONT, près d'Université, joli cottage, 10 pièces, 5 chambres à coucher, foyer naturel, salle de jeux, garage, grand jardin aménagé, $97,500.

CÔTE-DES-NEIGES, près d'Université, splendide cottage 11 pièces, 5 à 6 chambres à coucher, foyers naturels, sous-sol fini, garage, jardin paysagé, maison très bien entretenue, $105.-000.

OUTREMONT, splendide cottage détaché en pierres, 7 pièces, 3 chambres à coucher plus 2 autres chambres au sous-sol, foyer en pierres naturelles, garage, jardin paysagé. $139,000.
Thérèse Labossière
735-2761 - 276-2176
3-11-78

Coursol près Atwater, 12 logements, (220), revenus $11,300. prix $44,500. Immeubles Console, courtier. 631-8178. 3-11-78

DeGaspé près Laurier, 3 logements, prix $12,000. comptant $2,500. Immeubles Console, courtier. 631-8178. 3-11-78

MONT ST-HILAIRE: Pas d'agent, maison finie briques, 3 chambres, salon salle à manger, marquetterie, foyer, grand terrain. Libre maintenant. Comptant exigé: $5,000.00. Le solde financé par le vendeur. J. 467-5874. S: 774-1976. 2-11-78

Otterburn, taxes basses, proche train, école, bungalow moderne. 5 pièces, très propre. Terrain 102 x 70. Face montagne. $37,500.00 Albert Simon: 467-2156, 658-8216 MLS Immeubles Select, courtiers. 3-11-78

Otterburn, split-level, pierres/aluminium, construction supérieure, 9 pièces, foyer. Piscine creusée. Votre domaine sur des arbres. Site enchanteur. R. Martel: 467-1785. 467-2156. Immeubles Select, courtiers. 3-11-78

Quesnel près Atwater, 6 logements, revenus $5,000. prix $20,500. Immeubles Console, courtier. 631-8178. 3-11-78

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

L'ÉTOILE DES PHOTOCOPIEURS
"MITA"
Le choix des graphistes!
La copie est plus claire que l'original et coûte .04¢
Une des plus pratiques!
VENTE - LOCATION • LOCATION
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141
Stationnement
Ouvert samedi de 9 à 12

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 288-2152

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
625, Ave du Président Kennedy
Montréal - 845-7126

Les notaires
PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION
Me. Denys Pelletier — Me. Fernand Poirier
Me. A. Earl Kimmel — Me. Pierre Filion
Étude
500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287
Mont-Royal, 480 est, Mont-Royal, Suite 12, tél.: 288-2700
Côte St-Luc, 5569 Randall, tél.: 484-8941

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER
Comptables Agréés
Jean Provost, C.A.
Jacques Larose, C.A.
Henri Lavoie, C.A.
Raymond Poirier, C.A.
6000 est, Métropolitain
254-7559

samson, bélair & associés
Comptables agréés
MONTRÉAL—QUÉBEC—RIMOUSKI—SHERBROOKE—TROIS-RIVIÈRES
OTTAWA—SEPT-ÎLES—COATICOOK—MATANE

AVIS

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de SERVICE DE TÉLÉVISION CLAUDE LANDRY INC., ayant sa principale place d'affaires à St-Jean, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 23 mars 1978, a été enregistré à St-Jean le 4 avril 1978 sous le numéro 139588.

Banque Canadienne Nationale

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 octobre 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES FOURRURES ILLIMITÉES K.H. INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 19ième jour d'octobre 1978, sous le numéro 2920763.

Ce 26ième jour d'octobre, 1978.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

RICHELIEU MILK TANKERS INC. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir la modification suivante aux tarifs pour le transport des produits pétroliers actuellement en vigueur.

Une augmentation de 6.5% sur les tarifs actuellement en vigueur, pour le transport des produits pétroliers, par camions-citernes, selon les échelles tarifaires déposées au dossier.

Tout intéressé peut s'opposer à cette modification dans les 4 jours de la première parution.

1ère publication: 31 octobre 1978
2e publication: 1er novembre 1978
3e publication: 2 novembre 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
NO: 700-05-002272-783

COUR SUPÉRIEURE

NORMAND McKIBBIN, résidant et domicilié au 230 de la rue Stael, en la cité de Laval, district de Montréal,
Demandeur-requérant
-versus-
DAME DENISE GÉNÉREUX, résidante et domiciliée au 4900 Boul. Hauteville, à St-Louis de Terrebonne, district de Terrebonne,
ET CLAUDE AUDETTE, comptable, de domicile inconnu,
Défendeurs-intimés
ET LE RÉGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE TERREBONNE,
-mis-en-cause-

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur-intimé CLAUDE AUDETTE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis. L'exemplaire du bref d'assignation et de la déclaration a été laissé au Greffe de la Cour Supérieure du district de Terrebonne à son intention.

LAVAL ce 26 octobre 1978.

LALANDE ET PROVENCHER
Procureurs du demandeur-requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Division des Divorces
GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE MONTRÉAL
No: 12-081-501-789
BL/1621
SERGE CHAGNON,
Requérant(e)
-vs-
JEAN HAZEL WHITE,
Intimé(e)

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé(e), JEAN HAZEL WHITE est par les présentes requis(e) de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la Requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, le (la) requérant(e) procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il (elle) sollicite contre vous.

MONTRÉAL, ce 13 octobre 1978.

(S) RONALD CHASSÉ, P.A.
Régistraire adj. des Divorces

MES LORD, TOULET & FOURNIER,
1010 est, Ste-Catherine, suite 530,
Montréal, P.Q.
Procureurs du (de la) Requérant(e).

André Sayeur, Matagami, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Les Entreprises de Nivelage Matagami Inc., Matagami, le permis No M-501860 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis. CHOUINARD & ROY, 1259, Berri, Suite 425, Montréal.

1ère publication: 31 oct. 1978
2ème publication: 01 nov. 1978
3ème publication: 02 nov. 1978

Gaston Héneault, Matagami, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Transport F. Régimbald Inc., Matagami, le permis M-501869 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours qui suivent la 3ème parution de cet avis.

CHOUINARD & ROY, 1259, Berri - Suite 230, Montréal, P.Q.

1ère publication: 2 novembre 1978
2ème publication: 3 novembre 1978
3ème publication: 4 novembre 1978

Yvon Dufresne, St-Janvier, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Hector Mayer, Ste-Rose Laval, le permis M-505494, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours qui suivent la 3ème parution de cet avis.

CHOUINARD & ROY, 1259, Berri - Suite 230 - Montréal, P.Q.

1ère publication: 2 novembre 1978
2ème publication: 3 novembre 1978
3ème publication: 4 novembre 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Aide Juridique)
(Division des Divorces)
GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE MONTRÉAL
No: 500-12-081566-782
DAME ROLLANDE GODIN
Requérant(e)
-vs-
FLORIAN DÉCARIE
Intimé(e)

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé(e), FLORIAN DÉCARIE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 16 octobre 1978.

(S) Ronald Chassé P.A.
REGISTRAIRE

Lamarre, Tremblay, Laporte & Bissonnette
3258 Grande-Allée
St-Hubert, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-05-024310-789

COUR SUPÉRIEURE

COMPAGNIE TRUST ROYAL
Créancière
-vs-
DONALD GEORGE NORTH
Débiteur

PAR ORDRE DE LA COUR

Donald George North, le débiteur, d'adresse inconnue est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.

Une copie de l'avis de 60 jours a été laissée à son intention à la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au numéro 1 rue Notre-Dame est, à Montréal.

FAUTE par le débiteur de prendre connaissance et, copie dans ce délai, il sera procédé de la même manière que si ledit avis lui avait été signifié personnellement.

Montréal, le 27 octobre 1978.

ARMAND BEAULIEU
Greffier-adjoint

Me Robert Tessier
Mes Boisclair, Lamoureux & Brizard
Avocats
Place Victoria
Tour de la Bourse
Suite 2604
Montréal, P.Q.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 21

AVIS

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code Civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de LES ASCENSEURS LABADIE INC., ayant sa principale place d'affaires en la Ville de Montréal, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 12 juillet 1973, a été enregistré à Montréal le 13 juillet 1973 sous le numéro 2444989.
Banque Canadienne Nationale.

Prenez avis que Pierre Bélanger, domicilié au 274 Lynn Crescent, McMasterville, Comté Verchères, P.Q. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Robert Plante, domicilié au 212 rang Charlotte à St-Liboire, comté St-Hyacinthe l'attestation ou le 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 au règlement 2C. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission des Transports dans les cinq (5) jours suivant la troisième parution:
1ère publication: 2 novembre 1978
2ème publication: 3 novembre 1978
3ème publication: 4 novembre 1978

LA CIE DE TRANSPORT A. SCOTTO LTÉE s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir la modification suivante aux tarifs pour le transport des produits pétroliers actuellement en vigueur.
Une augmentation de 6.5% sur les tarifs actuellement en vigueur, pour le transport des produits pétroliers, par camions-citernes, selon les échelles tarifaires déposées au dossier.
Tout intéressé peut s'opposer à cette modification dans les 4 jours de la première parution.
1ère publication: 31 octobre 1978
2e publication: 1er novembre 1978
3e publication: 2 novembre 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE

MONSIEUR JEAN-PAUL ALLAIRE, entrepreneur en plomberie, domicilié et demeurant à 2143, boulevard Labelle, à Lafontaine, district de Terrebonne,
-et-
DAME CLAUDETTE DESJARDINS, ménagère, des mêmes lieux,
Requérants,

AVIS LÉGAL

PRENEZ AVIS que les requérants ont adopté le régime de la séparation de biens le 12 octobre 1978, aux termes d'un contrat de mariage, reçu devant Me Yves Léonard, notaire à Saint-Jérôme, sous le numéro 11651 de ses minutes, et qu'ils présenteront le 23 novembre 1978 une requête en homologation du dit contrat de mariage devant la Cour Supérieure siégeant en division de pratique au Palais de Justice, à Saint-Jérôme.
Saint-Jérôme, le 27 octobre 1978.
Forget, Rochon, Prévost et Auclair
Procureurs des requérants.
ÉDIFICE A. DAVID
85, de Martigny ouest
Suite 6.70
St-Jérôme, (Cté Terrebonne)
J7Y 3R8
Tél.: 436-8244
Ligne directe Mtl: 430-6922

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Division des Divorces
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL
No: 05-023-798-786
BL/1621
DAME MONIQUE HENAULT, demeurant et domiciliée au 1414, de la rue Ville-Marie, dans les cité et district de Montréal,
Requérant(e)
-vs-
MICHEL LAFORTUNE, actuellement de domicile inconnu,
Intimw(e)

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé(e), MICHEL LAFORTUNE est par les présentes requis(e) de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.
Une copie de la Requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, le (la) requérant(e) procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il (elle) sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 20 octobre 1978.
(S) JOCELYNE PERROS GUENET
Régistraire adj. des Divorces
MES LORD, TOULET & FOURNIER,
1010 est, Ste-Catherine, suite 530,
Montréal, P.Q.
Procureurs du (de la) Requérant(e).

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Division des Divorces
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL
No: 12-081-659-785
BL/1621
DAME JACQUELINE ROY, demeurant et domiciliée au 4333, de la rue Messier, dans les cité et district de Montréal;
Requérant(e)
-vs-
FRANÇOIS PAQUETTE, actuellement de domicile inconnu;
Intimé(e)

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intime(e), FRANÇOIS PAQUETTE est par les présentes requis(e) de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.
Une copie de la Requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, le (la) requérant(e) procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il (elle) sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 20 octobre 1978.
(S) JOCELYNE PERROS GUENET
Régistraire adj. des Divorces
MES LORD, TOULET & FOURNIER,
1010 est, Ste-Catherine, suite 530,
Montréal, P.Q.
Procureurs du (de la) Requérant(e).

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Division des Divorces
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL
No: 12-081-705-786
BL/1621
DAME JACQUELINE BOURBEAU, ménagère, demeurant et domiciliée au 2076 de la rue Dorion, dans les cité et district de Montréal,
Requérant(e)
-vs-
ANDRÉ GALARNEAU, actuellement de domicile inconnu;
Intimé(e)

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé(e), ANDRÉ GALARNEAU est par les présentes requis(e) de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.
Une copie de la Requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, le (la) requérant(e) procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il (elle) sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 20 octobre 1978.
(S) JOCELYNE PERROT GUENET
Régistraire adj. des Divorces
ME LORD, TOULET & FOURNIER,
1010, est, Ste-Catherine, suite 530,
Montréal, P.Q.
Procureurs du (de la) Requérant(e).

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(GREFFE DES DIVORCES)
No: 500-12-081467-783
DIVISION DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL
DAME THÉRÈSE BÉLANGER-TREMBLAY, ménagère, résidant au Québec et domiciliée au 5910 de la rue des Érables app. 2 à Montréal, district de Montréal,
requérante,
-vs-
PAUL-ÉMILE TREMBLAY, présentement de lieux inconnus,
intimé(e)

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé(e) PAUL-ÉMILE TREMBLAY, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le (la) requérant(e) procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il (elle) sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 18 octobre 1978.
(S) RONALD CHASSÉ, P.A.
REGISTRAIRE ADJOINT
LABELLE, CHARBONNEAU,
BUSHEY & LAPORTE
Avocats,
4935 est, rue Beaubien,
Suite 105,
Montréal, Qué.

AVIS

PRENEZ AVIS que la requérante, TERREBONNE AUTOBUS INC., 343, Chemin des Anglais, Terrebonne Heights, Mascouche, Qué., détentrice du permis portant le numéro 1978-A, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir le permis suivant:

TRANSPORT SAISONNIER — CATÉGORIE RÉGULIÈRE ET ÉCONOMIQUE

Transport d'écoliers, matin et soir, fréquentant les écoles suivantes, soit, École Polyvalente Armand-Corbeil, École Secondaire St-Sacrement, École Léopold-Gravel, École Notre-Dame et École St-Louis, de leur domicile situé dans la Municipalité de Lachenaie, aux lieux desdites écoles, et retour, lorsque lesdits écoliers ne sont pas éligibles au transport scolaire subventionné.

Transport d'écoliers le midi, fréquentant les écoles suivantes, soit, École Polyvalente Armand-Corbeil, École Secondaire St-Sacrement, École Léopold-Gravel, École Notre-Dame et École St-Louis, pour se rendre à leur domicile situé dans la Municipalité de Lachenaie et retour, aux lieux desdites écoles; il s'agit des écoliers déjà transportés par nous selon un contrat avec la Commission Scolaire des Manoirs.

Durée: 364 jours.

Tout intéressé peut contester cette demande dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Qué.
1ière publication: 2 novembre 1978
2ième publication: 3 novembre 1978
3ième publication: 4 novembre 1978
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
465, rue St-Jean,
suite 605,
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(GREFFE DES DIVORCES)
No: 500-12-081467-783
DIVISION DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL
DAME THÉRÈSE BÉLANGER-TREMBLAY, ménagère, résidant au Québec et domiciliée au 5910 de la rue des Érables app. 2 à Montréal, district de Montréal,
requérante,
-vs-
PAUL-ÉMILE TREMBLAY, présentement de lieux inconnus,
intimé(e)

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé(e) PAUL-ÉMILE TREMBLAY, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le (la) requérant(e) procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il (elle) sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 18 octobre 1978.
(S) RONALD CHASSÉ, P.A.
REGISTRAIRE ADJOINT
LABELLE, CHARBONNEAU,
BUSHEY & LAPORTE
Avocats,
4935 est, rue Beaubien,
Suite 105,
Montréal, Qué.

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES: 1UA-340-02-001
Aménagement de La Grande Rivières
Canal de dérivation et travaux connexes
LG-1

Date de fermeture: jeudi, 30 nov. 1978 à 15h30, heure de Montréal.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre paiement d'une somme non remboursable de $75.00 pour chaque exemplaire complet, payable par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h.30 à 16h.30, à l'endroit suivant:

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
Direction de l'Approvisionnement, 19ème étage
800 est, boul. de Maisonneuve
Montréal, Québec H2L 4M8

Une garantie accompagnant la soumission au montant de $2,000,000 est requise selon les termes et conditions de l'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations et entreprises en co-participation ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont autorisées à soumissionner.

La Société d'énergie de la baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

A. ROUSSEAU
Directeur de l'Approvisionnement
Pour information appeler 844-3741 poste 308

'Avis est par les présentes donné que le contract en date du 16 octobre 1978, par lequel Les Beaux Esprits a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 19 octobre 1978 sous le numéro 2920598.
Banque de Montréal, le 24 octobre 1978."

AVIS DE DEMANDE
D'ABANDON DE CHARTE

Prenez avis que la compagnie "Les Ateliers de Cinéma du Peuple Inc.", dûment constituée par lettres patentes émises en vertu de la première partie de la Loi des compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministère des institutions financières, compagnies et coopératives, la permission d'abandonner sa charte.

Le secrétaire,
Jean-Paul Denis
Montréal, le 25 octobre 1978.

AVIS

AVIS est donné par les présentes que WAYING HUNG FONG YUE, comptable, résidant et domicilié au 735 rue Verdure, dans la cité de Brossard, district de Montréal, a l'intention de présenter une demande au Ministre de la Justice en vue d'obtenir une décision du Lieutenant-Gouverneur en Conseil changeant son nom de WAYING HUNG FONG YUE à CLEMENT WAYING HUNG. Ce changement sera applicable également à son épouse DAME MARIE-MAY LIU MAN HIN.
DATE à Montréal,
ce 23e jour d'octobre 1978
MENDELSOHN, ROSENTZVEIG, SHACTER
Procureurs du Requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-081559-787

COUR SUPÉRIEURE

DAME THÉRÈSE BÉLANGER, résidant et domiciliée au 9208 de la rue St-Hubert, dans les ville et district de Montréal,
Requérante
-vs-
EDWARD JONES, actuellement d'adresse inconnue,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé EDWARD JONES, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 16 octobre 1978.
RONALD CHASSÉ
Régistraire des divorces

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Division des Divorces
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL
No: 12-081-659-785
BL/1621
DAME JACQUELINE ROY, demeurant et domiciliée au 4333, de la rue Messier, dans les cité et district de Montréal;
Requérant(e)
-vs-
FRANÇOIS PAQUETTE, actuellement de domicile inconnu;
Intimé(e)

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intime(e), FRANÇOIS PAQUETTE est par les présentes requis(e) de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.
Une copie de la Requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, le (la) requérant(e) procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il (elle) sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 20 octobre 1978.
(S) JOCELYNE PERROS GUENET
Régistraire adj. des Divorces
MES LORD, TOULET & FOURNIER,
1010 est, Ste-Catherine, suite 530,
Montréal, P.Q.
Procureurs du (de la) Requérant(e).

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Division des Divorces
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL
No: 12-081-705-786
BL/1621
DAME JACQUELINE BOURBEAU, ménagère, demeurant et domiciliée au 2076 de la rue Dorion, dans les cité et district de Montréal,
Requérant(e)
-vs-
ANDRÉ GALARNEAU, actuellement de domicile inconnu;
Intimé(e)

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé(e), ANDRÉ GALARNEAU est par les présentes requis(e) de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.
Une copie de la Requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, le (la) requérant(e) procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il (elle) sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 20 octobre 1978.
(S) JOCELYNE PERROT GUENET
Régistraire adj. des Divorces
ME LORD, TOULET & FOURNIER,
1010, est, Ste-Catherine, suite 530,
Montréal, P.Q.
Procureurs du (de la) Requérant(e).

AVIS

PRENEZ AVIS que la requérante, TERREBONNE AUTOBUS INC., 343, Chemin des Anglais, Terrebonne Heights, Mascouche, Qué., détentrice du permis portant le numéro 1978-A, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir le permis suivant:

TRANSPORT SAISONNIER — CATÉGORIE RÉGULIÈRE ET ÉCONOMIQUE

Transport d'écoliers, matin et soir, fréquentant les écoles suivantes, soit, École Polyvalente Armand-Corbeil, École Secondaire St-Sacrement, École Léopold-Gravel, École Notre-Dame et École St-Louis, de leur domicile situé dans la Municipalité de Lachenaie, aux lieux desdites écoles, et retour, lorsque lesdits écoliers ne sont pas éligibles au transport scolaire subventionné.

Transport d'écoliers le midi, fréquentant les écoles suivantes, soit, École Polyvalente Armand-Corbeil, École Secondaire St-Sacrement, École Léopold-Gravel, École Notre-Dame et École St-Louis, pour se rendre à leur domicile situé dans la Municipalité de Lachenaie et retour, aux lieux desdites écoles; il s'agit des écoliers déjà transportés par nous selon un contrat avec la Commission Scolaire des Manoirs.

Durée: 364 jours.

Tout intéressé peut contester cette demande dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Qué.
1ière publication: 2 novembre 1978
2ième publication: 3 novembre 1978
3ième publication: 4 novembre 1978
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
465, rue St-Jean,
suite 605,
Montréal, Qué.

PRENEZ AVIS que la compagnie NOREMAC INVESTMENTS LTD. demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières la permission d'abandonner sa charte.
MONTRÉAL, P.Q., le 10 octobre 1978.
ALAN C. SALTER
Président

W. C. MACDONALD LTD.

ON FAIT SAVOIR que W. C. MACDONALD LTD. demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de l'autoriser à abandonner sa charte.
DATÉ à Montréal, Québec, le 19ième jour d'octobre.
DOHENY, MACKENZIE, GRIVAKES, GERVAIS & LEMOYNE
Procureurs de la compagnie.

MARANET INVESTMENT CORP.
AVIS

AVIS est par les présentes donné que MARANET INVESTMENT CORP., une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec, et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières, de la Province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies de Québec.
DATÉ à Montréal, ce 27ième jour d'octobre 1978.
LINWOOD PINES
Secrétaire

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-081503-785

COUR SUPÉRIEURE

(Division des divorces)

LORRAINE BERNARD,
Requérante
-contre-
ANDRÉ PIETRANTONIO,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, André Pietrantonio, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de cette publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce.
MONTRÉAL, le 23 octobre 1978.
ROBERT, DANSEREAU, BARRE, MARCHESSAULT ET LAUZON.
Procureurs de la requérante.
RONALD CHASSÉ
Régistraire adjoint.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Division des Divorces
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL
No: 12-081-659-785
BL/1621
DAME JACQUELINE ROY, demeurant et domiciliée au 4333, de la rue Messier, dans les cité et district de Montréal;
Requérant(e)
-vs-
FRANÇOIS PAQUETTE, actuellement de domicile inconnu;
Intimé(e)

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intime(e), FRANÇOIS PAQUETTE est par les présentes requis(e) de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.
Une copie de la Requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, le (la) requérant(e) procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il (elle) sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 20 octobre 1978.
(S) JOCELYNE PERROS GUENET
Régistraire adj. des Divorces
MES LORD, TOULET & FOURNIER,
1010 est, Ste-Catherine, suite 530,
Montréal, P.Q.
Procureurs du (de la) Requérant(e).

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(GREFFE DES DIVORCES)
No: 500-12-081467-783
DIVISION DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL
DAME THÉRÈSE BÉLANGER-TREMBLAY, ménagère, résidant au Québec et domiciliée au 5910 de la rue des Érables app. 2 à Montréal, district de Montréal,
requérante,
-vs-
PAUL-ÉMILE TREMBLAY, présentement de lieux inconnus,
intimé(e)

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé(e) PAUL-ÉMILE TREMBLAY, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le (la) requérant(e) procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il (elle) sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 18 octobre 1978.
(S) RONALD CHASSÉ, P.A.
REGISTRAIRE ADJOINT
LABELLE, CHARBONNEAU,
BUSHEY & LAPORTE
Avocats,
4935 est, rue Beaubien,
Suite 105,
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(GREFFE DES DIVORCES)
No: 500-12-081467-783
DIVISION DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL
DAME THÉRÈSE BÉLANGER-TREMBLAY, ménagère, résidant au Québec et domiciliée au 5910 de la rue des Érables app. 2 à Montréal, district de Montréal,
requérante,
-vs-
PAUL-ÉMILE TREMBLAY, présentement de lieux inconnus,
intimé(e)

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé(e) PAUL-ÉMILE TREMBLAY, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le (la) requérant(e) procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il (elle) sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 18 octobre 1978.
(S) RONALD CHASSÉ, P.A.
REGISTRAIRE ADJOINT
LABELLE, CHARBONNEAU,
BUSHEY & LAPORTE
Avocats,
4935 est, rue Beaubien,
Suite 105,
Montréal, Qué.

J.D. Construction Inc., Pte aux Trembles, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Transport J.P. Pigeon Inc., le permis M-505416 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours qui suivent la 3ème parution de cet avis.
CHOUINARD & ROY, 1259, Berri - Suite 230, Montréal, P.Q.
1ère publication: 2 novembre 1978
2ème publication: 3 novembre 1978
3ème publication: 4 novembre 1978

PRENEZ AVIS que le requérant-vendeur, Francis Gosine, s'adresse respectueusement à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis no 20104-VM à la compagnie Francis Gosine Limited et demande que la décision devienne exécutoire immédiatement, conformément à l'article 2.58.1 du règlement no 2 (1976) et à l'article 36 de la Loi des Transports, ainsi qu'à l'article 2.59.1 du règlement no 2 (1976). Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.
Françoise Brais, procureur
1ière publication: jeudi le 2 novembre 1978.
2ième publication: vendredi le 3 novembre 1978.
3ième publication: samedi le 4 novembre 1978.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-05-022,114-787

COUR SUPÉRIEURE

BANQUE CANADIENNE NATIONALE,
Requérante
-vs-
"D.A.T. CONSTRUCTION INC.",
Donald Trudeau et Lee Trudeau,
Intimés

PAR ORDRE DE LA COUR

Avis vous est donné qu'une action a été intentée contre vous par la requérante dans cette cause pour le montant de $28,198.72, plus intérêts et frais.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée à votre intention au greffe de la Cour Supérieure, au Palais de Justice de Montréal, et vous êtes requis de comparaître d'ici trente jours, à défaut de quoi, jugement pourra être rendu par défaut.
ARMAND BEAULIEU
Protonotaire de la
Cour Supérieure
REINHARDT, DESCHAMPS & LEBEL,
500 Place d'Armes,
Montréal, P.Q.
Procureurs de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PERMIS SPÉCIAL
ART. 2.74 — REG. 2 (1976)

PRENEZ AVIS QUE TRANSPORT R.L.M. ENRG. (Roger Lévesque, Laurent Turcotte et Marcel Baril) s'adresse à la C.T.Q. afin d'obtenir l'autorisation suivante:
TRANSPORT RESTREINT — SERVICE LOCAL — CONTRAT — CITERNE des raffineries de Montréal-est aux plans de Elf Hydrocarbures du Québec Ltée situés à Ville Lemoyne et Ville St-Laurent, pour le transport d'huile à chauffage par véhicules citernes, pour le compte de Elf Hydrocarbures du Québec Ltée, et retour avec marchandises refusées ou avariées.
DROIT ADDITIONNEL:
A l'occasion du service ci-haut mentionné, les requérants pourront tirer les semi-remorques, propriété ou en possession légale de Elf Hydrocarbures du Québec Ltée.
DURÉE: du 15 novembre 1978 au 15 mars 1979.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la C.T.Q., 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal, Québec.
1ière publication: 1er novembre 1978
2ième publication: 2 novembre 1978
3ième publication: 3 novembre 1978
SIGNÉ: Me François Perreault
Paquette, Paquette, Perreault,
Rivet & Groleau
Suite 900
200 ouest, St-Jacques
Montréal, Québec

AVIS

Avis est donné par ces présentes que par contrat exécuté le 20 octobre 1978, Title Sports Inc., vend, cède et transfère à Compagnie Financière Canadienne toutes ses créances présentes et futures. Ce contrat a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 24 octobre 1978, sous le numéro 2921655.
MONTRÉAL, le 25 octobre, 1978.
Compagnie Financière Canadienne

DEMANDE À LA
LÉGISLATURE
SOCIÉTÉ NATIONALE
DE FIDUCIE

Avis est donné que la SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE déposera aussitôt que possible, devant l'Assemblée nationale, un projet de loi aux fins de:
1.— Autoriser la prise de contrôle de l'entreprise par la Fédération des caisses d'entraide économique du Québec;
2.— Rompre tout lien entre l'entreprise et la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal;
3.— Clarifier et préciser la structure et le statut corporatif de l'entreprise.
MONTRÉAL, ce 20ème jour de septembre 1978.
Les procureurs de la requérante,
GAGNON, de BILLY, CANTIN, DIONNE, MARTIN, BEAUDOIN & LESAGE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-018613-784
YVON BLAIS, homme d'affaires, résidant et domicilié au 815, rue Moreau, Ville de St-Hubert, district de Montréal, J3Y 6J9,
Requérant
-vs-
VICTOR DI LAURO, autrefois du 7845 de la rue Des Écores, à Montréal, district de Montréal, H2E 2W7 et maintenant d'adresse inconnue,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, VICTOR DI LAURO, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de cette publication. Une copie de la Requête en Radiation de Privilège a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement en Radiation de Privilège qu'il sollicite contre vous.
PRENEZ DE PLUS AVIS que cette requête sera présentée le 4 décembre 1978.
DENIS BRASSARD & ASSOCIÉS
2154, Chemin Chambly, suite 201
Longueuil, Qué. J4J 3Y7

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 12-080-969-789
BL/1621

COUR SUPÉRIEURE

Division des Divorces

DAME MARCELINE HUNEAULT, demeurant et domiciliée au 2194 de la rue Fullum dans les cité et district de Montréal,
Requérante
-vs-
LUCIEN DEXTRAS, actuellement d'adresse inconnue,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, LUCIEN DEXTRAS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.
Une copie de la Requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 20 octobre 1978.
JOCELYNE PERROS GUENET
Régistraire adj. des Divorces
Mes Lord, Toulet & Fournier,
1010 est, Ste-Catherine, suite 530
Montréal, P.Q.
Procureurs de la Requérante.

"Avis est par la présente donné que le contrat par lequel Omer Ouellet inc. transporte et cède toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Sept Iles le 5 octobre 1978 sous le no. 34942.
Banque de Montréal, le 11 octobre 1978."

PRENEZ AVIS QUE Brissette Transport Ltée, 641 rue Duchesnay, St-Justin, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial lui donnant le droit de donner le service suivant:
TRANSPORT RESTREINT - ROUTE RESTREINTE - CONTRAT - De Louiseville à Montréal et retour pour le transport de papier, imprimés, fournitures et pièces de presses d'imprimerie, pour le compte de l'Imprimerie Gagné Ltée, de Louiseville.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande dans les cinq (5) jours de la troisième publication du présent avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 Boul. Charest Est, Québec, G1K 7W5.
1ère publication: 2 novembre 1978
2ème publication: 3 novembre 1978
3ème publication: 4 novembre 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-021443-781
BANQUE CANADIENNE NATIONALE
Requérante
-vs-
PUBLICITÉ COLLUCO INC.
-et-
CHRISTIAN COLLIN
Intimés

PAR ORDRE DE LA COUR

Avis vous est donné qu'une action a été intentée contre vous par la requérante dans cette cause pour le montant de $20,232.80, plus intérêts et frais.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée à votre intention au greffe de la Cour Supérieure, au Palais de Justice de Montréal, et vous êtes requis de comparaître d'ici trente jours, à défaut de quoi, jugement pourra être rendu par défaut.
REINHARDT, DESCHAMPS & LEBEL,
500, PLACE D'ARMES, SUITE 2750,
MONTRÉAL, P.Q. H2Y 2W3
Procureurs de la requérante.

Société d'énergie de la Baie James

APPELS D'OFFRES

Aménagement de la Grande Rivière

Heure limite: 15 h 30 heure de Montréal, aux dates indiq ées

JEUDI, LE 23 NOVEMBRE 1978 SEBJ 78-2235

FOURNITURE DE DIFFERENTS TYPES DE PAPIER BOND, OFFSET, PHOTOCOPIEUR SANS CARBON ET COUVERTURE DE CARTON.

PRIX DE VENTE DU DOCUMENT: $10.00
GARANTIE DE SOUMISSION: $15,000.00

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h 30, à l'endroit suivant:

Société d'énergie de la Baie James
Direction Approvisionnement
800 est, boul. de Maisonneuve
19e Etage
Montréal, (Québec)
H2L 3M8.

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Biae James et n'est pas remboursable.

Une garantie de soumission au montant indiqué plus haut est exigée de tout soumissionnaire, conformément aux stipulations du document d'appel d'offres.

Seules les personnes,

Les Reds Wings vaincus 4-1

Le Canadien retrouve son synchronisme

DETROIT — Le Canadien a joué un match impeccable, hier à l'Olympia, pour remporter une victoire convaincante de 4 à 1 contre les Red Wings devant une assistance record de 16,678 personnes, à Détroit.

Il s'agissait de la deuxième victoire du Canadien au cours des six derniers matches de l'équipe, et de la première défaite des Red Wings sur sa patinoire depuis le début de la saison. Par cette victoire, le Canadien s'est hissé en première position de la section James Norris, sur un pied d'égalité avec Détroit.

Larry Robinson, Yvon Lambert, Pierre Larouche et Guy Lafleur ont tour à tour déjoué la vigilance du gardien Rogatien Vachon. Bill Lochead, en fin de dernière période, a marqué l'unique but des Wings qui se sont butés, hier, à une équipe en grande forme.

Le Canadien a compté trois buts sans riposte, en deuxième période, pour mettre le match hors de portée des Wings qui avaient pourtant bien fait, en première, effectuant plusieurs tirs dangereux contre Michel Larocque avant que Larry Robinson ne brise la glace en milieu de période.

Robinson s'est emparé de la rondelle dans son propre territoire et a habilement déjoué le défenseur Tommy Bergman avant de décocher un tir du poignent que Vachon n'a pu parer, à sa gauche.

Précédemment, les Red Wings n'avaient pu capitaliser en avantage numérique, de deux hommes déployant sans succès une attaque à cinq alors que Bob Gainey et Réjean Houle avaient été pénalisés par l'arbitre Andy Van Hellemond.

Yvon Lambert a ensuite donné une avance de 2 à 0 au Canadien, lors d'un jeu de puissance dès le début du deuxième engagement, s'emparant d'un retour de lancer après que Guy Lapointe eut effectué du beau travail offensif.

Stimulés par le but de Lambert, le Canadien a alors accentué l'attaque, pressant constamment les Wings jusqu'à ce que Pierre Larouche fasse une brillante démonstration de son savoir-faire en marquant son premier but de la saison, seul contre Vachon. Guy Lafleur a complété le pointage à la suite d'un tir du poignet sur lequel le gardien des Red Wings a semblé un peu faible.

Quelques minutes plus tôt, le Canadien l'avait cependant échappé belle, lorsque Vaclav Nédomansky a drappé le poteau pendant une pénalité à Mario Tremblay. Paul Woods, l'ex-joueur des Voyageurs de Halifax, a également raté une belle occasion en tirant à coté du but, seul devant Larocque.

Visiblement surclassés, les Red Wings ont joué sans conviction, en troisième, étant incapables d'organiser une attaque valable contre la défensive du Tricolore, avant que Larry Robinson, commette une bévue coûteuse dont Lochead a profité, deux minutes avant la fin du match.

Si le Canadien a retrouvé son synchronisme, il doit sûrement une fière chandelle aux défenseurs de l'équipe qui ont constamment appuyé l'attaque tout en offrant une protection adéquate à Michel Larocque.

Il faut dire que le Canadien a joué avec six défenseurs, hier puisqu'en plus des excellents Serge Savard, Guy Lapointe et Larry Robinson, l'instructeur Scotty Bowman avait fait appel à Gilles Lupien, Rod Langway et Brian Engblom, lequel a d'ailleurs particulièrement bien fait son retour au jeu.

Larocque n'a eu à bloquer que 13 tirs dans les deux premières périodes avant que l'équipe resserre encore davantage sa défensive afin d'empêcher les Red Wings de reprendre confiance au dernier engagement.

ECHOS... N'ont pas participé au match, hier, chez le Canadien: Yvan Cournoyer, Rick Chartraw, Mark Napier, Cam Connor et Pat Hughes, les deux derniers n'ayant endossé l'uniforme qu'une seule fois depuis le début de la saison... Avant le match d'hier, le jeune Roland Cloutier 21 ans, rappelé de Kansas City pour remplacer André Saint-Laurent, blessé à l'épaule, a marqué pas moins de cinq buts et récolté deux passes au cours des trois derniers matchs. Pas si mal pour un ancien joueur des Draveurs de Trois-Rivières, qui avait été repêché au 178e rang, en 13e ronde, il y a deux ans... Denis Polonich, des Wings, se remet lentement d'une fracture du nez, subie la semaine dernière, au Colorado, lorsque le fougueux Wilf Paiement lui a asséné un coup de bâton en pleine figure... En sept parties, Rogatien Vachon avait conservé une moyenne de 3.33, ayant été, dit-on, bien ordinaire depuis le début de la saison... Brian Engblom n'avait pas joué depuis le 29 septembre, lors d'un match hors-concours contre les Flyers au Forum, alors qu'il avait compté deux buts avant de subir une fracture de la machoire, résultat d'un coup de coude de Paul Holmgren... L'ex-Canadien Terry Harper jouait son 999e match, hier... Le Canadien affronte les Capitals de Washington, ce soir, au Forum...

Michel Larocque a été solide devant son filet, hier, repoussant plusieurs tirs difficiles alors que le Canadien a vaincu les Red Wings 4-1. Ici, il stoppe un lancer du Finlandais Dan Labraatan, en première période. (Photolaser AP)

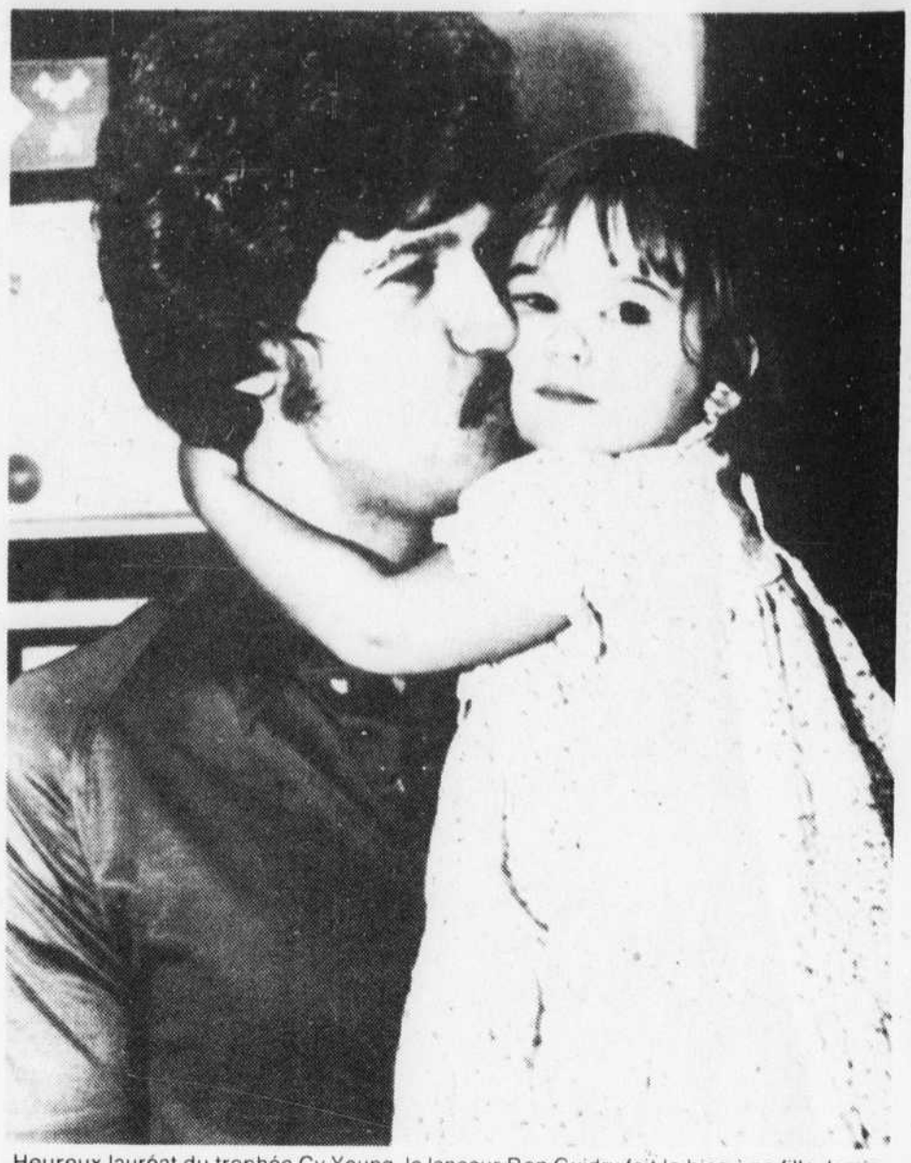

Heureux lauréat du trophée Cy Young, le lanceur Ron Guidry fait la bise à sa fille Jamie, âgée de deux ans. (Photolaser AP)

Le trophée Cy Young

Ron Guidry, un choix unanime

NEW YORK (AP) — Ron Guidry est devenu hier le quatrième lanceur des Yankees de New York à mériter le trophée Cy Young, et le quatrième joueur à faire l'unanimité. Guidry a connu une saison hors du commun, terminant avec une fiche de 25-3, soit le plus haut pourcentage d'efficacité depuis 1934.

Le lanceur gaucher de 28 ans a commencé la saison avec une série de 13 victoires consécutives à son crédit, et il a terminé l'année avec 25 victoires, dont 15 obtenues après une défaite des Yankees.

Guidry a également présenté une moyenne de point mérité de 1.74, d'emblée la meilleure de la Ligue américaine, et a terminé second derrière Nolan Ryan des Angels de la Californie au chapitre des retraits sur trois prises (248 contre 260).

"Ce fut une saison extraordinaire, une saison dont rêve tout lanceur, a dit Guidry. Je n'ai pas encore le recul nécessaire pour réaliser ce qui s'est passé au cours des derniers mois. Le temps de la réflexion n'est pas encore venu."

Guidry va peut-être se rendre compte de ses exploits au cours d'une partie de chasse, et le choc qu'il ressentira le secouera davantage que les 187 coups sûrs réalisés à ses dépens par les frappeurs de la Ligue américaine. Mêlant habilement une glissante à une balle ultra rapide, il n'a commis en outre que 72 buts sur balles en 273 manches et deux tiers, un exploit qui tient du prodige.

Guidry a été le premier choix unanime depuis que Denny McLain des Tigers de Detroit et Bob Gibson des Cards de St-Louis ont retenu la faveur des chroniqueurs en 1968.

Mike Caldwell des Brewers de Milwaukee a terminé au second rang cette saison, recueillant 25 voix de deuxième place et une de troisième. Jim Palmer des Orioles de Baltimore, trois fois lauréat du Cy Young, s'est classé en troisième place.

Le releveur Sparky Lyle des Yankees, vainqueur du trophée l'an dernier, a été le grand oublié, ayant joué un rôle très effacé dans la remontée spectaculaire des Yankees.

Le choix de Guidry n'a étonné personne car déjà il avait mérité deux honneurs en autant de jours.

"Je croyais évidemment en mes chances puisque la presse avait déjà avancé ma candidature", a expliqué celui qui a presque abandonné le baseball en 1976 lorsque les Yankees l'ont cédé à leur filiale de Syracuse de la Ligue internationale.

"J'allais et venais entre New York et Syracuse. Ma carrière me menait nulle part. J'ai donc failli abandonner mais j'ai persisté sous les conseils de ma femme".

En 1977, Guidry est revenu en force, terminant l'année avec une fiche de 16-7 et 176 retraits en 31 parties. Et en deux saisons, il aura remporté 41 victoires en 51 décisions et réalisé 424 retraits sur trois prises.

HOCKEY

Ligue Nationale

Mardi
Islanders NY 8, Colorado 5
Atlanta 5, St-Louis 2
Hier
Montréal 4, Detroit 1
Atlanta 3, Philadelphie 0
Washington 6, Pittsburgh 4
Vancouver 1, Chicago 0
Minnesota 9, Saint-Louis 1
Toronto à Los Angeles
Ce soir
Islanders NY à Boston
Washington à Montréal
Buffalo à Philadelphie
Rangers NY au Colorado

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Babych, St-L	8	11	19
MacMillan, Atl.	8	11	19
Chouinard, Atl	8	11	19
Federko, St-L	5	13	18
Sutter, St-L	11	4	15

Association Mondiale

Mardi
Québec 5, Edmonton 4
Hier
Birmingham 4, Cincinnati 3
Vendredi
Indianapolis en N.-Angleterre
Québec à Birmingham
Winnipeg à Edmonton

Ligue Majeure du Québec

Mardi
Montréal 8, Cornwall 5
Trois-Rivières 11, Hull 3
Hier
Laval 5, Verdun 4
Hull 7, Shawinigan 3
Vendredi
Montréal à Shawinigan
Verdun à Québec
Trois-Rivières à Chicoutimi
Cornwall à Sherbrooke

LIGUE NATIONALE

Section James Norris

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
MONTREAL	10	5	4	1	37	31	11
DETROIT	10	4	3	3	35	31	11
LOS ANGELES	8	4	4	0	33	29	8
WASHINGTON	9	2	5	2	26	37	6
PITTSBURGH	10	1	7	2	31	43	4
Section Charles Adams							
BOSTON	9	6	1	2	43	24	14
TORONTO	10	4	5	1	28	33	9
BUFFALO	8	2	4	2	19	25	6
MINNESOTA	9	2	4	2	28	26	6
Section Lester Patrick							
ATLANTA	11	9	0	2	60	30	20
RANGERS NY	9	5	1	3	31	21	13
ISLANDERS NY	9	5	2	2	44	38	12
PHILADELPHIE	10	3	5	2	24	27	8
Section Connie Smythe							
CHICAGO	9	4	2	3	31	27	11
VANCOUVER	11	5	5	1	41	44	11
SAINT LOUIS	11	2	6	3	45	67	7
COLORADO	10	2	7	1	28	51	5

ASSOCIATION MONDIALE

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
N.-ANGLETERRE	9	5	3	1	40	36	11
CINCINNATI	10	5	4	1	38	33	11
BIRMINGHAM	8	5	3	0	36	32	10
WINNIPEG	9	4	3	2	38	33	10
QUÉBEC	10	4	5	1	42	48	9
EDMONTON	8	3	5	0	25	26	6
INDIANAPOLIS	8	2	5	1	24	34	5

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Lebel

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
VERDUN	18	11	4	3	94	65	25
MONTRÉAL	16	11	3	2	102	57	24
LAVAL	18	9	9	0	92	95	18
CORNWALL	17	7	10	0	70	108	14
HULL	17	3	12	2	59	106	8
Section Dilio							
TROIS-RIVIÈRES	15	11	2	2	131	56	24
QUÉBEC	16	9	6	1	89	71	19
SHERBROOKE	16	7	7	2	78	73	16
CHICOUTIMI	17	6	11	0	77	97	12
SHAWINIGAN	18	4	14	0	68	120	8

Nommé vice-président des Jets

Bobby Hull abandonne le hockey

WINNIPEG (CP) — Le célèbre Bobby Hull a fait savoir, hier, qu'il se retirait du hockey.

L'ailier gauche de 39 ans, qui avait raté plusieurs parties des Jets depuis le début de la saison, n'en demeurera pas moins associé à l'équipe puisqu'il a accepté le poste de vice-président de l'équipe.

La décision de Hull a été annoncée par le président du club, M. Michael Cobuty, invoquant "des raisons personnelles" pour expliquer sa retraite du hockey après une carrière de 22 ans. Il jouait avec les Jets depuis maintenant sept ans.

Dans le communiqué faisant connaitre ses intentions, Hull a nié les rumeurs persistantes voulant qu'il négotie actuellement avec un club de la Ligue nationale. "J'ai toujours dit que je jouerai au hockey tant que j'aurai du plaisir à exercer mon métier, a-t-il précisé. Je suis devenu incapable de me concentrer, cette année, si bien qu'il est préférable pour moi, la direction et mes coéquipiers que je quitte le hockey.

"Si jamais je reviens sur ma décision, ce sera pour jouer avec les Jets de Winnipeg, et pas d'autre équipe...", a-t-il conclu.

Hull n'a pas assisté, hier, à la conférence de presse convoquée par le président des Jets pour annoncer la nouvelle.

Au cours de sa brillante carrière, Bobby Hull aura marqué 1,012 buts et récolté 988 assistances. A Chicago, où il a joué pendant 15 saisons avant de se joindre aux Jets au terme de la saison 1971-72, l'ailier gauche a réussi 666 buts.

Hull avait commencé sa carrière en 1957-58. Il a marqué 13 buts, à première saison, puis 18 à sa deuxième, avant de connaitre une saison de 39 buts, en 1959-60. Dans la Ligue nationale, il a réussi cinq saisons de 50 buts et plus, marquant 58 buts en 1968-1969.

En sept saisons dans l'Association mondiale, Hull a compté 346 buts. Au total, il a joué 1,625 matches dans les deux circuits professionnels.

■

TOKYO (AFP) — La deuxième journée du tournoi international de tennis de Tokyo a été marquée par une grosse surprise: l'élimination de l'Américain Jimmy Connors. Ce dernier s'est en effet incliné hier devant son compatriote Brian Teacher vainqueur sur le score de 4/6, 6/4 et 6/3. Par contre, le grand rival de Connors, le Suédois Bjorn Borg a passé ce second tour pour se qualifier pour les quarts de finale en battant l'Américain Hank Pfister par 3/6, 6/1 et 6/3.

■

BRUXELLES (AFP) — Les 7èmes championnats du monde francophones de scrabble ont débuté hier à Bruxelles, avec plusieurs dizaines de participants de dix pays (Etats-Unis, Belgique, France, Grande-Bretagne, Italie, Liban, Monaco, Pays Bas Suisse et Tunisie). La compétition durera quatre jours. La France a remporté les premières places à Aix-les-Bains, en 1977.

SOMMAIRES

Ligue Nationale

Canadien 4, Red Wings 1
Première période
1—MONTREAL: Robinson (2) 10:29
Pénalités — Gainey Mtl 2:52, Houle Mtl 3:47, Det banc 5:04, Hamel Det 12:32, Shutt Mtl 16:32, Cameron Det 19:56.
Deuxième période
2—MONTREAL: Lambert (3) Lapointe, Lafleur 1:09
3—MONTREAL: Larouche (1) Lambert, LaPointe 3:26
4—MONTREAL: Lafleur (4) Robinson, Engblom 12:10
Pénalités — Tremblay Mtl 5:37, Robinson, Mtl 8:51, Langway Mtl 16:36, Larson Det 16:49, Huber Det 17:42.
Troisième période
5—DÉTROIT: Lochead (1) St-Laurent, Bergman 17:57
Pénalités — Langway Mtl 1:52, Huber Det 5:10, Larocque Mtl 15:14.
Tirs aux buts

MONTREAL	8	14	12	—34
DETROIT	8	5	8	—21

Gardiens — Larocque, Montréal; Vachon, Détroit.
A — 16,676.

Flames 3, Flyers 0
1ère période
1—ATLANTA: Gould (4) Houston, Ribble 6:09
2—ATLANTA: Lysiak (7) Vail, MacMillan 10:11
Pénalités: Watson Pha, Plett Atl majeures 1:00, Clarke Pha 8:29, Vail Atl 12:46, Mulbern Atl 18:22.
2ème période
3—ATLANTA: Houston (3) Shand, Mulbern 19:11
Pénalités: Plett Atl 2:40, Bridgeman Pha, Marah Atl majeures 4:44, Royda Pha 11:12.
3ème période
Aucun but
Pénalité: Holmgren Pha 16:55.
Tirs au buts

Philadelphie	13	12	15	—40
Atlanta	9	9	3	—21

Gardiens: Parent, Philadelphie, Bouchard, Atlanta.
Assistance: 18,186.

Capitals 6, Pengouins 4
Première période
1—PITTSBURGH: Lee (6) Stackhouse, Schutt 7:25
2—WASHINGTON: Green (1) Walter, Edberg 13:43
3—WASHINGTON: Sirois (3) Charron, Picard 14:49
4—WASHINGTON: Edberg (1) Watson, Svensson 16:52
5—PITTSBURGH: Lee (7) Campbell 18:30
Pénalités: Schultz Pgh, Girard Wash 0:13, Burton Wash 5:21, Rowe Wash maj, Campbell Pgh, maj 9:42, Watson Wash, Blanchin Pgh 12:34, Campbell Pgh double min, Rowe Wash 19:04.
Deuxième période
6—WASHINGTON, Walter (2) Edberg, Godin 17:55
Pénalité: Lee Pgh 4:22.
Troisième période
7—WASHINGTON: Rowe (5) Maruk, Girard 4:52
8—PITTSBURGH: Stackhouse (2) Sheppard 6:58
9—PITTSBURGH: Bianchin (3) Stackhouse, Kindrachuk 17:20
10—WASHINGTON: Maruk (1) Rowe 19:57
Pénalités: Mulvey Wash 15:45, Maruk Wash inconduite 19:57.
Tirs au but

Pittsburgh	6	8	11	—25
Washington	9	11	8	—28

Gardiens: Millen, Pittsburgh; Wolfe, Washington.
Ass.: 5,172.

North Stars 9, Blues 1
Première période
1—MINNESOTA, Younghans (1) G. Smith, Polich 1:32
2—MINNESOTA, Potvin (1) B. Smith, Parise 9:50
3—MINNESOTA, Parise (3) Sargent, Zanussi 13:14
4—MINNESOTA, Zanussi (3) Brasar, Young 14:02
5—MINNESOTA, Fidler (3) Barrett, Manery 15:35
Pénalités—Babych St-L 12:44, Manery St-L 19:55.
Deuxième période
6—MINNESOTA, Parise (4) B. Smith, Pirus 15:47
7—MINNESOTA, Potvin (2) Fidler 18:55
Pénalités—Gibbs St-L, Asten, Fidler Min majeure, Heso St-L 2:58, Lasby St-L 11:51, Stewart St-L 17:58.
Troisième période
8—MINNESOTA, Brasar (1) Young 6:26
9—ST-LOUIS, Walton (4) Lamby 7:41
10—MINNESOTA, Sharpley (2) Sargent 14:06
Pénalités—Lamby St-L 4:28, Bowness St-L, Barrett min maj 9:22, G. Smith Min 11:39, Giroux St-L 12:29
Tirs au but

St-Louis	5	7	6	—18
Minnesota	17	10	10	—37

Gardiens—Grant, St-Louis; Meloche, Minnesota.
Ass.: 7,841.

Canucks 1, Black Hawks 0
Première période
1—VANCOUVER: Gradin (6) Lindgren, Smyl 17:54
Pénalités: Bulley Chi 1:47, Frazer Van, Mikita Chi 12:47, Russell Chi 13:44.
Deuxième période
Aucun but.
Aucune pénalité.
Troisième période
Aucun but.
Pénalités: Kearns Van 11:11, Fraser Van, Mulvey Chi majeures 14:38.
Tirs au but

Vancouver	12	6	5	—23
Chicago	3	9	6	—18

Gardiens: Hanlon, Vancouver; Esposito, Chicago.
Assistance: 9,257.

Association Mondiale

Bulls 4, Stingers 3
Première période
1—BIRMINGHAM: Sleigher (7) Ramage, Beaudoin 7:47
Pénalités — Coulet Bir, Ftorek Cin Mtl. 6:12, Forbes Cin inconduite 6:12.
Deuxième période
2—BIRMINGHAM: Adduono (1) 9:54
3—CINCINNATI: Marsh (9) Ftorek, Thomas 12:35
Pénalités: Alley Bir 2:53, Warrin Bir 12:17, Baltimore Cin 16:11.
Troisième période
4—CINCINNATI: Debol (2) Worwick 2:23
5—CINCINNATI: Debol (3) Dudley, Horwich 4:22
6—BIRMINGHAM: Marrin (2) Henderson, Sleigher
Pénalités: aucune
Prolongation
7—BIRMINGHAM: Valve (1) Goulet, Hartsburg 4:00
Tirs au but

Birmingham	11	13	7	4	—36
Cincinnati	9	12	12	2	—35

Gardiens: Riggin, Birmingham; Dion, Cincinnati.
Assistance: 5,210.

Plaisirs de la Table

À **Magog**, une bonne adresse
l'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog
Réservations: (819) 843-6521
Tous les sports de saison

Restaurant *Au Quinquet*
Permis complet
LA BONNE CUISINE DE CHEZ NOUS
Lun. au Ven. de 11 à 23hres
Sam.: de 5 à 23hres - Fermé le dimanche
354 OUEST, BOUL. ST JOSEPH entre Ave du Parc et Hutchison 272-4211

RESTAURANT SIDI BOU
Spécialités Tunisiennes
3496 Ave. Du Parc
844-2223

SYMPOSIUM
...incomparable...comme la Grèce
Spécialités Grecques
Orchestre et Bouzouki
Souper dansant
Ouvert de 18.00 à 3.00
Table d'hôte: $5.95 et $6.95 de 18.00 à 20.00 sauf le samedi
5334, Av. du Parc — Réservations: 274-9547
EN BAS:
la pittoresque pêcherie grecque
11.30 - 15.00 et 18.00 - minuit

L'Ouganda annexe une partie de la Tanzanie

NAIROBI (d'après AFP et AP) — Le conflit tanzano-ougandais risque de prendre les proportions d'une véritable guerre après l'annonce hier soir par Kampala que l'Ouganda annexait un millier de kilomètres carrés du territoire tanzanien.

La radio ougandaise a en effet annoncé qu'au cours d'une opération militaire de 25 minutes mardi, les troupes du maréchal Idi Amin Dada avaient "chassé les envahisseurs tanzaniens" et que la frontière est désormais "naturellement" située le long du fleuve Kagera, soit à une trentaine de kilomètres au sud de la frontière normale entre les deux pays.

La radio a précisé que les combats avaient été "durs" mais que pour l'instant, seuls huit blessés avaient été enregistrés du côté ougandais.

Justifiant ces "mesures de représailles" par la "continuelle agression" de la Tanzanie depuis 1971 (date de la prise du pouvoir par le maréchal Amin Dada), Kampala a annoncé que la portion du territoire tanzanien annexée allait devenir un district ougandais et que les Tanzaniens y vivant "seraient traités comme des frères et des soeurs".

Kampala, qui avait observé jusqu'ici un mutisme total sur les opérations militaires en territoire tanzanien annoncées lundi soir par Dar Es Salaam, a donc lancé un défi au président tanzanien Julius Nyerere. En annonçant l'annexion d'une partie du territoire de son pays, l'Ouganda remet d'ailleurs en cause par la force l'un des principes de base de l'organisation de l'unité africaine (dont le maréchal Amin Dada a été président en 1975): l'intangibilité des frontières héritées du colonialisme.

Deux questions restent posées après cette véritable déclaration de guerre. La première est de savoir l'importance des combats, sur laquelle Dar Es Salaam n'a donné jusqu'ici aucune indication. Les observateurs se demandent ensuite ce que va faire le gouvernement tanzanien, qui avait indiqué lundi soir que "les mesures nécessaires avaient été prises". S'il s'agissait de mesures militaires, cela semble s'être avéré insuffisant. Il lui reste donc soit à durcir le conflit en envoyant des renforts reconquérir son territoire, soit à s'en remettre à la médiation entreprise hier par le général Gaafar el Nimeiry, chef de l'Etat soudanais et président en exercice de l'OUA, si celle-ci a prise sur le maréchal Amin.

Le président tanzanien a convoqué pour consultation les ambassadeurs de Grande-Bretagne et des Etats-Unis, a annoncé à Londres le Foreign Office, qui se dit "gravement préoccupé" par "ce qui apparaît comme l'invasion de la Tanzanie, un pays membre du Commonwealth attaqué par un autre pays membre".

A Dar Es Salaam, il semble que l'on envisage une prolongation du conflit. Le nombre de soldats tanzaniens engagés dans les combats n'a pas été révélé, mais on estime à 2,000 à 3,000 le nombre de soldats ougandais qui y participent, puissamment soutenus par l'artillerie et les blindés.

Mardi, la Tanzanie avait accusé Kampala d'avoir envahi la veille les régions de Minziro, Kakunya et Mutukula. La semaine dernière, la ville de Bukoba, sur les rives du lac Victoria, avait été bombardée par l'aviation ougandaise. Ce raid a fait officiellement un mort et plusieurs blessés, et trois avions ougandais auraient été abattus.

Dès vendredi, la Tanzanie a commencé à réquisitionner les camions et les bus privés ou appartenant à l'Etat dans la capitale et dans tout le pays, probablement pour transporter des troupes et des vivres dans le Nord-Ouest.

Cette décision a été prise, indique-t-on de bonne source, après que la Tanzanie eut reçu confirmation de l'ampleur de l'attaque ougandaise, plus importante que ne le croyaient à l'origine les dirigeants de Dar Es Salaam, et aussi parce que le gouvernement se prépare à une prolongation du conflit.

Les renforts partis de la capitale mettront au moins quatre jours pour arriver sur la zone des opérations en raison de la faiblesse du réseau routier. L'Ouganda, 12.7 millions d'habitants, a une armée de 20,000 hommes, équipée d'armes britanniques et soviétiques. L'aviation compte 37 chasseurs de type "Mig". La Tanzanie, 16 millions d'habitants, dispose de 26,700 soldats et de 29 "Mig", équipée à la fois par l'Union soviétique et la Chine.

Les relations entre les deux pays, autrefois partenaires de la Communauté économique est-africaine, sont virtuellement inexistantes depuis 1971, date du coup d'Etat militaire qui porta le président Idi Amin Dada au pouvoir. Le président déchu, M. Milton Obote, vit actuellement à Dar Es Salaam, où l'asile politique lui a été accordé.

La querelle s'envenima en septembre 1972, avec la tentative avortée d'exilés ougandais d'envahir le pays avec l'accord tacite du gouvernement tanzanien. Une nouvelle étape fut franchie au début de la semaine par Kampala qui assurait que la Tanzanie, bénéficiant du soutien cubain, avait envahi une partie de son territoire.

Le maréchal Idi Amin Dada, président de l'Ouganda

La Chine démythifie deux brigades modèles

PEKIN (d'après AFP) — Soumises aujourd'hui à "l'épreuve des faits", comme Mao lui-même et sa pensée, la brigade agricole de Tachai et celle, industrielle, de Taching, la capitale pétrolière — deux modèles célèbres pour les paysans et les ouvriers chinois —, ont commencé à être démythifiés.

Nom couvert d'honneurs, phare incontesté de l'agriculture chinoise pendant près de 15 ans, Tachai, la brigade de production modèle pour 700 millions de paysans, n'est déjà plus un exemple de gestion à suivre aveuglément mais un "esprit révolutionnaire" dont il faut s'inspirer.

Cette remise en cause survient alors même que celui qui avait contribué à sa célébrité, Chen Yung-Kuei, le "paysan de Tachai", membre du bureau politique du Parti communiste chinois, vient de se voir décerner par l'Association italienne des journalistes agricoles — aux côtés notamment du prix Nobel américain Ernest Borlaug et du cinéaste italien Ermanno Olmi — le "Prix international du journalisme agricole".

La presse officielle a récemment rapporté les critiques formulées contre certaines méthodes de gestion de cette brigade des montagnes déshéritées de Shansi, aujourd'hui florissante.

Le quotidien "Kwangming" (Clarte) a rapporté ainsi récemment les critiques formulées par les participants à un "colloque sur la répartition des points (de salaire) selon le travail accompli" contre la méthode suivie à Tachai, "difficile à assimiler" et rappelant un "égalitarisme (dans la distribution) qui affecte l'enthousiasme des membres de la commune populaire... Beaucoup de camarades pensent que pour s'inspirer de Tachai, il faut s'inspirer de l'esprit révolutionnaire de Tachai mais pas du tout copier certaines de ses manières d'agir. Il faut tenir compte des conditions concrètes de travail spécifiques à chaque commune populaire".

En 1964, après des années noires dans l'économie, notamment l'agriculture, Mao avait lancé les deux modèles de Tachai et de Taching avec les slogans devenus célèbres: "En agriculture apprenez de Tachai", "Dans l'industrie prenez exemple sur Taching".

Essayez la nouvelle Peter Jackson Extra Douce

Régulier et King size

La vraie douceur joue et gagne.

AVIS: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage—éviter d'inhaler
Moyenne par cigarette—Formats King Size & régulier: "goudron" 7 mg, nicotine .7 mg.